

# BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.



Paris  
10017

~~Aisne II~~  
~~A~~

8° L<sup>21</sup>  
C 51



---

SOISSONS. — DE L'IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ BARCOSSE,  
Directeur de l'*Argus Soissonais*, rue Saint-Antoine, 15.

60002 - 3

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

**SOISSONS.**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
seculotem que, in homine venerabilis, in  
urbibus et monumentis sacra est.

PAINE au JEUNE, liv. VIII, épit. XCV.

TOME PREMIER.

Deuxième Série.



**ON SOUSCRIT :**

SOISSONS,  
au  
SECRÉTARIAT  
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,  
à la librairie archéologique de  
VICTOR DIDRON,  
Rue Hautefeuille, 13.

MDCCLXVII.

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE  
**SOISSONS.**

---

## PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 7 Janvier 1867.

---

*Présidence de M. Suin, vice-président.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau reste ouvert depuis deux heures jusqu'à cinq heures et donne le résultat suivant :

MM. DE LAPRAIRIE, *président.*  
SUIN, *vice-président.*  
L'abbé PÉCHEUR, *secrétaire.*  
PERIN, *vice-secrétaire archiviste.*  
LEROUX, *trésorier.*

### **Ouvrages offerts et déposés.**

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. vi, 4<sup>o</sup> partie.

2<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1863, août 1866.



3<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> livraison, t. IV, octobre 1866.

4<sup>o</sup> *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XI.

5<sup>o</sup> *Société académique des sciences, arts, etc., de Saint-Quentin*, 5<sup>e</sup> série, t. VI.

6<sup>o</sup> *Mémoire de l'Académie d'Arras*, t. XXXVIII<sup>e</sup>.

7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'archéologie de la Mayenne*, année 1865.

### Correspondance.

M. le président lit une lettre-circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 20 décembre 1866. Dans cette lettre, le Ministre demande le concours des Sociétés savantes pour la formation de collections scientifiques qui doivent être les utiles auxiliaires de l'enseignement spécial organisé dans les lycées et les collèges. La Société de Soissons qui a donné tous ses soins à la création d'un Musée où se trouvent déjà réunis tant d'objets précieux, s'efforcera de répondre aux désirs de M. le Ministre.

M. le président lit ensuite une lettre du 3 décembre 1866, par laquelle M. le président de la Société d'archéologie, sciences, etc., de la Mayenne, en envoyant le premier bulletin de cette Société, réclame un échange de publications. Adopté.

M. le secrétaire donne enfin lecture d'une lettre, en date du 4 janvier 1867, par laquelle M. le président l'engage à représenter à la Société qu'il y a vingt ans qu'elle existe et vingt ans qu'il a l'honneur de la présider, que

par conséquent il serait sans doute opportun qu'un autre membre fût appelé à la diriger. La compagnie a réélu comme président M. de Laprairie. Ensuite elle a décidé qu'une modification au règlement concernant l'élection du bureau serait mise à l'ordre du jour de l'une de ses prochaines séances.

#### Communications et travaux.

M. Choron dépose sur le bureau, au nom de M. de Montaiglon, membre titulaire de la Société des antiquaires de France, une copie d'un *vidimus* de 1295, énumérant les droits d'amortissements payés au roi par le Chapitre de Soissons pendant les 40 dernières années. En voici le texte :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, Notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos litteras inferius annotatas vidisse, formam que sequitur continentes : « Universis  
« presentes litteras inspecturis, Evrardus  
« dictus Porions, canonicus Suessionensis,  
« et Lisiardus dictus li Jaunes, civis Laudu-  
« nensis, deputati et missi ab illustrissimo  
« principe Philippo, Dei gratia rege Franco-  
« rum, ad financias recipiendas pro ipso do-  
« mino rege et nomine ipsius super feodis,  
« retrofeodis, censivis et allodiis ab ecclesias-  
« ticis personis, domibus religiosis, universi-  
« tatibus et ignobilibus in baillivia Viromen-  
« densi a quadraginta novem annis citra  
« acquisitis, salutem in Domino. Noverint  
« universi quod nos recepimus et habuimus  
« in pecunia numerata a Capitulo ecclesie

« Suessionensis per manus Johannis, dicti  
 « de Bucy et Warini dicti de Carcere,  
 « laycorum hominum de corpore ejusdem  
 « ecclesie, ducentas duodecim libras Pari-  
 « sienses, occasione quorundam acquisi-  
 « torum ab eodem Capitulo, tam elemosine  
 « titulo quam etiam emptionis. » Primo vide-  
 licet acquisivit idem titulo elemosine apud  
 Margival et Sorny ac in territoriis earundem  
 Villarum circiter viginti quatuor libratas terre  
 ad monetam Parisiensem, assignatas seu per-  
 cipiendas super quosdam redditus vinagiorum,  
 bladi, avene, terragiorum, galinarum, foua-  
 cinarum, hostisiarum, censuum, ac in wan-  
 tis, ventis, justiciis et dominiis que quondam  
 fuerunt defunctorum domini Radulphi de Am-  
 bleni et domine Beatridis ejus uxoris. Item  
 apud Aey, ac in territoris ejusdem ville, vi-  
 ginti libratas terre vel circiter existentes in  
 domibus, gardinis, fossatis, pratis, terris  
 arabilibus et vineis, in quodam furno, pressorio,  
 in redditibus bladi, avene, terragiorum,  
 vinagiorum, hostisiarum, galinarum, fouaci-  
 narum, censuum, wantorum et ventarum que  
 empta fuerunt a Clarino Petro et Johanne,  
 fratribus, ac Margareta, eorumdem sorore,  
 liberis et heredibus quondam Radulphi de  
 Dommiers armigeri. Item apud Bazoches tri-  
 ginta duas libras parisienses annui et per-  
 petui redditus percipiendas singulis annis su-  
 per collectam sive tailliam ville de Bazochiis  
 ac super appenditias ejusdem, ex dono seu  
 elemosina Jacobi Angolandi olim thesaurarii  
 in Belvacense et archidiaconi in Suessionense

ecclesiis, pro quatuor anniversariis anno quolibet in dicta Suessionense ecclesia celebrandis. Item apud Bazoches quatuor libratas terre vel circiter, ad monetam Parisiensem assignatas et percipiendas annuatim super dictam tailliam de Bazochiis et ejus pertinentias ex legato bone memorie domini Milonis, quondam Suessionensis episcopi. Item apud Vilemontoir quatuor libratas terre, vel circiter, annuatim assignatas seu percipiendas super quosdam redditus ipsius ville existentes in terragiis, vinagiis, wantis, ventis, justicia et dominis, que defunctus dominus Symon de Thiegicourt, quondam canonicus dedit, et contulit, et concessit in puram et perpetuam elemosinam Capitulo supradicto. Item apud Chevruel (1) centum solidos Parisienses de annuo reddito super quosdam redditus vinagiorum, terragiorum, wantorum, ventarum, justicie et domini, ex dono seu elemosina domini Ingerrani de Meri, quondam prepositi in ecclesia Suessionense superius nominata. Acquisivit etiam dictum capitulum titulo elemosine apud Septem-Montes centum solidos parisienses annui et perpetui redditus percipiendos singulis annis super quasdam terras sitas in territorio de Septem-Montibus, quas vir bone memorie dominus Milo, quondam Suessionensis episcopus, acquisierat emptionis titulo a domina Œda cum quibusdam redditibus bladi, terragiorum et vinagiorum elemosinatis dicto Capitulo a domino Johanne de Treu, quondam canonico

(1) Chevrenx, près Soissons.

Suessionensi; dictos vero centum solidos Parisienses annui redditus dedit, et contulit, et concessit in puram elemosinam eidem Capitulo dictus dominus Milo « pro remedio anime et « salute defuncti domini Nevelonis, olim « episcopi Suessionensis, avunculi sui, prout « apparet in litteris ipsius domini Milonis ple- « nius super hoc confectis. In cujus rei testi- « monium presentibus litteris nos Evrardus et « Lisiardus predicti finationem hujusmodi pro « domino rege et nomine ipsius recipientes, « sigilla nostra duximus apponenda. Datum « anno Domini millesimo ducentesimo nonage- « gesimo quinto, die Martis in Vigilia beati « Laurentii. » Nos autem finantiam predictam ratam et gratam habentes, eam volumus, approbamus ac etiam confirmamus, concedentes eisdem Capitulo et ecclesie prefatis quod ipsi res predictas superius expressas teneant et in perpetuum possideant, absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi, salvo in aliis jure nostro et jure quolibet alieno. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, mense novembris (1).

(1) Cette pièce est en parchemin et contient 33 longues lignes d'écriture. Le repli est percé au bas de deux trous pour le passage de la cordelette du sceau. Elle provient des archives impériales, layette 115, liasse V. SS. S. Au dos en écriture du VII<sup>e</sup> siècle on lit ces mots : *Amortissement en plusieurs endroits ou villages*; on y a effacé le mot *Vidimus*. Sur le repli « Facta est collatio per me J. R.

M. l'abbé Delaplace lit la notice suivante sur des antiquités trouvées au Mont d'Origny, lieu célèbre par le martyre de sainte Benoite au IV<sup>e</sup> siècle.

## NOTICE SUR DES ANTIQUITÉS

TROUVÉES

### au Mont d'Origny.

Vers l'an 362, sainte Benoite, la noble vierge romaine, apôtre d'Origny (1), fut traînée pour abjurer le christianisme et adorer les dieux de l'Empire devant le tribunal de Matrocle, chargé des affaires de Rome dans le Vermandois.

Les caresses, les menaces, les supplices les plus affreux furent employés en vain, l'héroïne demeurait invincible. Les souffrances de la sainte bien loin de diminuer le nombre des chrétiens ne servaient qu'à l'augmenter. Le juge exaspéré prononça la sentence de mort et, fait des plus inouïs dans les jours les plus néfastes de l'histoire, il se déclara lui-même le

Suessionensis » et au dos « Transcriptum est sub sigillo regis litterarum quibus Dominus Evrardus, dictus Porions et Lisiardus le Jaune de Lauduno ad hoc deputato a rege confitentes ducentas duodecim libras parisienses a capitulo Suessionense pro freodis, retrofeodis et aliis acquisitis a quadraginta novem annis infra in baillivia Viromandensi » et à côté d'une écriture menue LXXXI Suessio » suivi du mot « atmortisementum » écrit à la fin du manuscrit.

(1) Origny Sainte-Benoite.

bourreau, frappa la victime d'un coup de hache à la tempe (1) et lui trancha la tête.

Les prédications de Benoîte, le souvenir de ses vertus ne s'effacèrent pas de la mémoire de ceux à qui elle avait apporté la lumière de l'Évangile et de la civilisation. A la vue de son martyre et de ses miracles, ils lui rendirent les honneurs accordés aux saints. Après de longues recherches, en l'année 362 ou 363, le corps de la bienheureuse martyre fut découvert d'une manière providentielle, « *Ad montem Auriniacensem*, » au Mont d'Origny (2).

L'instrument du supplice et la sonnette (3) dont la vierge se servait pour appeler le peuple à l'instruction reposaient près d'elle. Ces précieuses reliques transportées au milieu d'un concours immense à l'abbaye d'Origny ne furent pas les seuls objets de la vénération des chrétiens, ils voulurent encore honorer le tombeau qui avait renfermé le corps de sainte Benoîte, pendant trois siècles. Ils y élevèrent une chapelle qui devint plus tard une église. Devenue insuffisante, on résolut, en 1863, de construire un édifice plus vaste et plus digne de la patronne d'Origny. En jetant les fondements du nouveau temple, des tombes, des armes, des boucles, etc., furent mises à jour et furent étudiées par les archéologues de Saint-Quentin.

(1) Quentin de la F. ns. — Manuscrit donné par M<sup>me</sup> de Rohan de Soubise à sa communauté.

(2) *Chartularius monast. Aurin.* — Claud. Hemerens. — Bolland

(3) La sonnette se conserve encore dans l'église d'Origny.

M. Gourlet, curé du Mont d'Origny, vient d'offrir au Musée de Soissons quelques-unes de ces antiquités.

Une hache en fer découverte près d'un cadavre gisant la face tournée vers le centre de la terre et dont le crâne avait été fracturé par un instrument tranchant. La victime avait péri du même supplice que sainte Benoîte et reposait comme elle près du fer qui l'avait frappée.

Un objet en os qui paraît être un instrument de travail plutôt qu'une arme ou un ornement.

Un javelot trouvé récemment dans le chœur de l'ancienne église, près de l'endroit où les indications des savants amenèrent la découverte d'un tombeau vide que l'on présume être celui de sainte Benoîte.

Dire ici la joie manifestée par les habitants à la vue de cette tombe serait sortir du plan de cette notice que je termine en exprimant à M. le curé du Mont d'Origny les remerciements de la Société archéologique de Soissons.

M. le Président donne communication du rapport de M. Waddington sur le projet de publication des archives hospitalières de Soissons, par M. Matton, archiviste de l'Aisne et membre correspondant.

MESSIEURS,

Vous vous souvenez sans doute de la proposition que notre collègue, M. Matton, vous a faite au sujet de la publication des archives hospitalières de Soissons, et sur laquelle vous avez bien voulu me charger de vous présenter un rapport.



Vous savez que la ville de Soissons ne possède point d'archives municipales antérieures à 1790, et qu'elle est obligée de recueillir çà et là les éléments de son histoire. Parmi ces éléments, les plus complets, et peut-être les plus intéressants, sont les archives de l'Hôtel-Dieu, qui remontent à l'année 1207. La Société en connaît, du reste, la valeur, et elle a entendu avec un grand intérêt la lecture des extraits que M. Matton en a faite. Mais ces dossiers volumineux ne pourront être consultés avec fruit que lorsqu'on en possédera un inventaire sommaire, et que chacun pourra y chercher, en connaissance de cause, des renseignements relatifs à telle ou telle époque dont il aura fait l'objet de ses études. Les documents intéressants abondent dans ces archives, mais ils sont d'une nature assez variée; à côté de nombreuses pièces ayant trait au prix des denrées à diverses époques, au taux des salaires, au mode d'exploitation des biens ruraux, on y recueillera beaucoup de faits relatifs aux mœurs, aux usages locaux, aux arts, aux efforts tentés pour adoucir le sort des pauvres, etc.

Il n'est donc pas douteux, Messieurs, que l'inventaire sommaire de nos archives hospitalières présenterait un grand intérêt, non-seulement pour notre histoire locale, mais aussi à un point de vue plus étendu. M. Matton, dont le zèle est connu et apprécié de vous, offre généreusement de se charger du travail de cette publication, sans aucune indemnité. Il estime que l'inventaire comprendrait environ vingt-cinq feuilles d'impression, et que la

dépense s'élèverait à 2,000 fr. environ , et il espère que le concours de la ville de Soissons , ainsi que celui de l'Administration des Hospices , ne lui feront pas défaut. Si le Conseil municipal et MM. les Administrateurs des Hospices voulaient , en se réunissant , voter une somme annuelle de 300 fr. pendant quelques années pour les frais d'impression , la publication se ferait sans sacrifices sérieux pour la ville , dont l'histoire s'enrichirait d'un monument important. D'ailleurs , les frais dont on ferait l'avance seraient en partie couverts par la souscription et par la vente du volume ; de plus , si la ville en réservait pour le ministère de l'intérieur deux cents exemplaires , elle obtiendrait en échange , pour sa bibliothèque , un exemplaire de toutes les publications analogues entreprises par les départements , les villes et les ministères de la France et de la Belgique. Toutefois , pour profiter de cet avantage , il ne faudrait pas trop tarder , car sur les deux cents exemplaires de chaque publication départementale envoyés au ministère , les trois quarts ont déjà reçu une destination .

En conséquence , Messieurs , j'ai l'honneur de vous proposer de charger notre honorable Président de faire les démarches nécessaires , tant auprès de M. le Maire de Soissons qu'auprès de M. le Président de la commission des Hospices , afin qu'ils veuillent bien proposer ; M. le Maire au Conseil municipal , et M. le Président de la commission à MM. les Administrateurs , le vote commun d'un crédit de 2,000 fr. pour la publication des archives de

l'Hôtel-Dieu, crédit qui serait réparti en annuités de 300 fr.

M. Laurendeau continue la lecture de son travail sur la campagne de 1814 à Soissons. Quelques observations sont faites à M. Laurendeau sur la rédaction de certains passages de ce travail; l'honorable membre promet de modifier cette rédaction.

La Société examine divers objets antiques déposés sur le bureau, un *umbo* de bouclier et un vase mérovingien, une clef romaine donnés par M. Gordien, ancien professeur au collège de Soissons, et la copie d'une empreinte du sceau de la commune de Vailly prise sur un acte de 1303, dont il a été question dans le Bulletin de la Société (vol. de 1866, *Comptes de la ville de Vailly au XIII<sup>e</sup> siècle*, par M. Choron).

SCEAU DE LA COMMUNE DE VAILLY.

« Le mayeur, monté sur une mule au pas,  
« et couvert d'un casque, tient de la main  
« droite un bâton. Derrière lui des lances et  
« sans doute les hommes de la milice qui les  
« portaient. La légende ne donne que ces mots :  
« SIGILLV. MA... Sur le contre-scel, un oiseau,  
« peut-être un aigle, et la légende : † s. DE  
« VEILLIACO. »

La séance est levée à cinq heures.

*Le Vice-Président,*

SUIN.

*Le Secrétaire,*

l'Abbé PÉCHEUR.

---

**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Février 1867.

---

*Présidence de M. Suin, vice-président.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Correspondance.**

Lettre par laquelle M. l'abbé Pécheur s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et donne les renseignements suivants sur le Cartulaire de Saint-Yved de Braine, dont la publication a été interrompue par la mort de M. Prioux. Le Cartulaire, quant au texte, est imprimé intégralement. Il reste donc à imprimer l'introduction et les tables, encore celles-ci existent en épreuves. L'introduction pourrait être refaite sur le modèle de celles des cartulaires publiés sous les auspices du gouvernement. La Société attendra de nouveaux rensei-

gnements pour prendre un parti définitif sur l'achèvement de cette importante publication.

### **Communications et travaux.**

M. de Laprairie, président de la Société depuis 20 ans, c'est-à-dire depuis son origine, déclare persister dans sa résolution déjà exprimée, de renoncer à la présidence et engage ses collègues à procéder à une nouvelle nomination. On a été d'avis de renvoyer à la prochaine séance toute délibération à cet égard.

M. Rochard, d'Ambleny, offre à la Société deux cuillères en étain portant quelques ornements terminés par une croix qui pourraient en faire remonter l'origine au XVI<sup>e</sup> siècle. Elles viennent de M. Pierret, terrassier.

M. Matton, archiviste de l'Aisne, lit une note sur l'étoile représentée dans les églises le jour de Noël.

### **NOTE**

#### **SUR L'ÉTOILE DES MAGES.**

La coutume s'est conservée, en quelques endroits du département de l'Aisne, de faire courir et scintiller l'étoile des Mages sur une corde tendue dans les églises à la Messe de Minuit. Cet usage est très-ancien. On en trouve la trace dans les comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Il était alors pratiqué aux matines de Pâques. La veille de cette fête solennelle, les coutres de la cathédrale de Saint-Gervais de Soissons tenaient des cordes d'un bout à l'autre de leur église, et y mettaient une étoile à sept rais

sur lesquels ils fixaient autant de cierges crochus, pesant ensemble une livre et demie, pour éclairer le tombeau du Christ, et ramener les fidèles au chœur. Les mêmes coutres chargés de lierre que l'Hôtel-Dieu retirait de ses murs et leur procurait, jetaient çà et là les feuillages de cette plante, du grand autel de l'église au sépulcre, à l'aller et au retour de la procession. L'étoile revenant avec les fidèles annonçait à ceux-ci et la résurrection et le renouvellement de l'année (1).

Le lierre qui souffre peu des influences atmosphériques et grandit toujours, semblerait indiquer la durée. Ce que la force a arraché meurt; mais ce qui reste sur la terre et à la lumière, vit toujours et reprend une vigueur nouvelle. Ainsi est le monde soumis à des lois dont on peut comprendre quelque chose, mais sans jamais saisir l'ensemble de la puissance infinie qui féconde toujours. Le génie humain pénètre ce qu'il lui est permis de connaître, pour donner à ses œuvres de vastes proportions. L'homme succombe, mais sa pensée subsiste. Ceux qui restent sur la terre la propagent, la complètent ou la modifient, en s'attachant à dérober les secrets de la puissance mystérieuse de la Providence qui leur permet de se soutenir et de s'élever. La foi est pour cela le meilleur guide. Elle unit à Dieu avec la même force que le lierre aux monuments les plus anciens et aux arbres séculaires. La force morale habilement dirigée par l'instruction, aug-

(1) Comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons de 1401 à 1501.

mente de jour en jour, sous l'impulsion de la divinité. Celle-ci est l'ancre de salut de l'âme. Elle en assure la perfection sous la croix où Jésus-Christ a rendu le dernier soupir pour revivre éternellement.

Au retour du sépulcre où les fidèles avaient été retrouver l'ombre du grand martyr et se mettre sous son égide, cent cierges pesant chacun le cinquième d'une livre étaient allumés autour du chœur, pour témoigner probablement que les siècles et les lumières qui se produisent, sont une faveur insigne due à l'intervention et aux sages préceptes du Christ, dont le souvenir ne s'éteindra jamais de la mémoire des hommes.

Il y a tout lieu de croire que l'étoile annonçant la naissance du nouvel an, est celle des Mages qui effaçait par son éclat la lumière de la lune et du soleil (1). Elle fait présumer que l'année du Soissonnais commençait autrefois à Pâques. Il n'en avait sans doute pas toujours été de même dans le Laonnois où la coutume de faire courir l'étoile s'est conservée aux fêtes de Noël. La représentation de la naissance du Sauveur s'y est perpétuée de siècle en siècle. Aussi voit-on dans les églises de certaines communes, l'étoile éclatante scintiller à la Messe de Minuit sur la corde ou elle est conduite par un fil de fer imperceptible, dont le point de départ est le berceau du Christ. Elle y est amenée et s'en éloigne avec les fidèles. Les bergers

( 1 ) FURET. *Examen critique du Nouveau-Testament*, f. 87, in-2, Londres 1777.

en grande tenue ne manquent jamais à la cérémonie, et l'un d'eux s'avance gravement, tenant dans les bras un agneau auquel il pince de temps en temps la peau pour obtenir des bêlements plaintifs qui imitent les cris des enfants nouveaux-nés. Ces bêlements pour l'agneau ne sont qu'une protestation contre un traitement barbare; mais pour le berger, c'est une obligation de son rôle, qui consiste à simuler la naissance du Christ.

M. l'abbé Poquet donne lecture du rapport qu'il s'était chargé de faire sur les nombreux travaux de M. Laurendeau concernant la topographie de la ville de Soissons; M. Poquet s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La Société ayant bien voulu confier à mon examen divers travaux de M. Laurendeau, un de nos membres les plus actifs et les plus jaloux de fixer, par un contrôle sévère la topographie historique de Soissons, sa ville natale, je me fais un devoir aujourd'hui, après vous avoir demandé pardon d'un retard bien involontaire, de vous rendre compte de ces nombreuses communications, fruits de laborieuses recherches et dictées par un amour sincère de la vérité et une conviction profonde.

Ces rapports, au nombre de sept et accompagnés d'un cahier de notes et de plans comparatifs, n'ont pas moins de 93 pages in-8° d'une écriture très-fine et très-serrée. Vous pardonneriez d'avoir condensé tous ces documents, peut-être un peu longs et contenant des répéti-



tions inévitables, en quelques pages d'une analyse un peu sèche mais fidèle, me contentant aussi, pour plus de facilité et de simplicité dans mon travail, de dépouiller chaque mémoire dans son ordre de date et non de matière afin que ceux d'entre nous qui auront besoin de consulter les pièces originales puissent le faire sans difficulté et sans grands embarras.

Un mémoire, Messieurs, aussi consciencieux que modeste, sur les fortifications de Soissons aux diverses époques de l'histoire locale, mémoire remarquable et très-remarqué puisqu'il a valu à son auteur les éloges mérités de la part des archéologues érudits, a eu le privilège de rencontrer sur sa route un observateur clairvoyant et qui a cru trouver, textes en main, justifiés par des fouilles et des observations personnelles que plusieurs erreurs s'étaient glissés dans ce travail si remarquable à tous les points de vue. C'est dans le but de rectifier ces aperçus erronés selon lui qu'il a pris la plume, sans autre pensée, comme il le déclare à différentes reprises, que de rétablir la vérité des faits. Il déclare du reste qu'il a « le plus profond respect et la plus haute estime pour la bonté, l'esprit conciliant, et les hautes capacités archéologiques de l'honorable collègue qui préside à nos travaux depuis la création de la Société et que chaque année nous sommes heureux de conserver à notre tête. » Chacun de nous, Messieurs, accueillera avec plaisir des paroles aussi dignes et qui trouveront dans nos cœurs un écho sympathique.

Hâtons-nous de le dire, M. de Laprairie semblait avoir prévu les attaques et s'y attendait, lorsqu'il disait : « Déterminer la topographie d'une ville aussi ancienne que Soissons, lorsque tant de lacunes existent, lorsque les contemporains des premières enceintes ne nous ont laissé aucun renseignement, c'est entreprendre un travail qui prêtera nécessairement à beaucoup d'attaques et d'observations. » Ces préliminaires établis, nous allons donc reprendre chaque rapport sous sa rubrique de date et en donner une analyse aussi fidèle que succincte.

*Rapport n° 1, — 3 février 1862.*

M. Laurendeau débute, dans ce rapport, par contester les conjectures hasardées de M. Leroux, auteur d'une Histoire de Soissons, estimée pour quelques détails topographiques, présentant le centre ou noyau de la ville comme situé sur une colline naturelle, élevée de 11 mètres au-dessus du niveau ordinaire de la rivière d'Aisne, et dont le sommet devait dominer de 5 à 6 mètres tout le sol primitif d'alentour.

A l'occasion d'une fouille faite dans une maison de la rue du Beffroi, M. Laurendeau déclare que la superficie du sol naturel serait de sept mètres plus bas que le pavé de la rue devant le n° 5, et de 7 m. 30 au-dessous de la rue du Cloître, n° 6. Le sol naturel, ajoute-t-il, est composé de terre jaune, sablonneuse, dont l'épaisseur varie de 20 à 40 centimètres, posée immédiatement sur la grève. A l'Hôtel-Dieu,

faisant face à la place Saint-Pierre, on a trouvé le sol naturel à près de 4 mètres de profondeur du sol actuel. Chez M. Barbier, rue Neuve, à 3 mètres, on a même découvert un massif de chaussée romaine à cette profondeur.

*Rapport n° 2, — 1<sup>er</sup> décembre 1862.*

Dès 1861, à l'occasion de travaux exécutés rue Saint-Remy, et qui avaient mis à découvert des fondations de murs et une sépulture romaine, M. Laurendeau en concluait que l'existence de cette rue était relativement moderne et qu'elle ne remontait peut-être pas au-delà de 1553, époque à laquelle, d'après Berlette, on construisit le bastion Saint-Remy et son égout.

Dans ce même écrit, l'auteur, qui n'a fait que dresser un jalon qui va être sa tête de ligne, en prend acte pour contester la position assignée dans le mémoire à la porte aux Anes (*Hozanne*) (1), attendu que l'arcade prise pour cette porte, impossible selon lui, daterait seulement de Henri II (1552), époque de la suppression de la porte Hozanne, bâtie au XII<sup>e</sup> siècle. Il prouve son sentiment en disant que l'arcade signalée comme étant un débris de la porte aux Anes est tout simplement une arcade postérieure à la construction des bâtiments qui la soutiennent. « C'est donc à tort, conclut M. Laurendeau, que l'auteur du mémoire sur les fortifications a cru devoir supposer à la

(1) *Porta asinorum*, sentence arbitrale de l'évêque Guillaume Bertrand, en 1350. DORMAY, *Preuves*. — ROUSSEAU, *Œ.* t. II, p. 265. — BERLETTE, p. 265.

« ville de Soissons, à l'ouest, une portion d'en-  
 « ceinte construite au XII<sup>e</sup> siècle, autre que  
 « celle bâtie à cette époque, s'étendant depuis  
 « le bastion Saint-Remy jusqu'à celui de l'E-  
 « vangile. » On voit, d'après ces paroles, que  
 le champ de la discussion va se délimiter et  
 même s'agrandir.

*Rapport n° 3, — 2 mars 1863.*

La découverte d'une chaussée romaine et  
 d'un massif de pierre dans un champ voisin du  
 marché aux chevaux et du chemin de Presle a  
 provoqué ce rapport intéressant pour cette par-  
 tie de la topographie soissonnaise, qui ne pa-  
 rait pas avoir dit son dernier mot, malgré les  
 fouilles curieuses auxquelles elle a déjà donné  
 lieu.

Ce bout de chaussée parallèle à celle de Com-  
 piègne et se dirigeant vers l'Echelle du Temple,  
 était composée de pierrailles dont le plus grand  
 nombre en grès, disposées par couches minces,  
 plus ou moins mélangées de terre ou de débris  
 de briques romaines, et de fragments de pote-  
 rie de même origine. L'épaisseur de la chaussée  
 ne dépassait pas 50 centimètres. On y a trouvé  
 une médaille de Volusianus.

Au sud-ouest de ce bout de chaussée on mit  
 aussi à jour un massif de pierres de taille ten-  
 dres, de construction romaine. « A environ  
 « 4 mètre de profondeur, la bêche de l'ouvrier  
 « rencontra une pierre de 4 m. 25 de long sur  
 « 70 c. de large, et 30 c. d'épaisseur, chan-  
 « freinée sur la longueur et d'un seul côté.  
 « Une seconde pierre, de même dimension,

« mais moins épaisse, la suivait; puis une  
 « troisième, en forme d'escalier, dont le chan-  
 « frein formait un giron rampant. Puis, à leur  
 « suite, trois autres pierres semblables, mais  
 « disposées en sens inverse des premières.  
 « Enfin, au fond de la fouille, cinq pierres sans  
 « chanfrein, formant la fondation. Toutes ces  
 « pierres étaient posées sans mortier. »

D'après les renseignements pris et ses propres impressions, M. Laurendeau est convaincu que ces pierres sont le profil d'un fossé creusé pendant l'occupation romaine. Ce serait un fait nouveau, croyons-nous, et dont aucun historien n'aurait parlé.

M. Laurendeau profite de cette circonstance pour contrôler, séance tenante, les appréciations erronées des historiens de Soissons qui ne se sont pas assez pénétrés des changements de lieux et direction des chemins, et se sont souvent rendus inintelligibles, en expliquant souvent à leur manière, et sans se rendre bien compte, des changements survenus dans les alignements des rues et des chemins pendant le cours des siècles.

Avec une assurance qu'il vous appartient de contrôler à votre tour, M. Laurendeau pense que ce bout de chaussée, de construction romaine, fait partie du réseau de chemins romains qui du lieu dit *la Butte* s'étendait au nord jusqu'à la grande voie romaine de Pasly, et de là, de l'ouest à l'est, jusqu'au rond-point du Mail, renfermant à l'ouest et au nord un vaste espace de terrain, borné à l'est par l'Aisne, au sud par la ville et par les collines de Saint-Jean

et des vignes en prémontré, vers le centre duquel était placé le palais des gouverneurs romains, appelé depuis le château d'Albâtre, qu'entourait une colonie romaine, jointe à l'antique *Noviodunum Suessionum*.

A propos d'historiens, le même auteur relève plusieurs erreurs où seraient tombés les écrivains soissonnais, notamment Michel Bertin, commentateur de Berlette, et Cabaret, relativement au bastion et à l'église Saint-Remy, qui aurait existé dès le XII<sup>e</sup> siècle dans l'enceinte du moyen-âge.

Pour prouver cette opinion, M. Laurendeau cherche à fixer la véritable position de la porte Saint-Remy, qui n'était pas, selon lui, au bout de la rue actuelle de ce nom, mais près de la tour Macé, où passait l'enceinte du moyen-âge.

Il démontre contre Cabaret, auquel il ne prête aucune confiance dans les choses qui ne sont pas de son temps, que l'église Saint-Remy n'a pas été enveloppée, en 1414, dans le bastion qui porte son nom, lequel ne fut construit qu'en 1553; que cette église existait dans l'intérieur de la ville au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste le Rituel de Nivelon, p. 127, et au même endroit où subsista celle qui fut détruite en 1793; qu'il est faux qu'en ôtant une pierre au parement il a pénétré dans l'église Saint-Remy, qui aurait conservé son chœur en 1755. Il dément ces affirmations étranges, surchargées de contradictions, d'impossibilités et d'invéraisemblances, dénotant un esprit brouillon et léger. Ce jugement est peut être sévère. Mais, au reste, M. Laurendeau

ne craint pas de mettre Cabaret en contradiction avec lui-même par cette citation qu'il en fait. Cabaret suppose que l'enceinte existant en 1444 avait été construite au IX<sup>e</sup> siècle, sauf le bastion Saint-Remy, qu'il dit avoir été bâti en 1444. Or, voici ce qu'il ajoute en parlant du siège de cette désastreuse époque : « Les tours, « les portes de la ville, dont l'architecture nous « rappelait le nom des Césars qui les avaient « construites, les fortifications des remparts, « ainsi que les corps de garde qui en faisaient « le plus bel ornement, tous, sans exception, « furent renversés et culbutés dans les fossés. » Les portes d'une enceinte du moyen-âge, rappelant le nom des Césars qui les avaient construites, toutes les fortifications des remparts, sans exception, renversées et culbutées dans les fossés, et qu'on retrouve néanmoins encore debout en 1451, voilà, dit M. Laurendeau, ce que raconte Cabaret.

Il n'est pas jusqu'à Michel Bertin, ce continuateur maladroit du modeste Berlette, qui ne reçoive un coup de boutoir bien appliqué au sujet de la même église Saint-Remy. Il s'agit cette fois de la trouvaille d'un vase rempli de monnaies romaines mis à jour dans cette église et que Berlette appelle un fond de plomb. Sur cette simple expression, Michel Bertin en fait immédiatement un fonts baptismal, garni de plomb de l'ancienne église Saint-Remy, plein de médailles romaines d'or et d'argent et autres métaux, à l'effigie d'empereurs romains des premiers siècles. On comprend ici la juste indignation du rapporteur qui stigmatise un tel abus de confiance.

*Rapport n° 4, — 6 juillet 1863.*

Cet écrit intitulé : *Nouveau Rapport*, fait suite à celui de décembre 1862, relatif à la Porte aux Anes et où l'auteur a montré que l'arcade prise pour la Porte aux Anes, et faisant partie d'une portion d'enceinte du XII<sup>e</sup> siècle, remplacée peut-être en 1414 par une nouvelle portion d'enceinte n'est pas possible ; qu'il y a ici une méprise manifeste de la part de M. de Laprairie, aussi bien au sujet de la porte que de l'enceinte supposée.

Quoique il ait déjà donné des preuves irrécusables, il n'hésite pas à en produire aujourd'hui de nouvelles prises dans un dénombrement manuscrit du 7 septembre 1609, de la terre et seigneurie de Buzancy. La maison habitée par M<sup>lle</sup> Viet et appelée par lui hôtel de Folleville, du nom de son propriétaire en 1789, était anciennement nommée hôtel de Roie; il appartenait d'après Berlette en 1414, à un nommé Oziel ou Aussuel Bassuel, avocat décapité, lors de la prise de Soissons à cette époque. Voici le texte qui le prouve :

« Maître Jehan Lesellier, recepveur des do-  
 « maines du diocèse de Soissons, pour une  
 « maison à deux étages de haut, composé de  
 « deux corps de logis, ung sur la rue et l'autre  
 « devant le jardin de la dicte maison, le tout  
 « assis à Soissons, cour au milieu, et à costé  
 « jardin et cseuries, le lieu comme il le com-  
 « porte vulgairement appelé la maison de Roie,  
 « tenant le total d'un lez à la rue qui conduit  
 « aux boullaires Notre-Dame des Vignes et rem-  
 « parts proche la porte Saint-Christophe » (rue



porte Ozanne conduisant aux bouilloires et aux remparts), « d'autre lez par derrière à la rue, « qui conduit du jeu de paume neuf aux rem- « parts (rue Matigny). D'un bout à une ruelle « par derrière et tenant du couvent des Corde- « liers (rue Bethlehem), et d'autres bout à plu- « sieurs jardins proches desditz remparts, doit « de cens pour lesdits lieux douze sols six de- « niers tournois portant lots, poutz vins, ven- « tes et amendes, quand le cas y esche venant « ledit lieu audit Lesellier par acquit de maître « Nicolas Fallaize. »

M. Laurendeau pense que cette désignation convient de tout point à la maison de M<sup>lle</sup> Viet. La porte aux Anes, se trouvait donc à l'extrémité de la rue actuelle, qui porte son nom et devait être située dans l'ancienne courtine Saint-Christophe du XII<sup>e</sup> siècle, à l'angle qu'elle forme avec le bastion de l'Évangile bâti en 1352, époque à laquelle la porte aux Anes fut supprimée. A l'appui de son opinion, M. Laurendeau cite d'autres titres tirés des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Suin, notaire (*Bullet. de la Soc. Arch.*, t. 42 p. 72 et 73.) et du registre des délibérations du Conseil municipal de Soissons.

Berlette, le plus ancien historien de Soissons, dit au reste en parlant du siège de 1444 : « Et « dict on que la plus grande bresche fut faicte « à l'endroit ou souloit avoir une porte nom- « mée aux Asnes, assez prêt de l'hôtel de Roze, « que les Cordeliers obtinrent après la démo- « lition de leur couvent, par Aussuel Bassuel « en 1436. Les hoirs ou ayant cause de Bassuel

« obtinrent une revendication et entrèrent en  
 « jouissance, en expulsant les frères Mineurs  
 « ou Cordeliers et furent se loger en la rue des  
 « Febves. »

L'hôtel de Roye existait donc en 1444, à l'intérieur de la ville, et par conséquent l'enceinte de celle-ci était en dehors de cet hôtel. L'arcade en question, ne pourrait donc en aucune façon être prise pour la porte aux Anes. Notre-Dame des Vignes était elle-même à l'intérieur de la ville, sans quoi elle eût été incendiée comme les faubourgs.

M. Laurendeau tire une preuve plus directe pour soutenir son opinion, du Rituel de Nivelon de 1205, où l'on trouve qu'aux processions des Rogations, après avoir été à Saint-Jean des Vignes, à Saint-Remy, à Saint-Christophe, à Notre-Dame des Vignes et à Saint-Victor, on sortait alors de la ville pour aller à Saint-Pierre à la Chaux. Donc ces églises étaient dans l'intérieur de la ville, dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. La charte de Guillaume Bertrand, évêque de Soissons, datée de 1350, devient un nouveau titre pour l'auteur du *Rapport*, qui voit dans ce document que tout le quartier compris entre les églises Saint-Remy et Notre-Dame des Vignes, est compris d'après les termes du manuscrit dans l'enceinte de la ville.

Au surplus M. Laurendeau ne saurait admettre que les Soissonnais de 1443 aient pu avoir le temps, lorsqu'ils l'auraient voulu, de construire en moins d'un an une portion d'enceinte aussi considérable que celle dont parle M. de Laprairie, enceinte qui se serait étendue

depuis la tour Macé, jusqu'à Saint-Pierre à la Chaux, sur un développement de 1150 mètres et aurait été composée d'une muraille verticale, percée des portes Saint-Christophe, aux Anes, Bérald, flanquée de demi-tours tant ronds que carrés, travaux énormes pour une ville fatiguée d'impôts, sans grande ressources et qui aurait laissé en dehors de l'enceinte l'ancienne église Notre-Dame des Vignes enclavée dans le bastion de l'Évangile en 1554. L'existence certaine de cette église jusqu'en 1552, et de la tour de l'Évangile, sont au contraire une preuve évidente qu'avant 1444 Notre-Dame des Vignes était enfermée dans l'enceinte de la ville et que la seconde faisait partie de celle-ci comme les tours Macé et Lardier, ses contemporaines.

*Rapport n° 5, — 9 novembre 1863.*

Dans ce nouvel écrit complètement étranger à la question qui vient de nous occuper, M. Laurendeau en observateur judicieux a pu étudier d'autres points d'histoire locale. Le génie ayant approfondi la cunette des fossés vers la porte Saint-Martin, il a pu reconnaître l'endroit précis où le canal de la dérivation de la Crise passait pour entrer en ville. Pour cela, on a tranché dans le flanc oriental de la colline Saint-Jean, dont la pointe se prolonge jusqu'au champ des Mûriers. A droite de ce canal, passait la chaussée romaine de la Marne, qui se dirigeait vers la rue des Vieilles-Etuves. Des travaux exécutés pour placer les tuyaux du gaz dans le faubourg de Reims ont fait reconnaître

à M. Laurendeau, que la chaussée romaine de Milan à Boulogne, après avoir franchi les ponts du faubourg, formait un léger coude et devait se diriger presque en ligne droite vers l'angle formé par les rues Saint-Martin et de l'Hôpital ; l'une des branches entrait en ville par la porte Saint-André, appelée depuis 1553 la fausse porte, et l'autre devait côtoyer à droite la rue de l'Hôpital, ou elle traversait la chaussée de la Marne en se dirigeant par Beauton et Panleu, vers le théâtre romain et l'église Saint-Remy, qu'elle laissait l'un à gauche et l'autre à droite pour de là courir vers le château d'Albâtre et le bac de Pasly.

Dans ce *Rapport*, M. Laurendeau mentionne une découverte scientifique que nous ne devons pas passer sous silence. Il dit que dans l'ancien bassin de la fontaine Myon, aux remparts de Saint-Jean il a trouvé une couleur jaune transparente ; une espèce d'ocre plus foncé que l'ocre de rue qualifié par lui d'ocre de Soissons. Ce dépôt ocreux ou oxyde de fer et d'alumine produit par l'infiltration des eaux pluviales à travers les cendres noires ou tourbes pyriteuses si abondantes dans la vallée de Soissons, et dont un banc recouvre le sommet de la colline Saint-Jean. Cet ocre dont M. Laurendeau a recueilli un échantillon pour le Musée a, selon lui, toute la solidité du jaune mars ; il absorbe peu d'huile et il est très-facile à broyer. Il peut remplacer avec avantage la terre de Sienne naturelle à laquelle il ne le cède en rien soit pour le ton soit pour la transparence.

*Rapport n° 6, — 7 décembre 1863.*

Ce manuscrit commence par un grief de M. Laurendeau. L'honorable archéologue se plaint que la Société n'ait pas jugé à propos de nommer une commission pour vérifier les données sur l'arcade de la Maison-Wiet; des membres se sont bien rendus sur les lieux, mais isolément et sans mission.

Cette pièce contient ensuite une récapitulation des preuves apportées dans un mémoire précédent qui montrait que cette maison est bien l'hôtel de Roye. Il paraîtrait que l'arcade en jeu dans cette affaire et qui a été prise pour la porte aux Anes ne serait, au dire de l'entrepreneur qui a été chargé de la démolir, qu'un cintre placé uniquement pour maintenir l'écartement des deux bâtiments qu'il reliait et à consolider un massif carré qui en dépendait et destiné à des communs. Il a de plus observé que les voussoirs de cette arcade avaient été construits en pierre de Billy dont l'exploitation ne remonte pas au delà de trois siècles.

*Rapport n° 7, — 1<sup>er</sup> août 1864.*

Dans ce mémoire, Messieurs, M. Laurendeau, toujours poursuivi par son amour de la vérité, a cru devoir récapituler tous ses rapports antérieurs relativement à l'arcade de la porte aux Anes, et à la porte Saint-Remy qui ne se trouvait pas au bout de la rue de ce nom.

Puis entrant dans le vif de la question il cherche à prouver qu'il n'y a pas existé deux

enceintes du moyen-âge ni à l'ouest ni au nord, mais seulement une enceinte remontant au XII<sup>e</sup> siècle.

Il reconnaît cependant une portion de clôture du XIII<sup>e</sup> siècle qui est venu s'y joindre. C'est le saillant qui entoura le prieuré de Saint-Pierre à la Chaux.

D'après un passage du Rituel dont nous avons parlé, M. Laurendeau établit d'abord que Saint-Remy et Notre-Dame des Vignes étaient dans l'intérieur de la cité. Pour corroborer son système il se fait des objections et s'efforce d'y répondre. Il n'admet donc pas la date de 1414, ni celle de 1358 donnée comme probable par M. de Laprairie.

Il répète que l'état de la France et du Soissonnais en particulier, les dissensions civiles, la ruine des finances ne lui permettaient pas ces grandes entreprises.

L'auteur du mémoire conclut donc que l'enceinte de 1358 n'est pas plus admissible que celle de 1414 et cela pour les mêmes raisons énoncées ci-dessus. D'ailleurs il ne voit pas la nécessité ni même l'urgence de cette dépense, les murailles du XII<sup>e</sup> siècle n'ayant que deux cents ans d'existence n'avaient pas besoin de nouvelles fortifications pour être mises à l'abri d'un coup de main. S'appuyant ensuite sur deux titres authentiques : le Rituel de Nivelon de 1205, prouvant la situation à l'intérieur de la ville des églises Notre-Dame des Vignes, de Saint-Victor, tandis que celle de Saint-Pierre à la Chaux était en dehors, puis la charte de 1305 (portant accord entre le comte

de Soissons et les magistrats de la commune pour la cession de l'Île du Mail située « depuis la tournelle près Saint-Pierre à la Chaux, au droit de maisons où on souloit dire aux Saignies étant sous l'église Saint-Quentin, » ) et donnant à entendre que la tour de l'Île du Mail existait alors, on peut en déduire que le prieuré de Saint-Pierre à la Chaux avait été entouré d'un mur défensif dont la tour de l'Île faisait partie.

En fait de fortifications, on le voit, M. Laurendeau n'admet qu'une enceinte s'appuyant sur les tours Lardier, Macé, de l'Évangile et de l'Île, avec une porte aux ânes à l'ouest. À l'est de Saint-Pierre à la Chaux jusqu'au pont il ne voit dans le plan de M. de Laprairie qu'une rectitude imaginaire. Le même raisonnement lui semble avoir sa valeur pour le côté nord comme pour celui de l'ouest qui n'a eu également qu'une seule enceinte du moyen-âge. Pourquoi, ajoute l'honorable contradicteur, dans l'intervalle de deux siècles y aurait-il eu deux enceintes du côté du nord, alors surtout que la dernière n'aurait été construite qu'à quelques mètres seulement de distance de l'autre, et qu'aucun changement ne serait survenu dans le système de défense ?

Ce raisonnement pour n'être pas sans valeur ne nous paraît cependant pas rigoureux. Il doit y avoir à considérer les endroits plus faibles, plus vulnérables et aussi plus endommagés par le temps et les sièges.

M. Laurendeau qui a étudié sérieusement son plan d'attaque et qui a voulu se rendre compte de tout par lui-même, trouve que les

murs du jardin de M. de Laprairie, de M<sup>me</sup> Fanchon, le pavillon de M. Tonnelier sont des constructions du XVI<sup>e</sup> siècle.

Tout en réclamant contre certaines interprétations, *placé sur le rempart, adossé aux remparts*, appliqués à quelques bâtiments de Saint-Léger, comme étant peu claires, l'auteur aborde une question plus sérieuse par rapport à Saint-Léger; il explique que la translation de Saint-Léger dans la ville est une translation fictive. Cette paroisse comme celles de Saint-Quentin, de Saint-Victor, de Notre-Dame des Vignes n'ayant, selon lui, cessé d'être au faubourg que parce que celui-ci, comme ceux des autres paroisses ci-dessus dénommées, fut enclos dans la ville par la construction de l'enceinte du XII<sup>e</sup> siècle. Il ajoute avec raison que ce qui le prouve, c'est la crypte romane qui est vraisemblablement la crypte primitive. Il fait aussi remarquer avec beaucoup de sens que ces mots des chartres *in suburbio* à l'égard de toutes les églises auxquelles ils se rapportent, c'est que jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle l'enceinte de la ville était plus étroite et qu'elle fut agrandie à cette époque. Il lui semble que pour retrouver ce plan du XII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait qu'à tirer une ligne qui, partant de la tour Lardier, se dirigeait sur la tour Macé, de là à la tour de l'Évangile pour retourner à la tourelle de l'île, ces quatre tours formaient les quatre angles de la ville de Soissons.

Il nous tarde, Messieurs, de terminer notre tâche de rapporteur et de tirer la conclusion finale de ces divers mémoires. D'après leur en-



semble, la ville de Soissons n'aurait jamais eu qu'une seule enceinte du moyen-âge et bâtie au XII<sup>e</sup> siècle. Le saillant de l'église Saint-Pierre à la Chaux ne lui aurait été annexé qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. M. Laurendeau pense que si l'auteur du mémoire des fortifications de Soissons a été entraîné à en reconnaître deux par son zèle archéologique, c'est qu'il a pris quelques pans de murs de jardins, une arcade sans épaisseur ni caractère antique et quelques pierres bouchant le fond d'un caveau pour des restes d'anciens remparts et de portes de ville fortifiée, en proposant pour la construction de cette prétendue enceinte du moyen-âge des dates que l'histoire ne justifie pas.

Ces conclusions sont sévères, Messieurs, peut-être exagérées et avant de leur accorder toute l'autorité qu'elles réclament je crois qu'il serait bon d'en soumettre les preuves à l'examen d'une commission locale qui pourrait contrôler plus sérieusement que moi la valeur de cette contradiction qui a son intérêt et que nous devons être heureux de rencontrer, parce que si c'est du choc des cailloux que jaillit la lumière, c'est aussi des arguments des adversaires que doit naître la vérité historique que nous recherchons avec un zèle et une persévérance qui nous honore. Montrons que nous voulons faire droit à toutes les réclamations quelles que elles soient, surtout quand elles ont pour objet un point obscur et que l'avenir seul est peut-être appelé à résoudre, si des documents nouveaux ou des fouilles imprévues ne viennent pas sous nos yeux mettre un

terme à nos discussions amies et toujours empreintes d'un esprit de conciliation et de véritable fraternité.

Le même membre après cette lecture donne l'inscription d'une petite cloche qu'il vient de racheter pour son église de Berry au Bac. Elle est ainsi conçue :

*L'an mil VICXIII Charlotte ai esté nommée par frère — Charles de Gaillard Hoys commandeur, louuier? du Vaulmion et aultres liev — Louys le Vaschier fermier.*

M. Marville, de Trosly-Loire, envoie à la Société des renseignements sur l'horloge communale de Trosly, et sur celle de Camelin dont il a été déjà question dans les Bulletins de la Société. Cette note est déposée aux archives.

La séance est levée à cinq heures.

M. le secrétaire n'ayant pu assister à la séance, le présent procès-verbal a été rédigé par lui sur les notes recueillies par M. l'abbé Poquet.

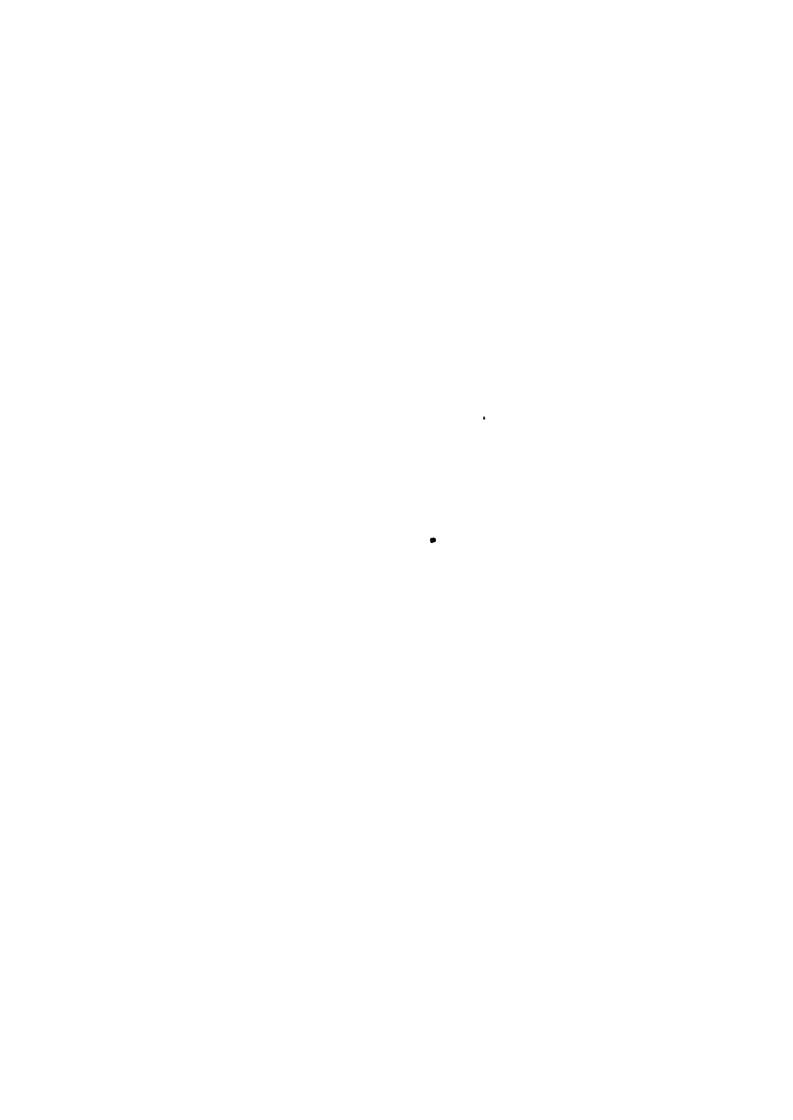
*Le vice-président,*

SUIN.

*Le secrétaire,*

L'abbé PÉCHEUR.





# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Mars 1867.

---

*Présidence de M. Suin, vice-président.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **Nomination de membres.**

M. l'abbé Dupuy, supérieur du petit Séminaire de Saint-Léger de Soissons, est élu membre titulaire.

### **Correspondance.**

Lettre circulaire en date du 5 février 1867 par laquelle son Excellence M. le ministre de l'instruction publique avertit M. le Président de la Société, que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements à la suite du concours de 1866, aura lieu à la Sorbonne le 27 avril à midi, et l'engage à lui envoyer les noms des membres qui seraient

désignés pour la représenter à cette solennité.

La Société, en conséquence de la lettre de M. le ministre, délègue MM. Watelet, Migneaux, l'abbé Delaplace.

M. de Caumont et les membres du bureau de la *Société française d'archéologie* annoncent que la tenue du *Congrès archéologique de France* (34<sup>e</sup> session), aura lieu à Paris le 15 avril à midi, rue Bonaparte, 44.

#### **Livres offerts.**

1<sup>o</sup> *Notice sur M<sup>sr</sup> Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, et prince de Cochinchine*, par M. l'abbé Jardinier, curé d'Origny en Thiérache.

2<sup>o</sup> *Mémoires de la Société Duukerquoise, 1865-1866* vol. 11<sup>e</sup>.

3<sup>o</sup> *Recueil de mémoires et notices de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866*, 10<sup>e</sup> vol.

4<sup>o</sup> *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial. Histoire, philologie et sciences morales.*

5<sup>o</sup> *Stanislas Priour*, par Jean Wallon.

6<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. IV.

7<sup>o</sup> Diverses publications envoyées de Christiania (Norwége).

8<sup>o</sup> *Les travaux historiques de la ville de Paris etc.*, par Urbain Deschartes (1867).

#### **Communications et travaux.**

Le scrutin ouvert pour la nomination d'un président en remplacement de M. de Laprairie

ne produit point de résultat, aucun membre n'ayant réuni la majorité absolue. En conséquence M. Suin, vice-président, annonce qu'il sera procédé à un nouveau tour de scrutin à la prochaine séance, celle du premier lundi d'avril.

Ensuite la compagnie nomme une commission composée de MM. Suin, Perin, Pêcheur pour étudier la question des modifications à apporter au règlement.

M. Laurendeau donne lecture d'une note où il consigne diverses réponses au rapport fait par M. l'abbé Poquet sur ses travaux concernant la topographie antique de Soissons.

M. le secrétaire lit, au nom de M. Vuaflard, qui n'est pas présent à la séance, une notice sur les foires de Soissons accompagnée des lettres-patentes de Charles IX autorisant leur établissement.

## NOTICE

### SUR LES FOIRES DE SOISSONS.

On sait que de temps immémorial il y avait deux foires par an à Soissons, mais il est probable que peu de personnes connaissent l'époque et à quelle occasion elles ont été instituées.

Dans une notice historique sur les foires en général et en particulier sur celle de la Saint-Jean à Amiens, M. l'abbé Corblet fait remarquer que les époques des foires au moyen-âge coïncidaient avec la célébration de quelques solennités religieuses, telles que l'anniversaire de la dédicace des Eglises, les fêtes patronales

des monastères et des paroisses, ou le culte de certaines reliques en vogue qui, amenant un grand concours de monde dans les localités où ces fêtes se célébraient, y attiraient les marchands par l'espoir d'un débit facile, en sorte que ces solennités devenaient en même temps des fêtes de commerce.

Il résulterait de ces données, suivant l'honorable membre de la Société des Antiquaires de Picardie, que les foires pour la plupart ne sont pas d'origine administrative; que si des édits en ont fixé l'époque, le lieu et la durée, les rois se sont toujours conformés aux vœux des populations, et que leurs ordonnances n'avaient pour but que de régler des réunions commerciales qui devaient leur antique origine à la célébration d'une solennité religieuse quelconque.

Partant de ce principe, au lieu d'admettre avec quelques auteurs que le mot foire vient du nom latin *Forum*, ou du grec *Φορτίον* marchandise, M. Corblet en fait dériver l'étymologie de la transformation du mot *Feria*, fête, qui s'est conservé intégralement dans les langues espagnole et italienne, ainsi que dans les patois du Languedoc, de la Touraine et de la Normandie, il n'est pas non plus d'avis qu'elles puissent être d'origine Lombarde, comme l'a enseigné M. Roussel dans son cours de droit commercial à Amiens (1).

On verra par les considérants des lettres-patentes de Charles IX, portant établissement

(1) Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 709 et suiv.

de deux foires par an et d'un marché le jeudi de chaque semaine à Soissons, que ces foires et marché n'ont pas été institués par les mêmes motifs que ceux attribués par M. l'abbé Corblet à la plupart des foires.

Quoiqu'il en soit, j'ai pensé qu'il pouvait être de quelque intérêt de faire connaître l'époque ainsi que les circonstances de l'institution de ces foires, avec d'autant plus de raison que le numéro 464 de la collection Dom Grenier où j'ai puisé ces renseignements, indique que les lettres-patentes de cette institution étaient déposées aux archives de la ville de Soissons, (boîte des foires et marchés), et qu'il est probable qu'elles ont été brûlées lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1844.

Voulant m'assurer de l'exactitude de ces lettres-patentes, je les ai demandées en communication aux archives où on m'avait dit qu'elles devaient se trouver; il m'a été répondu après recherches, qu'elles n'y étaient pas, ce qui confirme le dépôt qui en avait été fait à Soissons, ainsi que l'indique Dom Grenier.

Extrait des lettres-patentes de Charles IX, instituant deux foires par an, et un marché le jeudi de chaque semaine à Soissons :

« Les gouverneur et argentier de Soissons,  
 « nous ayant adressé le 16 avril dernier, une  
 « requête, en vue de satisfaire à la fortifica-  
 « tion commencée en la dite ville du vouloir et  
 « ordonnance du feu roi Henri II notre très-  
 « cher et honoré seigneur et père, pour y esta-  
 « blir magasin tant de vivres que de munitions  
 « de guerre, pour en secourir les pays circon-



« voisins quand l'affaire le requerrait ; il nous  
 « plaise faire permettre qu'au Mont Saint-Jehan  
 « que nostre dit feu seigneur et père ordonna  
 « estre enclos en faisant fortification, ils puis-  
 « sent faire dresser rues avec une place et lieu  
 « public, entre la Croix vulgairement appelée  
 « *Croix de Panleu*, et les anciens fossés de la  
 « ville, et appliquer au profit d'icelle, ces place  
 « et lieu public, en les baillant par eulx pour y  
 « édifier maisons pour accroissement et déco-  
 « ration de la dite ville, à la charge de récom-  
 « penser par eulx, les particuliers ayant vignes,  
 « jardins et autres héritages au dit Mont Saint-  
 « Jehan ; et, pour donner moyen à ceulx qui y  
 « feront bastir et édifier, de y résider et trafi-  
 « quer, leur octroyer deux foires franches et  
 « ung marché, pour y être doresnavant et à  
 « toujours tenus et entretenus ; savoir : est chas-  
 « cune des dites foires durant six jours, et le dit  
 « marché le jeudi de chascune sepmaine la-  
 « quelle requeste nous envoiasmes à notre amé  
 « et féal conseiller, trésorier de France en la  
 « charge de Champagne, etc., etc.....  
 « pour y faire les informations nécessaires, en  
 « présence de nobtre Procureur, receveur or-  
 « dinaire du bailliage de Vermandois, et Jehan  
 « Etienne maistre des œuvres du dit baillage,  
 « qui ferait un portrait de l'accroissement d'i-  
 « celle ville.

« Après les informations et le procès-verbal  
 « de la visitation des lieux, et l'avis de nobtre  
 « trésorier que nous avons fait venir à nostre  
 « conseil ; ensemble les dites requestes, infor-  
 « mations, procès-verbal de la visitation des

« lieux et pourtrait du dit accroissement et  
 « autres pièces ci-attachées sous le scel de  
 « nostre chancellerie, et par l'avis et délibé-  
 « ration d'y celui-ci ; et à ce que le dit accrois-  
 « sement soit fait selon le dit pourtrait, avons  
 « permis et octroyé, et de nostre certaine  
 « science, pleine puissance et autorité royale,  
 « permettons et octroyons aux dits gouverneur  
 « et argentier, faire dresser les dites rues,  
 « place et lieu public ; et icelle bailler au prou-  
 « fit de la dite ville, à faire maisons, en récom-  
 « pensant par eux respectivement, à la raison  
 « de dix livres tournois une fois payées, par  
 « chacun septier des dits jardinages, vignes  
 « et héritages, les particuliers et propriétaires  
 « d'icelles ; et avons fait, créé, ordonné et es-  
 « tably ; faisons, créons, ordonnons et establis-  
 « blissons deux foires et ung marché ; savoir :  
 « est la première des dites foires pour estre te-  
 « nue au Grand marché de la dite ville de Sois-  
 « sons, à commencer le prochain lundi, d'après  
 « le jour de l'Ascension de nostre Seigneur, et  
 « finissant le samedi prochain suivant inclusi-  
 « vement, et la seconde à commencer le troi-  
 « sième lundi du mois de novembre et finissant  
 « le samedi suivant inclusivement, et le dit  
 « marché à chacun jour de jeudi, au dit grand  
 « marché de Soissons, par chacune semaine.  
 « Voulons et nous plaise qu'aus dites foires et  
 « marché, tout marchand et autres puissent  
 « aller, séjourner, retourner, troquer, vendre,  
 « acheter et échanger toutes denrées, marchan-  
 « dises licites, convenables, pour en jouyr et  
 « user, comme font les circonvoisins ayant sem-

« blables foires et marché, pourvu que aux  
 « jours cy-dessus désignés pour la tenue des  
 « dites foires et marché, n'y ait à quatre lieues  
 « à la ronde, autres foires et marchés auxquels  
 « les présentes puissent préjudicier.

« Si donnons en mandement par ces présen-  
 « tes au trésorier de France, en la charge de  
 « Champagne, bailly de Vermandois, prévost  
 « du dit Soissons, ou leurs lieutenants à Laon  
 « et Soissons, et à tous nos autres justiciers et  
 « officiers qu'il appartiendra, que de nos pré-  
 « sentes permissions, créations et établisse-  
 « ment des dites foires et marché, contenues  
 « cy-dessus, ils fassent, souffrent et laissent  
 « les dits exposans et ceulx auxquels sont bail-  
 « lées les dites places, et leurs successeurs en  
 « jouyr et user pleinement, sans aucun trouble  
 « ou empêchement.

« En outre permettons par ces présentes pour  
 « les dites foires et marché, tenir, faire cons-  
 « truire et édifier halles, bancs, et estaux et  
 « autres choses à ce convenables. Nous avons  
 « par ce regard seulement et sans tirer à con-  
 « séquence, dérogé et dérogeons, car tel est  
 « nostre bon plaisir; et afin que ce soit chose  
 « ferme et estable à toujours, nous avons fait  
 « mettre nostre scel à ces dites présentes, saufen  
 « autre chose nostre droit et l'aultruy en toutes.  
 « Donnée à Saint-Germain en Laye, au mois de  
 « novembre de l'an de grâce mil cinq cens  
 « soixante et ung, et de notre règne le premier.

« Sur le reply, par le roy en son conseil. »

Signé LOMÉNIE avec paraphe,

Au-dessous : *visa contentior*, DORTIE.

Sous le reply : accordé au Conseil, le penultième de novembre 1564,

Signé : MAC BEAUNE,

Au-dessus *regis erecta.*

Les lettres-patentes de Charles IX furent confirmées par les rois Henri III au mois d'avril 1575 et Henri IV au mois de décembre 1605. Cependant comme il n'était expressément porté dans ces diverses lettres « que les dits foires et marchés seraient francs ; mais seulement que les dits habitants de Soissons en jouyraient comme les lieux circonvoisins » ceux-ci craignant qu'on leur ôtât plus tard ces franchises s'adressèrent à ce sujet au même prince qui leur accorda de nouvelles lettres plus explicites se terminant ainsi :

« Si donnons en mandement à nos amés et  
« feaulx Conseillers les Gens tenant nostre  
« Cour des aides à Paris, Trésoriers Généraulx  
« de France au dit Soissons, Bailly provincial  
« du dit lieu et tous autres officiers qu'il appar-  
« tiendra. »

« Donné à Paris au mois de décembre de  
« l'an de grâce 1607, et de nostre règne le dix  
« neufvième : »

Signé HENRY.

Sur le repli : par le Roi.

signé POTIER avec paragraphe.

Registré en la cour des aides le 23 mai 1608.

au Bailliage de Soissons le 3 Juillet 1608,

( 50 )

et en l'élection le 21 août même année.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Vice-président,*  
SUIV.

*Le Secrétaire,*  
L'Abbé PÉCHEUR.



**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 1<sup>er</sup> Avril 1867.

---

*Présidence de M. Suin, vice-président.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le scrutin pour la nomination d'un président, en remplacement de M. de Laprairie, démissionnaire, reste ouvert jusqu'à quatre heures. M. Perin ayant réuni la majorité des voix est proclamé président.

**Ouvrages offerts et déposés.**

1<sup>o</sup> *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie*, par Alexis Dureau;

2<sup>o</sup> *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver* (1866);

3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1866, n<sup>o</sup> 4;

4° *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin*, 1866, t. XV;

5° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1866;

6° *La peinture sur verre à Reims*, etc., par M. Guillemart;

7° *Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique*, 15<sup>e</sup> année, 55<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> livraisons;

8° *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, t. II (1867);

9° *Le Cabinet historique*, 13<sup>e</sup> année, janvier-février 1867.

#### Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre, en date du 18 mars 1867, par laquelle M. Dureau, de Paris, l'informe qu'il offre à la Société, en échange du concours quelle lui a donné, le premier volume de son *Annuaire bibliographique*. La Société décide que l'on enverra à M. Dureau les volumes de son Bulletin depuis l'année 1864.

M. le président fait ensuite part à la Société d'une invitation à se rendre au Congrès scientifique qui tiendra sa 34<sup>e</sup> session à Amiens, le 3 juin 1867.

Enfin il lit une lettre de M. le Préfet, en date du 16 mars 1867, par laquelle ce haut magistrat engage la Société à déléguer l'un de ses membres pour faire partie de la commission départementale de l'Exposition universelle, section des *Améliorations morales et économiques dans l'intérêt des populations*. La Société fait choix

de M. Martin, de Rozoy sur Serre, conseiller général et membre titulaire de la Société.

### **Communications et travaux.**

M. le président informe la compagnie que le Conseil municipal de Soissons, sur la proposition de M. P. Deviolaine, maire, a voté une somme de plus de 5,000 fr. pour être employée aux réparations de la plus petite des tours de Saint-Jean des Vignes. On se rappelle qu'une somme à peu près équivalente, également votée par le Conseil municipal, a été appliquée, l'année dernière, à des travaux du même genre sur l'autre tour. Ainsi le monument entier pourra longtemps encore braver les injures du temps et faire regretter celles que les hommes lui ont infligées. De plus le Conseil municipal a voté encore une somme de 1,000 fr. pour aider à la publication des archives hospitalières de Soissons, par M. Matton, archiviste de l'Aisne et membre correspondant de la Société. A cette somme la commission des hospices a bien voulu ajouter une allocation de 1,000 fr. devant servir à la confection de l'inventaire des archives de ces établissements, mais que M. Matton se propose d'appliquer à leur impression. La compagnie, en présence de ces efforts généreux qui ne peuvent manquer d'obtenir l'approbation générale, a cru devoir les reconnaître par un vote spécial de remerciements et d'éloges adressés à M. le Maire de Soissons, aux membres du Conseil municipal et à la commission administrative des hospices, comme ayant bien mérité de nos antiquités na-



tionales en procurant leur conservation.

M. le président ayant mis aux voix la question des modifications à apporter au Règlement de la Société, agitée dans les séances précédentes, il a été décidé qu'aucune modification n'aurait lieu. Toutefois, sur la proposition de divers membres, il a été fait rappel de la note suivante, insérée au t. II du Bulletin, p. 20, que : « La Société ne garantit nullement la valeur des appréciations plus ou moins justes de chacun de ses membres, » et que « elle laisse à chacun d'eux la responsabilité de ses assertions. » Ensuite il a été décidé « que les tirages à part se feraient aux frais de l'auteur, à moins que la Société n'ait préalablement consenti à ce qu'ils se fissent à ses propres frais ; » et enfin que « le Bureau, lorsqu'il aura décidé la publication des mémoires et travaux importants, en donnera avis à leurs auteurs afin qu'ils puissent eux-mêmes en surveiller l'impression. »

M. Matton offre le *fac simile* d'un sceau de Raoul, grand-archidiaque de Soissons, en 1211.

M. l'abbé Poquet dépose sur le bureau divers objets antiques trouvés à Berry au Bac, des poteries romaines, des fragments de vases dont l'un a le fond percé de trous comme une passoire, des médailles gauloises trouvées avec 25 meules à bras dont plusieurs sont en granit, à Berry au Bac, entre l'ancienne voie romaine de Reims vers Laon et un petit marais. M. Poquet se propose de faire un rapport détaillé sur cette intéressante découverte.

M. Calland dépose aussi, de la part de M. Rochard, cultivateur à Ambleny, qui a déjà

fait des dons importants au Musée, un polyptier en forme de champignon, trouvé par M. Eugène Dubarle, dans la grève qui surmonte la cendrière de Ressons le Long.

M. Laurendeau dépose à son tour sur le Bureau l'ensemble de ses travaux sur la campagne de 1814 à Soissons, et dont il avait donné lecture dans les séances précédentes.

M. l'abbé Dupuy donne pour les archives une pièce en parchemin concernant l'acquisition d'une maison au faubourg Saint-Vaast, rue du *Champ bouillant*. Le même membre est chargé de faire l'analyse d'une autre pièce concernant l'introduction des Génovéfains à Saint-Léger et dont il a fait l'acquisition.

M. Fossé Darcosse donne à la Société, au nom de M. Paul Berton, communication d'un petit travail intitulé : *Recherches sur diverses dénominations* du territoire de Fleury, canton de Villers-Cotterêts. Dépôt aux archives et rapport sur ce travail par M. le secrétaire.

M. le président met à l'ordre du jour de la prochaine séance la nomination d'un vice-secrétaire archiviste, en remplacement de M. Perin nommé président.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Vice-Président,*

SUIN.

*Le Secrétaire,*

l'Abbé PÉCHEUR.

---



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE**  
**ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS.**

---

**CINQUIÈME SÉANCE.**

Lundi 6 Mai 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Ouvrages offerts et déposés.**

1° *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. V, janvier 1867.

2° *Mémoires* lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial, etc., tenues les 4, 5 et 6 avril 1866.

3° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XVI. Registres consulaires de la ville de Limoges, 1<sup>er</sup> registre (1<sup>re</sup> partie, 1504-1552).

4° *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1866, t. XXVIII.

5° *Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille* (années 1858-1864).

**Correspondance.**

M. le président donne lecture d'une lettre dont M. Ribeyre accompagne l'envoi de sa notice de M. le docteur Blanchet.

Il lit ensuite une autre lettre datée d'Amiens, le 25 avril 1867, par laquelle MM. les secrétaires généraux de la 34<sup>e</sup> session du Congrès scientifique de France, qui se tiendra en cette ville, le 3 juin, demandent que la Société délègue quelques-uns de ses membres pour prendre part aux travaux du Congrès et se fasse inscrire comme corps sur la liste des adhérents. La compagnie s'est empressée de répondre à l'invitation de MM. les secrétaires du Congrès sous ce dernier rapport, avec l'espérance fondée que quelques-uns de ses membres se rendront à la grande réunion du 3 juin.

Enfin M. le président communique à la Société une lettre-circulaire en date d'Anvers, le 15 avril 1867, contenant une invitation de se rendre au Congrès archéologique international dont l'ouverture aura lieu à Anvers, le 25 août 1867.

**Communications et travaux.**

M. le président entretient la Société d'une découverte faite à Renneval, en un lieu nommé *Lusieux*, par M. Godet Dêtrengne, et dont communication a été donnée à M. Martin, de Rozoy sur Serre, membre de la Société, par M. Venet, curé de Renneval. Elle consiste en quelques vases de terre trouvés en labourant dans un carré de fondations de murs en cailloux et soulevés par la charrue. Ces vases en forme d'urne

étaient accompagnés d'ossements et de cendres. Ils ont été brisés en partie. L'un d'eux était encadré de grosses tuiles dont l'une recouvrait l'orifice du vase. M. Venet a fait remettre à M. Martin celui qui était le mieux conservé. M. Perin ajoute que la charrue est venue également briser, près de la ferme de Forêt (Morsain), un vase contenant onze cents médailles romaines en bronze dont un certain nombre iront enrichir la collection numismatique du Musée.

M. le président dépose sur le bureau une série de manuscrits sur la valeur desquels il désire avoir l'avis de la Société. Ce sont : 1<sup>o</sup> Mémoires et notes sur la ville de Soissons, le Soissonnais et leurs antiquités (1806), par M. François Robert, *desservant*, d'Arcy Sainte-Restitue (in-4<sup>o</sup> cartonné); 2<sup>o</sup> Requête de Daguesseau sur la mouvance du comté de Soissons (in-4<sup>o</sup> relié); 3<sup>o</sup> Arpentage du terrier de la commanderie de Maupas et Mont de Soissons (in-4<sup>o</sup> cartonné, avril 1743); 4<sup>o</sup> Braine, titres généraux, 1398-1410 (in-4<sup>o</sup> cartonné, copies); 5<sup>o</sup> Pièces concernant la châtellenie de Vailly (in-4<sup>o</sup> cartonné).

Examen fait de ces ouvrages, on a trouvé que celui de M. Robert pouvait avoir une certaine importance surtout pour constater l'état de la science archéologique dans le Soissonnais, au commencement de ce siècle où elle n'avait guère de représentant que le docteur Godelle; que la Requête de Daguesseau a été imprimée et se trouve à la bibliothèque de Soissons; que l'Arpentage de la commanderie de Maupas ne

peut ne pas être un document précieux pour aider à reconstituer le domaine des Templiers à Soissons, lequel a passé, lors de leur suppression, aux chevaliers de Saint-Jean ou de Malte; que les pièces concernant Braine doivent être annexées au cartulaire imprimé de Saint-Yved; qu'enfin il serait utile de dépouiller celles de la châtellenie de Vailly qui appartient aux archevêques de Reims.

M. le président laisse à la Société l'espoir que ces manuscrits qui paraissent provenir de la collection de M. Prioux ne seront pas perdus pour le pays.

M. l'abbé Pécheur lit la note suivante :

#### NOTE

##### SUR DEUX PIÈCES DE MONNAIES CARLOVINGIENNES.

En parcourant le Bulletin du comité archéologique de Noyon, je trouve une *Notice* de M. Dulac sur quelques monnaies trouvées à Compiègne et aux environs de cette ville (t. II), dans laquelle il y a des détails intéressants sur deux pièces, attribuées l'une à Morienvall et l'autre à Rethondes, localités du Soissonnais que nous connaissons tous. Il y avait à Morienvall une abbaye célèbre et à Rethondes un prieuré. La première pièce de monnaie, qui se trouve dans la magnifique collection de M. le docteur Colson, de Noyon, porte d'un côté le monogramme de Charles le Chauve avec la légende *Gratia Dei rex*, et de l'autre côté *Moriananeve*, que l'auteur de la notice, avec d'autres antiquaires numismates, rend par Morienvall avec d'autant plus de raison que ce

lieu avait d'abord été une villa royale fréquentée par Charles le Chauve et Hermentrude, sa femme, et connue sous le nom latin de *Mauriana vallis*. Mais au lieu de *neve*, ne devrait-on pas lire *valle*? Ce n'est pas à moi à le décider.

La seconde pièce offre plus de difficultés dans son attribution. Frappée sous le même prince, elle porte aussi le monogramme de Charles avec la même légende et au revers une croix avec ces mots : *Rothundas cella*. M. de Longpérier dit : Que cette rare monnaie a été attribuée à Celles en Berry, sans qu'on se préoccupât d'indiquer à laquelle des localités nombreuses de ce nom en France elle appartenait; et il n'hésite pas à l'attribuer à Rethondes en s'appuyant sur ce passage d'Adrien de Valois au mot *Rotunde* de son *Notitia Galliarum* : « *Erat locus secus Axonæ fluvii litus, distans, ut fertur, a Suessiona civitate CXLIV stadiis, cui vocabulum Rotundas est inditum antiquitus... in quo cœnobium religiosorum virorum Drausius episcopus Suessionum eœstruxit.* »

« Une chose digne de remarque, ajoute M. Dulac, c'est que l'auteur des actes de saint Drausin place dans la forêt de Cuise l'endroit que ce saint prélat choisit pour fonder le monastère de Rethondes au VII<sup>e</sup> siècle; cependant, le village de Rethondes est situé dans la forêt de Laigue. Abstraction faite de cette circonstance, le mot *cella*, ajouté au nom de Rethondes, m'étonne et m'embarrasse un peu et j'aurai besoin, malgré l'autorité du nom de M. de Longpérier, de quelques nouvelles preu-



ves qui viennent confirmer son attribution. En effet, le passage d'Adrien de Valois, cité plus haut, nous donne simplement la position de Rethondes, mais il ne dit pas même que nos rois y aient fait de ces séjours si fréquents pour Compiègne et Morienvil. Carlier qui a eu si souvent occasion de parler de cette localité ne nous dit rien qui puisse confirmer cette attribution qui manque pour le moins de certitude. Je sais bien que d'après nos auteurs anciens, le mot *cala* ou *cella* signifie habituellement oratoire, chapelle, de même qu'*oratorium* ou *basilica*; mais Carlier ajoute toutefois que le nom de *cella* s'applique plus spécialement aux chapelles qui avaient servi de retraite aux premiers chrétiens dans les temps de persécution; or rien à Rethondes ne peut répondre au mot de *cella* ainsi entendu. »

M. Dulac ayant appelé sur ce point intéressant l'attention de ses collègues, ceux-ci répondirent à son appel, car on lit au procès-verbal de la séance où il communiqua son travail (p. 36) : « M. Peigné croit que le mot *cella* n'est pas toujours synonyme de *cala*; *cella* signifie cellule, retraite pieuse, tandis que *cala* veut dire simplement lieu caché, comme on le voit dans *fond de cale*, *calais* qui signifie *la cache*, *portus caletum* (calais). Il incline donc pour le sentiment de M. de Longpérier. M. Fossart partage ce sentiment et est d'avis que *Rotunda cella* veut dire monastère de Rethondes. »

Ce problème de numismatique nationale intéressant le Soissonnais directement, j'ai cru que je devais rectifier une erreur de M. Dulac

et appuyer l'explication de M. Fossart qui est celle de M. de Longpérier.

D'abord l'auteur des actes de saint Drausin ne place pas dans la forêt de Cuise l'endroit où ce saint bâtit le monastère de Rethondes, ni même dans la forêt de Laigue, mais bien entre les deux forêts (*altrinsecus*) qu'il distingue parfaitement. « *Est vero locus densissimis saltibus altrinsecus stipatus qui videtur in saltibus, Cotia videlicet et Lîsica, quasi occultatus hominum obtutibus...* » Et aujourd'hui encore le village de Rethondes est bien situé entre les deux forêts, quoique sur la rive droite de l'Aisne, rivière qui les sépare. Quant au mot *cella* il ne peut être d'aucun embarras. Les grands monastères portèrent souvent la qualification de *cella* sous les deux premières races et les petits, les prieurés, les prévôtés qui en dépendaient la portèrent habituellement avec celles de *prepositura*, *prioratus*, *obedientia*, *monasteriola*, *abbatiola*, comme Choisy, la Croix-Saint-Ouen et Rethondes qui dégénérent bientôt en prieurés simples de la dépendance de Saint-Médard. Enfin si aucun monument ne parle en effet de séjours de nos rois à Rethondes, n'est-il pas très-probable que parcourant sans cesse les forêts de Cuise et de Laigue ils se soient quelquefois arrêtés dans le prieuré de ce lieu et qu'on y ait frappé quelques pièces de monnaie? car il paraît vraisemblable qu'il n'y avait pas seulement un atelier monétaire dans certains palais principaux, mais qu'un atelier portatif suivait la cour aussi bien que la chapelle royale, l'école palatiale, etc.

J'espère que ces simples observations confirmeront MM. de Longpérier, Fossart et Peigné-Delacourt dans leur sentiment et y ramèneront M. Dulac lui-même. »

L'excursion du deuxième jeudi de juin est mise en discussion. M. Quinquet, maire d'Oulchy, ayant depuis longtemps déjà offert à la Société une gracieuse hospitalité, M. le secrétaire propose de visiter les ruines des abbayes du Charme et de Coincy et quelques églises des environs. La proposition est adoptée provisoirement et la décision définitive remise à la prochaine séance.

M. Calland offre, de la part de M. Montalant, serrurier à Oulchy, une clef romaine en fer ; et de la part de M. Rochard, cultivateur à Ambleny, un style trouvé à Arlaines.

M. Matton, membre correspondant présent à la séance, lit un extrait des comptes de la ville de Laon concernant le programme du cérémonial de l'entrée du roi Louis XV à Soissons.

« S'ensuit ce qu'il se fera à Soissons à l'entrée du roy et de la royne :

Les princes qui accompagneront Leurs Majestés seront Monseigneur le comte de Soissons, M. le comte d'Avergne, M. le chevalier de Vendosme, M. d'Elbeuf, M. le comte de Saint-Pol, M<sup>me</sup> la princesse de Conty, M. le duc de la Trimoille.

L'on ne présentera pas de dais au roy pour ce quy ne là point voulu.

Il y aura à la porte par laquelle Sa Majesté entrera trois armoiries et blazons scavoir celle du roy et celle de la royne et celle de M. de

Luynes , gouverneur de l'île de France au dessous au milieu des deux qui feront les trois un escusson et une ceinture de lierre autour.

L'ordre que l'on tiendra à Leurs Majestés sera tel que M. le prévost des mareschaux sortira le premier et doit aller , jusques à Viler-Cotteray , M. le gouverneur avec la noblesse jusques à l'entrée de la forest , l'infanterie à une lieue et demye , MM. les généraux à une lieue , M. le lieutenant général et MM. les conseillers et avocats à la descente de la montaigne , MM. du corps de ville hors la porte , MM. du clergé dans la ville à l'entrée de la porte.

L'on ne fera autre présent au roy que du vin ; à la royne, que du fruit et biscuit.

*(Extrait des comptes de la ville de Laon.)*

Le même membre lit quelques extraits de ses travaux sur les archives hospitalières de Soissons , afin de donner quelques spécimens du plan dans lesquels ils seront conçus.

Le scrutin ouvert depuis deux heures jusqu'à quatre , pour l'élection d'un vice-secrétaire archiviste, n'ayant pas eu de résultat, un nouveau vote aura lieu à la prochaine séance.

### **Objets donnés au Musée**

DEPUIS LE 5 OCTOBRE 1866,

Par MM. :

Dupont , architecte , une pièce de six sous , argent , Louis XIV , 1677 ; une médaille de Wellington.

- ..... Deux pièces de douze sous, Louis XV, 1759, 1785.
- Canot, entrepreneur, deux pièces, moyen âge, trouvées à Pasly.
- Foy, dit Joinville, de Vauxbuin, une momie.
- Moneuse, notaire à Chauny, quelques assignats.
- M<sup>me</sup> Letierce, ossements fossiles trouvés à Missy sur Aisne.
- Watelet, professeur, pour M. Binart, uné coulèvre d'Amérique (Equateur).
- Prevost, serrurier, un boulon à vis, avec tête figurée.
- Gordien, professeur, un vase funéraire en terre grise, partie centrale d'un bouclier en fer et deux autres pièces, trouvés à Chéry sur Somme; une clef en fer trouvée à Albert (Somme).
- Rochart, d'Ambleny, deux cuillères en fer étamé, avec empreintes.
- Brelay, de Cuffies, trois empreintes de poinçons (Légion d'honneur); diverses médailles, argent et cuivre.
- Comte Sieyes, une pièce, argent, Charles IX, trouvée à Chéry-Chartreuve.
- Quenescourt, un plan de Soissons à vol d'oiseau, par Mortier; une vue des flèches de Saint-Jean.
- Renardeux, menuisier, une pièce, argent, Henri III, 1577.
- Pestelle, entrepreneur, une console en pierre (tête de chérubin).
- Les administrateurs de la Compagnie du Nord, fragments remarquables de la mâchoire d'un éléphant fossile (grevière de Saint-Médard).

Leclère , commissaire-priseur , portrait en médaillon , du professeur de l'Ecole communale de Dessin de Soissons , Hoyer. (lithographie par lui-même).

Desjardins , agent d'assurances , une pièce romaine, petit bronze (Crispus).

Lambert , entrepreneur , une pièce romaine (Gordien) ; une médaille de mission.

L'Administration municipale, différentes monnaies; une tombe de chevalier, relief en pierre, et fragments d'inscriptions; une statue d'abbesse, en marbre, mutilée, épitaphe; deux statues en bois, Jésus et la Vierge, mutilées, venant de la Cathédrale; une épée à deux tranchants, avec sa soie, trouvée à la Carrière-l'Evêque; l'Assomption, tableau de Marchal; deux grandes médailles d'argent aux armes de la ville, autrefois portées par les appariteurs de police.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

PERIN.

*Le Secrétaire,*

l'Abbé PÉCHEUR.

---



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE**  
**ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS.**

---

**SIXIÈME SÉANCE.**

Lundi 3 Juin 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le scrutin reste ouvert jusqu'à quatre heures pour la nomination d'un vice-secrétaire, en remplacement de M. Perin nommé président. M. Calland ayant réuni la majorité des voix est proclamé vice-secrétaire archiviste.

**Ouvrages offerts et déposés.**

1° *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*, par M. Perin, t. II.

2° *Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Lons le Saulnier (Jura)*, en 1865.

3° *Le cabinet historique*, 43<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> livr., mars 1867.



4° *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 1<sup>er</sup> vol.

5° *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. V, février-mars 1867.

6° *Société d'encouragement pour l'industrie nationale fondée en 1801. Programme des prix et médailles mis au concours* (séance générale du 20 février 1867).

### **Communications et travaux.**

M. le président propose de déposer les livres appartenant à la Société dans la Bibliothèque communale. Il appuie sa proposition sur cette raison qu'il y a déjà encombrement et qu'en cas de dissolution de la Société ils devront appartenir à la ville. Cette proposition n'est pas adoptée.

M. l'abbé Dupuy fait présent à la Société d'un certain nombre de médailles provenant de la trouvaille faite récemment auprès de la ferme de Forest, commune de Morsain. Des remerciements sont adressés à M. Dupuy qui veut bien se charger de faire dans une prochaine séance un rapport sur ces médailles et d'en déterminer la valeur.

M. le président demande à la Société de fixer définitivement les lieux qu'elle devra visiter dans son excursion du deuxième jeudi de juin. Après une courte discussion on se détermine pour Coincy, le Charme, Latilly, la Croix et Breny.

M. Suin donne communication d'une copie de l'éloge du chirurgien Le Cat, de Blérancourt, par M. Ballière Delaisment, éloge lu le 2 août

1769, à l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen.

La copie, présentée en cette séance, a été faite, à la bibliothèque de Rouen, par M. Dutailly, de Blérancourt.

Ensuite, M. Suin entretient la Société d'un autre éloge de Le Cat, par Valentin, du Collège royal de chirurgie de Paris. On a décidé que le premier ouvrage étant devenu très-rare et contenant des détails biographiques plus étendus que le second, serait réimprimé en partie dans le Bulletin de la Société.

### ÉLOGE

#### DE M. LE CAT,

Écuyer, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, membre des Académies de Londres, Madrid, Lyon, etc., et secrétaire-perpétuel de celle de Rouen,

PAR M. BALLIÈRE DELAISMENT,

De l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,

Lu à la séance publique le 2 août 1769.

*Quæsierat studio nomen memorabile. (Ovib).*

Entre les divers motifs qui déterminent le cœur humain et qui enfantent les grandes actions, deux des plus puissants sont l'amour de la gloire et l'amour de l'humanité : par le premier l'homme placé au centre d'une sphère qu'il brûle de remplir et d'étendre, rapporte tout à soi, multiplie son existence et veut se devoir à lui-même l'immortalité à laquelle il aspire ; par le second le premier s'ennoblit, la dignité des principes, la générosité des désirs excitent l'enthousiasme du genre humain qui

applaudit à son bienfaiteur , et qui légitimant dans les hommes illustres la part qu'ils ont eue à leur célébrité, se plait à leur payer un double tribut d'admiration et de reconnaissance.

Ces deux passions réunies, l'amour de la gloire et l'amour de l'humanité, constituèrent le caractère principal de Claude-Nicolas Le Cat, écuyer, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, lithotomiste pensionnaire de la même ville, professeur, démonstrateur royal en anatomie et chirurgie, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, doyen des associés régnicoles de celles de chirurgie de Paris, des Académies royales de Londres, Madrid, Porto, Berlin, Lyon, des Académies impériales des Curieux de la nature et de Saint-Pétersbourg, de l'Institut de Bologne, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Il naquit à Blérancourt, en Picardie, le 6 septembre 1700, de Claude Le Cat, chirurgien lettré, et de N. Méresse, fille de Simon Méresse, chirurgien établi aussi à Blérancourt. Cet aïeul et le bisaïeul maternel de M. Le Cat, aussi chirurgien, étaient élèves de l'Hôtel-Dieu de Paris, leur réputation ne fut pas bornée par les limites de leur province; ce bisaïeul, selon une tradition de la famille, fut appelé à la Cour pour la reine Marie-Anne d'Autriche.

Si l'habitude et le long exercice sont les seuls moyens qui puissent mener à la perfection dans tous les arts, les leçons et les exemples des hommes habiles sont bien capables aussi de féconder le germe des talents. M. Le Cat pui-

sait dans le sein de sa famille des préceptes et des modèles , et c'est sans doute en partie à la constance avec laquelle ses ancêtres ont persévéré dans une profession honorable qui les rendait à la fois illustres et utiles, que l'on doit attribuer cette ardeur infatigable pour le progrès de l'anatomie , cette habitude du travail , cette passion pour l'étude, aidées d'une facilité prodigieuse, qui lui ont rendu familières toutes les parties de la physique , et qui en ont fait un des premiers hommes de son siècle.

Ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique dont il porta l'habit pendant dix ans ; mais le recueillement perpétuel que le saint ministère exige , la réserve austère qu'il faut employer dans la distribution des vérités sacrées dont la moindre altération est un crime , s'accordaient mal avec un génie inventif qui saisissait rapidement tout ce que la nature, les sciences , les arts présentaient de piquant , de neuf, de curieux. Une découverte nouvelle était l'aliment de son âme , il goûtait le plaisir de créer , les découvertes des autres excitaient son ardeur, il répétait les expériences nouvelles, et se les appropriait en quelque sorte par les perfections qu'il y ajoutait sur le champ.

Cette disposition d'esprit le détermina à préférer l'état de la médecine. On sait que c'est celui qui facilite le plus l'étude de la nature , qui favorise le plus le goût de l'histoire naturelle. Nos aïeux ne donnaient pas à leurs médecins d'autre nom que celui de physiciens ; nos voisins le leur donnent encore, et les meilleurs ouvrages sur tous les arts sont dus

presque tous à des docteurs de cette faculté.

Par une suite de ce même caractère, M. Le Cat choisit entre les diverses parties de la médecine, celle qui convenait le plus à son activité, celle qui offre le plus de phénomène singuliers, celle qui exige une action continuelle, la chirurgie, l'anatomie.

Sans sortir de chez lui, il put satisfaire son inclination. Son père, élève de M. Maréchal, premier chirurgien du roi, lui apprit les éléments de son art, et à la douceur de l'instruction paternelle joignait l'avantage d'enrichir un successeur de trésors et de connaissances héréditaires. Des observations et des mémoires anatomiques envoyés par le père, et lus par le fils à l'académie de Rouen, prouvent le mérite de l'instituteur, et le fruit que le disciple pouvait retirer de ses leçons. Il alla ensuite à Paris chercher de nouvelles occasions de s'instruire et de se perfectionner. Le premier maître qu'il y suivit fut M. Winslou, qui faisait alors un cours public d'anatomie aux écoles de médecine. Une ancienne amitié soutenue ou occasionnée par l'alliance quoique un peu éloignée, attacha M. Le Cat à la famille de M. Guérin, et ensuite à M. Morand qui venait d'être son gendre. Il cultiva ces deux hommes illustres. Dans le même temps, il fréquentait assidûment l'Hôtel-Dieu qui avait pour chirurgien en chef M. Boudou, et la maison de la Charité gouvernée par M. Le Dran, ce qui ne l'empêchait pas de faire en même temps ses cours de médecine aux écoles de cette faculté, et un cours de mathématiques au collège Mazarin.

Il fut en 1728 chirurgien de M. de Tressan , archevêque de Rouen, ses cours ne souffrirent point d'interruption , et la survivance de la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen , ayant été proposée au concours en 1731 , fut adjugée à M. Le Cat , qui s'était déjà fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages , entre autres par une dissertation sur le balancement des arcs-boutants de l'église de Saint-Nicaise de Reims , et par une lettre sur l'aurore boréale de 1725.

Aussitôt que l'académie royale de chirurgie de Paris eut proposé des sujets de prix , M. Le Cat se mit sur les rangs et obtint le premier accessit en 1733 ; ce n'était là que le prélude de ses triomphes. La gloire d'avoir approché du prix , allérée à ses yeux par le dépit qu'il ressentait de n'avoir fait qu'en approcher , irrita son émulation , et il remporta les prix de toutes les années suivantes jusqu'en 1738. Il avait pris cette année-là le mot *Usquequo* pour devise de son mémoire ; il s'agissait de déterminer le caractère distinctif des plaies faites par armes à feu , et le traitement qui leur convient. Ce sujet avait déjà été proposé pour le prix de 1736. M. Le Cat annonçait par sa devise , qu'il avait déjà concouru une fois pour cet objet , qu'il s'était donné de nouveaux soins pour mériter le prix double ; et il manifestait son impatience sur le délai de la proclamation d'un vainqueur. L'académie interprétant de son côté une si noble persévérance , se crut obligée de lui faire la question *Usquequo*. Jusqu'à quand M. Le Cat gagnera-t-il les prix qu'elle

propose? et le pria de ne plus entrer en lice.

Il était permis sans doute après avoir approché d'une couronne , et avoir enlevé toutes les autres successivement d'ambitionner une place parmi les juges qui les distribuent. Cette place sollicitée par des succès éclatants, enlevée , pour ainsi dire, par le droit des victoires multipliées, fut plutôt offerte à M. Le Cat qu'elle ne lui fut accordée par l'Académie royale de chirurgie qui se hâta de l'associer. Elle consentit avec sagesse à se priver des chefs-d'œuvre dont elle aurait eu un revenu annuel assuré, pour ne pas décourager ceux que la certitude d'avoir un concurrent si redoutable et si aguerri aurait empêchés d'entrer dans la carrière. En effet les prix académiques semblent être proposés aux talents naissants ou nouvellement formés plutôt qu'aux talents supérieurs. Le but des prix est d'exciter l'émulation , de féconder les semences heureuses, d'arroser les nouveaux rejetons ; et si toute notre admiration se portait sur les hommes célèbres , si les regards publics n'échauffaient pas le germe précieux des jeunes auteurs , l'espérance de la moisson prochaine s'évanouirait, et l'empressement de jouir de nos richesses nous priverait de l'avantage de les perpétuer.

Après l'invitation faite solennellement à M. Le Cat de ne plus entrer en lice et de se reposer sur ses lauriers , on le voit encore reparaître dans la même carrière l'année suivante, ceint d'une nouvelle couronne ; mais il faut remarquer qu'il n'était pas pour cela moins fidèle au glorieux engagement qu'on lui

avait imposé. Il avait travaillé l'année précédente pour le prix qui fut remis, ce n'était pas une nouvelle conquête dont sa générosité dût s'abstenir, c'était une ancienne possession dont il voulait conserver et constater la propriété ; c'était un laurier qu'il avait laissé en arrière et qu'il reprenait en repassant. Il lui semblait qu'il aurait manqué quelque chose à sa gloire, si un seul des sujets proposés avant son repos ne lui avait pas mérité une palme. Il s'était d'abord contenté de la satisfaction intérieure que lui donnait sa nouvelle victoire, quoique ignorée, car l'Académie ne sut que par la suite quel athlète elle avait couronné, il avait gardé l'anonyme, mais l'amour de la gloire, ainsi que le feu, peut-il longtemps se contraindre.

M. Le Cat si authentiquement déclaré supérieur à tous ses rivaux dans la chirurgie qu'il avait choisie pour l'objet principal de son étude se livra désormais à toutes les parties de la physique, entreprit une conquête littéraire universelle, travailla pour toutes les académies célèbres de l'Europe, et soit par des mémoires qu'il leur adressait en son nom, soit en remportant les prix sur les sujets qu'elles avaient proposé, il devint citoyen de toutes les académies ; c'est ainsi qu'il fut associé à celles de Londres, de Madrid, de Berlin, de Bologne, de Saint-Petersbourg, etc, et correspondant de celle des sciences de Paris, le seul titre que puissent y avoir les Français qui n'habitent pas la capitale. Il était si connu par cet usage de remporter des prix, que l'académie des Curieux de la nature qui a coutume de donner un



nom de guerre à ses associés, le caractérisa par celui de *Pleistonicus*, littéralement *l'homme aux fréquentes victoires*.

Le *Traité des sens*, le plus connu des ouvrages de Le Cat a reçu le sceau de l'approbation publique. Il a eu plusieurs éditions tant en France qu'en Hollande. Il a été traduit dans la langue d'une nation distinguée par son goût pour les ouvrages solides. L'auteur devait être supérieur à son sujet en traitant la théorie de l'ouïe proposée par l'académie de Toulouse. Le prix était triple lorsque M. Le Cat le remporta. Le personnage de juge était peut-être le seul qui lui convint; mais il crut pouvoir se présenter dans cette carrière en qualité de concurrent, parcequ'il considéra que l'académie se montrait difficile à contenter. Ce fut son dernier concours pour les prix académiques.

Ces combats littéraires n'empêchaient pas qu'il ne s'occupât de tous les objets de la physique. Lorsque l'Académie des Sciences de Paris invita les physiciens à constater par des expériences et des observations, si le flux et reflux de l'Océan occasionne, dans la position du centre de gravité commun de tout le globe, un changement assez considérable pour que les oscillations des fils à plomb le révèlent aux observateurs, plusieurs s'empressèrent de vérifier un fait si intéressant pour la physique et l'astronomie. Les registres de l'académie de Paris font à M. Le Cat l'honneur de dire qu'il fut un des premiers. Il fit construire, avec l'agrément du chapitre de la cathédrale de Rouen, un tuyau de 127 pieds de haut, pratiqué entre

les petites colonnes d'un des gros piliers de cette église. Le danger auquel il s'exposait ne l'empêcha pas de se faire hisser dans un panier plusieurs fois tout le long de ce tuyau , pour examiner s'il était bien clos et parfaitement à l'abri du vent. Ce tuyau renfermait un pendule de même longueur formé d'un cordonnet de soie imbibé de cire pour que la sécheresse ou l'humidité de l'air n'y causât aucune altération. A l'extrémité inférieure de ce long fil , était un petit cylindre terminé par une pointe d'acier , sous laquelle était une plaque horizontale marquée d'un point et de plusieurs cercles concentriques. M. Le Cat observa pendant un an la marche de cette pointe , à midi , le soir , et à différentes heures du jour , et il résulte de ses observations que pendant ce temps il n'y a eu aucun balancement. Il va plus loin et explique ce qui , selon lui , a pu faire illusion aux physiciens , dont les observations ne sont pas d'accord avec les siennes.

Le désir de constater , autant qu'il lui serait possible , les propositions reçues en physique l'encouragèrent à profiter de la faveur que MM. du chapitre de Rouen lui accordaient de disposer de leur cathédrale. Il s'en servit pour vérifier les lois de la chute des graves. La tour de George d'Amboise donne le moyen de faire tomber les corps sur le pavé de la hauteur de 240 pieds. Vous avouerez , dit notre physicien , dans le compte qu'il rend de son expérience , que cette élévation considérable de la tour du fameux George d'Amboise , n'a peut-être jamais eu d'utilité aussi grande que celle que

nous en tirons aujourd'hui. Cette expérience avait pour objet de mesurer non-seulement l'accélération de la chute relativement à une plus grande ou moindre élévation, mais encore la différence de vitesse qui doit nécessairement se trouver entre deux corps d'égal volume, mais d'inégale densité, qui tomberaient ensemble. Il doutait de cette proposition de Newton, que les corps de différentes densités tombent également vite dans le vide; il se confirma dans son doute, et il termine son récit par la conclusion suivante : « Il ne faut donc point  
« compter du tout sur les expériences faites  
« jusqu'ici de la chute des corps dans le vide ,  
« et je suis persuadé que quand on les fera à  
« des hauteurs suffisantes , on trouvera une  
« très-grande inégalité dans la chute des corps  
« de différentes densités. »

Le recueil des mémoires de l'Académie des Sciences de Paris fait aussi mention fréquente et quelquefois extrait de différents ouvrages envoyés par M. Le Cat sur divers sujets. Son mémoire contenant les expériences sur la réciprocation du pendule , a été jugé digne , par cette savante compagnie , de paraître dans le Recueil des ouvrages des savants étrangers.

Mais le plus grand nombre des articles qui font mention de M. Le Cat, a pour objet les opérations de la taille dont il a rendu pendant plusieurs années consécutives un compte exact à l'Académie, soit par lui-même, soit par l'entremise de M. Morand.

Cette opération terrible , qui paraissait si difficile et si délicate à Hippocrate lui-même ,

que ce prince de la médecine, dans le serment qui doit régler toute la conduite de sa vie, jure de ne la jamais tenter, mais de la laisser pratiquer à des chirurgiens exercés ; cette opération à force de courage, d'épreuves, d'expériences, de corrections, est devenue moins effrayante et presque sans danger entre les mains d'un habile chirurgien.

Notre laborieux anatomiste a passé toute sa vie à la dégager de ses inconvénients. Il a inventé des instruments, il en a perfectionné d'autres, tant pour la taille que pour les autres opérations, il a rendu compte de ses travaux au public et aux savants. Favorisé du succès le plus souvent, il exposait sans dissimulation à quelle circonstance malheureuse on devait attribuer le défaut d'une entière réussite ; il se précautionnait et munissait les autres contre de pareils accidents, et avançait ainsi les progrès de son art et le bonheur de l'humanité.

La célébrité qu'il s'était acquise le mit à portée de multiplier les observations et les épreuves. De toutes les provinces du royaume, les malades se rendaient à l'Hôtel-Dieu de Rouen pour y subir cette opération ; il a fait chez les étrangers plusieurs voyages dont elle était l'objet principal, et personne n'a réuni à un plus haut degré les trois avantages que la chirurgie désire : promptitude, sûreté, ménagement.

La gloire de M. Le Cat semblait rejaillir sur la ville de Rouen. M. de Pontcarré, premier président du Parlement, faisant imprimer le programme dans lequel l'académie de chirurgie prie M. Le Cat de ne plus entrer en lice, y

fit ajouter ce qui suit : « Le bien public , l'honneur de la chirurgie , et en particulier de la chirurgie de Rouen , le progrès de la taille latérale à laquelle toutes les académies s'intéressent , et que M. Le Cat a perfectionnée , nous engageant à ajouter ici que le même M. Le Cat a taillé il y a un mois neuf personnes qui se portent actuellement très-bien , qu'il a eu un pareil succès l'année précédente , qu'enfin de sept printemps , pendant lesquels il a taillé dans cette province , il y en a cinq dans lesquels il n'est mort aucun sujet. »

Avec une réputation aussi brillante , des succès aussi multipliés , un zèle aussi infatigable , on ne s'étonnera point qu'il ait été engagé dans des querelles relatives à sa profession. Une des plus sérieuses , qui lui a coûté le plus de peines et de soins , est celle qu'il entreprit pour proscrire le lithotome caché , instrument secourable entre les mains de son antagoniste , mais que M. Le Cat regardait comme meurtrier. Cet antagoniste lui opposait une pratique justifiée par des succès , et encouragée par la protection de personnes puissantes qui , par elles-mêmes ou par leurs amis , en avaient éprouvé les effets salutaires ; mais ces considérations n'étaient pas capables de ralentir le zèle de M. Le Cat animé par le généreux motif de soutenir la cause des hommes.

Cette querelle a produit plusieurs écrits polémiques tant de la part des deux rivaux , que de la part d'écrivains en sous-ordre qui trouvaient ou de la gloire à défendre l'un des

chefs , ou de la satisfaction à mortifier l'autre.

Persuadés qu'ils avaient l'un et l'autre l'utilité publique et le soulagement de l'humanité pour objet, informés par les résultats publiés que l'un et l'autre travaillant avec zèle et prudence, était récompensé par le succès, nous devons applaudir à leur intention , Quant à la préférence entre les deux méthodes, elle paraît fixée par la décision qu'en ont donné les vrais juges en cette matière. M. Le Cat eut recours à l'Académie royale de chirurgie, elle s'occupa pendant près d'un mois à faire toutes les expériences propres à décider les points de cette controverse, et le résultat fut (10 mars 1757) que : « Le Mémoire de M. Le Cat est fondé sur de  
« bons principes ; que les faits et les expériences  
« qui y sont citées ou représentées en partie par  
« des planches , ont été vérifiées par le comité ; et qu'enfin l'Académie ne peut qu'applaudir à la bonne cause que M. Le Cat  
« défend dans son ouvrage. » Les registres portent en outre que : « L'Académie l'approuve  
« de tout point, et consent à ce que M. Le Cat,  
« en le publiant, y prenne la qualité d'associé  
« qu'il remplit si honorablement. »

Passionné pour la gloire autant que l'était M. Le Cat, combien dût-il être sensible aux suffrages et à l'approbation de cette savante compagnie. Portant les hommes dans son cœur, combien dût-il être flatté d'une approbation qui les lui rendait plus chers encore, en honorant les efforts qu'il faisait pour leur être utile. Ses deux passions favorites se trouvaient satisfaites à la fois, deux passions qui faisaient,

comme nous avons dit, la base de son caractère, l'amour de la gloire et celui de l'humanité. Il s'en explique ainsi lui-même dans un ouvrage que l'amour des sciences lui avait inspiré : « Je me ferais un crime, dit-il en terminant sa dissertation, de pousser plus loin « ce démêlé littéraire, accoutumé que je suis « de n'en avoir jamais que pour venger mon « honneur offensé, ou pour défendre la vie des « hommes contre des pratiques dictées par « l'erreur ou la témérité. » La dissertation dont il s'agit avait pour but de réfuter un ouvrage où l'abus des sciences et les malheurs qu'il a fait naître, sont exposés avec une éloquence énergique, capable d'affaiblir la juste considération qu'on a pour elles et pour ceux qui les cultivent.

Si jamais l'éclat dont brillent les sciences dût rejaillir sur un savant, ce fut sur M. Le Cat. Il confondait leur gloire avec la sienne, il révérerait en elles le bien qu'elles font à l'humanité. Les obstacles que l'on opposait à ses efforts étaient pour lui de nouveaux motifs d'émulation et d'ardeur. Lorsqu'après la mort de M. de Tressan, il eut fixé son séjour à Rouen, et qu'ayant fait plusieurs cours d'anatomie et d'opérations auxquels beaucoup de jeunes chirurgiens assistaient, il voulut établir un amphithéâtre dans l'hôpital même, il éprouva une contradiction universelle. Il ne se rebuta pas. Il redoubla ses instances auprès de ses protecteurs et des administrateurs, qui lui accordèrent enfin une place dont ils disposaient hors la ville et s'engagèrent à y construire un am-

phithéâtre pour l'utilité publique , suivant l'expression du registre. Une opposition formée dans le temps que l'on commençait à bâtir , détruisit encore une fois ses expériences.

Aussi constant que cet insecte laborieux qui recommence sa toile autant de fois qu'elle est rompue , M. Le Cat alla visiter la porte Bouvreuil , et la trouvant propre à ses projets , il intéressa à leur exécution M. de Pontcarré , qui demanda cette porte à MM. les échevins , et qui l'obtint au mois de mars 1736. Ce fut alors que ses cours d'anatomie furent publics. Mais il était encore éloigné de cette tranquillité qu'il avait droit d'attendre pour récompense de sa constance et de ses travaux. Le peuple excité par des rivaux jaloux , et qui croyait l'être par son respect pour les morts , accablait d'outrages et d'insultes les élèves en chirurgie. Il fallut employer l'autorité publique pour réprimer cette sédition superstitieuse. Le zèle mal réglé de la populace ne lui permet pas de sentir que le respect le mieux dirigé est celui qui contribue le plus à l'avantage de l'humanité.

Enfin , après bien des sollicitations , M. Le Cat qui avait fait ces cours gratuitement et de sa seule autorité , obtint en 1738 des lettres patentes pour une école d'anatomie , mais avec la condition de continuer l'instruction gratuite.

Le Parlement considérant les dépenses qu'il faisait pour ses leçons , et les services importants qu'il rendait à la ville , ne souffrit pas qu'ils fussent entièrement gratuits , et lui fit cette année 1738 et la suivante , un don de mille livres. M. Le Cat rendit public le témoignage



de sa reconnaissance envers le Parlement, par son épître dédicatoire de la première édition du *Traité des sens*.

La récompense d'un bienfait est dans le bienfait même, et nos généreux magistrats se seraient contentés de la satisfaction d'avoir secondé les efforts d'un savant dont les travaux étaient utiles à ses concitoyens. Mais ce bienfait leur rapporta des fruits plus précieux encore, et c'est à la protection efficace dont ils honorèrent M. Le Cat, que sont dus les progrès qu'il fit par la suite, et les établissements publics qu'il procura dans sa patrie d'adoption. Les preuves de considération qu'il reçut du Parlement en 1738 et 1739, l'enchaînèrent par les liens de la reconnaissance, et lorsqu'en 1740, M. de la Peyronnie, premier chirurgien du roi, lui offrit à Paris un établissement avantageux et capable de le conduire à la plus brillante fortune, il sacrifia toutes vues d'intérêt, et se consacra tout entier au service d'une ville, où l'estime et la confiance publique, encore plus que les bienfaits, eurent l'avantage de le fixer.

Devenu par choix citoyen de Rouen, il se livra pendant quatorze années consécutives à l'observation des maladies qui règnent dans cette ville. Son Recueil contient les variations de l'atmosphère, et des réflexions sur les rapports de ces états de l'atmosphère avec notre santé. Les maladies des bestiaux, lorsqu'il y en a eu, celles mêmes qui ont attaqué certaines plantes, y sont mentionnées; ce Recueil doit être accompagné de planches gravées, repré-

sentant les vues diverses de la ville et des environs. MM. de la Chambre du commerce ont jugé que cet ouvrage utile et glorieux pour la ville, méritait qu'ils fissent les frais de le rendre public. Les gravures sont de M. Bacheley, habile artiste, à qui son talent a procuré une place dans cette Académie, et qui demeurant chez M. Le Cat jusqu'à sa mort, a employé plus de seize ans à graver les planches relatives à tous ses ouvrages.

Quatorze cours de physique expérimentale sont les moyens dont notre philosophe s'est servi pour introduire en cette ville le goût des sciences et pour l'y entretenir. L'auditoire nombreux et choisi qui assista constamment à ces cours en fut l'éloge continuel, et nos dames par leur assiduité à honorer de leur présence plusieurs cours consécutifs, rendirent un témoignage authentique et du goût qu'elles avaient acquis, et de la satisfaction que leur avait causé le professeur.

Mais un établissement pour lequel il s'est donné bien des soins, est celui de cette Académie. Etant associé à celles des principales villes de l'Europe, était-il possible que M. Le Cat vit sans douleur qu'il n'y avait point d'Académie dans la ville qu'il habitait.

Si nous voulions faire mention de tous les objets d'érudition traités par cette plume intarissable, il faudrait citer tous les ouvrages périodiques, tant ceux de Paris que ceux des provinces, et les recueils académiques des principales villes de l'Europe. Tous nos dépôts littéraires retentissent de la gloire de cet homme célèbre.

Tandis qu'il enrichissait de ses productions les journaux français et étrangers, il ne négligeait point celui de sa propre ville. Porté sur les ailes des arts, tout ce qui était propre à étendre leur empire devenait propre à étendre sa réputation et sa gloire. La feuille périodique des annonces, affiches et avis divers de la Normandie, était, pour ainsi dire, un bureau de correspondance entre le public et M. Le Cat qui y était consulté comme l'oracle universel. On usait avec d'autant plus de liberté de cette voie de s'instruire, que la complaisance de M. Le Cat à cet égard était très-connue, et que l'exactitude et la promptitude avec laquelle il répondait à toutes les questions, assurait que ses occupations plus importantes n'en souffraient pas, et que c'était pour lui un délassement et une volupté.

Tant d'objets réunis, la brillante renommée de notre savant, l'utilité constante de ses travaux, la cure d'une infinité de maladies, furent les titres qui sollicitèrent pour lui auprès de Sa Majesté en 1764 des lettres de noblesse qui furent enregistrées dans toutes les cours avec les marques de considération les plus flatteuses. Si le mot de noble (*nobilis* abrégé de *noscibilis*) est fait pour désigner un homme illustre, un homme digne d'être connu, jamais cette distinction ne fut mieux méritée, et le Souverain en la lui accordant, fut moins l'arbitre de l'opinion publique qu'il n'en fut le déclarateur. M. Le Cat qui, suivant la tradition de ses aïeux, aurait pu se trouver parent d'une ancienne famille de Picardie, dont il portait le nom, avait

négligé les preuves de cette filiation. Il était convaincu que la noblesse personnelle doit accompagner et honorer la noblesse d'extraction, et il était moins jaloux de devoir son illustration à ses aïeux que de la procurer lui-même à ses descendants. Le point le plus brillant n'est-il pas en effet celui d'où part la lumière ? Il avait adopté pour devise le passage suivant de Tacite, moins par le rapport qu'il avait avec son nom, que parce que ce passage exprimait la noblesse et la générosité de son âme : *Catti fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerant.*

Cette application était de son choix, elle en rappelle une autre assez heureuse qui lui fut faite par un de ses amis de ces vers d'Horace :

Qui feros cultas hominum recentum

Voce formasti catos, et decoræ

More Palæstræ.

Cet ami le comparait à Mercure pour l'éloquence et pour l'adresse dans les jeux ; pour l'éloquence à cause du goût des arts que ses cours de physique expérimentale et ses ouvrages d'érudition avaient introduit dans la ville ; pour l'adresse dans les jeux, à cause de la célébrité qu'il avait procurée à la société, des chevaliers de l'arc. Ce fut un de ses amusements auquel il donna un air de dignité. Tout est grand dans les grands hommes, parce qu'ils impriment à tout le sceau de leur grandeur. Une société de jeunes gens laborieux et adroits s'exerçaient dans leurs délassements à tirer de l'arc. Soit qu'ils eussent lu dans des réglemens plus anciens qu'aucun d'eux que M. le lieute-

nant-général du bailliage est le protecteur de leur société, soit que M. le Pesant de Boisguilbert, qui occupait cette place, attirât leurs respects par sa considération personnelle et leur inspirât de la confiance, ils allèrent lui présenter leurs hommages et réclamer sa protection. M. Le Cat était pour lors à table chez ce magistrat, qui l'a toujours honoré d'une amitié constante et qui, digne parent des Corneilles et des Fontenelles, rendait aux savants tout l'honneur, et leur faisait tout l'accueil qu'on peut attendre d'un homme qui voit les sciences et les beaux-arts héréditaires dans sa famille.

Le seul mot de chevalier de l'arc enflamme M. Le Cat; son désir qui ne le quittait jamais, d'exciter l'émulation, saisit la circonstance, il remet sous les yeux de cette jeunesse généreuse les jeux pythiens, et toute la Grèce assemblée pour couronner les vainqueurs, lui-même a fait, dit-il, autrefois un traité *De arte sagittandi*; enfin il se propose pour être admis dans cette société. Les jeunes chevaliers flattés qu'un commensal et intime ami de leur protecteur veuille être leur confrère, le reçoivent avec acclamation; notre chevalier déploie aussitôt ce génie qui réformait, embellissait, augmentait. Il corrige les statuts, introduit de nouveaux chevaliers, donne aux exercices un appareil de fête galante digne d'attirer les dames, institue un uniforme et des dignités qui répandent sur la fête un éclat brillant et enchanteur. Il existe encore des cartouches ou M. Le Cat est nommé connétable. Le tour du cartouche et la partie supérieure représentent

le Parnasse, au bas sont ses armes avec sa devise chérie tirée de Tacite, et au-dessus ces deux vers de Virgile :

*Ipse suas artes, sua munera lætas Apollo  
Angurium, citharamque dabat, celeresque sagittas.*

Jusqu'ici nous avons considéré M. Le Cat tel qu'il s'est montré au monde, par ses écrits, par les productions de l'esprit, l'homme extérieur en un mot. Il est temps de descendre avec lui dans ses exercices ordinaires, dans sa maison, dans son cœur. C'est le dernier trait de son tableau. Nous y verrons M. Le Cat aussi respectable dans sa vie privée qu'il était admirable dans sa conduite publique, cet amour insatiable de la gloire dirigé par l'amour de l'humanité.

Pénétré de cette maxime que nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour la patrie et pour tous les hommes, toutes ses actions avaient l'humanité pour objet, et ses regards vers la gloire la lui faisaient envisager comme une récompense qui n'est due qu'aux services, et qu'il est permis à une conscience noble et pure d'ambitionner. Il était toujours saisi d'un enthousiasme respectueux pour sa profession, fondé sur ce qu'elle est la plus utile, la plus secourable de toutes, sur ce que ses opérations sont autant de bienfaits. Les découvertes et même les recherches des savants sont des actes de vertu, et quel plus beau motif d'encouragement à l'étude que de penser que le soulagement d'une infinité de malades en dépend, que la résurrection d'une infinité d'autres dont la mort était certaine en sera le fruit,

et que ce bienfait sera perpétué et multiplié dans la postérité la plus reculée.

Nous pouvons ajouter encore pour sa justification complète auprès des censeurs les plus difficiles, que l'anatomie était sa principale occupation et le centre auquel tout était rapporté. Jamais aucun chirurgien n'a montré plus d'assiduité et d'exactitude, jamais aucun n'a donné plus de temps à l'anatomie. Il l'exerçait par amour du devoir et par principe d'humanité. Tous les jours il faisait régulièrement les pansemens matin et soir, quoiqu'il pût légitimement, eu égard à son âge, à ses maladies, et à son travail, s'en dispenser quelquefois et se reposer sur les habiles substituts qu'il avait formés.

Tous les jours après le repas, il donnait des leçons sur la manière d'opérer aux pensionnaires étrangers que sa célébrité lui attirait. Il les regardait comme ses enfants, il les chérissait comme ses enfants, il les chérissait comme des disciples destinés à répandre dans l'univers une doctrine salutaire, à rendre les hommes plus heureux en les délivrant de leurs infirmités, enfin à multiplier ses bienfaits et ses titres sur la reconnaissance universelle.

C'était chez les étrangers un mérite que d'avoir pris des leçons de M. Le Cat, et un titre pour parvenir aux premières places de la chirurgie. Quelle douce émotion dût ressentir son âme généreuse, lorsque dans un voyage qu'il fit à Londres sur la fin de sa vie, il y trouva ses anciens élèves qui, devenus maîtres à leur tour, remplissaient les chaires de professeur.

Il put se dire alors : ma doctrine est assurée , mes découvertes utiles seront toujours connues , c'est maintenant que je goûte le fruit de ma persévérance ; mes fatigues , mes veilles sont récompensées , les efforts de l'envie sont anéantis , il ne restera que le bien que j'ai fait aux hommes.

Il leur en faisait un continuel par l'accomplissement de ses devoirs. Je suis bien fatigué , disait-il quelquefois le soir après ses pansements , mais j'ai rempli mes devoirs , je n'ai rien laissé en arrière et j'ai eu le bonheur d'être utile.

Il avait au suprême degré cette prompte sensibilité que l'on attribue à ceux de sa province , cette vivacité franche qui fait aimer et excuser leur cœur. S'il n'avait pas toujours la force de se modérer dans la dispute et dans la chaleur de la conversation , il avait le bonheur plus rare encore de s'en apercevoir , et le courage de le réparer sur le champ.

Le récit d'un trait vertueux , la lecture ou la représentation d'une scène touchante l'attendrissaient jusqu'aux larmes. Cette sensibilité l'intéressait au sort de tous ceux qui souffraient.

Combien a-t-il soulagé d'infortunés à qui la maladie et l'indigence rendaient les hôpitaux nécessaires , mais que d'autres considérations privaient de cette ressource.

Combien de fois s'est-il gêné lui-même pour soutenir de jeunes élèves qui montraient des dispositions. Sa piété patriotique y voyait un double avantage , celui de les faire jouir de



leur talent, et celui d'en faire jouir le public.

C'était par principe d'humanité, c'était pour procurer aux hommes d'habiles anatomistes qu'il excita l'émulation entre ses étudiants par des prix à ses frais pendant quelques années.

Messieurs de Ville, touchés de cette générosité, ont bien voulu lui succéder de son vivant, se charger eux-mêmes de cette fondation, et ajouter pour d'autres sciences plusieurs prix dignes des nobles sentiments qui les animent pour la gloire de leur ville, et pour la conservation des talents qui l'ont toujours distinguée.

Mais le témoignage que nous rendons au cœur bienfaisant et généreux de M. Le Cat ne le caractérise pas assez. La bienfaisance a par elle-même des attraits qui devraient en rendre l'exercice universel. C'est un penchant si naturel et si doux, qu'il semble injurieux de la prêcher aux hommes. Il porta la générosité jusqu'où il est possible de la porter, jusqu'au pardon des offenses et jusqu'à l'amour de ses ennemis. La calomnie osa le noircir et présenter au Parlement un libelle diffamatoire, une satire atroce capable, si on y eût ajouté foi, de le ruiner entièrement et de lui faire perdre l'honneur de son état.

Celui qui sacrifiait tous les moments de sa vie à rendre la santé aux hommes, fut accusé de les sacrifier eux-mêmes à la vaine curiosité de ses découvertes, et à la cruelle ambition de faire admirer sa dextérité. On traitait d'insensibilité barbare cette fermeté sainte qui, fermant l'oreille aux cris attendrissants de la douleur, surmonte la première impression de

l'humanité pour s'élever à l'héroïsme de la religion et de la nature. Mais sa présence d'esprit inaltérable pendant l'opération, n'excluait jamais de son cœur la compassion et la tendresse; et dans tous les temps ses malades trouvaient en lui un consolateur.

Le Parlement, dont il avait éprouvé la protection constante, lui rendit encore justice; il y trouva un défenseur dans un magistrat (M. de Grécourt, avocat général) dont la pénétration sait démasquer l'imposture, et dont la majestueuse éloquence, employée efficacement à soutenir les opprimés, honore le ministère dont il est revêtu. Un tableau de M. Le Cat, tel qu'il avait été toute sa vie, constamment guidé par des principes de zèle et d'honneur, mis en parallèle avec les couleurs odieuses dont on s'efforçait de le noircir, opéra sa justification; la cour qui connaissait la noblesse de ses sentiments et l'intégrité de sa conduite, le reconnut avec joie dans le portrait fidèle qui lui était présenté, et l'envie et la calomnie furent pour M. Le Cat ce qu'elles sont souvent pour les grands hommes, un nouveau sujet de triomphe.

Il sut éviter l'écueil de la vengeance, il ne céda pas à cette faiblesse de la fierté victorieuse qu'on a eu la barbarie de nommer le plaisir des dieux. Si la vengeance est réservée à l'Être suprême, ce ne peut être que comme un acte de justice, et parce qu'un être entièrement pur a seul le droit d'être sévère.

L'unique moyen qu'il employa pour se venger de ses ennemis fut de les aimer, de les sou-

lager dans leurs peines , de les assister dans leurs besoins sans leur faire sentir le poids des bienfaits qu'il répandait sur eux , de les protéger même , et de supplier pour écarter de dessus leur tête les châtimens dus à leur injustice.

Notre illustre professeur avait pour amis et pour correspondans les hommes les plus célèbres dans tous les genres. Sa maison était le rendez-vous général de tous les gens de lettres, de tous les savans, de tous les étrangers. Le curieux y trouvait un cabinet d'histoire naturelle, le chirurgien une salle d'anatomie, le physicien un cabinet de physique, le savant une riche bibliothèque, tous acquéraient par sa conversation de nouvelles lumières.

En parlant de ses cabinets, nous avons fait le dénombrement de ses richesses. Il eut la douleur d'en voir consumer une partie par l'incendie le 26 décembre 1762. Pour juger de ses regrets et de la valeur de cette perte, écoutons ce qu'il dit lui-même au sujet d'un mémorial en trois volumes in-folio : « Il y avait plus de « vingt-cinq ans que j'avais commencé à remplir ces trois volumes, et on peut juger par « le nombre d'années et par l'âge de vigueur « où j'étais alors, combien il contenait de choses sur toutes les matières... Il y aurait de « la folie à espérer de pouvoir jamais réparer « cette perte, non plus que tant d'autres faites « dans le même incendie; mais je pense que « je puis, que je dois même continuer à travailler sur le même plan, rassembler tous « jours des matériaux, les donner même au

« public, enfin mourir les armes à la main  
« comme un brave citoyen. »

Sa santé épuisée par les fatigues et par l'étude était si délicate, que le régime le plus austère lui était devenu indispensable. Elle acheva de se détruire par la révolution que lui causa l'incendie de son cabinet, par les suites funestes du peu de soin qu'il prit de sa santé dans ce moment critique où toute autre attention cédait à l'empressement de sauver ce qu'il estimait plus que sa vie, et surtout par le travail qu'il entreprit pour réparer ses pertes. Enfin après avoir employé à l'étude tous les intervalles que lui laissait une maladie longue et cruelle, il termina dans le sein de la religion sa carrière philosophique. Il cessa de vivre ou plutôt de travailler le vingtième jour d'août 1768.

La veille de son décès, il écrivait encore à M. Bertin, ministre de la province de Normandie, dont il éprouvait la protection généreuse, et qui lui avait obtenu ses lettres de noblesse. Instruit en 1766 continuait un ouvrage commencé depuis longtemps et qui le constituait en des dépenses au-dessus de ses forces, ce digne ministre obtint pour lui une gratification de 6,000 livres, et y joignit de ses propres fonds une pension annuelle de 4,200 livres. Il a souvent honoré M. Le Cat de lettres pleines de savantes réflexions sur les ouvrages qu'il lui avait présentés. C'est par ceux qui cultivent les sciences, et qui en connaissent le prix qu'il est glorieux pour elles d'être protégées. Ils travaillent à la fois pour la gloire des arts

et pour l'utilité des hommes. Combien de manuscrits précieux restent enfouis dans les cabinets des savants. Combien de mines fécondes sont perdues à jamais, si par leur exploitation un citoyen généreux ne fait jouir la société des trésors qu'elles renferment.

De son mariage avec Marguerite Champofin, de Rouen, il a laissé une fille mariée à M. David, docteur en médecine, maître en chirurgie, et membre de cette académie. Il est connu par divers ouvrages estimés sur la physique et l'anatomie. C'était par de semblables titres que M. Le Cat pouvait se déterminer, et ce choix de M. Le Cat leur donne à son tour un nouveau lustre. M. David lui succède dans ses pensions, et le remplace dans ses fonctions de lithotomiste de la province, de démonstrateur, et de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, survivance que M. Le Cat avait eu la précaution de lui assurer.

Il avait eu aussi celle de faire réserver un tiers des pensions pour madame sa veuve, fidèle compagne de ses exercices et de ses voyages, pour qui aucune de ses occupations n'était étrangère, et qui avait adopté ses goûts et ses travaux de tous les genres. Digne veuve de cet homme respectable, il n'est pas possible de rien ajouter aux soins qu'elle s'est donnés pour que la mémoire de son mari fût honorée comme elle doit l'être. Alexandre voulait qu'Apelle eût seul le privilège de le peindre. Il eût de même été flatteur pour elle que cet éloge fût l'ouvrage d'une plume moins novice, d'une plume instruite par l'usage et par l'exercice à faire

naitre dans les âmes des transports d'admiration, et à exciter dans nos cœurs attendris de justes regrets sur la perte d'un si grand homme. Nous sentons que nous sommes restés bien au-dessous du sujet, que nous en avons moins dit qu'il n'en reste à dire ; et nous laissons le soin de louer M. Le Cat dignement aux indigents qu'il a soulagés, aux malades qu'il a guéris, aux artistes qu'il a protégés, aux maîtres qu'il a formés, à tous ceux enfin qui ont profité de ses lumières et de ses bienfaits.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*  
PERIN.

*Le Secrétaire,*  
L'Abbé PÉCHEUR.

---



**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 1<sup>er</sup> Juillet 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Nomination de membres.**

M. Emile Deviolaine, propriétaire à Vauxrot (Cufies), est nommé membre titulaire.

**Ouvrages offerts et déposés.**

1<sup>o</sup> *Cabinet historique*, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livraisons, 1867.

2<sup>o</sup> *Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences du Bas-Rhin*, t. 3, 3<sup>e</sup> fascicule.

3<sup>o</sup> *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 4<sup>e</sup> semestre, 1860.

4<sup>o</sup> *Prix des grains sur le marché d'Abbeville.*



5° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, t. 30.

6° *Mémoire de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord*.

7° *Revue des Sociétés savantes*, 4° série, t. 5, 1867.

8° *Mémoire de l'Académie du Nord*, novemb. 1864 et août 1865.

### **Communications et travaux.**

M. Quantin, archiviste à Auxerre, demande des détails sur l'abbé Lebœuf et sur la question proposée en prix en 1742 par l'Académie de Soissons.

M. l'abbé Dupuy annonce qu'il tient à la disposition de la Société une partie des médailles trouvées à Forêt, près de Morsain, et qu'ainsi il n'y aura pas lieu de craindre qu'elles disparaissent du pays comme on l'avait craint d'abord. La Société accepte l'offre de M. Dupuy et lui adresse des remerciements.

M. Perin dépose sur le bureau un vase gallo-romain, espèce de petite cruche en terre cuite assez grossière, provenant du camp de Vermand. Elle est offerte à la Société par M<sup>lle</sup> Petit, institutrice chez M. Perin. Remerciements et dépôt au Musée.

M. Suin dépose, à son tour, une liasse contenant diverses décisions rendues, à partir du 2 janvier 1559, par Jean Gosset, prévôt royal de Soissons, réfugié à Compiègne, où il siègeait, « par suite des troubles advenus au royaume de France et par suite de la détention de la

ville de Soissons par ceux de la nouvelle religion prétendue réformée. » Cette liasse se trouve en l'étude de M<sup>e</sup> Suin, dans les minutes de Quinquet, notaire en 1538.

M. de Laprairie expose de la part de M. Choron qu'il y aurait des fouilles intéressantes à entreprendre au Grand-Rosoy, où l'on trouve beaucoup de débris celtiques. L'examen de cette question est renvoyé à une prochaine séance.

Le même membre fait passer sous les yeux de la compagnie le fac-simile de l'une des inscriptions gravées sur deux pierres commémoratives, et qui concernent la construction et la reconstruction de l'église de Leury, près de Soissons. Ces inscriptions, qui se trouvaient chez M. Joly, propriétaire et cultivateur en cette commune, sont maintenant déposées au Musée du Petit-Séminaire de Saint-Léger. Déjà brisées, elles sont ainsi désormais préservées de leur ruine ou de leur perte pour le pays, mais il n'en est pas moins vrai que leur place naturelle était incontestablement dans l'église de Leury, et c'eût été faire un acte religieux que de les y replacer. Les Musées sont faits non pour recevoir les dépouilles historiques de nos monuments, mais pour donner asile aux objets isolés, à ceux que fournissent les fouilles, aux débris de ruines, et à tout ce qui est exposé à une perte certaine.

Quoiqu'il en soit, M. de Laprairie, sur la demande pressante de la Société, a bien voulu accompagner ses dessins de la notice suivante, où l'on verra que la pensée de l'honorable mem-

bre, au sujet du remplacement des inscriptions dans l'église de Leury, n'a pas été réalisée.

## NOTICE

SUR DEUX INSCRIPTIONS TROUVÉES A LEURY

(près Soissons).

Il y a quelques années, j'ai été prévenu qu'il avait été trouvé, derrière la plaque de cheminée d'une maison du village de Leury, deux grandes dalles de pierre portant des inscriptions très-intéressantes. J'allai visiter ces pierres et je vis que l'on ne m'avait pas trompé; mais le temps me manqua alors pour les étudier avec soin, comme elles le méritaient. Ce que je devais faire depuis longtemps, je l'ai enfin réalisé la semaine dernière. Un de mes amis, M. de Dienval, a bien voulu m'accompagner et ensemble nous avons pris l'empreinte de la plus ancienne des deux pierres; j'ai l'honneur de la mettre sous vos yeux.

Je vais d'abord reproduire les inscriptions qu'elle porte et ensuite je décrirai ce qui y est représenté.

### PREMIÈRE INSCRIPTION.

*C'est la dédicacou de cette esglise de leury en l'onneur de Saint Nicodemus.*

*L'an mil CCC III<sup>is</sup> et II (1382) le III<sup>e</sup> jour de may jour Sainte croies (croix) fut dédiée ceste esglise en l'onneur de Dieu de Nre Dame et de Saint Nichodem<sup>o</sup> p (par) mess<sup>o</sup> Simon de Bucy évesque de Soiss. et fut translâtée p ledit évesque au XIII<sup>e</sup> jour de Setembre le jo<sup>r</sup> de Sainte*

croies et donna cent jours de pdon (pardon) au biens secteurs et fut dédiée à la requette de M.... de Bucy conseiller du roy nre S<sup>re</sup> (notre Sire) et frère du dit evesque lequel a lessié LX l<sup>r</sup> tournois de rente, .... (de ou en) terre po. III obits Sole.... es (solennels) desquels le curé de Leury à la moitié.... (de la) dite rente et l'esglise l'aut.. (l'autre) et doit être fait le premier obit le VII<sup>e</sup> jour de may p<sup>o</sup>. Son père, et le second obit le XXX<sup>e</sup> jour du dit moys pour sa mère et le derreniers obit pour luy après sa mort.

DEUXIÈME INSCRIPTION.

L'an mil CCC III<sup>is</sup> et I (1384) le XII<sup>e</sup> jour de Setembre fut commenchiée p (par) M. F. de Bucy conseiller du roy n.r.e. S<sup>o</sup> (notre Sire) une cōflarie (confrérie) de S. Nichodem<sup>o</sup> en la dicte esglise et il (y?) feurent Mess. Symon de Bucy evesque de Soiss. qui donâ cent jours de pdon et Helluis sa sœur nonain de Soiss. (1) et plusieurs ault (plusieurs autres?) lequel M. F. de Bucy a donné à la dicte cōflarie les ornemès (ornements) qui fault à pretre Dyacre et à Soudyacre corporaux tous guarni item III chadeliers de cuivre it. une pais d'argét dorée it une couple (coupe?) de cuivre doré et quatre angles (anges) avec les colombes (colonnes) courtines it une baniere et une chape de sandail (cendal) et a fait faire de nouvel lofice (l'office) et escripre et noter du dit Saint Nichodem it luy et sa sœur Helluys donnert à la dicte cōflarie

(1) Religieuse de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Soissons.

*une crois d'argent orée et lestuit (l'étui) et la dicte nōnain a dōné I gallice doré.*

La pierre dont je m'occupe a 1 m. de haut et 74 c. de large. Malgré la longueur du texte que je viens de reproduire, l'artiste ciseleur a encore trouvé de la place pour représenter deux scènes curieuses, véritable reproduction des cérémonies qui se sont accomplies à Leury à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Au milieu de la première inscription, et pour ainsi dire encadrée de trois côtés par les lignes d'écriture, on voit une église ouverte dans laquelle s'avance vers un autel de forme carrée une nombreuse procession; en tête marche le clerc qui porte le bénitier et le goupillon; viennent ensuite le porte-croix accompagné des deux porte-flambeaux; immédiatement après s'avance majestueusement l'évêque Simon de Bucy, la crosse à la main et la mitre en tête, il est suivi par un groupe de personnages en chapes, sans doute nombreux; mais les dimensions de la pierre n'ont permis d'en mettre que six. Cette procession coupe (pour le spectateur) la gauche de l'autel; de l'autre côté à droite, sont rangés à genoux douze personnages, hommes et femmes; les trois derniers sont des religieuses, dont l'une est sans doute Heluys, la sœur de Simon de Bucy.

Quoique dans le tableau tout soit sur le même plan, il est probable que le ciseleur, négligeant les lois de la perspective, a voulu représenter une abside avec un autel placé au centre devant une arcade, plus large que les autres; au-dessus de ces arcades, au nombre

de sept, règne un triforium ou petite galerie à colonnes et dans chacune de ses douze travées on voit un personnage tenant un cierge à la main. Devant l'autel se trouve un tonneau peu élevé, destiné à contenir de l'eau bénite, et au-dessus un petit rétable qui montre un personnage debout et penché sur un autre personnage à demi-couché. Cette scène me paraît être la traduction de ce passage de l'Évangile :

« ..... Joseph d'Arimathie..... vint donc en-  
 « lever le corps de Jésus. Nicodème qui précé-  
 « demment était allé trouver Jésus pendant la  
 « nuit, vint aussi, portant environ cent livres  
 « d'une mixtion de myrrhe et d'aloës. Ils pri-  
 « rent le corps de Jésus et l'enveloppèrent dans  
 « des linges avec des aromates selon la manière  
 « d'ensevelir ordinaire aux Juifs, etc., etc. »

J'ai dit plus haut que le ciseleur avait représenté l'intérieur de l'église, mais il a trouvé le moyen de nous montrer aussi l'extérieur de la partie haute du monument, c'est-à-dire son toit imbriqué avec sa petite galerie formée de quatre feuilles, son petit clocher central et sa croix antéfixe au chevet. Il s'est même tiré d'une difficulté assez grande pour lui en faisant voir de profil le pignon de l'ouest, dans lequel est ouverte une grande porte cintrée surmontée d'une baie ogivale composée de deux fenêtres et d'une rose à quatre feuilles. L'amortissement de cette grande baie suit les contours du toit et se termine comme les portes du XVI<sup>e</sup> siècle par une croix fleuronée. L'ogive ne se montre qu'à cette grande fenêtre; le plein cintre règne partout ailleurs.

Au-dessous de l'espace occupé par l'église on a tracé deux phylactères ou rubans qui s'entrecroisent en formant une espèce de croix de Saint-André; sur l'un est inscrit un alphabet grec, sur l'autre un alphabet latin. Les caractères du second sont exactement ceux employés pour les inscriptions. Ces deux alphabets rappellent le passage du Pontifical où il est dit que l'évêque, lors de la consécration d'une église, trace sur de la cendre répandue sur le sol, une grande croix sur les branches de laquelle il inscrit deux alphabets, l'un grec et l'autre latin.

Tout ce que je viens de décrire a trait à l'inscription qui constate la dédicace de l'église en 4382. Maintenant voici un autre tableau qui concerne la fondation de la confrérie de Saint-Nicodème. Il occupe toute la largeur de la pierre au-dessus de la seconde inscription. A gauche on voit une église beaucoup plus modeste que la première et que l'on pourrait regarder comme une simple chapelle. Sa face longitudinale est percée de sept fenêtres à plein-cintre, son toit est formé de larges tuiles; un petit clocher s'élève au centre; la porte vue de profil est aussi à plein cintre; un œil de bœuf s'ouvre au-dessus dans le tympan; enfin des croix fleuronées surmontent les deux pignons et le petit clocher. Ici une seconde procession se déroule à l'extérieur de l'église. Voici sa composition : en avant le porte-croix avec ses deux acolytes armés de leurs flambeaux, ensuite deux prêtres qui paraissent lire dans des livres qu'ils tiennent des deux mains, un personnage,

qui ne peut être que le conseiller F. de Bucy, lequel est suivi d'un page portant la queue de son manteau; puis enfin trois religieuses : la première, dont l'extrémité du manteau est soutenu par la seconde, est certainement Helluys, nonnain de Notre-Dame de Soissons. Comme F. de Bucy, elle porte devant elle un objet qui me paraît être une boîte carrée. N'a-t-on pas voulu par ce signe les indiquer comme des donateurs de l'église de Leury ?

Un détail que j'ai oublié de noter un peu plus haut, c'est que la scène du rétable est reproduite sur une espèce de petit cadre placé sur la hampe et sous le croisillon de la croix portée en tête de la procession.

La seconde pierre dont j'ai parlé ne présente rien de curieux, mais elle est pourtant intéressante puisqu'elle constate la consécration de l'église actuelle de ce village. Voici l'inscription qu'elle porte :

*La pierre posée vis à vis celle-ci est la pierre de la dedicace de l'église batie dans le cimetiere ; la maison qui y est aujourd'hui destinée à faire une école est un reste de la nef ; on voit sur cette pierre l'ancienne église de S<sup>t</sup> Julien chef-lieu qui étoit dans une terre dite cimetière de Leury. Entre Maison-Bleue et Soissons il n'y avoit eu qu'une simple chapelle de S<sup>t</sup> Michel, aujourd'hui convertie en grange des dimes ; le cimetiere doit au lieu dit la Croizette. Cette nouvelle église batie vis à vis la fontaine de S<sup>t</sup> Nichodème en vertu de l'acte passé le 17 Janvier 1757. avec le chapitre de Soissons devant M<sup>re</sup> Callais notaire à Soissons, a été benite le*



*deuxième dimanche après Pâques 9 avril 1758  
par M<sup>re</sup> Dominique d'Escars de Fialen abbé  
commandataire de Notre Dame du Val , ordre  
de S<sup>t</sup> Augustin diocèse de Bayeux , prévot cha-  
noine de l'église de Soissons et vicaire général  
de Monseigneur le duc de Fitz-James évêque du-  
dit Soissons assisté de Messieurs Henry Robert  
Chadart curé de Clamecy, et Pierre Calland ,  
curé de Terny. La première a été posée le  
28 Juin 1757, par M<sup>r</sup> Jean François Gudin curé  
de Juvigny entre les deux piliers.... la sacristie.*

Les deux pierres qui ont fait le sujet de ce rapport ont été recueillies par M. Joly , maire de Leury , et son fils , et conservées avec soin. On leur on doit une grande reconnaissance ; mais ces pierres qui contiennent une partie de l'histoire de l'église de Leury ne devraient-elles pas être replacées dans l'édifice d'où elles ont été retirées à une époque malheureuse ? MM. Joly sont prêts à en faire le sacrifice ; il ne s'agit donc que de lever quelques petites difficultés relatives au placement.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*  
PERIN.

*Le Secrétaire,*  
L'Abbé PÉCHEUR.



# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

## HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Août 1867.

---

*Présidence de M. Suin, vice-président.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **Ouvrages offerts et déposés.**

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube*, t. XXX<sup>e</sup> de la collection, t. III<sup>e</sup> de la 3<sup>e</sup> série, 1866.

2<sup>o</sup> *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. X.

3<sup>o</sup> *Le Cabinet historique*, 43<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> livraisons, juin et juillet 1867.

4<sup>o</sup> *Comité archéologique de Senlis*, comptes-rendus et mémoires, 1866.

5<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. VI, 2<sup>e</sup> partie, 1866.

**Correspondance.**

Le Comité archéologique de Senlis demande un échange de publication. La Société accepte cette demande et décide qu'on enverra au Comité de Senlis le volume de l'année dernière.

**Communications et travaux.**

M. le président donne lecture d'un passage de la *Revue des Sociétés savantes* (4<sup>e</sup> série, t. V, mai 1867, p. 276), concernant le *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, par M. Matton, qui a mérité le premier prix à son auteur, au concours de 1866. La Société s'associe aux éloges adressés à M. Matton par le rapporteur. Toutefois celui-ci trouve M. Matton « trop affirmatif, particulièrement sur certains points de l'époque gauloise, » notamment lorsqu'il renferme dans les seuls arrondissements de Soissons et de Château-Thierry et une portion de celui de Laon, les limites des *Suessiones* qui comptaient douze oppides, avait fourni 50,000 combattants dans la ligue des Belges et possédaient, au dire de César, un territoire très-étendu et très-fertile, *latissimos feracissimosque agros possidere?* « De plus, ajoute-t-il, M. Matton n'a-t-il pas admis avec trop de confiance l'opinion que *l'oppidum Bibrax* avait pour emplacement Laon, et *l'oppidum Noviodunum Suessionum* Coucy le Château, lorsqu'on semble assez généralement d'accord à reconnaître aujourd'hui que Bibrax était vers le camp de Saint-Thomas au vieux Laon et *Noviodunum* à Soissons? » Et il apporte, comme

autorité en faveur de cette dernière opinion, la dissertation de M. l'abbé Poquet où se résume toute la question « désormais résolue, s'il est vrai que le lieu de Mauchamp soit celui du camp de César, » soupçonné par D. Lelong, indiqué par MM. Piette, le général Creuly et E. Fleury, et fouillé en 1862, par ordre de Napoléon III, avec un plein succès.

La Société croit et M. Matton lui-même assure que M. le rapporteur a pris son opinion dans un sens trop absolu, tandis qu'elle a été exprimée sous forme dubitative. Quant à la Société, elle déclare que les nombreux travaux qui ont paru sur ce sujet depuis plusieurs années, n'ont fait que la confirmer dans son sentiment, souvent exprimé, à savoir que *Bibrax* est représenté par Berrieux ou le camp du vieux Laon, et *Noviodunum* par le Soissons actuel. D'un autre côté elle est portée à croire avec M. le rapporteur, et cette opinion a été déjà exprimée par plusieurs de ses membres, à la suite de l'abbé Lebeuf, que le Soissonnais celtique était plus étendu que la *civitas Suessionum* des temps gallo-romains représentée par l'ancien diocèse. Or, l'abbé Lebeuf attribuait aux anciens Suessiones une partie des terroirs des *Catalaunenses*, des *Laudunenses*, des *Sylva-nectenses* et des *Meldenses*, auxquels il convient d'ajouter une partie du pagus *Noviomensis*. Selon l'histoire de Jules César, les Suessiones comprenaient la plus grande partie du département de l'Aisne et la carte des Gaules qui l'accompagne les étend depuis la Marne sur l'arrondissement de Château-Thierry jusqu'à

l'Oise supérieure, compris l'arrondissement de Vervins. En effet, on se demande comment un territoire restreint aux limites données par M. Matton, contenant aujourd'hui 180,000 habitants, eût pu fournir 50,000 combattants en l'an 57 avant Jésus-Christ, nombre qui suppose une population de 332,000 individus, suivant les calculs probables établis d'après les données fournies par César ?

M. Suin fait passer sous les yeux de la compagnie diverses pièces de la Chambre des notaires de Soissons, instituée en 1803. Ayant mis en ordre les archives de cette compagnie, il en signale avec son zèle ordinaire les parties les plus importantes. Dans ces archives ont été versés beaucoup d'actes provenant des études des notaires de Soissons plus nombreuses autrefois qu'aujourd'hui. Il y a trouvé un recueil de pièces provenant des archives de l'Hôtel de Ville et concernant le Collège de Soissons qui servent à prouver la *supériorité* qu'a la ville sur le *Collège de Saint-Nicolas* (9 janvier 1578). — Trois arrêts de la Cour du Parlement, du 4 juillet 1667, qui règle la perception du droit de stellage sur les grains vendus en la ville de Soissons (extrait des registres du Conseil d'Etat). — Deux arrêts du Conseil d'Etat concernant les réparations du port de la ville de Soissons et le droit de stellage, du 16 février 1686.

Sur la demande de la Société un travail spécial sera fait sur les pièces concernant le Collège.

M. Matton lit quelques extraits tirés de ses *Archives communales de l'Aisne*, concernant la commune de Noyant.

M. l'abbé Pécheur lit le rapport dont il s'était chargé sur quelques renseignements concernant la commune de Fleury, envoyés par M. Berton, instituteur en cette commune, et s'exprime ainsi :

« Ces renseignements consistent dans l'explication de certains lieuxdits et dans deux copies d'inscriptions de cloches. Nous proposerons le renvoi de la seconde à M. de Laprairie pour être jointe à ses travaux sur cette partie de l'archéologie sacrée, ou son insertion dans le Bulletin pour leur servir de supplément.

Quant aux *lieuxdits* ils ne paraissent offrir qu'un intérêt bien secondaire et bien restreint. Les indications que fournissent ces dénominations, souvent bien altérées, sont ordinairement communes; aussi s'est-on bien souvent exagéré aujourd'hui leur valeur historique. Sans doute, dans certains cas donnés, les *lieuxdits* peuvent apporter un appoint à des preuves directes et solides et quelquefois même mettre sur la voie de découvertes heureuses, mais souvent aussi ils offrent tout ce qu'il faut pour égarer l'imagination et faire tomber l'archéologue dans la fantaisie pure.

Ceci posé, examinons l'explication de quelques-uns des *lieuxdits* de Fleury, donnés par M. Berton. — Le *Pré des Dames* (hameau), cette dénomination peut en effet venir, comme il le dit, de ce qu'il appartenait aux Dames religieuses de Notre-Dame de Soissons qui avaient des dîmes à Fleury, mais il peut venir aussi d'ailleurs. — Le *Cense*, ce nom est commun, se trouve partout, et indique toujours une

ferme qu'on ne peut attribuer raisonnablement à une personne ou à une communauté en l'absence de toute donnée historique. — La *Bove* (*bovettes*), l'étymologie de ce mot est *bos*, *boves*, bœufs, et indique toujours une étable plutôt qu'une carrière exploitée. Dans le Valois et l'Orchois surtout une foule d'antiques excavations portent ce nom. — Les *Masures* signifie ici un amas de petites maisons et bâtiments ruraux. Le mot *masura* revient sans cesse dans les chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, etc. — Le *Carrefour des Verriers*. Il est bon de recueillir tout ce qui dans les forêts peut rappeler le souvenir des diverses industries qui s'y exerçaient autrefois et se rapportant aux verreries, forges, tuileries, poteries, etc. — Les *Chamarts*. Ce doit être un nom défiguré comme tant d'autres dans les cadastres. Il vient peut-être de *Cham-part*, désignation qui rappelle un champ sujet au droit féodal appelé *Champart* (*campipars*). En tous cas il ne paraît pas avoir de rapport avec les *Champs Mentard* ou *Dementard*, la *Chapelle et la Fontaine Mentard*, etc. — Les *Bouquets de Fleury*, la *Garenne*, le *Bochet*, ces dénominations indiquent bien de petits bois isolés, mais ils ne peuvent indiquer la marche des défrichements des forêts primitives que s'ils s'ajoutent à d'autres termes caractéristiques, car ils sont souvent assez modernes. — Le *Pré Marin*. Ce lieu est probablement ainsi appelé du nom de son possesseur. Son origine tirée de *mare* paraît tout à fait invraisemblable. — La *Plaine de Sissonne*. En supposant qu'il n'y ait pas ici quelqu'altération, et en admet-

tant que ce lieu ressemble aux environs de Sissonne, on ne voit pas bien pourquoi il porte le nom du bourg laonnois. — La *Route du Faist*. Pour donner une explication suffisante de ce lieu-dit il faudrait s'assurer si le mot a été bien conservé et s'il vient de *faîte* (hauteur) ou de *fagus* (faux), *fay*, autrement on ne peut pas dire que le nom donné à ce chemin vient de ce qu'il suit les hauteurs de la forêt de Retz. N'avons-nous pas le *Mont au Fait* (aux fées ou aux fays) !

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails sur le travail de M. Berton, d'abord pour donner la preuve que la Société accueille avec intérêt les renseignements qu'on lui envoie et ensuite pour appuyer les observations dont nous avons accompagné ce rapport. »

La Société décide que l'inscription de la cloche de Fleury sera insérée dans le présent Bulletin.

#### INSCRIPTION SUR LA GLOCHE DE FLEURY.

« J'ai été nommée Charlotte par haut et puis-  
 « sant seigneur, M<sup>sr</sup> Louis Joachim Paris  
 « Pottier de Gesvres, duc de Gesvres, pair de  
 « France, gouverneur et lieutenant général  
 « pour le roi de la province de l'Isle de France,  
 « gouverneur et capitaine des châteaux et  
 « capitaineries de maison royale de Monceaux,  
 « lieutenant pour Sa Majesté du pays de Caux  
 « et baillage de Rouen, gouverneur particulier  
 « des villes et châteaux de Soissons, Laon,  
 « Beauvais et Pont-Audemer; et par haute et  
 « puissante dame Charlotte-Elisabeth de Bar-



« bançon , abbesse de l'Abbaye royale de S<sup>t</sup>  
« Remy , S<sup>t</sup> Georges lès Villers-Cotterêts , et  
« bénite par le R. P. J.-B. Charlot , aumônier  
« de l'Abbaye. 1785.

« LES ANTOINE , *fondeurs.* »

La séance est levée à cinq heures.

*Le Vice-Président ,*

SUIN.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé PÉCHEUR.



# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

## NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Octobre 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **Ouvrages offerts à la Société.**

1<sup>o</sup> *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XL et XLI.

2<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. 29.

3<sup>o</sup> *Essai historique sur Roozy sur Serre*, par M. Martin, t. II, avec supplément.

4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IX.

5<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, juin et juillet 1867.

6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1867, nos 1 et 2.

7° *Distribution des Récompenses accordées aux Sociétés savantes, en 1867.*

### Communications et travaux.

M. de Laprairie donne lecture du rapport suivant dans lequel il examine la valeur des critiques formulées par quelques écrivains contre la méthode adoptée par M. Perin, dans ses *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne.*

M. Perin vient de faire hommage à la Société du 2<sup>e</sup> volume de ses *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne.* A l'occasion du don du 4<sup>er</sup> volume, je vous ai fait connaître le but qu'il avait poursuivi et qui consistait à dresser, à force de peines et de démarches, le Catalogue de tout ce qui a été imprimé sur le département de l'Aisne. Ce travail long et aride il l'a poursuivi avec persévérance et il n'a reculé ni devant la dépense, ni devant les difficultés de plus d'un genre qu'il a rencontrées sur sa route. Cette considération que de pareilles recherches sont plus utiles aux autres qu'à soi-même, en même temps qu'elles produisent peu d'honneur, ne l'ont pas arrêté.

Le 4<sup>er</sup> volume contenait 3,853 numéros ; celui en a 3,875, c'est donc l'indication de 7,728 documents imprimés, concernant le département de l'Aisne. La matière n'est pas épuisée ; ce qui reste à recueillir pourra, tout le fait supposer, remplir un troisième volume.

Malgré différentes observations qui lui ont été faites, M. Perin n'a pas changé l'ordre qu'il avait adopté en commençant un travail : c'est-

à-dire l'ordre alphabétique par commune. Ainsi quand on voudra savoir ce qui existe de documents imprimés sur une localité quelconque , on devra faire une recherche dans chacun des volumes. L'ouvrage étant imprimé à mesure que les documents arrivent , cet inconvénient ne pouvait être évité. Quand un auteurs'impose une tâche aussi lourde que celle-ci , il ne faut pas lui chercher querelle sur la méthode qu'il a adoptée ; d'ailleurs il était presque impossible d'en choisir une autre.

Parmi les critiques qui ont été adressées à M. Perin, il en est une assez singulière : on lui a reproché d'avoir mis trop de choses dans ses volumes. Jusqu'à présent on s'était toujours plaint que les dictionnaires n'étaient pas complets ; jamais qu'ils ne l'étaient trop. Dans un traité ou une dissertation , les détails surabondants doivent être évités , comme nuisant à l'ensemble et à la clarté ; dans un dictionnaire, au contraire, on n'est jamais gêné par la multiplicité des documents.

On a dit que , parmi tous ces imprimés, il y en a de si insignifiants qu'ils ne pourront jamais être consultés utilement. Qu'en sait-on ? Sans doute, pris isolément , ils ont bien peu de valeur ; mais, groupés, ils peuvent acquérir tout à coup une grande importance.

Qu'on me permette un exemple. Dans les *Recherches bibliographiques*, on rencontre l'indication d'un grand nombre de professions de foi et de discours prononcés à l'occasion de cérémonies publiques. Certainement, la plupart de ces écrits de circonstance présentent

peu d'intérêt en eux-mêmes, je l'accorde volontiers. Maintenant, je suppose qu'un jour il se trouve quelque habitant de notre pays qui se dise : « Voyons donc quelle était, de 1788 à 1867, dans ce département de l'Aisne, l'un des plus éclairés de la France, la valeur morale et intellectuelle de ces hommes qui ont brigué ou occupé les positions les plus élevées et même les plus modestes de la société. » Eh bien ! où se trouvent les éléments de ce travail qu'on ne peut certainement pas regarder comme dénué d'intérêt ? Evidemment, dans les discours et dans les professions de foi ; et j'affirme que tous, bons ou mauvais, forts ou faibles, seront également consultés avec fruit pour que le jugement porté soit équitable et surtout éclairé.

Je propose à la Société d'adresser des remerciements à M. Perin.

La Société adopte la proposition.

M. Laurendeau lit un mémoire sur l'ancien canal de la Crise dans Soissons. Les développements auxquels l'honorable membre se livre à ce sujet attestent une connaissance fort étendue de la topographie de cette ville. La fin de la lecture de ce mémoire, à raison de son grand développement, est renvoyée à la séance suivante.

M. Suin présente plusieurs médailles et monnaies trouvées à Juvigny et offertes à la Société par M. Lefèvre, cultivateur en cette commune. La plus importante de ces pièces est une médaille de Grégoire IX, pape (XIII<sup>e</sup> siècle). D'un côté on lit : *S. Petrus, S. Paulus* ; et de l'autre : *Gregorius VIII*.

M. Emile Deviolaine fait également don à la Société d'une médaille romaine en bronze, grand module, trouvée à Vauxrot, et frappée à l'effigie de Néron. Cette pièce est parfaitement conservée.

M. le président remet à M. Laurendeau son travail sur la campagne de 1814 à Soissons, dont il a donné lecture à diverses reprises devant la Société. Il fait à M. Laurendeau quelques observations sur la longueur de cette dissertation, qu'il ne croit pas pouvoir entrer, pour cette raison, dans le Bulletin.

Sur l'observation de plusieurs membres, on décide que, conformément au règlement, ce travail sera renvoyé au bureau. M. l'abbé Pécheur insiste encore sur l'utilité de ne le pas négliger, à cause de l'intérêt qu'il présente, et s'offre d'indiquer à l'auteur les retranchements qu'il jugerait possible de faire, afin que son impression pût avoir lieu.

M. Watelet entretient la compagnie d'un don que M. de Saint-Marceaux, de Limé, vient de faire à la ville, et en fait ressortir toute la valeur. Ce don consiste en une magnifique collection de fossiles réunis à grands frais et parfaitement classés par le donateur, lequel a exprimé le désir que cette collection fût fondue dans celle de la ville. La Société s'empresse de voter les plus vifs remerciements à M. de Saint-Marceaux, dont la haute libéralité sera appréciée comme elle le mérite par toutes les personnes éclairées.

Sur la proposition d'un membre, la Société, à l'unanimité, demande à M. Watelet un rap-

port détaillé sur cette collection. M. Watelet s'empresse de répondre au désir de la Société.

Le présent procès-verbal a été rédigé d'après les notes de M. Calland, vice-secrétaire.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

PERIN.

*Le Secrétaire,*

l'Abbé PÉCHEUR.



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE**  
**ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS.**

---

**DIXIÈME SÉANCE.**

Lundi 4 Novembre 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Livres offerts et déposés.**

1<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, août et septembre 1867, t. 5.

2<sup>o</sup> *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy*, t. 27, 1864-1865.

3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Sciences historiques, etc., de l'Yonne*, 1867, 2<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre.

4<sup>o</sup> *Société des Sciences et Arts de Vitry le François*, 19 février et 14 février 1867.

5<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille*, années 1865-1867.



6° *Cabinet historique*, 8° et 9° livraisons, 13<sup>e</sup> année, août-septembre 1867.

7° *Société des Antiquaires de la Morinie*, *Bulletin historique*, 16<sup>e</sup> année, 61<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> livraisons, janvier-juin 1867.

### Correspondance.

M. le Président lit une lettre en date du 10 octobre 1867, par laquelle M. Anatole de Barthélemy demande à la Société quels seraient les moyens de se procurer des estampages des pierres milliaires de Soissons, de Juvigny, de Vic sur Aisne et de Wiffort, pour être déposés au musée gallo-romain de Saint-Germain en Laye. La Société, répondant à la demande de M. Edouard de Barthélemy, prie M. le Président de faire lever ceux des pierres de Soissons, de Juvigny et de Vic sur Aisne; de faire savoir à M. Barthélemy qu'il peut s'adresser à la Société de Château-Thierry pour celui de la pierre de Wiffort. M. le Président se charge de remplir cette mission en temps opportun.

### Communications et travaux.

M. l'abbé Dupuy fait passer sous les yeux de la Société trois pièces de monnaie dont il donne l'explication. La première est de Louls le Débonnaire et porte d'un côté *Ludovicus imperator*, et au revers *Religio christiana*, avec le temple et une croix au milieu. La seconde, que l'on croit du roi Eudes, porte d'un côté *Misericordia (Dei) rex*, et au revers la croix pattée et la légende *Civitas H. Turones*; au centre, d'après certains numismates, le monogramme

de *Karolus*. Néanmoins, en examinant de plus près, on croit reconnaître l'inscription *Odo Rex*. Ce qui la ferait attribuer au roi Eudes, c'est la différence qu'il y a entre les lettres de cette monnaie et celles des monnaies de Louis le Débonnaire. Celles d'Eudes accusent une grande décadence. La troisième pièce est une monnaie romaine trouvée parmi celles de Forest (Morsain), dont on a plusieurs fois fait mention dans les séances de cette année. Elle est estimée très-précieuse par les amateurs. Elle représente, d'un côté, Faustine avec un revers très-rare. Ce revers représente l'impératrice sur un char trainé par des éléphants en manière de triomphe.

M. Suin indique divers renseignements sur Soissons dans *Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie*, par E. T. Parrens (Paris, 1860), aux pages 108 et 391. Ces renseignements seraient utiles à ceux qui s'occuperaient spécialement de la commune de Soissons au moyen âge.

M. l'abbé Pécheur entretient la Société sur la publication du Cartulaire de Saint-Léger, dont il vient d'achever la copie. Il donne quelques renseignements concernant ce manuscrit, sa valeur, et diverses particularités intéressant le Soissonnais qu'il y a remarquées et qu'il se propose du reste de développer dans la préface dont il ferait précéder le texte. La Société, ne pouvant actuellement s'imposer des sacrifices; adopte en principe l'impression du Cartulaire, et, sur la proposition de M. l'abbé Dupuy, décide qu'on s'adressera d'abord à l'imprimerie

impériale qui imprime ces sortes d'ouvrages.

M. Laurendeau donne lecture de son mémoire sur le cours de la Crise dans Soissons sous les Romains et au moyen âge, et dépose son manuscrit sur le bureau.

DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA CRISE,

Par M. LAURENDEAU.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 1863, contient ces quelques lignes (1) :

« M. Laurendeau donne sur le cours de la « Crise dans Soissons quelques renseignements « qui devront plus tard être complétés pour « fixer définitivement la dérivation de cette ri- « vière. » C'est ce que je vais faire aujourd'hui.

Les renseignements dont il est ici question étaient contenus dans un rapport lu en séance sur la trouvaille faite, dans le fossé du rempart Saint-Martin, de l'emplacement du canal de dérivation de la Crise, et dont une analyse a été insérée au Bulletin de la Société, tome 17, p. 42 et suivantes. Voici en quoi consistaient ces renseignements : le génie militaire en élargissant la cunette du fossé du rempart Saint-Martin, avait mis à découvert le sol naturel dans lequel le fossé a été primitivement creusé, excepté sur une longueur de 17 mètres 50 centimètres vers le milieu de la courtine, à la hauteur du cuvelin qui la défend extérieurement et de l'épaulement en terre qui, sur le rempart,

(1) *Bullet. de la Soc. Arch. de Sois.*, t. 19, p. 284.

la surmonte à l'angle saillant du clos de vignes de Saint-Jean, où se trouvait autrefois l'ancienne rue de Crise. Dans cet espace de 17 mètres 50 centimètres, le sol se trouvait composé de terres limoneuses mélangées de coquilles, de détritits provenant d'eaux stagnantes, de quelques pierrailles et débris de tuiles et de briques. Je n'hésitai pas un seul instant de le regarder comme étant le lieu où passait jadis, pour entrer en ville, non pas comme l'ont avancé la plupart des historiens de la localité, la rivière de Crise, mais seulement une partie de ses eaux comme semble le démontrer l'existence, dès les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (1), 1<sup>o</sup> du moulin de la *Porte de Crise* ou de *l'Evêque*, appartenant à l'évêché (2); 2<sup>o</sup> de celui de l'abbaye de Saint-Crépin le Grand; et 3<sup>o</sup> du sol naturel, découvert en 1863, indiquant de part et d'autre de cet espace, une coupure faite de main d'hommes dans le flanc oriental de la colline de Saint-Jean; coupure sans laquelle on n'eût pu faire passer, à la profondeur de 4 à 5 mètres, un canal bordé d'un côté par un chemin (l'une des branches de la vicomté de Buzancy (3) « qui commençait à la fin de la rue de Pan-  
« leu, passait par les moulins de Brigodel, de Saint-Jean, de Notre-Dame et par le pont de Crève-Cœur sur la rivière de Crise); » et de

(1) *Dénombrement des fiefs de l'évêché de Soiss. Arch. de l'Emp.*, p. 136, fol. 96, art. xxxix.

(2) DOM HÉLY; *Hist. mss. de l'abbaye de Saint-Crépin le Grand*; t. II, liv. 2, chap. 9; t. II, liv. 3, ch. 8 et 12, bibl. imp.

(3) MELCHIOR REGNAULT; *Hist. de Sois.*; p. 66 et 67.

l'autre côté par une route (la chaussée de la Marne), qui, si je ne me trompe, du pont du faubourg actuel de Crise devait se diriger sur la rue des Vieilles-Etuves, comme semblent le prouver les découvertes faites dans cette direction. 1° en 1864, d'une chaussée romaine dans une fouille rue de l'Hôpital, et précédemment d'autres substructions rue des Minimes (1); 2° et depuis, en 1864, dans le talus du même fossé du rempart Saint-Martin où, à 22 mètres, est, de l'emplacement du canal trouvé l'année précédente, on rencontra dans une tranchée creusée pour la plantation d'une haie, sur une longueur de 7 mètres 35 centimètres, de la terre rapportée contenant des fragments de tuiles, de platras, de briques rouges ordinaires et de briques vernissées. Cet espace de terre, reste de la superficie d'un chemin, étant situé dans le prolongement et au niveau de la route de Château-Thierry, me porte à croire que celle-ci, avant 1553, se dirigeait presque en ligne droite vers la rue des Vieilles-Etuves où devait se trouver la *Porte Berthin* (2) servant d'accès au faubourg de Crise.

Tous les anciens historiens de Soissons qui, en parlant du détournement de la petite rivière de Crise, ont indiqué l'itinéraire de son canal à travers la ville s'accordent à dire qu'il passait par la rue ou chemin des Moulins, les rues de Crise, de Panleu, de la Bucric et des

(1) Voir mon Rapport; *Bullet. de la Soc. Arch. de Sois.*, t. XV, p. 133 et suiv.

(2) Voir mon Rapport; *Bullet. de la Soc. Arch. de Sois.*, t. XVIII, p. 145 et suiv.

Cordeliers, le Grand-Marché, la rue du Puits-aux-Loups et celle de la Paix. Ils se fondent en cela sur les titres des seigneurs de Buzancy qui avaient sur cette rivière les droits de vicomté (1). « Il y a vicomté sur ladite rivière, » dit Michel Berthin, « dont les héritiers de feu « monsieur de Roy (qui en estoit vicomte) en « ont encore plusieurs beaux droits, tant au « grand marché qu'au long des rues par lesquelles elle soloit passer, car combien qu'elle « aye pris aultre cours ils n'ont pas pourtant « laissé perdre leurs droits de vicomté ès lieux « où elle passoit. »

Melchior Regnault de son côté s'exprime ainsi (2) : « Ladite rivière a pris le nom de « Crise à cause du château bâti sur le rivage « d'icelle.... et prend forme de rivière, sur laquelle sont bâtis les moulins pour la commodité de la ville de Soissons, sur lesquels « le seigneur et vicomte de Buzancy a droit de « justice et de police, avec la pêche jusqu'au « fleuve d'Aixne et six pieds dans icelui. » Puis il donne la description de cette vicomté divisée en plusieurs branches : « Elle commence près « le château de ladite ville où était auparavant « la Tour des Comtes, passe de là à la rue de « la Buerie, et par le long d'icelle se rend à la « rue de Panleu passant par la rue où était anciennement la porte de Saint-Remy, etc. Il « y a encore, ajoute-t-il, une autre branche de « la susdite vicomté qui commence à la fin de

(1) MICHEL BERTIN ; *Recueil mss. des antiquités de la ville de Sois.*, fol. 27, v<sup>o</sup>.

(2) MELCH. REGNAULT, *Hist. de Soiss.*, p. 12, 13, 63 et 66.

« la rue de Panleu , etc. » C'est celle que j'ai transcrite plus haut.

Dormay décrit ainsi le détournement de la Crise : (1) « Néanmoins autant qu'on peut juger, son cours fut détourné par un canal qui « s'étend le long de la rue du Moulin, jusqu'au « moulin de la place, d'où prenant à gauche « par l'ancienne ruelle de Crise, elle marchoit « vers Panleu, divisant la vigne de Saint-Jean « en deux parties, dont la plus basse qui est « destinée à l'hôpital des pauvres renfermés, « étoit appelée le clos des pitances. De Panleu « elle entrait dans la ville par la rue de la Buerie, des Fèves ou des Cordeliers et tournant « à droite par le marché, et la rue du Trou, « passoit par la ruelle de l'Egoût, qui étoit entre l'abbaye de Saint-Léger et le Château; et « après y avoir fait tourner un moulin à huile, « alloit mêler ses eaux avec celle de la rivière « d'Aisne. »

On ne peut rien trouver de plus clair et de plus précis; et la conclusion que je crois devoir en tirer, c'est que pour que les vicomtes de Buzancy eussent pu conserver, après la suppression de ce canal, laquelle remonte peut-être au XII<sup>e</sup> siècle, leurs droits de vicomté sur le parcours de ces rues, il fallait bien que ce canal y fût passé précédemment et non autre part.

Parmi les historiens modernes, MM. Martin et Lacroix ont adopté sans restriction ce même

(1) DORMAY; *Hist. de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 35.

itinéraire (1) : « A l'époque (1553) de ces  
 « grands changements dans l'enceinte de Sois-  
 « sons, disent-ils, la Crise cessa de couler par  
 « les rues de Panleu, de la Buerie, des Corde-  
 « liers, etc., et fut rendue à son cours primitif ;  
 « mais on ne combla pas alors le lit factice de  
 « cette petite rivière, et ce lit étroit, bordé de  
 « tanneries et de buanderies qui avaient donné  
 « leur nom à la rue de la *Buerie*, resta long-  
 « temps à découvert, baigné d'eaux noires et  
 « croupissantes, dans lesquelles venaient se  
 « dégorger toutes les immondices de cette par-  
 « tie de la ville. Ces espèces de mares infectes  
 « étaient appelées les *Anciens Fossés*, et lors-  
 « que la salubrité publique exigea leur dessè-  
 « chement, il fallut exhausser de dix pieds le  
 « sol des rues où elles passaient. » Ils ajoutent  
 en note : « On voit encore des restes de *pon-*  
 « *ceaux* du côté de Saint-Léger, et les fonda-  
 « tions des maisons de la rue de la Buerie at-  
 « testent l'exhaussement du sol, comme l'a  
 « vérifié M. Cahier. »

M. Leroux, historien fécond en conjectures,  
 est le premier qui ait hasardé à ce sujet des  
 idées nouvelles assez confuses (2). « Il parai-  
 « trait, dit-il, que les Romains, dans le but  
 « d'augmenter la force de la ville, avaient dé-  
 « tourné la petite rivière de Crise, pour en  
 « amener les eaux dans les fossés... Après  
 « avoir contourné le pied de la colline de Saint-

(1) MM. MARTIN et LEROUX; *Histoire de Soissons*, t. II,  
 p. 398, 399 et 400, note.

(2) M. LEROUX; *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 77.



« Jean , ce canal venait aboutir à l'angle sud-  
 « ouest de la ville où il se partageait probable-  
 « ment en deux branches : l'une, la principale,  
 « servait de cunette aux fossés des côtés ouest  
 « et nord de l'enceinte et du château de la  
 « Tour des Comtes , et versait ses eaux dans le  
 « petit bras de l'Aisne ; l'autre branche suivait  
 « le fond du fossé sud et se déchargeait dans  
 « la rivière sous la Tour du Diable. Un barrage  
 « établi à l'extrémité de chaque branche pou-  
 « vait produire , au bout de quelques jours ,  
 « plusieurs pieds d'eau dans les fossés. »

M. Leroux ne dit pas quelle largeur avaient les fossés : le mot *cunette* qu'il emploie pourrait faire supposer que le canal n'en occupait que le milieu afin que les eaux ne baignassent pas constamment le pied de la muraille, car tel est l'office ordinaire des cunettes ; les barrages que l'auteur suppose à l'extrémité de chaque branche pour faire monter l'eau à volonté dans les fossés autoriseraient d'ailleurs cette supposition ; mais il paraît , comme on le verra tout à l'heure , que , dans son opinion , il ne devait pas en être ainsi. Par une contradiction assez étrange il met lui-même un obstacle à l'adoption de ce nouveau système tout à fait hypothétique , en substituant , sur le même emplacement, l'enceinte romaine d'*Augusta* à l'enceinte gauloise de *Noviodunum* , qu'il place sur le sommet d'une colline plus élevée que le lit de la Crise (1). « Le centre de la ville actuelle ,

(1) M. LEROUX ; *Histoire de Soissons* , t. I<sup>er</sup> , p. 35 , 36 et 37.

« dit-il, est une colline dont le sommet, élevé  
 « de onze mètres au-dessus du niveau ordinaire  
 « des eaux de la rivière d'Aisne, devait domi-  
 « ner dans le principe, de 5 à 6 mètres, tout le  
 « sol primitif d'alentour... Il est encore facile  
 « de déterminer le contour de cette légère émi-  
 « nence dont le développement est d'environ  
 « 1,400 mètres. Ce contour se fait remarquer,  
 « vers le nord, par un ressaut de 4 à 5 mètres  
 « de hauteur qui longe les rues des Framboi-  
 « siers et de Longpont. Un même ressaut de 3  
 « à 4 mètres existe à l'ouest, en arrière des  
 « maisons de la rue des Cordeliers et de la  
 « Buerie d'où il va longer la rue Saint-Antoine,  
 « pour contourner ensuite la place Saint-  
 « Pierre. Il est assez présumable que la ville  
 « gauloise occupait le sommet de cette colline  
 « et son versant sur l'Aisne. Situation très-  
 « favorable au milieu de la vallée, et voisine  
 « de la rivière sans avoir à en redouter les dé-  
 « bordements, tandis que la muraille couron-  
 « nant les pentes de la colline dominait toute  
 « la plaine environnante. »

Je ferai remarquer en passant deux autres contradictions dans lesquelles se jette l'historien en ajoutant à cette description : « 1° Il y a toute apparence que l'enceinte de la ville s'appuyait à l'Aisne. » Elle n'était donc pas de ce côté sur une colline? Il a sans doute voulu, par cette supposition, expliquer pourquoi César, en arrivant devant Noviodunum par la rive gauche de l'Aisne, n'a pas investi la ville du côté de la rivière puisque les Suessions, revenant par la rive droite, ont pu y rentrer la nuit

suiuante. (*Guerre des Gaules*, liv. II, chap. XII.)  
 « 2° Que la partie de la muraille formant le côté sud de la ville occupait précisément cette même portion du contour de la colline et ne devait être éloigné que de quelques mètres seulement de la place des Ecoles. » L'auteur aura voulu par là justifier la position qu'il donne à la terrasse de César sur la place des Ecoles ; mais il oublie le texte des commentaires où l'auteur romain nous apprend qu'il ne put prendre Noviodunum par escalade « à cause de la largeur du fossé et de la hauteur des murs. » (*Guerre des Gaules*, liv. II, chap. XII.) Si César plaça sa terrasse à la place des Ecoles sur le bord du fossé, la grande largeur de celui-ci s'oppose donc à ce qu'on admette que le mur gaulois n'ait été qu'à quelques mètres seulement de cette place. Celle-ci, où M. Leroux n'a trouvé le sol naturel ou primitif (1) « qu'à la profondeur de 7 mètres, » est en réalité éloignée de 70 mètres environ de la rue Saint-Antoine en arrière des maisons de laquelle se trouve le ressaut de terrain longeant cette rue dont il a parlé.

Quant à Augusta, M. Leroux dit (2) : « Il ne paraît pas cependant que son enceinte ait eu alors plus d'étendue qu'elle n'en avait au temps des Gaulois. On doit en attribuer la cause à ce que les Romains conservèrent l'ancienne muraille gauloise grâce à sa grande

(1) M. LEROUX; *Histoire de Soissons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 463, note n° 5.

(2) M. LEROUX; *Histoire de Soissons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 68.

« solidité et à sa position d'où l'on dominait  
 « tout le terrain d'alentour. Mais le bois qui  
 « entrait pour plus de moitié dans sa masse ,  
 « ayant été à la longue miné , consumé par le  
 « temps , ils durent la restaurer ; ce fut alors  
 « qu'ils lui substituèrent une muraille en pier-  
 « res ; et comme ce remplacement ne fut peut-  
 « être entrepris que partiellement et à des  
 « époques plus ou moins éloignées les unes des  
 « autres , à mesure que des portions de la  
 « vieille enceinte tombaient en ruines , il s'en-  
 « suivit que la nouvelle muraille se trouva  
 « complétée et substituée à l'autre sans avoir  
 « reçu d'extension ; il faut en excepter toute-  
 « fois la partie du sud-est , vers le confluent de  
 « la petite rivière de Crise. »

Autre contradiction : tout en plaçant , comme on vient de le voir , l'enceinte gauloise couronnant les pentes de la colline et la faisant néanmoins descendre , du côté de l'est , jusqu'à la rivière , l'auteur ajoute (1) : « C'est probable-  
 « ment parce que le terrain de ce côté était fort  
 « bas , et par conséquent exposé aux inonda-  
 « tions , qu'il n'avait pas été renfermé dans la  
 « ville gauloise. Mais les Romains construisant  
 « leur muraille en pierres et un mortier de  
 « chaux et ciment , avaient pu la porter en  
 « avant jusque dans le lit même de la rivière  
 « pour y gagner du terrain et pour faire baigner  
 « le pied de l'enceinte par les eaux. »

Or , dans le premier énoncé de son système , M. Leroux veut que ce soit dans le but d'aug-

(1) M. LEROUX ; *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 69.

menter la force de la ville gauloise, dont ils conservèrent l'enceinte, que les Romains avaient détourné la petite rivière de Crise; donc pour être conséquent avec lui-même, de deux choses l'une: ou, puisqu'il prétend que l'enceinte gauloise dominait ou couronnait les pentes d'une colline, conséquemment que son pied ne pouvait pas être baigné par les eaux de la rivière, il aurait dû supposer que pour les côtés sud, ouest et nord, comme pour ceux de l'est et du sud-est, les Romains avaient dû porter la leur en avant jusqu'au pied des pentes de la prétendue colline; ou, plutôt, y placer le canal de dérivation de la Crise, cela eût été plus en rapport avec les moyens en usage du temps des Romains (pour rendre plus difficile les approches du bélier agissant horizontalement, un large fossé séparé de la muraille par un glacis incliné devait être plus avantageux pour la défense qu'un fossé placé au pied du mur); mais je l'ai déjà dit, telle n'est point son opinion. Tout en substituant, sur le sommet de sa colline, à l'enceinte gauloise, la muraille romaine, M. Leroux, par une nouvelle contradiction, fait baigner le pied de celle-ci par les eaux de la Crise, et cela parce qu'il s'appuie sur un fait rapporté en quatre mots par Grégoire de Tours, à la date de 582 (1): « *Muri urbis « Suessionicæ corruerunt*, » que celui-ci relate comme étant, avec d'autres signes, un prodige précurseur de calamités prochaines. Reprochant au chroniqueur du moyen âge de

(1) GREG. TUR., lib. vi, cap. XVI et XXI.

n'avoir pas dit la cause de ce prodige, « quoi-  
 « que ce fût, dit-il, un événement très-remar-  
 « quable à raison de l'importance que cette  
 « ville avait alors ; » et voulant lui en donner  
 une matérielle pour appuyer sur sa date, l'a-  
 grandissement de la ville, il croit que ce ren-  
 versement n'a dû avoir pour cause que la pré-  
 sence des eaux de la Crise dans les fossés de  
 l'ouest et du nord de l'enceinte romaine (1).  
 « Nous croyons, dit-il, qu'on peut en donner  
 « l'explication suivante : Nous avons dit, en  
 « parlant de Soissons sous les Romains, que  
 « les eaux de la petite rivière de Crise avaient  
 « été amenées, au moyen d'un canal, dans les  
 « fossés de l'ouest et du nord de l'enceinte. A  
 « la longue ces eaux avaient miné et dénaturé,  
 « par leur limon, le banc de grève et de gros  
 « sable sur lequel la muraille se trouvait assise,  
 « et qui forme le fond du sol de Soissons. Cette  
 « muraille ne reposant plus sur une base solide  
 « une secousse de tremblement de terre très-  
 « légère, et restée peut-être inaperçue, a dû  
 « suffire pour causer le renversement. »

Nous qui connaissons la nature inaltérable  
 du diluvium de la vallée de Soissons, il nous  
 est permis de douter de la valeur de cette ex-  
 plication qui ne me paraît pas mériter d'être  
 réfutée. Du reste, selon son habitude, l'auteur  
 se réfute lui-même en commentant le texte de  
 Grégoire de Tours : « Toutefois, ajoute-t-il, la  
 « destruction n'en fut pas totale : une partie de  
 « cette vieille enceinte subsiste encore et sup-

(1) M. LENOUX; *Histoire de Soissons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 216.

« porte la chapelle de l'Evêché. En voyant la  
 « grande solidité de sa construction , on reste  
 « convaincu que douze siècles et demi plus tôt  
 « une pareille muraille ne dût périr que par sa  
 « base. » Disons plutôt que ce n'est pas par sa  
 base qu'une pareille muraille dût périr. Cette  
 portion, en effet, n'est pas la seule encore exist-  
 tante, puisqu'elle se continue d'équerre der-  
 rière les maisons de la rue des Minimés où elle  
 soutient également d'autres bâtiments de l'Evê-  
 ché et fait partie du côté sud de la même en-  
 ceinte. Si on ne savait pas que , pour justifier  
 la position qu'il donne à la terrasse de César ,  
 M. Leroux a systématiquement reporté le côté  
 sud de l'enceinte romaine jusqu'à la place des  
 Ecoles , on pourrait être surpris qu'il eût né-  
 gligé, ou n'eût pas reconnu l'identité de celui-  
 ci; car , avant lui, ce qu'il ne devait pas igno-  
 rer , l'abbé Lebœuf l'a décrit et l'a prolongé  
 « jusqu'à l'endroit où est l'entrée de l'abbaye  
 de Notre-Dame. » Malgré le respect et l'estime  
 que l'abbé Lebœuf devait avoir pour la mémoire  
 et pour l'œuvre historique du saint évêque de  
 Tours, le savant chanoine d'Auxerre n'en a pas  
 moins révoqué en doute ce prétendu renverse-  
 ment des murs de Soissons (1). « Il y a appa-  
 « rence, dit-il , que l'endroit de ces murs qui  
 « tomba en 582, selon saint Grégoire de Tours,  
 « était une portion qui regardait l'orient et qui  
 « pouvait avoir été endommagée de longue  
 « main par les débordements de la rivière. »

(1) L'abbé LEROUX; *Dissertation historique sur le Soisson-  
 nais*, t. 1<sup>er</sup>, p. 43 et 44, note A.

Aux yeux de l'abbé Lebœuf ce n'était pas là, comme à ceux de M. Leroux, « un événement très-remarquable » qui dût entraîner la reconstruction de l'enceinte de la ville. Un fait analogue s'est passé à Soissons, le 4<sup>er</sup> janvier 1831 : un côté du bastion de la porte Saint-Martin, nouvellement construit, s'écroura subitement au passage d'une diligence. Le fait était très-naturel; il avait été causé par un vice de construction des voûtes qu'il contenait; ce qui n'empêcha pas un journaliste de Paris, exagérant la chose en prenant une petite portion pour le tout, de publier que les remparts de Soissons s'étaient subitement écroulés. Cet accident entraîna la reconstruction de la partie détruite, mais non pas de toute l'enceinte. Un historien se tromperait fort s'il prenait sérieusement à la lettre ce qu'un journaliste a dit en plaisantant, et s'il donnait comme fait historique que les remparts de Soissons renversés par l'ébranlement d'une diligence furent reconstruits en totalité en 1831. J'en conclus que M. Leroux s'est mépris en prenant historiquement à la lettre les présages légendaires racontés par Grégoire de Tours. Vouloir établir sur une donnée aussi vague la reconstruction de l'enceinte d'une ville, n'est-ce pas élever un château sur une pointe d'aiguille ?

Avant de revenir à la position du canal de dérivation, il faut voir celle que M. Leroux donne aux côtés du sud, ouest et nord de l'enceinte romaine, lesquels, suivant lui, devaient avoir le pied baigné par les eaux de la Crise (1).

(1) M. LEROUX, *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup> p. 70 et 71.



« Le côté sud, dit-il, longeait la rue dite Saint-  
 « Antoine. Sa position est indiquée par une  
 « vieille enceinte qui a subsisté jusqu'au mi-  
 « lieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et dont l'origine remonte  
 « à une époque inconnue et reculée. Cette en-  
 « ceinte s'appuyait sur la gauche à la tour  
 « Lardier ou du Diable, au bord de l'Aisne,  
 « passait à la Fausse-Porte... et au pied du tertre  
 « de la place des Ecoles, lequel a été désigné  
 « comme devant être le reste de la grande ter-  
 « rasse construite par César sur le bord du  
 « fossé... Le côté ouest était à peu près dans  
 « la direction du côté ouest de la cathédrale.  
 « Cette direction se trouve pleinement indi-  
 « quée par un reste de muraille de construc-  
 « tion romaine qui ne peut provenir, attendu  
 « sa grande solidité, que d'une enceinte de  
 « ville; ce fragment de mur, qui porte la cha-  
 « pelle du palais épiscopal, a plus de 2 mètres  
 « d'épaisseur; il se compose de trois assises  
 « de grosses pierres de taille posées à sec et  
 « sans mortier, sur lesquelles s'élève une ma-  
 « çonnerie en moellons et en ciment, avec des  
 « chaînes horizontales en briques... Le côté  
 « nord longeait les rues de Longpont et des  
 « Framboisiers, et fermait l'extrémité de la  
 « colline sur laquelle la ville antique était  
 « assise... et se liait à droite à un château dit  
 « *la Tour des Comtes*, situé sur le bord de  
 « l'Aisne, à l'angle nord-ouest de la ville, et  
 « sur l'emplacement où se trouve l'hôtel de  
 « l'ancienne Intendance. »

Pour ces deux derniers côtés de l'enceinte romaine, M. Leroux, on le voit, s'appuie sur le

fragment de mur existant sous la chapelle de l'Evêché et sur des ressauts de terrain, sans néanmoins préciser la position de son angle nord-ouest. Pour le côté sud, au contraire, n'ayant pas adopté la portion encore existante sous d'autres bâtiments du même Evêché, il l'a remplacé par une partie du côté sud de l'enceinte du moyen âge qu'il fait, sans l'avoir vue, remonter à une époque inconnue et très-reculée. Quoique, pour lui, la chute en 582 des murs romains de Soissons n'a dû avoir d'autre cause que la présence des eaux de la Crise dans les fossés et dût avoir pour résultat l'agrandissement de la ville, ce côté aurait été préservé de cette destruction (1). « La nouvelle enceinte, « dit-il, fut portée en avant, mais seulement « sur les côtés de l'ouest et du nord, bien que « la partie la plus considérable des faubourgs « fût située au midi. Peut-être la muraille de « ce côté n'avait-elle pas été renversée, ou ne « l'avait été que partiellement... Et comme le « côté du midi, ajoute-t-il, a été conservé en « ligne droite jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, malgré sa « longueur de 520 mètres, on pourrait en dé- « duire la preuve qu'il n'y avait pas eu occa- « sion ou nécessité de le reconstruire comme « le reste du pourtour de la ville. » Cette preuve n'aurait-elle pas pour conséquence d'accuser Grégoire de Tours d'exagération; et, pour M. Leroux, de mériter le reproche de s'appuyer sur une base trop fragile ?

(1) LEROUX; *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 217, 220 et 223.

« Le canal de dérivation de la Crise, conti-  
 nue M. Leroux, qui arrosait précédemment  
 le pied extérieur de la muraille sur les côtés  
 de l'ouest et du nord, se trouva renfermé  
 dans l'intérieur de la ville, et il fut formé sur  
 ses bords une des rues principales ; ce sont  
 aujourd'hui les rues de la Buerie et des Cor-  
 deliers, qui n'avaient probablement, dans  
 l'origine, qu'un seul et même nom, avec la  
 rue Bara, qui n'en était que le prolongement.  
 La nouvelle rue traversait la ville dans toute  
 sa longueur et aboutissait à deux portes...  
 1° La porte qui se trouvait au point de jonc-  
 tion de l'ancien côté du midi avec son prolon-  
 gement, à l'extrémité de la rue de la Buerie,  
 et qui donnait probablement passage au  
 canal de la Crise, pour entrer dans la ville...  
 Et 2° la porte Bara, située au bout de la petite  
 rue de ce nom et sur le prolongement de la  
 grande rue établie sur le bord du canal... »

Une fois lancé sur la voie incertaine des conjectures, M. Leroux ne s'arrête plus. Je m'arrête en cet endroit de sa description pour rechercher quelle largeur aurait eu ce canal de dérivation de la Crise baignant d'un côté le pied du mur romain et ayant de l'autre la grande rue de la Buerie et des Cordeliers établie sur son bord.

D'après les données de M. Leroux, « le côté ouest était à peu près dans la direction du portail de la Cathédrale et cette direction se trouve, dit-il, pleinement indiqués par un reste de muraille qui porte la chapelle du palais épiscopal. » Or, en prolongeant, de

part et d'autre , sur un plan exact de Soissons, la façade du portail par une ligne droite, cette ligne serait, d'un côté, en avant de la chapelle de l'Evêché d'environ 12 mètres; et, sur le côté sud de l'enceinte qu'il adopte, à 22 mètres, est, de la rue de Panleu, prolongement de celle de la Buerie. De l'autre côté, elle serait exactement sur le même alignement que la façade de la salle de Spectacle, à l'extrémité de la rue des Cordeliers. Cet alignement que M. Leroux donne comme un *à peu près*, laisse non-seulement en arrière de 12 mètres le mur de la chapelle de l'Evêché, mais encore de 22 mètres en arrière de la façade du Théâtre le ressaut de terrain qu'il indique comme le côté ouest de l'enceinte romaine. Si on prolongeait de même, de part et d'autre, le mur de la chapelle de l'Evêché, l'angle sud-ouest de l'enceinte serait à 30 mètres, est, de la rue de Panleu, 50 mètres de l'extrémité de la rue de la Buerie au carrefour Saint-Remy, 46 mètres en arrière du portail de la Cathédrale, 20 mètres du coin des rues de la Buerie et de Jaulzy, 18 mètres du carrefour de la Grosse-Tête, 25 mètres de la partie la plus saillante de la rue des Cordeliers vis-à-vis celle des Pieds-Déchaux et 22 mètres en arrière de la façade du Théâtre. Ces mesures (laissant en dehors, bien entendu, la largeur des rues des Cordeliers, de la Buerie et de Panleu) font voir que la largeur du canal ou plutôt du fossé de la ville n'aurait pas été, on ne s'explique pas pourquoi, égale sur toute l'étendue du côté ouest de l'enceinte; sa plus grande largeur (50 mètres) aurait été au carrefour Saint-

Remy et sa plus petite (18 mètres) au carrefour de la Grosse-Tête ; en effet au devant de la Cathédrale, à partir de la rue de Jaulzy jusqu'au carrefour Saint-Remy, la rue de la Buerie se courbe à droite, tandis que la rue de Panleu qui la suit s'incline à gauche de façon qu'à la hauteur du côté sud que M. Leroux donne à son enceinte romaine, cette rue se trouve à 30 mètres de l'angle sud-ouest où, selon lui, « venait aboutir le canal » et où, lors de l'agrandissement de la ville qu'il suppose avoir été fait en 582, il ouvre une porte par laquelle devait alors, dit-il, entrer dans la ville ce canal, dont, contrairement à cette opinion, l'emplacement a été découvert en trois endroits différents : 1° en 1863, comme on l'a vu au commencement de ce travail, dans le fossé du rempart Saint-Martin ; 2° en 1823 (1), à l'Hôpital lorsqu'on bâtit la grande porte vis-à-vis la rue de Panleu, et 3° au carrefour Saint-Remy (2) maison de M. Cahier.

Je ferai, en passant, une remarque qui démontre péremptoirement que M. Leroux ne s'est pas bien rendu compte de ce qu'il avance : si le côté ouest de la ville était de 50 mètres dans sa plus grande largeur, il devait en être de même pour le côté sud. Or, on l'a vu plus haut, M. Leroux suppose que ce dernier côté passait à quelques mètres seulement de la place des Ecoles où il a trouvé le sol primitif à 7 mè-

(1) Voir mon Rapport ; *Bullet. de la Soc. Arch. de Sois.*, t. XV, p. 142.

(2) MM. MARTIN et LACROIX ; *Hist. de Sois.*, t. II, p. 400, note.

tres de profondeur, et où il élève *sur le bord du fossé* la grande terrasse de César. Celle-ci n'eût donc été non pas sur le bord, mais dans le fossé même, au pied de la muraille élevée, selon lui, sur une colline représentée encore aujourd'hui par un restant de terrain de 3 à 4 mètres d'élévation, dont le pied se trouve à 70 mètres en arrière de la place des Ecoles. D'un autre côté, si les eaux de la Crise avaient causé, en 582, sur les côtés ouest et nord de l'enceinte, la chute de la muraille, les débris de celle-ci eussent comblé en partie le fossé et n'eussent point laissé à la muraille détruite sa rectitude primitive. Ces débris, pendant un laps de temps de douze siècles et demi, eussent incontestablement disparu entièrement; surtout s'ils eussent été utilisés pour la construction de la nouvelle enceinte comme le furent, selon cet historien, ceux des autres édifices romains (1). Comment se fait-il donc qu'il existe encore aujourd'hui un restant de terrain en ligne droite élevé de 3 à 4 mètres sur le côté ouest de l'enceinte romaine et de 4 à 5 mètres sur son côté nord, contenant des substructions sur pied?

Bien mieux, malgré ce prétendu renversement de la muraille romaine en 582 par les eaux de la Crise et ce soi-disant premier agrandissement de la ville à cette époque reculée, M. Leroux admet que le canal de dérivation sur le bord duquel, dès 582, « il fut formé, » dit-il, « une des principales rues » au sol de laquelle

(1) M. LEROUX, *Hist. de Soiss.*, t. I<sup>er</sup>, p. 222 et 223.

et des rues adjacentes il reconnaît (1) « un exhaussement de 2 mètres; » M. Leroux, dis-je, admet que ce canal de dérivation subsista jusqu'en 1553, époque à laquelle l'abbaye de St-Jean des Vignes fut renfermée dans la ville par une nouvelle enceinte (2): « Ce fut à l'occasion « de cet agrandissement (en 1552) qu'on sup-  
« prima, dit-il, le canal de dérivation de la  
« Crise et que les eaux qu'il amenait dans la  
« ville furent rendues à leur cours naturel...  
« La suppression de ce canal, ajoute-t-il, ne  
« saurait être attribuée à l'intention de favori-  
« ser l'industrie, puisqu'elle entraîna forcée-  
« ment celle de plusieurs moulins, tordoirs,  
« bueries et tanneries établis sur ses bords. »

Dans cette hypothèse de M. Leroux le canal de dérivation de la Crise n'aurait donc pas, avant 582, baigné le pied de la muraille; ou aurait, comme l'enceinte, subi à cette époque une translation. Au rebours de celle-ci qui fut agrandie, sa largeur aurait été rétrécie et son lit éloigné de l'ancienne enceinte. En effet pour qu'il fût établi des usines *sur ses bords*, il y avait donc, suivant cet historien, entre l'un de ceux-ci et la muraille romaine, ou le ressaut de terrain qui la représente encore, un espace suffisant pour y construire des édifices. Et pour que les rues de la Buerie et des Cordeliers eussent été exhausées d'environ 2 mètres au-dessus du sol primitif, il faut qu'elles aient été établies sur l'emplacement du canal, ou sur

(1) Idem; *Hist. de Soiss.*, t. I<sup>er</sup>, p. 463, note n<sup>o</sup> 4.

(2) M. LEROUX; *Hist. de Soiss.*, t. I<sup>er</sup>, p. 163.

l'un de ses bords. M. Leroux semble abonder dans ce sens (1) : « En exécutant à diverses « époques , dit-il , des travaux de reconstruc- « tion aux maisons situées entre la rue des « Cordeliers et la rue Neuve, on a trouvé des « restes de fosses à tanner. » De quelle utilité pour ces tanneries eût été le canal, s'il se fût trouvé au pied de la muraille romaine ; celle-ci se trouvant à 40 mètres de la façade des maisons bordant, à l'ouest, la rue des Cordeliers ? Aucune : le canal, si ses eaux étaient indispensables aux besoins de l'exploitation de ces tanneries , en était donc plus rapproché. Je puis en fournir une preuve tirée d'une fouille que j'ai fait exécuter en 1845 pour la construction d'une cave dans la maison, appartenant alors à M<sup>me</sup> veuve Dauteuille, ma belle-mère, et à ses enfants, formant le coin des rues de la Bueric et de Jaulzy. On trouva dans la cour, à deux mètres environ de profondeur au-dessous du sol actuel, plusieurs fosses à tanner ; découverte qui ne nous étonna pas, puisque nous savions déjà qu'il en existe d'autres sous une partie des bâtiments dont un, contigu à l'ancien mur romain, est construit sur une ancienne cave servant depuis longtemps de fosse d'aisances. Dans une autre partie de cette maison il y a deux étages de caves : un autre indice de l'exhaussement du sol. Evidemment ces fosses à tanner, si elles étaient contemporaines du canal de dérivation, étaient placées entre lui et

(1) *Idem*; *Hist. de Soiss*, t. II, p. 496, note n<sup>o</sup> 8.



la muraille romaine. M. Leroux fournit d'ailleurs d'autres preuves de l'espace qui a existé entre l'enceinte et ce canal, tirées par Dormay de l'Obitier de Saint-Gervais.

(1) « Il se trouvait alors à Soissons (fin du « XIV<sup>e</sup> siècle), dit M. Leroux, une hôtellerie « dite de la Grosse-Tête, qui a été longtemps « en renom. Elle occupait l'angle sud-est des « rues de la Buerie et de Saint-Nicolas, et se « trouvait adossée au mur de la Petite Cité. . . . « Cette hôtellerie appartenait au chapitre et « devait être fort ancienne, puisqu'il avait fallu la reconstruire vers l'an 1370. En cette « occasion, Marie de Coucy, fille d'Enguerrand VI, fit don de 200 florins au chapitre. » Or, ce que M. Leroux appelle ici le mur de la *Petite Cité*, n'est rien autre chose qu'une partie du côté ouest de l'enceinte romaine, et puisque l'hôtellerie de la Grosse-Tête, déjà fort ancienne vers l'an 1370, était adossée au mur romain, celui-ci ne pouvait, dès lors, avoir le pied baigné par les eaux du canal; ou s'il en avait été ainsi primitivement, le canal n'existait plus alors ou en était depuis longtemps éloigné.

Autre preuve : on a vu plus haut que le portail de la Cathédrale s'avance de 16 mètres en avant de l'alignement de la muraille romaine donné par la partie de ce mur existant encore sous la chapelle de l'évêché. M. Leroux en parlant de la construction de la Cathédrale, dit (2) :

(1) Idem; *Hist. de Sois.*, t. II, p. 71. — DORMAY; *Hist. de Sois.*, t. I<sup>er</sup>, preuves.

(2) M. LEROUX, *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 343.

« Ce fut vers 960 que l'évêque Gui d'Anjou, posa la première pierre de la Cathédrale; mais on n'entreprit d'abord que le portail et la nef, qui ne furent terminés qu'au bout de cent-vingt-sept ans, c'est-à-dire en l'année 1087, époque où le service divin y fut établi. »

Dormay de son côté (1) « d'après des remarques qu'il a faites sur l'Obitier de Saint-Gervais, reconnaît... qu'Enguerrand, évêque de Laon sur la fin de ce siècle (le XII<sup>e</sup>) acheta une place qui était entre la rivière de Crise et le portail de Saint-Gervais, pour en faire le cimetière qui était ailleurs. »

De ces passages il résulte évidemment que si le canal de dérivation a existé jusqu'en 1552, il ne se trouvait pas au pied de la muraille romaine; qu'il en était éloigné de tout l'espace compris entre elle et les rues de la Buerie et des Cordeliers.

Il existe dans la cave de la maison formant le coin des rues de la Buerie et de Jaulzy, trois arcades en forme d'arches de pont; elles sont situées à l'extrémité de cette dernière rue, à 30 mètres de la muraille romaine. Je pourrais les présenter ici comme une preuve du passage, en cet endroit, du canal de la Crise; mais je n'ose affirmer que ces voûtes, placées sous la rue de Jaulzy, soient réellement les arches d'un ancien pont.

On a vu aussi précédemment, que M. Leroux place une porte de la ville à l'endroit même ou,

(1) DORMAY, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 34, 35 et 73.

selon lui, le côté sud qu'il donne à l'enceinte romaine aurait été prolongé en 582. Or, il est facile de s'assurer, sur un plan de Soissons, que cet angle sud-ouest aurait occupé précisément (à 30 mètres de la rue de Panleu et à 110 mètres de celle des Vieilles-Etuves), l'emplacement où fut fondé (1), « l'an 1335, le collège de « Sainte-Catherine auquel succéda, vers 1580, « le couvent des Minimes. » Il est donc impossible que, ni cette porte qui aurait fait partie de l'enceinte du moyen-âge supprimée en 1552, ni le canal de dérivation aient existé en cet endroit vers lequel aucune route venant du dehors, ni aucune rue venant du dedans, n'ont jamais été dirigées.

(2) « Cette porte, dit M. Leroux, servait de « communication avec la portion du faubourg « situé dans le fond de Panleu et sur la pente « orientale de la colline de Saint-Jean. On « croit que c'était la Porte l'Evêque dont il est « fait mention dans l'histoire de Dormay. » M. Leroux se jette encore ici dans une erreur complète; Dormay, dans ses preuves, dit (3) : « Dans les Chartes et les Obitiers de Saint- « Gervais et de Saint-Jean, il est fait mention « en plusieurs endroits de la Porte Royale, de « la Porte Bertin, et de la Porte l'Evêque... « La Porte-l'Evêque n'était pas pour entrer « dans la ville, mais étoit en un quartier « proche de la Grosse-Tête. » Il cite à l'appui

(1) IDEM, *Hist. de Soissons*, t. II, p. 314 et 496.

(2) M. LEROUX, *Hist. de Soissons*, t. 1<sup>er</sup> p. 221.

(3) DORMAY, *Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, preuves.

le même passage où M. Leroux a puisé ce qu'il a dit de l'hôtellerie de la Grosse-Tête. Je n'ai pas à rechercher ici si Dormay est dans le vrai; pour moi, m'appuyant sur le (1) *Dénombrement des fiefs de l'Evêché de Soissons* (1372) dont le domaine appelé *la Mairie du quartier l'Evêque* s'étendait, au sud, depuis la Cathédrale et comprenait le faubourg de Crise, la *Porte l'Evêque* se trouvait située dans ce faubourg devant le *Moulin l'Evêque* ou *de Crise*, et non pas au carrefour de la Grosse-Tête, dans le quartier dépendant de la seigneurie du chapitre de Saint-Gervais.

Puisque M. Leroux n'a pas su reconnaître la véritable position de la porte Saint-Remy, proche la tour Macé; qu'il l'a, au contraire, reportée sur l'emplacement du bastion Saint-Remy, il aurait dû plutôt donner à sa prétendue porte le nom de la Porte Bertin dont la position, dans les historiens, n'est pas bien établie; mais celle-ci, désignée (2) dans l'Obitier de Saint-Gervais, devait être située dans la rue des Vieilles-Etuves et ne pouvait pas être placée à l'endroit désigné par M. Leroux; car il n'est pas probable qu'en 1335 on l'ait supprimée, ainsi que la rue qui y aurait accédé, pour construire à leur place le collège de Sainte-Catherine: d'ailleurs l'existence du canal de dérivation jusqu'en 1532, admise par M. Leroux, ne s'y opposerait-elle pas?

A ces preuves, d'autres viennent se join-

(1) *Archives de l'Empire*, p. 136, fo 96, art. xxxix.

(2) DORMAY, *Histoire de Soissons*, t. 1<sup>er</sup>, preuves.

dre en ce qui concerne l'espace compris entre le canal de dérivation, l'angle nord-ouest et le côté nord de l'enceinte romaine : 1° Berlette, après avoir raconté la destruction, en 1551, de l'ancienne église de Notre-Dame des Vignes, ajoute (1) : « Certain temps après les paroissiens de la paroisse de Notre-Dame des Vignes... firent avec l'ayde et aulmones des bonnes gens, en ung lieu où souloit avoir certaines petites maisons, construire et bastir une belle et excellente église du nom de Notre-Dame des Vignes laquelle est jusques à présent ainsy nommée. »

Michel Bertin en copiant le même passage, dit (2) : « ... firent avec l'aide et aulmones des gens de bien bastir une neufve église entre la maison de Longpont et la rue des Cordeliers en un lieu et place appartenans aux religieux de Saint-Jehan laquelle église néantmoins retient encor le nom de Notre-Dame des Vignes. »

Cette nouvelle église de Notre-Dame des Vignes, d'abord saccagée avant d'être achevée, en 1567, par les Huguenots, puis entièrement détruite en 1793 fut remplacée, au commencement de ce siècle, par la salle de spectacle bâtie sur son emplacement; lequel, avant 1551, était, comme on vient de le voir, occupé par certaines petites maisons appartenant à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes.

(1) BERLETTE, *Hist. mss. de Soissons*, fo 297. (In-4° portant le n° 223 à la Bibl. publ. de Soissons.

(2) M. BERTIN, autre mss. portant le même n° 223 à la même bibliothèque.

2° Dans le Cartulaire de Saint-Jean (1) contenant, à la date de 1522, la déclaration du revenu temporel de ce monastère, il se trouve au feuillet 243, le passage suivant : « Item, nous  
« avons audit lieu en notre seigneurie dès l'an  
« mil trois cens vingt-sept deux maisons tenant d'un lez au grant hostel de Longpont et  
« d'autre au coin d'une ruelle y estant... »

« Au feuillet 245 du même Cartulaire il se voit aussi cette autre mention : « Item, une  
« autre maison devant l'hostel de la Grosse-Tête à nous appartenant dès l'an mil cent  
« trente neuf où souloit estre le four banyer  
« tenant à l'hostel du *Barbeau* et de la *Truye*  
« qui file... »

Cette maison doit être celle formant le coin des rues des Cordeliers et du Collège, car d'après plusieurs actes authentiques, dont un passé devant Saumaye, notaire à Soissons, en date du 15 octobre 1722, la maison appelée *la Truie qui file* était située « rue de la Buerie à présent  
« dite des Cordeliers proche de l'hôtellerie de  
« la Grosse-Tête et de la fontaine y nouvellement construite. » C'est celle à laquelle la fontaine de la Grosse-Tête est aujourd'hui adossée.

3° Muldrac en la chronique de l'abbaye de Longpont, dit (2) : « Au mois de mars 1314,  
« Adam, abbé de Longpont, en présence de  
« plusieurs témoins à ce appelés dans la  
« chambre haute de la maison du Cellier, à

(1) A la Bibliothèque publique de Soissons, mss. n° 6.

(2) *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. XIV, p. 94.

« Soissons, appartenant audit monastère, près  
 « de la chapelle de ladite maison, reçut l'hom-  
 « mage que lui firent damoiselle Béatrix, de  
 « Buzancy..., etc. » (Chron. Longip., p. 316).  
 D'un autre côté on lit dans les notes sur cette  
 Chronique que Longpont possédait à Soissons  
 beaucoup de maisons « surtout une grande  
 « maison, avec une chapelle, près de la rue  
 « des Franciscains (Cordeliers), sur l'emplace-  
 « ment de laquelle on venait de construire le  
 « palais du siège présidial. » (L'ancien prési-  
 dial, brûlé en 1814, occupait avec l'Hôtel de  
 Ville qui lui était contigu, l'emplacement plan-  
 té d'arbres où se fait actuellement, le samedi,  
 le marché à la viande). « C'est de cette maison  
 « que la rue de Longpont a pris son nom. Les  
 « deux pièces citées par Muldrac feraient re-  
 « monter l'existence de la maison de Longpont  
 « au XIV<sup>e</sup> siècle. »

Le canal de dérivation de la Crise, dès cette époque, ne pouvait donc occuper simultanément avec cette maison de Longpont ce même emplacement; ni celui occupé au XVI<sup>e</sup> siècle par la nouvelle église de Notre-Dame des Vignes; pas plus que celui de l'hôtellerie de la Grosse-Tête, de la tannerie du coin des rues de la Buerie et de Jaulzy, du portail et du cimetière de la Cathédrale, ni du collège Sainte-Catherine.

Je ferai remarquer, en terminant ces examens de l'hypothèse de M. Leroux, que sur les trois plans de Soissons (1) où il fait figurer le

(1) M. LEROUX, *Hist. de Soiss.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 68, 219 et 264.

canal de dérivation de la Crise, celui-ci passe par les rues de Panleu, de la Buerie, des Cordeliers, auxquelles il donne une rectitude parfaite, et par le Grand-Marché et non pas au pied de la muraille romaine, adoptant, sur ceux-ci, l'itinéraire donné par les anciens historiens, auquel il est forcé de revenir, nonobstant les appréciations contenues dans son texte.

Ainsi s'écroule ce laborieux échafaudage de conjectures renforcées de contradictions au moyen duquel M. Leroux s'est efforcé d'établir, sans preuves, que pour rendre la ville plus forte, le canal de dérivation devait faire baigner des eaux de la Crise le pied de la muraille romaine et que la présence de ces eaux causèrent la chute de celle-ci en 582 : ce qui aurait nécessité, selon lui, l'agrandissement de la ville à cette époque. Système d'autant plus surprenant et d'autant plus inadmissible que, pour M. Leroux (1), « tout le côté de l'est, bordant la rivière d'Aisne, fut nécessairement « conservé dans sa position. » Ce côté était cependant celui qui aurait été le plus exposé aux dégradations que les eaux peuvent occasionner.

Malgré son invraisemblance et ses déficiences, le système de M. Leroux, quant à sa colline naturelle et au passage du canal de la Crise au pied du mur romain, a été adopté par M. de Laprairie dans son mémoire : *Les Fortifications de Soissons*, publié en 1853 dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Sois-*

(1) M. LEROUX, *Hist. de Soiss.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 218.



*sons*, tome XVII; quoiqu'il semble néanmoins y adopter l'itinéraire indiqué par les anciens historiens de la localité, en ces termes (1) :

« Tous les auteurs qui se sont occupés de la topographie de Soissons ont admis que les Romains avaient détourné la petite rivière de Crise de son cours naturel, pour l'amener dans les fossés qu'ils avaient creusés au pied de leurs murailles. Le point où elle entrait dans les fossés ne peut être douteux; c'était l'angle sud-ouest, et là, les eaux se partageaient en deux parts pour couler dans le fossé du midi et dans celui de l'ouest. Et ce fait est constaté par le manuscrit de Michel Bertin où l'on trouve ce passage : « La Crise arrivait en ce lieu (le coin de Saint-Remy) par la croix de Panleu; elle passait devant les Cordeliers et la Grosse-Tête, et se rendait près de Saint-Léger par le Grand-Marché. » Au temps où Berlette, auteur du premier manuscrit, écrivait (1552), le passage de la Crise dans l'intérieur de la ville venait à peine d'être supprimé. »

Nonobstant ce passage de Michel Bertin qu'il ne cite que comme constatant le fait du détournement de la Crise et son passage par la ville (ce dont tous les historiens sont d'accord); sans prendre à la lettre l'itinéraire qu'en donne l'historien du XVI<sup>e</sup> siècle, M. de Laprairie adopte, on le voit, l'opinion de M. Leroux : savoir que les eaux de la Crise coulaient dans le

(\*) M. DE LAPRAIRIE, *les Fortifications de Soissons*; *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. VII, p. 209.

fossé creusé par les Romains au pied de leur muraille et que le passage de cette petite rivière venait à peine d'être supprimé en 1552. Ce qui me paraît impliquer rien moins, comme je l'ai prouvé précédemment, qu'une impossibilité. Le canal de dérivation aurait-il pu exister jusqu'en 1552 là, où des édifices s'élevaient depuis plusieurs siècles, et se trouver tout à la fois au pied du mur romain et passer par les rues indiquées par Berlette, par Bertin et par les autres historiens? Evidemment non.

M. de Laprairie appuie son opinion sur deux faits nouveaux que personne, avant lui, n'avait signalés (1) : « La découverte faite, dit-il, en 1854, dans la maison de M. Traizet, rue des Cordeliers et à une profondeur de quelques mètres, d'une vanne qui servait à déverser les eaux hors du fossé, et qui ne pouvait avoir pour but que d'arroser des jardins situés plus à l'ouest (*in vico qui dicitur Richebourg*, ancienne charte) est venue prouver d'une manière évidente, le détournement de la Crise... » — 2° « A une époque qui n'est pas éloignée, continue-t-il, toutes les maisons de la rue des Framboisiers étaient terrassées, c'est-à-dire que le rez-de-chaussée sur la rue était au premier étage sur la cour. Cet état de choses qui subsiste encore dans la maison de M. Joseph nous semble indiquer, d'une manière précise, la position du mur romain. Le propriétaire de la maison

(1) M. DE LAPRAIRIE, *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. VII, p. 209 et 210.

« dont je viens de parler , fit, il y a quelques  
 « années, une découverte importante pour la  
 « question qui nous occupe. En pratiquant une  
 « fouille dans sa cour, il trouva, à deux mètres  
 « de profondeur, une arche de pont très-bien  
 « conservée; le maçon qui était occupé à ce  
 « travail n'hésita pas à dire que ce ne pouvait  
 « être que les restes d'un ancien pont sur la  
 « Crise. La certitude du passage de la Crise  
 « le long de la Grande Place établit également  
 « la certitude du passage du mur romain où  
 « nous l'avons placé. » Cet emplacement, pour  
 les côtés ouest et nord de l'enceinte est le même  
 que celui désigné par M. Leroux.

Ces deux trouvailles, si elles prouvent, l'une  
 le détournement de la Crise, et l'autre la posi-  
 tion du mur romain, ne me paraissent pas prou-  
 ver, d'une manière évidente, la position du  
 canal au pied de ce mur, comme le suppose  
 M. Leroux, plutôt que le long de la rue des  
 Cordeliers, du Grand Marché et près de Saint-  
 Léger, comme l'indiquent Michel Bertin et les  
 autres historiens. Par l'absence de détails rela-  
 tivement à la position précise et à l'orientation  
 de la vanne dont il parle, M. de Laprairie n'ap-  
 porte en effet aucune preuve pouvant justifier  
 qu'elle ait été placée sur le bord ouest du canal,  
 plutôt que sur le bord opposé; rien ne prouve  
 qu'elle « ne pouvait avoir pour but d'arroser  
 des jardins situés plus à l'ouest. » Effective-  
 ment s'il en était ainsi elle eût été placée sur  
 la rive gauche du canal qui se serait ainsi  
 trouvé entre elle et le mur romain; mais ne  
 peut-on pas lui supposer une autre destination

non moins vraisemblable : celle, par exemple, de pouvoir à volonté conduire les eaux, par un aqueduc souterrain, dans les fossés du château de la Tour des Comtes ? Dans cette nouvelle hypothèse, elle aurait été placée sur la rive droite entre le mur romain et le canal qui aurait été situé le long de la rue des Cordeliers.

Quant à la voûte ou arche de pont trouvée chez M. Joseph, elle ne me semble pas prouver davantage que la Crise eût passé si près de la rue des Framboisiers, nonobstant l'assurance qu'en a donnée un maçon qui n'est pas une autorité archéologique d'une grande valeur. Je ne nie pas l'existence de cette arche que je n'ai pas vue; j'admets même qu'elle pouvait être celle d'un pont donnant accès, selon M. de Laprairie (1), « par une porte dite du nord, « conduisant au palais des gouverneurs romains « (le palais d'Albâtre); » mais, pour moi, cette arche ne prouve pas plus que là passait la rivière de Crise, que le pont de pierre de la porte actuelle Saint-Martin prouve le passage en ce lieu de la même rivière. Celui-ci prouve seulement que le fond du fossé est plus bas que le seuil de la porte qui y aboutit; pourquoi n'en serait-il pas de même de l'arche de la maison de la rue des Framboisiers ?

Il est une question que ni M. Leroux, ni M. de Laprairie n'ont pas songé à se poser; c'est celle-ci : A quelle hauteur le niveau des eaux du canal de dérivation de la Crise devait-

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VII, p. 206.

il s'élever dans les fossés de la ville romaine ? Comme garde du génie militaire , accoutumé à exécuter des nivellements , c'est , ce semble , la première question que M. Leroux aurait dû se faire avant d'établir son système. Il dit bien (1) :

« Le canal de dérivation devait commencer ,  
 « attendu la configuration et le niveau du sol ,  
 « à l'étang , aujourd'hui comblé , du moulin du  
 « Pré-Foireux , dont la digue , encore visible ,  
 « n'est autre chose que le barrage élevé par  
 « les Romains , en travers du bassin de la Crise ,  
 « pour détourner les eaux de leur cours natu-  
 « rel et les déverser dans le canal. » Je doute  
 fort que la digue dont parle ici M. Leroux soit  
 l'ouvrage des Romains ; d'ailleurs pour que son  
 système fût admissible il faudrait qu'il eût  
 prouvé que le bassin de la Crise était assez  
 élevé pour que les eaux de cette petite rivière  
 pussent baigner le pied de la muraille romaine  
 « couronnant les pentes de la colline » qu'il a  
 imaginée : ce qu'il n'a pas fait. Or , il est fort  
 douteux que , dans ces conditions , cela ait été  
 possible. Depuis le château de Chevreux jus-  
 qu'au moulin du Pré-Foireux , la Crise , pour le  
 service des usines auxquelles elle sert de mo-  
 teur , est élevée , au moyen d'un lit factice formé  
 de digues , au-dessus du niveau de son bassin  
 naturel ; mais à partir de ce dernier moulin  
 les digues ne se continuent pas ; son lit actuel  
 est creusé dans son bassin primitif. J'en con-  
 clus que les bords du canal de dérivation qui  
 devait commencer , selon moi , au moulin de

(1) M. LEROUX ; *Histoire de Soissons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 77.

Notre-Dame plutôt qu'à celui du Pré-Foireux , ne devaient pas être plus élevés que la partie de ce bassin comprise entre ce dernier moulin et le pont du faubourg de Crise. Voyons donc à quelle hauteur se trouve cette partie par rapport à la rivière d'Aisne et au centre de la ville de Soissons qu'entourait l'enceinte romaine. Pour cela j'interrogerai un grand niveleur qui nous offre de temps à autre l'occasion de faire, sans instruments, ces sortes d'observations : je veux parler de la rivière d'Aisne au moment de ses grandes inondations.

« Dans le mois de février 1658 (1), dit Rousseau des Fontaines, il vint une si subite fonte de neige que la rivière d'Aisne grossit si prodigieusement qu'on allait à nacelles dans la rue du Pot-d'Etain, que le bourg Saint-Vaast fut inondé, qu'il ne restait plus qu'un petit jour à la grande arche du pont... »

De son côté, Cabaret rend compte de cette inondation en ces termes :

« Voici le détail du déluge de 1658 (2). Les pluies en peu de jours furent si abondantes que le 21 février, partie de la ville en fut submergée au moment qu'on y pensait le moins. En moins de trente-six heures, dit un manuscrit qu'on attribue à M. Frique, grand-chantre de notre Cathédrale, la rivière s'accrut à une telle hauteur que les eaux éga-

(1) ROUSSEAU DES FONTAINES; *Histoire manuscrite de Soissons*, 1707, t. II, 4<sup>e</sup> partie, p. 183. (A la Bibliothèque publique de Soissons.)

(2) CABARET; *Mémoires manuscrits pour servir à l'Histoire de Soissons*, t. I<sup>er</sup>, p. 84 et suiv. (A la même Bibliothèque.)

« lèrent le gros mur du port ; qu'elles forcèrent  
 « et renversèrent deux arches du pont du côté  
 « du bourg Saint-Vaast et submergèrent toutes  
 « les maisons de la Poterne , du bas du pont ,  
 « du bourg d'Aisne et celles qui entourent  
 « l'abbaye de Notre-Dame. Elles s'étendirent  
 « si loin dans la ville que la pointe bordait la  
 « maison de la rue du Mouton où on lit l'ins-  
 « cription suivante , et dans la campagne elles  
 « s'étendirent si loin que d'un côté elles ren-  
 « trèrent par l'égoût de la porte St-Christophe  
 « et de l'autre bouchaient l'entrée des abbayes  
 « de Saint-Paul et de Saint-Crépin le Grand. On  
 « voit encore diverses inscriptions qui dési-  
 « gnent , par la place où on les a scellées , la  
 « hauteur où les eaux montèrent et on y lit  
 « encore ces deux mauvais vers :

« Ici, en mil six cent cinquante-huit

« La rivière d'Aisne fit son gîte.

« En 1740 , ajoute le même historien , les  
 « mêmes malheurs manquèrent d'arriver... Le  
 « 24 décembre , des eaux abondantes formées  
 « par une fonte de neiges considérables se dé-  
 « bordèrent pendant plusieurs jours, mais elles  
 « ne montèrent qu'au-dessus des cinq arches  
 « du pont, la sixième ou la plus élevée n'ayant  
 « pas été entièrement bouchée... Mais si le dé-  
 « bordement de notre rivière en 1740, quoique  
 « des plus considérables , ne fut ni si abon-  
 « dant dans sa crue , ni si funeste dans ses  
 « effets que celui de 1658, celui de 1784 renou-  
 « vela tant dans la ville que dans ses dehors  
 « tous les ravages opérés en ladite année 1658.  
 « Les 26 , 27 février 1784 , les eaux venues

« de la fonte des neiges dont les campagnes  
 « avaient été couvertes à deux pieds de hau-  
 « teur , se précipitèrent avec tant de furie...  
 « que si leur torrent ne s'était pas fait jour à  
 « travers le clos de Saint-Médard , le bourg  
 « Saint-Vaast et toute la partie que l'on nomme  
 « la Poterne, en auraient été entièrement sub-  
 « mergés... La nuit du 28 au 29 , la grande  
 « arche se trouva tellement bouchée , que les  
 « eaux non-seulement refluent jusque dans  
 « les faubourgs de Saint-Crépin le Grand et  
 « dans le jardin de l'Arquebuse, mais même...  
 « elles inondèrent le promontoire de la tour du  
 « Diable... elles allèrent jusqu'à (1) la maison  
 « des Ecoles de Saint-Vaast et dans la ville  
 « elles fermèrent la rue du Pot-d'Etain et éga-  
 « lèrent en hauteur celles de 1658 à 9 pouces  
 « près, suivant les inscriptions de cette année...  
 « Par la comparaison qui fut faite de ces trois  
 « inondations, il s'est trouvé que celle de 1784  
 « n'avait été inférieure à celle de 1658 que de  
 « 9 pouces et qu'elle avait surpassé celle de  
 « 1740 de 24 pouces  $\frac{1}{2}$ ; on trouve ces diffé-  
 « rences gravées... dans diverses rues , où le  
 « ministère public les fit graver pour en trans-  
 « mettre la mémoire et le souvenir à la posté-  
 « rité. »

Outre ces indications , il existe encore au-  
 jourd'hui , dans le faubourg de Reims , deux  
 inscriptions : l'une , à gauche , à la petite mai-  
 son sous laquelle se trouve la fontaine Saint-

(1) Rue de Saint-Vaast, n° 13, au coin de l'impasse  
 d'Eufer.



Bandry ; et l'autre , à droite , à l'angle de celle située contre le premier pont de la Crise ; toutes deux donnent le niveau de l'inondation de 1784 , qui est de 4 mètre 32 centimètres plus élevé que le pavé actuel de la route de Reims , dans cette partie basse du faubourg. Elles témoignent que dans cette crue extraordinaire le bassin de la Crise fut submergé jusqu'à une grande distance.

On voit par ces inondations , les plus hautes connues et décrites par nos historiens , que les eaux de la rivière d'Aisne ne dépassèrent pas en hauteur dans la ville : 1<sup>o</sup> La grande arche du pont à laquelle il ne resta , dit Rousseau des Fontaines , « qu'un petit jour ; » 2<sup>o</sup> le bas de la rue du Mouton dans laquelle elles ne s'étendirent que jusqu'à la maison portant aujourd'hui le n<sup>o</sup> 6 , où se trouve l'inscription commémorative ; et 3<sup>o</sup> qu'elles ne dépassèrent pas le bas de la rue Saint-Christophe où elles pénétrèrent par l'égout : bref qu'elles n'inondèrent que les parties basses de la ville.

Depuis 1784 , d'autres inondations ont donné lieu à d'autres observations. Sans compter celle de 1807 et plusieurs autres dont on a négligé de marquer le niveau sur les murs qui avoisinent la rivière et qui sont déjà éloignées de nous ; sans m'en rapporter aux indications contradictoires et plus ou moins exactes du maximum de ces diverses crues données par les (1)

(1) Voir l'*Argus Soissonnais* , n<sup>os</sup> des 29 janvier 1846 , 3 et 5 février 1850 , et 6 janvier 1861. — Le *Courrier de l'Aisne* , n<sup>os</sup> des 7 avril 1846 , 5 février 1856 ; et le *Journal de Soissons* , n<sup>o</sup> du 6 janvier 1861.

journaux de la ville ; je me bornerai à constater, à l'aide : 1° De la ligne rouge, encore visible, tracée à l'angle saillant du mur crénelé du port de Soissons, le niveau de celle de 1850 dont les eaux, je l'ai vu, interceptèrent le passage à pied dans les faubourgs de Reims et de Crise, s'élevèrent, dans le bassin de cette petite rivière, jusqu'au moulin de la Place qu'elles inondèrent et couvrirent les jardins et prés voisins ; dans la ville elles s'avancèrent d'un côté jusque devant la maison de M. Mignot-Liance, rue de la Vieille-Gagnerie, n° 6, et de l'autre, jusqu'au haut de la rue Saint-Quentin ; 2° et de mes propres observations faites récemment lors du débordement de l'Aisne, en février de cette année 1867, dont je vais donner le point culminant. C'est entre ce dernier niveau et celui de 1850 que doit vraisemblablement se limiter la hauteur qu'avait la surface des eaux du canal de dérivation de la Crise, à moins de supposer que cette surface s'élevait au-dessus des rives de celle-ci.

Le 9 février 1867, à une heure de l'après-midi, le niveau des eaux de l'Aisne était, à l'échelle du pont de Soissons, graduée en pieds anciens, à 44 pieds (3 m. 57 c.) ; l'eau touchait, en ce moment, le pied du mur crénelé à son angle saillant sur le port. Le 12, le point culminant des eaux s'éleva à 43 pieds 8 pouces (4 m. 44 c.), 87 centimètres au-dessus du pied de l'angle saillant du mur crénelé. A cette hauteur l'eau touchait le pied du mur de face de l'auberge Saint-Nicolas, rue du Port à la Bûche, et touchait le seuil de la porte du port, à l'ex-

trémité de la même rue, près de l'égoût Saint-Quentin. Près du pont de bois, à l'extrémité du port, l'eau baignait le pied de la loge du bureau de l'octroi et interceptait aux piétons le passage pour se rendre au Mail. A l'extérieur de la ville les eaux couvraient de deux pieds le fossé sous le pont-levis de la porte Saint-Martin; elles s'étendaient jusqu'au pied du bastion de la Bergerie et arrivaient au pied du mur sous le pont-levis de la porte Saint-Christophe. Dans le bassin de la Crise, les eaux de l'Aisne allaient presque jusqu'au pont du boulevard de la Gare.

On a vu plus haut qu'une ligne rouge indique le niveau de l'inondation de 1850 (1), à l'angle saillant du mur crénelé; or, cette ligne est élevée au-dessus du pied de ce mur de 2 m. 03 c. qui, ajoutés aux 3 m. 57 c. dont ce pied est élevé au-dessus de l'étiage, donnent à l'inondation de 1850, au-dessus de ce dernier point, une élévation de 5 m. 60 c., 4 m. 16 c. de plus que celle de 1867.

J'ai dit qu'en 1850 les eaux avaient intercepté, aux piétons, le passage dans les faubourgs de Reims et de Crise; qu'elles avaient inondé le moulin de la Place et couvert les prés et jardins voisins; et que, dans la ville, elles s'avancèrent jusqu'au haut de la rue Saint-Quentin et jusqu'au devant de la maison de M. Mignot-Liance; de plus on vient de voir qu'à l'échelle du pont leur niveau s'élevait à 5 m. 60 c. C'est donc à

(1) Une seconde ligne rouge de 10 centimètres plus basse que celle-ci indique le niveau de l'inondation de 1851.

un niveau un peu moindre que se trouvent, entre le moulin de la Place et la pointe du bastion de la Bergerie, les rives actuelles de la Crise. Admettons que ce niveau soit de 5 m. 50 c. au-dessus de l'étiage. Comme d'ordinaire la surface de l'eau est inférieure aux rives, donnons à cette surface 50 c. de moins : soit 5 m. au-dessus de l'étiage; ce sera 56 c. plus haut que le niveau du débordement de 1867, et 60 c. plus bas que celui de 1850. C'est environ le niveau moyen des rues de la Bannière et de Saint-Quentin; c'est aussi celui que je donnerai à la surface des eaux du canal de dérivation de la Crise; abstraction faite de la pente nécessaire à leur écoulement que, pour un trajet de 1,500 mètres environ, on pourrait évaluer à 50 c.; ce qui donnerait, depuis le bassin de la Crise jusqu'à la maison de M. Traizet, rue des Cordeliers, n° 24, 30 à 40 centimètres de pente, soit environ 4 m. 65 c. au-dessus de l'étiage. Ces évaluations ne me paraissent pas exagérées.

D'après les données du génie militaire, la cote de l'eau dans la rivière d'Aisne au moment de l'étiage est à 106 mètres 35 centimètres au-dessous du plan fictif servant de base à ses nivellements; et le point culminant de la rue Saint-Christophe est à 96 mètres 65 cent.; conséquemment à 9 mètres 70 cent. au-dessus de l'étiage de la rivière. Admettons que le point culminant de la rue Saint-Christophe soit de 1 mètre plus élevé que le sol actuel de la rue des Cordeliers vis-à-vis la maison de M. Traizet. Celui-ci y serait donc de 8 mètres 70 cent.

plus élevé que l'étiage de la rivière , et la surface des eaux du canal de dérivation de la Crise s'y trouvant à 4 mètres 65 cent. au-dessus du même niveau , s'y serait trouvée à 4 m. 05 c. au-dessous du sol actuel ; le haut de la vanne , dont la maçonnerie ne devait pas dépasser la hauteur des rives, aurait été à une profondeur de 3 mètres 55 centimètres.

Dans l'hypothèse que les eaux du canal eussent baigné le pied de la muraille romaine ; que leur profondeur eût été de 2 mètres et que les fondations du mur fussent établies seulement à 60 cent. au-dessous ; celles-ci se seraient trouvées, en cet endroit, à 6 mètres 65 cent. au-dessous du sol actuel de la rue des Cordeliers ; c'est-à-dire à 2 mètres 45 cent. au-dessus de l'étiage de l'Aisne. On voit que dans cette position le pied de la muraille romaine n'aurait pas couronné les pentes de la prétendue colline naturelle où l'historien Leroux place l'enceinte d'*Augusta Suessionum*. Quant à l'usage (l'arrosement de jardins situés plus à l'ouest) que M. de Laprairie donne à la vanne en question , voyons s'il eût été possible.

La lecture de la fin du travail de M. Laurendeau est remise à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

PERIN.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé PÉCHEUR.

**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Décembre 1867.

---

*Présidence de M. Perin.*

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Ouvrages offerts et déposés**

sur le Bureau,

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société Archéologique de Langres*, t. II.

2<sup>o</sup> *Société Scientifique de Castres (Tarn)*, t. VI.

**Communications et travaux.**

M. Laurendeau achève la lecture de son Rapport sur la dérivation de la Crise.

Selon M. Leroux (1) « le sommet de la colline naturelle, élevé de 44 mètres au-dessus

(1) M. LEROUX, *Hist. de Soiss.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 35; t. II, p. 270.

« du niveau ordinaire des eaux de la rivière  
 « d'Aisne, où il place l'enceinte romaine, de-  
 « vrait dominer, dans le principe, de 5 à 6 m.  
 « tout le sol primitif d'alentour. Les eaux ordi-  
 « naires, selon le même historien, varient de  
 « 0 m. 70 c. à 1 m. 60 c. » Le sol primitif au-  
 tour de la colline aurait donc été de 6 à 7 m.  
 au-dessus de l'étiage. Or, une trouvaille faite  
 dans la maison n° 40, rue Neuve, dont le ni-  
 veau actuel est à peu près le même que le point  
 culminant de la rue Saint-Christophe, vient  
 corroborer cette dernière assertion (1). En creu-  
 sant un puits, le sol naturel y a été trouvé,  
 avec un massif en béton, à la profondeur de  
 3 mètres; c'est-à-dire à 6 mètres 70 cent. au-  
 dessus de l'étiage. Une fouille toute récente,  
 faite (en avril 1867) dans la maison formant le  
 coin n° 4 rue des Pieds-Déchaux et n° 25 rue  
 des Cordeliers, pour remettre cette maison sur  
 l'alignement, a fait découvrir, presque en face  
 la maison de M. Traizet, le sol naturel (grève  
 surmontée de terre rapportée) à 2 mètres 50 c.  
 de profondeur, c'est-à-dire à peu près au même  
 niveau qu'à la rue Neuve. Il est donc d'autant  
 plus impossible que la vanne en question ait  
 été destinée à déverser les eaux hors du canal  
 pour l'arrosage de jardins qui se seraient  
 trouvés élevés de 2 mètres 05 cent. au-dessus  
 de leur superficie, que c'est ordinairement en  
 levant une vanne que les eaux se déversent;  
 aux 2 mètres 05 cent., il faudrait ajouter au

(1) *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. XII, p. 105. —  
*Journal de Soissons*, n° du 16 novembre 1864, p. 3<sup>e</sup>, co-  
 lonne 1<sup>re</sup>.

moins 4 mètre : les eaux déversées par la vanne auraient donc été à un niveau d'environ 3 m. 65 cent. plus bas que le sol naturel à l'ouest du canal.

J'en conclus que la vanne ne devait pas être sur la rive gauche de celui-ci, mais sur sa rive droite où elle pouvait, par un aqueduc souterrain, conduire les eaux dans les fossés du château de la Tour des Comtes.

Sans nier en aucune façon la découverte de cette vanne, je dois dire cependant, avant de terminer, que dans l'espoir d'avoir au sujet de cette trouvaille des renseignements plus précis, je me suis adressé à M. Moreau, entrepreneur de bâtiments, chargé des travaux exécutés chez M. Traizet; non-seulement il n'a pu m'en donner aucun, mais encore il m'a assuré, ainsi qu'un de ses ouvriers, en ce moment présent et qui y avait travaillé, qu'ils n'avaient l'un et l'autre aucun souvenir qu'une vanne y eût été trouvée.

En outre de l'arche de pont et de la vanne dont je viens de parler, M. de Laprairie signale encore comme une indication du passage de la muraille romaine (côté de l'ouest) une autre découverte (1) : « La muraille elle-même, dit-il, a été trouvée il y a quelques années dans la maison de M. Chastel rue de la Buerie. En abaissant le niveau de la cour on en a rencontré, sur une longueur de 5 à 6 mètres, les fondations qui consistaient en pierres

(1) *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. VII, p. 208 et 209.



« brutes d'une énorme grosseur. L'une d'elles  
 « n'a pas été enlevée et se voit encore au coin  
 « du bâtiment principal près de la tourelle qui  
 « contient l'escalier. »

Moi-même j'ai signalé des pierres semblables mises à découvert rue de Jaulzy, lorsqu'on baissa le pavage de cette rue. Voir une note sur le Château-d'Albâtre insérée au *Bulletin de la Société Archéologique*, t. X, p. 144, où se trouve ce passage : « A quelques mètres seulement de l'ancienne muraille romaine dont on voit encore de très-grosses pierres restées en saillie depuis que l'on a baissé le pavage de la rue! »

Ces grosses pierres, encore en place et visibles à l'endroit où passait la muraille romaine et dont elles devaient faire partie, ne me paraissent pas, quoique brutes, faire partie des fondations de l'enceinte romaine qui ne devaient pas être, selon moi, à un niveau aussi élevé. Il doit en être de même des pierres signalées par M. de Laprairie chez M. Chastel, lesquelles auraient été trouvées à peu près à la même hauteur que celles dont je viens de parler. Les Romains ne plaçaient-ils que dans les fondations de leurs murailles les matériaux de pierre dure qu'ils employaient sans se donner la peine de les tailler finement? Puisque dans l'usage qu'ils faisaient de leur petit appareil, ils intercalaient des cordons horizontaux de briques, ne pouvaient-ils pas aussi, pour donner plus de solidité à leurs constructions y intercaler également des assises de grosses pierres dures et plates comme celles dont j'ai parlé? M. de La-

prairie nous en offre d'ailleurs un exemple dans (1) la *vue d'une portion conservée du mur d'enceinte de Soissons sous les Romains* où, dans ce fragment, se trouvent au-dessus du petit appareil alterné, sur sa hauteur, de deux cordons de briques, deux assises de grosses pierres plates d'inégale épaisseur.

D'une part, si les pierres trouvées chez M. Chastel et celles qu'on voit dans la rue de Jaulzy font partie des fondations de la muraille romaine, les eaux de la Crise n'auraient pu, selon le système de M. Leroux, en baigner le pied ni les miner : je viens de le prouver suffisamment en démontrant que la surface des eaux du canal devait être à environ 4 mètres au-dessous du niveau actuel du sol de la rue des Cordeliers qui n'est guère plus élevé que le fond de la cour de M. Chastel et que celui de la rue de Jaulzy. J'en conclus donc que si M. de Laprairie maintient ces pierres comme fondation de la muraille romaine, il faut qu'il renonce à l'idée de la présence des eaux de la Crise baignant le pied de celle-ci.

D'autre part, si les fondations de ce côté ouest de l'enceinte romaine se fussent trouvées à un niveau aussi élevé, elles auraient pu sans nul doute couronner les pentes de la prétendue colline de M. Leroux ; mais celles du côté est de l'enceinte n'auraient pu le faire, comme le pense M. de Laprairie (2). « Quant au côté de

(1) M. DE LAPRAIRIE, *Notice sur le théâtre romain de Soissons*; *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. II, p. 89, fig. 2.

(2) M. DE LAPRAIRIE, *Les Fortifications de Soissons*; *Bullet. de la Soc. Arch. de Soiss.*, t. VII, p. 210.

« l'est, dit-il, n'ayant trouvé d'abord aucune  
 « indication sur la place qu'il occupait, nous  
 « allions lui faire suivre le bord de l'Aisne, ce  
 « qu'ont fait jusqu'à présent les auteurs qui ont  
 « parlé des fortifications de Soissons (1); lors-  
 « que, plus frappé que nous ne l'avions encore  
 « été de ce fait des trois autres côtés de l'en-  
 « ceinte couronnant l'éminence naturelle sur  
 « laquelle était située la ville gallo-romaine,  
 « nous avons acquis la conviction qu'il devait  
 « en être de même pour le quatrième côté. »  
 Or, ce quatrième côté, M. de Laprairie le fait  
 passer vers le bas des rues du Mont-Revers et  
 du Mouton : « Nous n'avons pas seulement  
 « trouvé, ajoute-t-il, des preuves historiques à  
 « l'appui de ce nouveau système, nous croyons  
 « retrouver le mur lui-même, sur une grande  
 « étendue et presque sans interruption depuis  
 « le chevet de l'ancienne église Saint-Pierre,  
 « que l'on voit encore dans une maison de la  
 « rue de la Vieille-Gagnerie, jusque auprès de  
 « l'hôtel de la Mairie. « ... Nous ajouterons en-  
 « fin que M. Mignot-Liance, en faisant prati-  
 « quer un renforcement au fond de la cour de  
 « sa maison, rue de la Vieille-Gagnerie, dans  
 « le mur dont nous venons de parler, a trouvé

(1) C'est ce qu'il a fait lui-même; M. de Laprairie (*Notice sur le théâtre romain de Soissons; Bullet. de la Soc. Arc'h. de Soiss.*, t. II, p. 88) s'exprime ainsi : « D'après les recherches qui ont été faites avec soin par plusieurs antiquaires, « on peut regarder comme très-vrai-semblable : que le mur « romain partait au sud, non loin de la tour Lardier; se « prolongeait jusqu'à la chapelle actuelle de l'évêché; là fai-  
 « sait un angle, passait sur le parvis de la Cathédrale, sou-  
 « levait la rue des Cordeliers, faisait un nouvel angle près de  
 « la salle de spectacle et se terminait à la rivière. »

« le petit appareil romain surmontant des fondations de pierres brutes de très-grandes dimensions. »

J'admets avec M. de Laprairie que le mur trouvé chez M. Mignot-Liance soit une portion du côté est de l'enceinte romaine ; que ce mur peut se prolonger jusque auprès de l'Hôtel de la Mairie, etc. Mais je ne puis admettre qu'il ait été jamais placé dans une situation susceptible de dominer ou de couronner les pentes de la colline naturelle imaginée par M. Leroux. En effet, je ferai remarquer d'abord qu'il passe précisément à l'endroit où, dans la rue du Mouton, s'avancèrent, en 1658, les eaux de l'Aisne dont le niveau s'éleva, selon M. Leroux, que je cite ici avec intention (1), « à 6 mètres 83 cent. « au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage, » c'est-à-dire à plus de quatre mètres au-dessous du sommet de sa colline élevé de 41 mètres au-dessus du niveau ordinaire de la rivière d'Aisne ; et ensuite, que la maison de M. Mignot-Liance est précisément celle au devant de laquelle, comme je l'ai dit précédemment, s'avancèrent, en 1850, les eaux de l'Aisne dont le niveau, dans cette inondation, s'éleva à 5 mètres 60 cent. au-dessus de l'étiage. Les fondations du mur trouvé chez M. Mignot seraient donc assises à un niveau plus bas que 5 mètres 60 cent. ; car M. de Laprairie ne dit pas qu'on en ait trouvé la base. Si donc il en est « de même pour ce quatrième côté de l'enceinte romaine comme pour les trois autres »

(1) M. LEROUX, *Hist. de Soiss*, t. II, p: 269.

dont les eaux de la Crise, selon MM. Leroux et de Laprairie, baignaient le pied, cette enceinte ne couronnait pas l'éminence naturelle sur laquelle ces Messieurs placent la ville gallo-romaine ; de même les pierres trouvées chez M. Chastel, ni celles que l'on voit dans la rue de Jaulzy ne seraient des pierres de fondations du mur romain dont elles font néanmoins partie.

De tout ce qui précède je conclus, pour ce qui concerne le canal de dérivation de la Crise, que, sans avoir égard au système de M. Leroux, ni aux trouvailles signalées par M. de Laprairie, il faut s'en tenir à l'itinéraire indiqué par les titres de la vicomté de Buzancy rapportée par les anciens historiens de Soissons, lequel (1), « du moulin le plus près de « l'abbaye de Saint-Jean » (détruit en 1814 et qui était situé vis-à-vis la pointe du bastion de la Bergerie) longeait, à droite, le chemin des Moulins, les rues de Crise, de Panleu, de la Buerie, des Cordeliers, le Grand-Marché et la rue du Puits-aux-Loups jusque auprès de l'église Saint-Léger où il aboutissait au petit bras de l'Aisne; que ce canal était séparé de la muraille romaine par un espace ou glacis de 40 à 50 mètres au moins, sur lequel furent élevés après la construction, au XII<sup>e</sup> siècle, de l'enceinte du moyen âge, le portail et le cimetière de la Cathédrale, l'hôtellerie de la Grosse-Tête, la maison de Longpont appelée le Cellier, la

(1) ROUSSEAU DES FONTAINES, *Hist. mss de Soiss.*, 4<sup>e</sup> part., p. 52.

nouvelle église de Notre-Dame des Vignes, etc.

Espérons qu'un jour l'Administration municipale fera construire le long du Grand-Marché, des rues du Puits-aux-Loups et de la Paix, un égout souterrain dont la tranchée pourra nous éclairer sur la situation de l'ancien canal de dérivation de la Crise et décider en dernier ressort de quel côté est la vérité.

Il ne me reste plus qu'à examiner la question de savoir si le canal de dérivation a subsisté, comme l'ont dit MM. Leroux et de Laprairie, jusqu'en 1552. Il me suffira pour cet examen de faire ici quelques courtes citations :

1<sup>o</sup> Berlette, en parlant de la maison épiscopale, s'exprime en ces termes (1) : « Le lieu « épiscopal dudict évesché de Soissons étoit « anciennement où est à présent l'hostellerie « de la Grosse-Teste pardevant lequel lieu y « passoit la rivière appelée Crize qui prenoit « son cours hors la ville par certain esgout qui « estoit entre le chasteau et l'église Sainct- « Léger dudict Soissons à cause de laquelle « rivière la rue qui conduist depuis ledict lieu « de la Grosse-Teste jusqu'au Grand-Marché « estoit de ce tems nommée de la Buerye parce « que sur ladictte petite rivière on y lavandoit « et blanchissoit le linge et maintenant ladictte « rue est appelée la rue des Febves parce « comme j'ay laissé dire que.... etc. A présent « ledict lieu épiscopal est attenant de ladictte « église cathédrale du costé du midy... »

(1) BERLETTE; *Histoire manuscrite de Soissons*, f<sup>os</sup> 146-147.

Par le mot *anciennement* appliqué au logis épiscopal qu'il croyait avoir été placé où se trouvait alors l'hôtellerie de la Grosse-Tête, Berlette ne fait préjuger en aucune façon que le passage de la Crise *pardevant* cette hôtellerie subsistait encore de son temps, ou venait à peine d'être supprimé en 1552; au contraire, par l'emploi qu'il fait de l'imparfait à l'égard de cette rivière *qui passoit, qui prenoit* son cours par certain égoût *qui étoit* entre le château et l'église Saint-Léger, rapproché de celui de l'indicatif présent employé à l'égard de la rue *qui conduist* de la Grosse-Tête au Grand-Marché *et estoit de ce tems*, passé qu'il rappelle, nommée *la rue de la Buerye* et *maintenant ladite rue est appelée* la rue des Febves; tout dans ce passage de Berlette, prouve qu'au temps où cet historien écrivait, ni le canal de la Crise, ni le nom de *Buerye* donné *anciennement* à la rue des Febves (aujourd'hui des Cordeliers), ni l'égoût par où les eaux de la Crise sortaient de la ville, n'existaient plus.

2° Par l'une des clauses d'un accord de l'an 1305, au mois d'octobre, fait entre le comte de Soissons et les mayeur et jurez de la commune, rapporté par Berlette (1) : « Les comtes pour-  
« ront clorre une ruelle qui est entre l'abbaye  
« de Saint-Léger et le chasteau à la charge  
« toutesfoys de laisser escouller les eaux et  
« qu'en ladite ruelle y aura deux huys assa-  
« voir ung vers la ville et l'autre vers la rivière  
« et desquelz lesdicts comtes auront une clef

(1) BERLETTE; n° 216.

« et lesd. mayeur et jurez une aultre pour y  
 « aller sy trop grande abondance d'eau ou fey  
 « de meschef advenoit à la ville. »

Par cette clause et la date de cet accord, il est évident que dès les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle le canal de dérivation de la Crise n'existait plus et qu'il ne s'agit ici que de l'écoulement des eaux pluviales. S'il avait encore existé, ses eaux auraient probablement suffi, en cas d'incendie, sans qu'il eût été besoin de recourir à celles de la rivière d'Aisne, en passant par les portes de la ruelle en question, laquelle recevait les eaux d'un égoût dont l'ouverture se trouvait à l'entrée de la rue du Trou (du Puits-aux-Loups), au bout du Grand-Marché, comme le constate ce passage de la charte de l'évêque Guillaume Bertrand, du 3 novembre 1350 (1) : « *In duabus domibus quæ sunt cappellanorum ecclesiæ sitis incono ante profluviū fori*, devant l'esgoût du Marché. »

3<sup>o</sup> Une charte de l'abbaye de Saint-Léger constate l'existence du Grand-Marché, à la date de 1210, par ces mots (2) : « *Unam masuram juxta forum novum Suess.* »

Ce Marché-Neuf, qui ne peut être que le Grand-Marché, existait donc, avec son égoût, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

4<sup>o</sup> Enfin Berlette, en racontant les diverses translations du couvent des Cordeliers, nous fait connaître l'époque à laquelle ce couvent

(1) ROUSSEAU DES FONTAINES; *Histoire manuscrite de Suissons*, III<sup>e</sup> partie, p. 68.

(2) Melchior REGNAULT; *Histoire de Suissons. Preuves*, n<sup>o</sup> 16.



fut établi dans la rue qui porte encore le nom des Cordeliers (1) : « L'an mil quatre cens dix  
 « huit, dit-il, leur fut donné par un seigneur  
 « nommé Burgensis une aultre maison en la  
 « rue des Febves ou de la Buerye où ilz se sont  
 « accommodéz et commencerent a bastir le  
 « temple où de présent ilz sont... La dédicace  
 « de l'église fut faicte par mons<sup>r</sup> Milet évesque  
 « de Soissons l'an mil quatre cens soixante  
 « trois et se trouve que longtems auparavant  
 « elle avoit esté dédiée parcequ'elle fut faicte  
 « à deux foys par led. s<sup>r</sup> évesque lequel fut  
 « eslu en l'an 1442 et trespassa l'an 1514... »

En rapprochant ces passages de ceux que j'ai rapportés précédemment en ce qui concerne la maison de Longpont appelée le Cellier, la nouvelle église de Notre-Dame des Vignes, l'hôtellerie de la Grosse-Tête, le portail et le cimetière de la Cathédrale, on se convaincra que la suppression du canal de dérivation de la Crise, ainsi que l'exhaussement du sol du Grand-Marché et des rues de la Buerie et des Cordeliers, remontent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle dans le cours duquel fut construite, comme je l'ai prouvé ailleurs, l'enceinte du moyen âge dont l'un des résultats fut de renfermer, dans ses fortifications, les anciens faubourgs de la ville.

M. Choron donne lecture du compte rendu suivant concernant l'*Essai historique sur Rozoy sur Serre*, par M. Martin, qui lui a été envoyé par M. Vuafard.

(1) BERLETER; *Histoire manuscrite de Soissons*, fol<sup>s</sup> 237-238.

ESSAI HISTORIQUE  
**SUR ROZOY SUR SERRE**

ET SES ENVIRONS

Par **M. G.-A. MARTIN**,

Membre du Conseil général de l'Aisne et de plusieurs sociétés  
 savantes.

Le compte-rendu analytique que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société, du tome I<sup>er</sup> de ce curieux essai historique (1), se terminait avec le chapitre VII dans lequel sont reproduits tous les événements malheureux que les contrées dont M. Martin nous fait connaître l'histoire, eurent à supporter, pendant le XV<sup>e</sup> siècle, lors de la domination des Anglais en France.

Le chapitre VII par lequel commence le tome II, retrace à longs traits les nouveaux malheurs produits par les guerres de religion, pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, dans ces mêmes contrées, et dont sembla être le sinistre présage un tremblement de terre qui se fit sentir à Laon, Guise, Saint-Quentin, Aubenton et probablement dans d'autres localités de ces parages où le souvenir ne s'en est pas conservé, la veille de la fête de Saint-Barthélemy 1504, cette fête qui devait acquérir une si émouvante célébrité pour nos annales nationales dans la deuxième partie de ce même siècle.

La lutte entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint fut cause de bien des désastres dans la partie

(1) *Bulletin de la Société*, t. XVIII, p. 63 et suiv.

de la France soumise aux recherches de M. Martin, mais l'invasion du protestantisme y occasionna une lutte non moins fâcheuse, en portant le trouble dans les consciences et en armant les habitants les uns contre les autres.

Les nombreux et curieux détails que donne l'auteur sur ces luttes déplorables, font ressortir les longues et minutieuses recherches auxquelles il a dû se livrer.

Arrivant à l'époque de la Saint-Barthélemy, il constate avec plusieurs auteurs que ces contrées ne furent pas souillées par les scènes sanglantes qui en épouvantèrent tant d'autres à la date néfaste du 24 août 1572, et que de tous les gentilshommes du Laonnois, le comte de Roucy en fut la seule victime, et probablement parce que son château d'Aulnois était le rendez vous des Huguenots. Cette modération, ajoute M. Martin, fait d'autant plus d'honneur à nos contrées, que les Huguenots venaient d'exciter leur ressentiment en s'y livrant à toutes sortes de violences.

Toutefois, que l'honorable auteur me permette d'en faire l'observation, il me paraît regrettable de le voir dire plus loin que le meurtre de Coligny ne fut que le châtement de celui de François de Guise, dont il passa pour avoir été l'instigateur, et que Henri III, frappé par Jacques Clément, subit la peine du talion méritée par sa basse envie et les funestes conseils qui l'avaient poussé à s'appuyer sur les religionnaires.

A ce compte, les prétentions des Guise au trône, pourraient également justifier l'assassinat du *Balafré*.

Quelque louables qu'aient pu être les intentions de la Ligue, on ne peut nier que sa résistance causa bien des malheurs qu'un peu plus de tolérance aurait pu éviter.

On doit reconnaître aussi que si le parti de la Ligue avait triomphé, il aurait privé la France d'un des meilleurs rois qu'elle ait eus et dont la mémoire est restée des plus populaires. On peut ajouter que, si au lieu de tomber encore, dans la force de l'âge, sous le poignard d'un fanatique, Henri IV eut poussé sa carrière aussi loin que sa robuste constitution pouvait le faire espérer, l'avenir de la France aurait pu être tout différent; mais je n'irai pas plus loin dans ces conjectures, laissant à chacun la liberté de juger et d'apprécier ces questions à son point de vue.

Ces observations faites, je m'empresse de rendre hommage au talent et au soin avec lesquels M. Martin a groupé les faits qui se rattachent à ce siècle si tourmenté par les guerres d'abord, et ensuite par des fléaux non moins redoutables, la famine et la peste qui firent périr plus de six mille personnes à Laon et dans les environs.

Un des faubourgs de Château-Porcien étant atteint par la contagion, on ordonna aux habitants de s'enfermer chez eux, et de boucher toutes les issues de leurs demeures, pour empêcher la maladie de se répandre au dehors. Précaution absurde et inhumaine qui dut faire succomber un plus grand nombre de malades, sans préserver la ville de la contagion!

La paix de Vervins avec l'Espagne et l'édit

de Nantes par lequel les protestants pouvaient exercer leur culte librement, ayant mis fin à la guerre civile et étrangère, on pouvait espérer que le XVII<sup>e</sup> siècle par lequel commence le chapitre IX, serait exempt des malheurs des deux précédents, et que la France, ainsi que les localités dont M. Martin raconte l'histoire, jouiraient enfin du calme et du repos si nécessaires après tant de secousses et d'agitations, lorsque l'assassinat de Henri IV vint remettre tout en question.

La régence de la France pendant la minorité de Louis XIII, confiée à Marie de Médicis, qui n'avait aucun sentiment français, et auprès de laquelle le célèbre Concini jouissait d'une grande faveur, amena la guerre dite des *Malcontents*, dont le Porcien souffrit un des premiers, par sa position au milieu des places qu'occupaient les princes rebelles, et par les taxes arbitraires imposées par ces princes.

Ce fut au commencement de ce siècle que Charles de Gonzague, duc de Nevers et seigneur de Rozoy, fonda la ville de Charleville, qui a toujours porté son nom; on a retrouvé en 1844 l'inscription de cette fondation.

Ce fut aussi au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle que les religieux de Chaumont vinrent s'établir au lieu dit *la Piscine*, terroir de Renaucourt, et auquel ils donnèrent le nom de *Chaumont la Piscine*, en souvenir du lieu qu'ils quittaient.

En 1635 Château-Porcien fut de nouveau atteint par la peste qui y fit des ravages tels, qu'on chargeait les morts sur des voitures

pour les conduire au cimetière. Vers la même époque, les villes de Marle et de Vervins, qui se trouvaient sur le passage des troupes, subirent à plusieurs reprises les maux inséparables de la guerre; famine, peste, inondations et incendies semblaient s'entendre pour tomber tour à tour sur ces deux villes servant depuis trop longtemps de théâtre à une guerre qui menaçait de devenir interminable.

La naissance de Louis XIV, assurant un héritier au trône, pouvait faire espérer la cessation de tant de calamités, mais la mort de Richelieu, suivie bientôt de celle du roi Louis XIII, replongea la France dans une nouvelle régence, et loin de se calmer, la guerre dite *de trente ans*, à laquelle le traité de Westphalie ne mit fin que pour l'Allemagne, continua avec l'Espagne, et bientôt vint s'y joindre celle de la *Fronde*, qui outre la guerre civile, amena l'union des partis avec l'étranger.

Le tableau des calamités dont la Thiérache et le Laonnois eurent à souffrir à cette époque, est tracé de manière à frapper non-seulement les habitants de ces contrées, mais tous ceux qui veulent se faire une idée exacte des misères qu'ont à redouter les pays par où passent les armées amies ou ennemies.

Le nom du général d'Erlack, commandant des troupes du duc de Saxe-Weymar, au service de la France, acquit une célébrité telle dans ces parages, qu'il devint le synonyme d'une injure pour ceux à qui on donnait ce nom (1). A côté d'un nom si tristement célèbre,

(1) J'ai trouvé dans la collection Dom Grenier, n° 190,

on est heureux de voir figurer celui du Vénérable saint Vincent de Paul, distribuant dans ces pays si maltraités, les secours qu'il obtenait ailleurs.

Armand Charles de Laporte de la Meilleraye, fils du maréchal de ce nom, devint, par son mariage avec la nièce du cardinal Mazarin, Hortense Mancini, possesseur des seigneuries de Rethel, Rozoy et autres lieux, à la condition de porter le nom de Mazarin, ce à quoi il fut autorisé par lettres-patentes de Louis XIV.

Il établit à Rozoy un bureau de charité qu'il organisa sur des bases qui ont beaucoup d'ana-

plusieurs proces-verbaux constatant les déprédations de l'armée sous les ordres du général d'Erlack; un, entre autres, à la date du 29 mars 1656, signé Toussaint *Vuastart*, dans lequel mon homonyme, laboureur à Pouilly, près Crécy sur Serre, relate tout ce qu'il eut personnellement à souffrir du séjour des troupes commandées par ce général. « Ayant essayé à plusieurs reprises de remonter son exploitation, il dut « finir par y renoncer, parce que à peine était-il réinstallé, « qu'il était pillé et ravagé de nouveau, en sorte qu'il ne lui « a plus été possible de continuer cet exercice, depuis que « ledit général qui commandait l'armée du roy en l'année « 1648, exerça dans ce pays tous les actes d'hostilité imagi- « nables, et que ledit village de Pouilly fut pillé et entièrement détruit par les violences des gens de guerre, etc

Plus loin il dit que « les habitants mourant de faim et de « misère, se réfugièrent les uns dans les châteaux-forts « comme Coucy, les autres à La Fère ou à Laon. La rareté « et la cherté du blé occasionnèrent une famine qui dura « plus de trois ans; tout le pays étant occupé par les armées, « les malheureux manquant de tout, n'avaient pas même la « ressource de pouvoir aller dans les bois pour y chercher des « racines propres à les alimenter, comme quelques-uns « avaient pu le faire au commencement. Tous les villages « étant abandonnés, les terres restèrent incultes, faute de « bœufs et de chevaux pour les labourer, et les propriétaires « n'en tirèrent aucun revenu, ne pouvant ni les faire valoir « ni trouver personne pour les prendre à ferme; qui est ce « que ledit déposant a dit, et a signé. »

Ce procès-verbal rédigé sur les lieux et à l'époque où les faits qu'il constate, venaient de se passer, paraît l'expression de la vérité.

logie avec celles qui régissent aujourd'hui les bureaux de bienfaisance; secours en nature, surtout ne pas donner aux indigents qui peuvent faire quelque chose, assez pour les faire vivre, afin de ne pas favoriser la paresse, etc., etc.

Moins timoré qu'on l'est de nos jours, ce bureau de charité rendit l'instruction primaire obligatoire pour les enfants dont les parents recevaient des secours, et ceux qui se refusaient à envoyer ou qui n'envoyaient pas exactement leurs enfants à l'école, en étaient privés.

Les bureaux de bienfaisance à Paris employent toute leur influence pour arriver au même but, mais est-ce assez de ne faire aujourd'hui que ce qu'on faisait il y a deux siècles dans une bourgade de mille à douze cents habitants?

La révocation de l'édit de Nantes produisit, comme partout, une grande perturbation dans le pays, dont un grand nombre d'habitants quittèrent leurs villages pour aller s'établir en Allemagne; il se forma, en 1687, à Freidrichsdorff, dans les états du landgrave de Hesse-Hombourg, une colonie tout entière de cultivateurs, qu'on appela *la petite France*, et où les noms de famille sont ceux qu'on trouve encore sur les registres de l'état civil des communes des environs de Vervins et de Saint-Quentin.

Quoique il en soit, la révocation de l'édit de Nantes fut accueillie avec faveur par la plupart des catholiques qui s'étaient habitués à traiter les protestants comme des étrangers; on les



appelait *Parpaillots*, et on a conservé en Thiérache l'air d'une chanson populaire, qui n'avait rien de charitable pour eux. A Coucy le Château, Jacques Ladmiraux, prieur de Nogent, crut devoir livrer aux flammes, *comme dépouille du démon*, la rare bibliothèque des *hérétiques* de cette ville.

Henriette, fille de Louis de Roucy-Sissonne, célèbre à la cour de Louis XIV, sous le nom de *la belle Picarde*, y brilla comme danseuse, et donna son nom à un pas dit de *si-sol*, par corruption du nom de Sissonne, qui se dansait encore au commencement de ce siècle.

Rien de bien saillant ne s'est passé dans ces contrées après la mesure prise contre les protestants; les victoires de la fin du règne du grand roi, tout en relevant les armes de la France, n'empêchèrent pas la misère d'augmenter; et, pour y parer autant que possible, des édits des 14 février et 10 juin 1695 réunirent aux Hôtels-Dieu les biens des anciennes maladreries, devenus sans emploi utile depuis que la lèpre avait cessé d'affliger les populations.

A cette occasion, les administrateurs du bureau de charité de Rozoy prirent, le 24 août 1695, une délibération par laquelle ils protestaient contre la réunion à l'Hôtel-Dieu de Marle, de la donation attribuée à leur ancienne maladrerie.

Cette protestation, renouvelée à plusieurs reprises depuis cette époque, a enfin été couronnée de succès par un décret impérial du 23 octobre 1855, qui oblige la commission ad-

ministrative de l'Hospice de Marle de tenir à perpétuité deux lits à la disposition des indigents malades de Rozoy sur Serre, et de prélever annuellement sur le revenu des biens de l'ancienne maladrerie dudit Rozoy la somme représentative de ces deux lits. Le surplus dudit revenu doit être remis au bureau de bienfaisance de Rozoy.

La fin du XVII<sup>e</sup> siècle vit mourir la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini, qui passait pour une des plus belles femmes de son époque, mais qui ne fut pas le modèle des épouses. Le duc son mari fit néanmoins revenir sa dépouille mortelle de Chelsea, où elle était décédée, le 2 juillet 1699, pour être inhumée dans l'église Saint-Laurent du château de Rozoy, où elle resta jusqu'en 1742, époque de la mort du duc, qui fut inhumé à Ferrette, en Franche-Comté, et auprès duquel on transporta alors les restes de la duchesse.

Le chapitre X et dernier de ce volume se compose de plus de quatre cents pages, et retrace d'abord les nouvelles incursions des coalisés qui mirent à contribution la Picardie, et ravagèrent de nouveau ce pays si maltraité depuis longtemps. La paix d'Utrecht signée en 1713, lui rendit la sécurité et le calme dont il avait le plus grand besoin, après tant de calamités auxquelles avait encore ajouté l'hiver de 1709, dont la rigueur fut telle, que les blés gèlèrent, et qu'il s'en suivit une famine affreuse dont les souvenirs sont restés dans toutes les localités faisant l'objet de cette histoire.

Le commencement du règne de Louis XV,

sous la régence du duc d'Orléans, ne comporte aucun fait particulier et important, concernant ces mêmes localités, qui ne furent pas à l'abri de l'engouement pour la fameuse banque de Law, ce qui fit perdre au collège que la ville de Laon avait fondé à Paris, la somme de 5,250 livres et le bureau de charité de Rozoy se vit obligé, par suite du papier déprécié de cette banque, de réduire de dix à cinq francs en 1720, et même de supprimer, l'année suivante, le tirage d'une rente dite *Pistole*, créée au profit des pauvres en 1696, par Jean Brion, notaire à Rozoy, et Antoinette Wuilque, sa femme.

On remarque aussi la condamnation à mort d'une fille, pour cause d'infanticide, prononcée le 12 août 1717, dont on recula l'exécution jusqu'à la mi-carême de l'année suivante, époque de la foire à Aubigny, où cette exécution devait avoir lieu, *afin de la rendre plus solennelle!*

Le chapitre de Rozoy qui, en 1624, avait affecté une de ses prébendes au traitement d'un professeur pour enseigner les humanités aux jeunes gens de l'endroit et des environs, fonda à ses frais, en 1720, une école pour les jeunes filles pauvres, dont il confia la direction à des religieuses de Laon, dites *Marquette*, nom de la fondatrice de cet ordre, qui remontait à l'année 1685.

Un tremblement de terre dont on ressentit trois secousses à Laon en 1755, amena la découverte des terres pyrito-alumineuses connues sous le nom de *cendres noires*, qui depuis ont

rendu et rendent encore de très-grands services à l'agriculture, comme engrais.

Les religieux du Val Saint-Pierre ne se bornaient pas à prier et à faire valoir leurs domaines : un d'eux, le frère Antoine, composa un élixir digestif dont les propriétés étaient si nombreuses et s'appliquaient à un si grand nombre de maladies internes ou externes, qu'en les lisant on peut se figurer le charlatan le plus habile, débitant son orviétan sur les tréteaux ; si à cette époque l'usage des annonces à la quatrième page des journaux eût existé, à coup sûr celle de l'élixir digestif du Val Saint-Pierre, eût été le modèle du genre.

Il est à présumer que la liqueur de la Grande-Chartreuse si en vogue aujourd'hui, et qui produit plus d'un million par an à cet établissement religieux, est la fille ou la petite fille de celle de la Chartreuse du Val Saint-Pierre (1).

Merlin de Thionville, ancien Conventionnel, a fait une remarquable description de l'église et du monastère du Val Saint-Pierre.

On voit encore à Marle quelques restes des anciens fossés et des fortifications, dont M. Martin fait une description qui donne l'idée de ce qu'ils étaient lorsque cette ville était comprise au nombre des places de défense.

Il nous fait connaître aussi divers droits que le chapitre de Rozoy avait sur Fraillicourt, dont un assez curieux, dit *d'afforage*, qui consistait en trois pots de vin, un pain et une tran-

(1) La recette de l'élixir du Val Saint-Pierre, est entre les mains de M. Carton, ancien pharmacien à Brunchâmel.

che de fromage dûs par les marchands de vin en détail dudit Fraillicourt, et par chaque pièce, grosse, moyenne ou petite, le receveur prenait pour lui deux pots de vin, et le troisième ainsi que le pain et le fromage, étaient pour les officiers de justice qui mettaient le prix au vin qu'on ne pouvait afforer sans leur permission.

Nous voici au commencement du règne de Louis XVI, dont les débuts étaient loin de faire prévoir la fin tragique qu'il devait avoir. Ainsi à part quelques rassemblements occasionnés par la cherté des céréales, et aussi quelques coalitions pour obtenir une augmentation de salaire de la part des ouvriers de la campagne, principalement du côté de Montcornet, au village de Dizy et aux fermes de Clermont, on n'a pas à déplorer tous les fléaux signalés pendant les règnes précédents. Néanmoins, ces espèces d'émeutes firent que le 3 août 1780, les officiers du bailliage de Vermandois, au siège présidial de Laon, rendirent une ordonnance confirmée le 7 du même mois par le parlement, par laquelle il était enjoint à tous les ouvriers gagés par les laboureurs, pour la moisson, de travailler sans délai ni retard, et qui permettait aux laboureurs, au refus desdits ouvriers, d'en employer d'autres à leurs risques et périls.

Deux ans plus tard, le parlement intervint de nouveau pour défendre aux cultivateurs des environs de Marle, de remplacer les scieurs par des faucheurs pour la récolte des blés, sous peine de cent livres d'amende. Les cultivateurs avaient recours à ce moyen comme plus expéditif, et les dispensant de réunir un

aussi grand nombre d'ouvriers dont ils avaient à subir les exigences. L'arrêt avait aussi pour considérant que le fauchage occasionnait une perte plus considérable de grain, à cause de l'agitation plus forte de l'épi par la faux que par la faucille.

A cette même époque, une maladie épidémique qui, d'après les détails consignés dans le rapport du docteur Hennequin, aurait quelque analogie avec le choléra qui depuis 1832 a exercé, à plusieurs reprises, ses ravages en France (1), a sévi avec violence à Rozoy et autres villages voisins.

L'inondation de 1784 dont la hauteur est encore gravée au dessus du pont de la Crise dans le faubourg de Reims, à Soissons, exerça aussi des ravages considérables à Neufchâtel, Châteauporcien et dans les environs.

Rozoy n'éprouva pas les mêmes dommages lors de ces inondations, mais l'année suivante, le 3 mai 1785, un incendie occasionné par la maladresse d'un de ses habitants, détruisit 213 maisons et fit périr cinq personnes. Un obélisque sur lequel était inscrit ce désastre, mentionnait aussi les libéralités que Louis XVI s'empressa d'accorder aux victimes de ce sinistre, et qui permirent de reconstruire la cité avec une activité telle, que le hasard et le vent ayant amené une Montgolfière dans ces parages, les aéronautes qu'elle contenait, apercevant un mouvement extraordinaire, se rapprochèrent

(1) Le n° 17 des pièces justificatives, contient la description très-détaillée de cette maladie.

à portée de la voix pour savoir le nom de la cité au-dessus de laquelle ils se trouvaient; bien leur prit de ne pas descendre plus bas, car le campagnard auquel ils s'adressaient, croyant sans doute avoir affaire au *diable*, se disposait à leur faire un mauvais parti.

On sait que la première assemblée des notables eut lieu le 22 février 1787.

L'auteur est entré sur cette mémorable époque, dans des détails très-circonstanciés que je ne crois pas devoir analyser, et dont la lecture fera beaucoup mieux connaître la part relative que prirent au mouvement les localités soumises à ses recherches historiques. On verra que si les populations de ces localités restèrent plus calmes, et plus attachées à la religion que d'autres, elles n'en subirent pas moins l'influence de l'époque. Les arrêtés pris par les municipalités, soit pour les fêtes de la fédération, soit pour celles de l'Être suprême, méritent d'être lus avec attention.

On verra aussi que tout en ne partageant pas entièrement l'esprit de Paris et des grandes villes, les habitants de la Thiérache ne furent pas les derniers à recourir aux armes, lors de l'invasion du territoire national par les étrangers. La victoire de Valmy remportée le 20 septembre 1792 (1), par le général Dumouriez, donna lieu à un couplet sur le fameux air de la Carmagnole, dans lequel le duc de Bruns-

(1) On sait que le duc de Chartres; depuis duc d'Orléans, puis roi des Français, prit part à cette bataille en qualité d'aide de camp de Dumouriez.

wick est tourné en plaisanterie (1). On remarquera également un arrêté du conseil général de l'Aisne, du 7 octobre 1793, qui ordonne qu'à l'avenir, il ne sera plus fabriqué qu'une seule espèce de pain de bonne qualité qui sera appelé *le pain d'égalité*. Ce même arrêté défendait l'usage de toute espèce de pâtisserie.

Que dire du titre *d'enfants nationaux* que la ville de Laon donna aux enfants trouvés, marchant en tête du cortège qui se rendait à l'autel de la patrie, pour célébrer la fête du 10 août? Ce titre *d'enfants nationaux*, fut deux ans plus tard remplacé par celui *d'enfants de la patrie*.

Ces citations prises au hasard, me semblent suffisantes pour démontrer l'intérêt que présente la lecture des trois cents pages que l'auteur a consacrées à raconter les faits qui se sont passés de 1787 à 1800, dans une partie des départements de l'Aisne et des Ardennes. On se fera, en lisant ces pages, une idée de ce que devait être l'agitation de Paris et des grands centres, en voyant des localités si calmes ordinairement, se laisser néanmoins entraîner à sacrifier au dieu de l'époque. On peut dire avec

(1) Voici ce couplet :

Monsieur d'Brunswick avait promis (bis)

De venir dîner à Paris (bis)

Quel diable de cheuiv !

Il s'en va par Berlin.

Dansons la Carmagnole;

Vive le son : (bis)

Dansons la Carmagnole;

Vive le son

du canon.



raison que dans ces localités comme ailleurs , une grande partie de la population n'y prenait part que contrainte et forcée par la terreur qu'inspirait une autorité ombrageuse ; mais , quoiqu'il en soit , il faut reconnaître que les idées de régénération devant détruire une foule d'abus , étaient généralement accueillis avec faveur ; pourquoi ceux qui dirigeaient le mouvement ont-ils été impuissants à en arrêter les excès , et à empêcher les crimes qui en furent la conséquence ? Question hélas ! bien difficile à résoudre !

En terminant , je répéterai que le second volume répond complètement à ce qu'on devait attendre de l'auteur après avoir lu le premier. Les sources où il a puisé ses nombreux détails , donnent la mesure du temps et des soins minutieux qu'il a mis à ses recherches , et font regretter qu'il paraisse décidé à les terminer avec le XVIII<sup>e</sup> siècle. Si le XIX<sup>e</sup> offre moins de sujets variés , il ne serait pas moins intéressant pour les lecteurs de connaître comment furent accueillies dans ces localités les suites du 48 brumaire , et comment se comportèrent les enfants de ces mêmes localités pendant les guerres de l'Empire où sur les derniers temps on les faisait partir avant qu'ils aient , pour ainsi dire , la force de porter le fusil.

M. Martin a mis à la fin du 2<sup>e</sup> volume une Notice sur le général de Failly , né à Rozoy-sur-Serre , en 1810 , aujourd'hui aide-de-camp de Napoléon III , et commandant de la nouvelle expédition de Rome ; ce n'est sans doute pas le seul homme dont le pays puisse s'honorer ,

en admettant que les autres ne soient pas allés aussi loin. Et d'ailleurs les invasions de 1814 et de 1815 ne fournissent-elles pas une foule de péripéties dont la Thiérache ne fut pas exempte? Après ces deux années si néfastes pour notre histoire, les luttes électorales sous la Restauration, la Révolution de 1830, et celle de 1848 jusqu'au 2 décembre 1851, ne contiennent-elles pas sur les mœurs politiques, à ces différentes époques, des enseignements qui peuvent être utiles à enregistrer pour la génération qui nous suit?

Espérons que M. Martin reviendra sur son idée première, et qu'il ne nous privera pas de la connaissance des faits que les localités sur lesquelles il a écrit ses deux intéressants volumes ont produits pendant la première moitié de notre siècle.

Un mot encore : Le supplément contient, outre les pièces justificatives, une table analytique des matières dans laquelle ne figurent pas les noms d'une foule de personnages dont il est question dans l'ouvrage, ce qui rend les recherches plus difficiles pour ce qui les concerne; c'est une lacune regrettable échappée à l'honorable auteur.

M. Vinois, photographe de Coucy le Château, fait don à la Société, qui l'en remercie, d'un certain nombre de dessins photographiques intéressants, les vues et monuments suivants : Eglises de Fauoucourt, de Nouvion le Vieux, de Coucy le Château, de Coucy la Ville, de Chaillevois, d'Urcel, de Laval, de Saint-Martin de Laon et la Cathédrale de Laon; la porte d'Ardon à Laon.

M. le président donne communication du rapport promis par M. Watelet sur la collection géologique offerte à la ville de Soissons par M. de Saint-Marceaux de Limé :

MESSIEURS,

Chargé par vous de faire à la Société un rapport sur la collection de géologie donnée récemment par M. de Saint-Marceaux à la ville de Soissons, nous l'avons étudiée avec soin et nous avons reconnu, ce que nous savions déjà, que cette collection est fort remarquable. Elle se compose d'échantillons nombreux, bien choisis, appartenant à toute la série des terrains et pris dans plusieurs contrées de l'Europe. Ils sont presque constamment d'une conservation exceptionnelle et souvent représentent des espèces rares. On reconnaît là le caractère d'une collection faite par un amateur qui y a consacré des sommes importantes.

Déjà la ville possédait dans son Musée de nombreux fossiles qui constituaient une belle série des terrains correspondant à ceux de M. de Saint-Marceaux; mais quoique les échantillons soient remarquables ils appartenaient plutôt à des espèces plus communes. Il suit qu'on aurait un avantage marqué à ne faire qu'une seule série des deux collections; on en aurait alors une générale et assez complète pour faire envie à des villes bien plus importantes que la nôtre sous le rapport du nombre des habitants. D'ailleurs, les fossiles de M. de Saint-Marceaux sont renfermés dans des tiroirs et conséquemment peu accessibles au public, tandis que répartis dans les vitrines tout le monde en jouirait et en profiterait.

Il serait aussi très-avantageux qu'un catalogue méthodique de toute la collection fût dressé par terrains et par classe d'animaux.

La collection de M. de Saint-Marceaux renferme quelques fossiles tertiaires, mais c'est surtout à partir du terrain crétacé qu'elle prend tout son développement pour se terminer aux terrains paléozoïques, qui, comme on sait, sont les derniers où on rencontre des fossiles.

Heureusement que le Musée de Soissons est relativement assez riche en fossiles tertiaires. Il est d'ailleurs beaucoup plus facile de s'en procurer de cet horizon, parce qu'une certaine partie peuvent être recueillis autour de nous, et que d'ailleurs il est toujours possible de s'en procurer par voie d'échange. Il ne saurait en être ainsi des fossiles plus anciens.

Dans la collection de M. de Saint-Marceaux, les terrains crétacés dans leur ensemble comprennent environ et pour le moins onze à douze cents échantillons, répartis ainsi :

Craie blanche,	20
Craie chlorité,	} 30
Gault,	
Formation néocomienne,	50
Formation wealdienne,	30

Les terrains jurassiques ne comptent pas moins de 660 fossiles; ils composent les étages suivants :

Kimméridien,	400 espèces.
Carol ray,	} 400 —
Calcaire à nérinées,	
Oxford Clay,	200 —
Oolite,	100 —
Lias,	160 —

Les terrains de trias et permien renferment ensemble environ 160 espèces.

Enfin l'étage carbonifère compte 30 espèces et les terrains paléozoïques environ 180.

C'est donc pour l'ensemble des étages 11 à 12 cents espèces, ainsi que nous l'avons déjà dit, que renferme la belle collection de M. de Saint-Marceaux; les échantillons sont pour la plupart disposés sur de petites tablettes jaunes toutes de même longueur, mais de largeur en rapport avec les échantillons. Chaque tablette porte suffisamment d'échantillons pour qu'elle en soit couverte, on voit qu'en n'en comptant que 3 ou 4 en moyenne on arrive à un chiffre considérable d'individus. M. de Saint-Marceaux avait fait antérieurement des dons au Musée qui n'étaient pas sans importance. Dans le beau meuble qui renferme les échantillons de géologie on trouve 3 ou 400 échantillons qui doivent être classés dans la minéralogie.

M. Laurendeau présente plusieurs morceaux de peintures murales romaines extraites des excavations pratiquées sur le chemin de Pasly pour une plantation d'arbres. Ces excavations ont aussi permis de constater que, le long de cette route jusqu'à Pasly, le sous-sol n'est composé que de terres remaniées et remplies de débris de l'ancienne ville romaine dont les faubourgs occupaient autrefois toute la plaine de Saint-Crépin en Chaye où il serait si urgent de pratiquer des fouilles.

M. de Laprairie, qui continue ses recherches sur les inscriptions des anciennes cloches, lit un nouveau rapport sur plusieurs inscriptions nouvelles qu'il a recueillies :

TROISIÈME RAPPORT

SUR LES ANCIENNES CLOCHES

du département de l'Aisne,

Par M. de Lapaïs.

Messieurs, j'ai continué, pendant le cours de cette année, mes recherches sur les anciennes cloches du département de l'Aisne; voici les inscriptions que j'ai pu recueillir; elles sont au nombre de dix-sept.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

1<sup>re</sup>. Cloche frappant les quarts à l'horloge de Trosly-Loire.

Quatre mots qui me paraissent indéchiffrables et la date : 1514.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

2<sup>me</sup>. Cloche de Berzy. Hauteur : 0<sup>m</sup> 72, diamètre, 0<sup>m</sup> 84.

*Crespine suis nommée par M<sup>e</sup> Pierre Levesque pb<sup>re</sup> chanoine de l'église cathédrale de Soissons et curé de Berzy et Crespine Fairy veuve de feu Jean Aubry vivant lieutenant en la justice de Berzy parin et marine 1640. M<sup>e</sup> Maurice Levesque pb<sup>re</sup> chanoine de Berzi, Salomon Dorsans et Nicolas Choleet marguillier Louis Levesque lieutenant François Herpon procureur d'offis, Michel Herbelot greffier Michel de Sin Gobin laboureur Jean Hermand.*

3<sup>me</sup>. Cloche de Bray, canton de Vailly. Hauteur : 0<sup>m</sup> 50, diamètre, 0<sup>m</sup> 60.

*Je suis nommée Louise par M<sup>r</sup> Gerard curé*

*de Terny et dame Louise de Zusanne 1642. Noel Dufresne.*

*Jacque de Vitry.*

*4<sup>eat</sup> Cloche de Leury, canton de Soissons.*

*Antoine de Crécy fils de Antoine de Crécy s<sup>r</sup> de Leury et de damoiselle Charlotte de Humé, d<sup>lle</sup> Magdelene de Crécy file de M. Eustache de Crécy, chevalier seigneur vicomte de Sorny prevost héréditaire du Lannois et de dame Jeanne de Blattefière M<sup>r</sup> Jean Letellier curé de Leury.*

*P. Rinotte m'a fait l'an 1645.*

*5<sup>eat</sup> Cloche sonnante les heures à l'horloge de Trosly-Loire.*

*M<sup>r</sup> Pierre Morlière grand archidiacre et chanoine de l'église de Soissons, prieur de S<sup>t</sup> Pierre de Compiègne et prieur de S<sup>te</sup> Marie Magdelene de Plein-Chatel a fait faire cette cloche et toute la chapelle. . . . en l'an 1647.*

*P. Rinotte m'a fait*

Le fondeur a reproduit deux fois les mêmes armes. C'est un écusson entouré d'une couronne de laurier et chargé d'un chevron, qui porte lui-même trois étoiles à cinq raies. Les émaux ne sont pas indiqués.

*6<sup>eat</sup> Cloche sonnante les quarts à l'horloge de Trosly-Loire.*

*Fait à Soissons par P. Rinotte en 1662.*

*7<sup>eat</sup> Cloche sonnante également les quarts à l'horloge de Trosly-Loire.*

*Les frères de la congrégation de S<sup>t</sup> Maur m'ont fait faire l'an 1663.*

Au-dessous de cette inscription on voit un

écusson sur lequel figure une cloche avec le nom de *Hamet*.

Les quatre cloches de l'horloge de Trosly ont été achetées en 1791 par la commune « comme « venant de l'abbaye de Nogent sous Coucy (1). »

Plein-Chatel avait été fondé en 1107 par Ulbert, prieur de Nogent (*Histoire du diocèse de Laon*, par D. le Long).

8<sup>em</sup>. Cloche de Noyant, canton de Soissons. Hauteur : 0<sup>m</sup> 67, diamètre 0<sup>m</sup> 80.

*J'ai été nommée Marie par illustrissime et reverendissime Monseigneur Messire Fabius Brullard de Sillery cons<sup>r</sup> du roy en tous ses conseils abbé de S<sup>t</sup> Bal et nommé par sa majesté à l'évêché de Soissons et benie par Messire Jacques Lagone curé de Noyant et chanoine de Berzy natif de Villers Cotterêts 1691.*

*J. de la Paix.*

*F. Burel.*

La cloche porte de plus un écusson où se trouve une cloche entourée de ces mots : *Edme de la Paix*. Devant les deux autres noms on a aussi figuré une petite cloche.

9<sup>em</sup>. Cloche de Septmonts, canton de Soissons. Hauteur : 0<sup>m</sup> 77, diamètre, 0<sup>m</sup> 97.

*A la gloire de la Sainte Trinité et au nom de S<sup>t</sup> André j'ai été nommée Marie par illustrissime et reverendissime Monseigneur Messire en Dieu Fabius Brullart de Sillery cons<sup>r</sup> du roy en tous ses conscils abbé de S<sup>t</sup> Bal et nommé*

(1) Les renseignements qui concernent les quatre cloches de Trosly ont été envoyés à la Société Archéologique de Soissons par M. Marville.



*par sa majesté à l'évêché de Soissons et benie par Messire Augustin Hermeron prestre et curé de Septmonts. 1691.*

*M. de la Paix F. de la Paix F. Burel F. Brégot marguillier.*

10<sup>o</sup>. Cloche de l'ancienne prévôté de Rugny convertie en une ferme qui dépend de la commune d'Arcy Sainte-Restitue. Hauteur : 0<sup>m</sup> 30 , diamètre, 0<sup>m</sup> 35.

*Sit nomen domini benedictum, 1691.*

La cloche est ornée d'un cordon de fleurs de lys et d'une croix de feuillage.

Au-dessous de l'inscription, on voit un très-bel écusson échiqueté de . . . . et de . . . . avec une mitre et une crosse tournée en dedans, et surmonté d'une couronne de comte.

Rugny était membre de Saint-Médard , mais ses armes ne paraissent pas pouvoir être celles du personnage qui était abbé de Saint-Médard en 1691.

11<sup>o</sup>. Clochette du château de Mercin, propriété actuelle de l'évêché et du Grand Séminaire de Soissons. Hauteur : 0<sup>m</sup> 48 , diamètre, 0<sup>m</sup> 22.

*Soli Deo gloria. 1696.*

#### XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

12<sup>o</sup>. Cloche du Grand Séminaire de Soissons. Hauteur : 0<sup>m</sup> 30, diamètre, 0<sup>m</sup> 37.

*Sancta Anna.*

#### XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

13<sup>o</sup>. Cloche de Branges, canton d'Oulchy le Château.

*J'ai été bénite par Jaque Baudin , chanoine*

*regulier de l'abbaye royale de St Jean des Vignes de Soissons et prieur curé de Brange et nommée Marie Louise par Mes<sup>rs</sup> Michel d'Aumal, chevalier seigneur de Brange parein et mareine Dame Marie Louise d'Aumalles épouse de Mess<sup>rs</sup> François de Bouber chevalier seigneur de Faugenlieu Bovel d<sup>e</sup> 1702.*

*L. Laurent Pinta E. Picault, marguillier.*

*L. Debargue N. Lemoine.*

*P. Floche M<sup>d</sup>.*

14<sup>eat</sup> Cloche de Missy aux Bois, canton de Vic sur Aisne. Hauteur : 0<sup>m</sup> 45. diamètre, 0<sup>m</sup> 60.

*L'an 1727, j'ai été bénite avec ma sœur par M<sup>re</sup> Pierre Darly prieur et curé de ce lieu et nommée Marie Charlotte par Messire Charles Durant écuyer officier du roy seigneur de Missy-aux-bois.*

15<sup>eat</sup> Cloche de Neuville sur Margival, canton de Vailly. Hauteur : 0<sup>m</sup> 50, diamètre, 0<sup>m</sup> 69.

*J'ai été bénite par M<sup>r</sup> Marc Lemoine prêtre curé de Neuville, j'ai été nommée Jeanne Marie Anne Elisabeth par Messire Jean Baptiste Debaine écuyer seigneur de Neuville conseillé du roy chevalier d'honneur au bureau des finances de la généralité de Soissons, ci-devant gouverneur pour le roy de la ville de Vailly et lieutenant de roy de la ville de Noyon et par Dame Marie Anne Elisabeth de Beine veuve de Messire Michel de Monsure chevalier seigneur de Vill. . . . en partie et autres lieux chevalier de l'ordre militaire de St Louis colonel de cavalerie et aide major de toute la gendarmerie. . . . parein et mareine 1729.*

16<sup>ent</sup>. Cloche de Belleu, canton de Soissons.  
Hauteur : 0<sup>m</sup> 78, diamètre, 0<sup>m</sup> 98.

*L'an 1753 j'ai été bénite par Gilbert Wiart  
prêtre curé et nommée Henriette Marie par  
M. Henri Petit docteur en médecine et Dame  
Marie Anne Gerard de Larzillière épouse de  
M<sup>r</sup> Antoine François Petit docteur en médecine  
à Soissons.*

*Monté céans par P. Robert Morlot entrepre-  
neur et B. F de cette église et Jean Martin  
M<sup>e</sup> Charpentier.*

*P. Maitrot m'a fait.*

Cette cloche porte en relief un Christ en croix  
et une Vierge.

17<sup>ent</sup>. Cloche servant de timbre à l'horloge de  
Longpont. Hauteur : 0<sup>m</sup> 30, diamètre, 0<sup>m</sup> 55.

*Fait par Bovuet fils l'an 1753.*

Cette cloche est ornée d'un cordon de feuil-  
lage et de fleurs finement dessinés mais ayant  
très-peu de relief.

Comme on le voit par les mesures données ,  
sa forme est très évasée.

Elle provient de l'ancienne abbaye de Long-  
pont.

Tableau des noms des fondeurs déjà cités  
dans le cours de ce rapport.

Jaque de Vitry, 1642.

P. Rinotte, 1645, 1647, 1662.

Hamet 1663.

Edme de la Paix.

J. de la Paix.

M. de la Paix.

F. de la Paix.

F. Burel

} 1691.

P. Maitrol, 1753.

Bovuet, 1753.

Le fondeur P. Rinotte semblerait, d'après l'une des cloches de Trosly-Loire, avoir été établi à Soissons.

La séance se termine par la lecture du Rapport de M. le secrétaire sur l'excursion de l'année 1867.

## RAPPORT

SUR L'EXCURSION DU DEUXIÈME JEUDI DE JUIN 1867,

Par l'abbé **PÉCHEUR**, secrétaire.

MESSEIERS,

Les lieux que la Société a visités, cette année, nous ont offert peu de monuments, et moins des ruines que des emplacements de ruines. On peut dire en effet des monastères de Coincy et du Charme, qui étaient le but principal de notre excursion, ce qu'un célèbre poète disait de la ville de Troïes : *Etiam periere ruinæ*. Toutefois, un véritable intérêt ne peut manquer de s'attacher à ces lieux, répandus sur la surface de notre territoire, qui ont porté des édifices où s'étaient réfugiées, au temps passé, la vie religieuse, la vie intellectuelle et studieuse, retirées aujourd'hui dans les villes, et qui formaient autant de centres actifs d'où rayonnait la civilisation.

Nous ne ferons pas, à l'occasion de notre promenade archéologique, l'histoire de Coincy et de son abbaye, puisqu'elle a été publiée récemment; et nous croyons devoir vous y ren-

voyer, quoique cet ouvrage contienne, à l'endroit de notre Société en général, et de quelques-uns de ses membres en particulier, des appréciations très-peu bienveillantes et même des assertions aussi injustes qu'erronées.

Il suffira donc de dire que le prieuré de Coincy, de l'ordre de Cluny, fut fondé en 1072 par Thibault, comte de Champagne, qu'il fut longtemps florissant, et que aujourd'hui, grâce à la révolution, il ne reste presque plus rien du monastère du moyen-âge, si ce n'est de vastes celliers à ogives que nous n'avons pu visiter, puisqu'on n'y pénètre que par une ouverture étroite et presque entièrement obstruée. Son église, son cloître, les murailles fortifiées de son enclos, tout a disparu. Mais de grands corps de logis bâtis ou greffés, dans les derniers temps, sur une partie des anciens lieux réguliers, attestent encore aujourd'hui l'opulence du prieuré. Ils sont occupés par une ferme, quelques boutiques au rez-de-chaussée, et, aux étages supérieurs, par des particuliers.

Ce ne fut pas sans étonnement qu'après avoir visité l'ensemble de ces bâtiments, sous la direction intelligente de M. l'abbé Delaby, curé de la paroisse, nous tombâmes sur l'atelier d'un peintre de Paris, M. Cesson, natif de Coincy, pratiqué et perdu au milieu de galetas fort délabrés. Cette retraite s'offrit à nous avec son mobilier obligé, rateliers de pipes, groupes d'armes, ébauches, dessins, tableaux, plâtres de toutes sortes. C'était comme un éclair de la vie moderne, de la vie parisienne, de la

vie artistique jeté au milieu des débris de la vieille vie religieuse, désormais disparue. Après un rapide inventaire du cabinet de M. Cesson, sur lequel M. Fleury voulut bien nous donner quelques détails intéressants, on alla procéder à celui d'une collection d'objets antiques, et surtout de monnaies, réunis à Coincy et aux environs par M. Plonquet. Nos explorations dans le bourg se terminèrent par la visite de l'église.

L'église de Coincy, dédiée à Notre-Dame, présente assez d'ampleur dans son ensemble. La nef est à plein cintre. Les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles paraissent dans le sanctuaire et les transepts. On remarque dans la sacristie, et surtout dans le chœur, des boiseries du XVIII<sup>e</sup> siècle offrant quelques médaillons dont l'un représente un abbé en habit de moine et la crosse à la main. Plusieurs tableaux méritent aussi d'attirer l'attention; l'un représente Jésus-Christ nourri par les anges, et un autre les disciples d'Emmaüs. Lambris et tableaux viennent, à ce qu'il paraît, de l'abbaye. Quant à la belle chaire sculptée, du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle aurait toujours appartenu à l'église paroissiale. Mais ce qui, pour un archéologue, est d'une véritable valeur, c'est un rétable en bois peint où paraissent les douze apôtres, et au milieu le Christ enseveli. Ces figurines, d'une grande naïveté, sont surmontées de dais du style flamboyant. Nous sommes porté à croire que ce rétable garnissait la poutre ou *trabes* qui, sous l'arc triomphal, portait le grand crucifix dans l'église de l'abbaye.

L'abbaye du Charme, de l'ordre de Fontevrault, vers laquelle en se dirigea au sortir de Coincy, n'offrit à notre examen que quelques pans de la muraille du chevet de l'église, et un débris informe du cloître. Tout le reste à peu près a disparu, sauf la porte d'entrée qui date du XVII<sup>e</sup> siècle, les murs du vaste enclos et une maison qui a dû servir d'habitation au prieur ou directeur des religieuses, lequel avait succédé aux religieux qui les desservaient primitivement. Le prieur de Longpré, du même ordre que le Charme, avait une habitation à peu près semblable en dehors de la clôture. Pour l'histoire du couvent du Charme, nous renverrons encore à M. de Vertus, qui en a donné une notice dans son histoire de Coincy. Ce couvent avait été fondé en 1098 par le seigneur Adam de Lacroix et sa femme Eve. Son église avait été dédiée en 1137 par Josleïn, de Vierzÿ, évêque de Soissons. On ne doit pas quitter ces lieux d'un aspect attristé, sans visiter la vaste grange de la ferme voisine du couvent. Elle peut être regardée comme un spécimen de l'archéologie agricole ou rurale. La charpente qui porte sa toiture repose sur seize gros piliers carrés qui la partagent en trois nefs. Dans celle du milieu, pouvaient se mouvoir à l'aise les chariots qui déversaient les récoltes de chaque côté dans les nefs latérales. Une grande ouverture à plein cintre y donne accès; elle est fermée de vieilles portes du moyen-âge.

Du prieuré du Charme on se rendit au village de Latilly qui n'en est pas éloigné. Latilly

(*Latiliacum*) placé à l'extrémité d'un petit valon plein de fraîcheur, qui descend dans la vallée de l'Ourcq, ne manque pas, comme site, d'un certain agrément, surtout lorsqu'on le regarde du chemin qui monte à la Croix. Son église, dont les fondations reposent sur d'énormes blocs de grés à découvert, le domine et le couronne d'une manière très-pittoresque. C'est un édifice roman par son clocher en bâtière, percé, sur ses quatre faces, de deux ouvertures divisées par une colonnette médiane, sa corniche ornée de modillons et par son portail, mais appartenant au style ogival pur par son transept voûté du XIII<sup>e</sup> siècle et les arcatures qui le terminent, et enfin au style du XVI<sup>e</sup> siècle par la fenêtre absidale du sanctuaire. L'autel en marbre rouge et noir est du siècle dernier, ainsi qu'un banc cantoral sculpté. On remarque dans le croisillon de droite un petit bas-relief représentant au fond un édifice, et, sur le premier plan, cinq personnages dont deux clercs, un archevêque et un évêque tenant un encensoir, une dame au milieu, qui doit être une donatrice présentée par les deux prélats.

On voit aussi dans l'église de Latilly, dédiée à saint Laurent, une grande dalle funéraire représentant deux personnages en costume du XVII<sup>e</sup> siècle gravés au trait et ayant les mains jointes sur la poitrine. Elle porte cette inscription :

Ci gist honorable home Nicolas Chéron recevr admodiateur de la tere et segnerie d'Armentier et depanda<sup>ce</sup> dicel qui rendit son ame



a Dieu le 42 ans de son age le 28 x février 1636 et Anne Gaultier sa femme qui décéda le 23 mares 1650 prie Dieu pour leurs ames. Requiescant in pace.

Après avoir fait partie du *pagus Vicensis*, Latilly entra dans la circonscription du comté, puis duché de Valois. Il était de l'archidiaconné de Tardenois, et fut compris dans le doyenné de Neuilly Saint-Front, lorsque celui-ci fut créé par dédoublement du doyenné d'Oulchy. L'autel, c'est-à-dire la paroisse de Latilly, fut donné ou confirmé à Saint-Jean des Vignes par Lysiard, évêque de Soissons, mais il parait lui avoir été enlevé; car, lorsque Josleïn de Vierzzy, successeur de ce prélat, le lui fit rendre. Il déclara, dans la charte qu'il donna en 1339, à cette occasion, que lui-même en avait attribué une partie à l'archidiacre Ebale, que l'autre partie était possédée par un chevalier nommé Meunier, et que ce fut à la prière d'Ebale et ensuite de la restitution du chevalier, que l'autel fut attribué au monastère. L'abbé de Saint-Jean présentait à cette cure, et les dimes, sous la commende, demeurèrent aux religieux sur Latilly et sur Nantheuil sur Ourcq ou Nantoy, sauf la partie attribuée au curé pour sa portion congrue. Latilly avait pour annexe ce dernier village que desservait un religieux joanniste, vicaire de Latilly, et dont l'église est dédiée à saint Quentin (1). Selon l'état du diocèse qui nous fournit ce détail, Nantoy était en franc alleu, et avait dans son étendue le fief de Brancourt

(1) *Etat du diocèse de Soissons.*

appartenant à M. de Grimbert, seigneur de Belleau. On voit encore à Latilly le grand presbytère ou prieuré où demeurait le prieur-curé joanniste.

Un curé de Latilly, nommé Raoul, y fonda, en 1265, dans l'église paroissiale, une chapelle ou chapellenie qu'il dota richement. Il voulut que le chapelain qui la desservirait et en percevrait les revenus, fût toujours un joanniste, lequel demeurerait avec le *pêtre paroissial* du lieu et que, s'il arrivait qu'il y eût à Latilly un curé séculier, les religieux ne perdissent rien de leurs droits sur la chapelle, dont les charges s'acquitteraient en ce cas dans l'abbaye même (1).

La Chronique de Saint-Jean mentionne en 1517, sous l'abbé Nicolas Prudhomme, un religieux nommé Bernard de Vendières qui fut curé de Latilly, argentier de l'abbaye, mourut à Paris et fut inhumé dans le monastère des chanoines réguliers de Saint-Victor. Vers la même époque, vivait aussi un chanoine de Saint-Jean nommé Pierre Mauroy, de la Ferté-Milon, qui prit l'habit religieux le 30 octobre 1530, devint cellérier, sous-prieur, pitancier, argentier (2), prévôt de Saint-Jean, enfin prieur-curé de Latilly et d'Arcy. Celui-ci mourut également à Paris, tandis que Soissons était entre les mains des Huguenots, et fut inhumé le 1<sup>er</sup> mars 1568 en l'église du collège de Dormans

(1) *Chroniq. S. Johan, in vin.*, p. 139.

(2) L'*argentier*, dans les monastères, était le religieux chargé des recettes en argent, et le *pitancier* celui qui devait fournir les réfections appelées *pitances*.

ou de Beauvais , qui dépendait du monastère. Après ces deux personnages , viennent Jean Vigne, des Crouttes sous Cugny , qui fut reçu religieux le 16 avril 1542, à l'âge de vingt ans , et mourut curé de Latilly où il fut inhumé ; Pierre le Dieu qui lui succéda, et Jean Morel , de Soissons, qui prit l'habit le dernier jour de novembre 1553, fut sous-prieur, pitancier, curé de Rozoy, d'Ostel, de Louâtre et enfin de Latilly où il mourut ; Pierre Dalissam , qui prit l'habit en 1574, assista au chapitre général de Saint-Jean en 1599, y provoqua une mesure importante, celle de la visite des paroisses rurales joannistes par le prieur claustral, telle qu'elle était pratiquée autrefois par les abbés réguliers et mourut curé de Latilly. Le dernier curé mort dans cette paroisse au XVI<sup>e</sup> siècle , est Brice Gadiffer, de Bézu Saint-Germain, qui avait été fait religieux en 1581 , à l'âge de dix-sept ans.

On pourrait sans nul doute donner une liste des prieurs-curés joannistes de Latilly, à l'aide des archives municipales. Nous nous bornons à ceux qui figurent dans la Chronique du Père Legris, auxquels nous ajouterons le nom de De Louën, auteur d'une Histoire de Saint-Jean des Vignes.

Nous avons cru devoir consacrer un article particulier à cet écrivain, et un autre à Pierre de Latilly, homme d'Etat, originaire de ce village dont il forme la principale, pour ne pas dire la seule véritable illustration.

Après avoir quitté Latilly, la Société visita les églises de Lacroix et de Breny sur Ourcq ,

vieux édifices aux nefs romanes dont l'œil ne peut longtemps supporter le déplorable état de pauvreté et de dégradation. Un vieux bahut du XVI<sup>e</sup> siècle qui pourrit dans la sacristie de Lacroix et qui fut signalé autrefois par notre collègue, l'abbé Lecomte, a été l'objet de l'attention de la Société. Elle a fait des vœux pour que son dépôt dans un musée la préserve de sa destruction.

Après ces courses diverses , la Société a été accueillie de la manière la plus gracieuse par M. Quinquet de Montjour, maire d'Oulchy ; et elle n'a repris le chemin de Soissons qu'après avoir renouvelé comme elle le fait chaque année en pareille circonstance , les sentiments d'union et de confraternité qui unissent tous ses membres et qui, nous l'espérons, ne se démentiront pas.

M. Quinquet, à qui nous devons déjà la connaissance d'un dossier curieux concernant le trop fameux Marat, ne nous a pas laissé partir sans nous donner communication d'un autre dossier concernant Mirabeau. Ces pièces proviennent du cabinet de M. Simon Quinquet de Montjour, son père, ancien procureur au parlement de Paris.

Nous avons cru devoir, Messieurs , donner à part le dépouillement de ce dossier avec les notices biographiques sur Pierre de Latilly et Charles de Louën.

## PIERRE DE LATILLY,

Chancelier de France et évêque de Châlons.

PIERRE DE LATILLY (*Petrus de Latilliaco, de Lathiliaco*), appelé aussi *Pierre de Latigny*, était, selon nos vieux historiens, originaire du diocèse de Soissons. Il paraît certain qu'il naquit à Latilly, modeste village de l'ancien Orxois, aujourd'hui du canton de Neuilly Saint-Front. On n'a aucune donnée sur la date de sa naissance, non plus que sur la qualité de ses parents. Il fut contemporain de Raoul de Presles lès Boves dont il partagea les honneurs et la disgrâce. Comme il arrive souvent à la cour leur fortune fut brillante et leur chute mémorable.

La vie de Pierre de Latilly se divise en deux parties bien distinctes, dont l'une fut tout entière absorbée par le service du roi et de l'Etat, et l'autre par celui de l'Eglise dans l'administration d'un diocèse. La dernière fut de bien moins longue durée que la première.

Parvenu par ses talents au titre modeste, mais important de *clerc du roi* sous Philippe IV dit le Bel, c'est-à-dire d'aumônier et de conseiller du prince, Pierre de Latilly était sur la voie des honneurs et des bénéfices. Il devint en effet successivement chanoine de Tournay, de Soissons, de Paris, trésorier d'Angers et enfin archidiacre de Châlons, dont l'évêché devait plus tard lui échoir. Les revenus de ces diverses prébendes le mettaient en me-

sure de rendre au roi et à l'Etat, aussi bien qu'à l'Eglise, les services les plus signalés.

Si l'on en juge par les missions importantes et variées qu'il eut à remplir, Pierre était un homme d'une activité prodigieuse; car on le voit se porter rapidement sur tous les points du royaume et expédier, sur les lieux mêmes, une multitude d'affaires. C'était un véritable *missus dominicus*. En l'année 1292, il remplit, entre autres commissions, celle d'informer, dans les bailliages de Senlis et de Gisors, sur les francs-fiefs et nouveaux acquets faits par les ecclésiastiques et les non nobles. On sait que ces informations avaient pour objet de régler le paiement au trésor des droits d'amortissement. Il prenait alors dans ses quittances de finance le titre de chanoine de Soissons (1292-1294).

Pierre assista en 1292 aux conciles des provinces de Berry et de Narbonne, et, en 1293, il se trouvait en Flandre pour opérer la destitution des gardes que le roi y avait préposés à ses domaines et pour examiner les comptes des subventions faites au trésor par cinq villes de cette province. Ensuite il se rendit au bailliage de Mâcon pour y informer contre les officiers royaux qui s'étaient rendus coupables d'abus de pouvoir; puis à Gisors avec Jean le Veneur et Jean de Choisel pour prendre connaissance des héritages que feu Philippe de Beaumanoir y avait laissés. Au mois de février suivant, Pierre de Latilly va en la sénéchaussée de Toulouse pour les affaires du roi et revient au bailliage de Mâcon pour informer sur le gou-

vernement des sergents royaux. Au mois de mai de l'année suivante , il se transporte de nouveau en Flandre , va trouver les seigneurs de Coucy et de Roucy , et , du Laonnois , se dirige vers la sénéchaussée de Toulouse avec Raoul de Breuilly , chevalier , pour le fait de la guerre de Gascogne et passe l'année 1298 tout entière en cette province.

Toujours en mouvement , Pierre de Latilly revint à Orléans en 1299 pour opérer le paiement des gens d'armes , et , le jeudi après les octaves des brandons de la même année , il fut commis avec Ferry , chevalier , pour examiner si la ville et l'abbaye de Fesmy , aujourd'hui du canton du Nouvion , étaient tenus de l'empire , comme le prétendait le comte de Hainaut , ou du royaume de France. Au mois d'octobre de l'an 1300, Pierre passa en Bretagne , et , au mois d'avril 1301 , il s'embarqua pour l'Angleterre avec Pierre de Roucy pour les affaires du roi. De là il fut envoyé à Senlis pour y opérer l'arrestation des Lombards usuriers ; puis en Flandre avec Raoul de Meulan pour prendre des informations sur les dommages soufferts par trente-neuf anciens habitants de la ville de Gand. En 1303 , il se rend dans les sénéchaussées de Rouergue , Carcassonne et Toulouse pour y traiter de plusieurs affaires et y provoquer la réunion du concile provincial ; ensuite dans les provinces de Berry , d'Orléans et Touraine avec le comte de Saint-Paul pour y faire assembler les gens d'armes. Il remplit encore en 1304 et 1306 d'autres missions en divers lieux et au mois de mars 1305 fut présent au

contrat de mariage de Guillaume comte de Hainaut avec Jeanne de Valois. C'est en 1307 qu'il fut nommé trésorier de l'église d'Angers, et c'est en cette qualité qu'il se trouva à l'échiquier de Normandie, c'est-à-dire à l'assemblée réglant les finances de cette province. De là il se transporta à Boulogne par ordre du roi pour y faire voir les anciens traités avec l'Angleterre.

Ainsi que son compatriote Raoul de Presle, comme lui *clerc du roi*, Pierre de Latilly se trouva mêlé à la grande affaire des Templiers; il dut en 1306 se rendre, pour l'agiter, auprès de Clément V et du sacré collège, d'abord à Poitiers, ensuite en cour de Rome. Il prenait alors le titre d'archidiacre de Châlons. En cette année il revint à Beauvais pour y traiter des affaires de Flandre. L'année d'après, 1309, il alla en Angleterre par ordre du roi et y retourna en 1311 avec Etienne de Bourret, sous-doyen de Poitiers, toujours dans un but politique. De concert avec Louis de Clermont, chambrier de France, il avait amené la conclusion, au nom du roi, d'un traité avec l'empereur Henri VII, signée le 26 juin de cette année. Il fit aussi d'autres voyages en 1312 dans l'intérêt de l'Etat.

En récompense de tant de services actifs le roi, dans un parlement tenu à Poissy, donna à Pierre de Latilly la garde de son grand sceau, c'est-à-dire qu'il le nomma grand chancelier de France, le dimanche 26 avril 1313, jour de la Quasimodo, sur le soir. « Il était alors, dit Dormay (1), archidiacre de Soissons, ou plutôt

(1) *Histoire de Soissons*, t. II, p. 349.



de Châlons , comme il se voit dans l'extrait du registre du trésor. » Bientôt même Philippe le fit élire évêque de Châlons. Ainsi , après s'être occupé d'affaires civiles et financières à peu près exclusivement , Pierre de Latilly dut s'occuper en même temps d'affaires diocésaines et ecclésiastiques. Il fut sacré le 4 des nones de décembre , c'est-à-dire le premier dimanche de l'Avent 1313 , avec Gérard de Courtonne , successeur de Guy de la Charité sur le siège de Soissons , par l'archevêque de Rouen , en l'église des religieuses de Pontoise. L'évêché de Châlons donnait à ses prélats , les titres de comte et de pair de France. L'année suivante il obtint du roi pour lui et ses successeurs le cimetière des juifs qui avaient été chassés du royaume.

Philippe le Bel ayant fait à Fontainebleau une chute de cheval qui le conduisit au tombeau , Pierre de Latilly l'assista à ses derniers moments avec l'abbé de Saint-Denis et lui récita les prières de l'agonie. Ce prince lui avait légué , comme souvenir , une très-belle émeraude.

Cette mort , arrivée le 29 novembre 1314 , fut pour l'évêque de Châlons le signal de la disgrâce. Ayant été soupçonné avec Raoul de Presles d'avoir empoisonné le feu roi , ainsi que son prédécesseur sur le siège de Châlons , Jean de Château-Vilain , Louis le Hutin , successeur de Philippe le Bel , irrité contre le prélat lui ôta les sceaux , sur la fin de novembre , et les donna à Etienne de Mornay , chanoine d'Auxerre , « fort habile

dans la science du droit civil. » On croit même qu'il voulut le lui donner pour successeur à Châlons, mais on n'est pas sûr qu'il ait pris possession de ce siège, ni qu'il y ait rempli les fonctions épiscopales.

Les choses n'en devaient pas rester là. Del'avis de l'archevêque de Reims, qui ne voulut pas sans doute qu'un soupçon aussi grave pesât sur un de ses suffragants, homme d'ailleurs si considérable, sans être éclairci dans toutes les formes, il fut, disent les Chroniques de France, d'après le continuateur de Guillaume de Nan-gis, « du mandement du roy détenu en prison. Et en ce maisme temps (1345) Raoul de Praières, lequel estoit aussi comme principal avocat en parlement du roy, fu mis à Sainte-Geneviève, tant comme coupable et soupçonné de la mort devant dite. Mais après moult de peines et de tourmens qu'il ot souffert, on ne pot on ques traire de sa bouche fors que bien : si fut franchement lessié aler; si ot moult de ses biens gastés et perdus. » Pierre n'assista pas au sacre de Louis le Hutin, ni à celui de Philippe le Long où sa dignité de pair ecclésiastique lui donnait droit de paraître. Il ne fut pas non plus convoqué à l'assemblée du 30 juin 1345 où fut condamné Robert, comte de Flandre, ainsi que le rapporte Dutillet en ces termes : « Si le pair est prisonnier, ne le fault adjourner; et ne le fut l'évêque de Châlons au fait du comte de Flandre 1345, comme appert par l'arrest. »

Toutefois il était nécessaire que l'innocence de Pierre de Latilly éclatât d'une manière plus solennelle, aussi l'archevêque de Reims, Robert de

Courtenay , résolut , d'accord avec le roi , et , du consentement unanime de ses suffragants , de convoquer un concile à Senlis pour le 15 mai , afin que la cause de l'évêque incriminé fût jugée dans toutes les formes. Le roi donc écrivit des lettres particulières aux prélats qui devaient faire partie de l'assemblée pour les y inviter et leur enjoindre de s'y trouver. De son côté , l'archevêque de Reims adressa ses lettres de convocation à ses suffragants , aux archevêques de Rouen , de Sens , de Bourges , de Lyon ; aux évêques de Paris , d'Orléans , de Chartres , d'Autun , de Langres , de Meaux , d'Auxerre , de Nevers , de Clermont , de Mâcon , de Coutances , d'Evreux , de Saint-Brieuc , du Mans , d'Angers , de Poitiers et de Saintes .

Malgré ces lettres pressantes , le nombre d'évêques requis par les canons pour juger une cause de cette importance , n'ayant pas été complété , soit du côté des suffragants , soit du côté des évêques étrangers à la province , et ne s'étant pas trouvé suffisant , l'archevêque dut proroger le concile au jour de la lune après la sainte Magdeleine et assigner l'évêque de Châlons à comparaître afin qu'il fût jugé dans les formes et selon la procédure déjà commencée. En signe de réception de cette lettre-circulaire , datée du jour de la lune après l'Ascension du Seigneur (1316) , chaque évêque était prié d'y apposer son sceau. L'auteur du Spicilege , D. L. d'Achery , qui a fait imprimer cette pièce , y avait trouvé pendans ceux des archevêques de Rouen et de Sens et ceux des évêques de Chartres , d'Autun , de Langres , de Meaux ,

d'Auxerre, de Nevers, de Clermont, du Mans, de Limoges, de Bethléem, de Bayeux, de Coutances, d'Evreux, de Saint-Brieuc, de Saint-Mâlo; ceux de deux autres évêques seulement avaient été détruits (1).

Le même auteur reproduit deux lettres intéressantes concernant le concile de Senlis. La première est de Gilles, archevêque de Rouen. Le prélat écrivait « au sérénissime prince, son seigneur, » dont il était le chapelain, « et par sa permission, archevêque de Rouen : » qu'il avait reçu de sa Sérénité, le jeudi d'après la Pentecôte, ses lettres de convocation à Senlis au sujet de l'affaire de l'évêque de Châlons, « mais vous savez, disait-il, mon très-cher seigneur, que je n'ai pu être présent à cette affaire, pour causes secrètes qu'on ne doit pas insérer dans une lettre, et que nous avons dit d'ailleurs secrètement en votre présence et devant votre conseil au bois de Vincennes, comme vous pouvez vous en souvenir. » Et il ajoutait que les mêmes causes subsistant, il devait agir de la même manière en toute autre circonstance pareille, à moins de vouloir être « un méchant homme, un prévaricateur, et agir contre la conscience et l'honneur, ce qu'il ne pourra jamais faire, et ce que le roi lui-même, il le suppose, ne voudrait pas qu'il fit. » L'archevêque de Rouen envoya cette lettre au roi par le même courrier qui lui avait apporté celles du prince et de l'archevêque de Reims (2).

(1) *Spicileg.*, t. IV, p. 268.

(2) *Ubi supra*, p. 271, et LABBE, t. II, p. 1623, *Concil.*

La seconde lettre est de Gazon , évêque de Laon , laquelle contient une autre lettre du roi Louis X , du 40 juin 1315. Louis lui mande que l'archevêque de Rouen ne pouvant se rendre à l'assemblée convoquée pour l'examen de certains crimes dont l'évêque de Châlons avait été accusé près de lui , le nombre des prélats requis par les canons pour le juger étant incomplet , et cette affaire touchant de près à sa propre personne , il le prie et requiert par la fidélité qu'il lui doit de se trouver de sa personne à Senlis , le 6 août prochain , jour assigné à Pierre de Châlons pour répondre sur les crimes dont il est accusé , de peur que , par son absence , l'examen de cette affaire ne soit retardé. En foi de la réception de la lettre royale , l'évêque de Laon y apposa son sceau avec cette suscription : « *Datum apud Pratellam domum nostram anno et die Mercurii supra dictis* (1). »

Le Presles dont il s'agit ici est Presles-Thiorny , près de Laon , appelé aussi Presles-l'Evêque , de cette maison ou château qu'y possédaient les évêques de Laon. Le château de Presles , transformé en ferme , est placé au-dessus du village , sur cette série de hauteurs qui dominent au sud-ouest les vallées qui environnent la montagne de Laon. Il est encore entouré de fossés et de fortifications en ruines. On y voit les restes d'une chapelle gothique. C'est faussement sans doute qu'il a été attribué aux Templiers , car ceux-ci ne paraissent pas avoir jamais eu de domaine à Presles.

(1) *Ubi supra* , p. 268.

Le concile de Senlis se tint au mois d'octobre 1315. L'accusation contre l'évêque de Châlons porta sur deux chefs, la mort du roi et celle de son prédécesseur, Jean de Château-Vilain. Pierre demanda préalablement qu'on le mit en liberté et qu'on lui restituât ses biens, ce qui lui fut accordé. Puis il requit des prélats une information sur les faits qui lui étaient imputés et qu'en conséquence le concile fût prorogé et réuni à Paris. Ce ne fut pas en cette ville, mais à Senlis que se tint la nouvelle assemblée, au mois de mai 1317, selon le P. Anselme, ou au mois de juillet, selon d'autres. On y vit paraître l'archevêque et ses suffragants, avec vingt-quatre autres archevêques ou évêques de diverses provinces du royaume. L'évêque de Châlons qui s'y fit représenter par procureur fut déclaré absous et rétabli sur son siège.

Dans l'intervalle des deux conciles de Senlis, trois femmes convaincues d'avoir composé le poison dont mourut l'évêque Jean de Château-Vilain, avaient été brûlées à Paris, le 21 juin 1315, le samedi d'avant la saint Jean, dans une île de la Seine, près du couvent des Augustins et du jardin du palais du roi (1). « .... Et en y ce temps, disent les Chroniques de France, le samedi d'avant la saint Jehan, III femmes qui portoient poisons et par lesquelles l'évêque de Châlons, devancier de Pierre de Latigny, avoit esté empoisonné, furent arses en une petite îlle qui est devant les Augustins » (2).

(1) *Contin. Chronoc. Girardi de Franheto (Histor. de France, t. XX).*

(2) Au-dessous de la Cité, vers l'ouest, il y avait l'île aux

Délivré des soucis mortels de cette déplorable accusation, l'évêque de Châlons n'avait pas encore repris ses fonctions au 8 juin 1318, ou du moins était encore absent de son diocèse, car, à cette date, selon un procès-verbal trouvé dans la châsse de Saint-Mesmin où Saint-Mesme, lors de son ouverture en 1624, les os du saint y avaient été mis par l'évêque d'Elne qui était religieux et se nommait F. Guy, mais avec la permission du grand-vicaire de l'évêque Pierre de Latilly. Pierre assista lui-même avant son rétablissement à la visite des reliques de saint Magloire à Paris. On croit que sa restauration définitive sur son siège eut lieu l'an 1319, selon des lettres de Philippe V de la veille de la Pentecôte de cette année, concernant la paix faite par le feu roi avec les Flamands, et que les pairs devaient observer; et par des lettres des mêmes pairs, du 7 janvier 1320, qui stipulaient un refus de secours au roi au cas qu'il vint lui-même à la rompre.

En l'année 1324, le 21 février, Pierre de Latilly assista, parmi les pairs ecclésiastiques du royaume, au sacre de Charles IV dit le Bel. Ce prince lui remit, pour ce qu'on lui devait

Juifs, l'île aux Treilles où furent brûlés Jacques Molay, grand-maître des Templiers, et Guy, commandeur de Normandie au-delà l'île de la Gourdain ou l'île du Moulin de Bacy réunis en une seule en 1578, lorsque Henri III fit commencer le Pont-Neuf. L'île aux Juifs est aujourd'hui la place Dauphine et l'île de la Gourdain le terre-plein sur lequel s'élève la statue de Henri IV, etc., etc. (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> novembre 1867. La Seine à Paris, par M. Maxime Ducamp) C'est sans doute aussi dans l'île aux Treilles que furent brûlées les trois femmes accusées de la mort de l'évêque de Châlons.

sur ses gages de chancelier et sur les frais qu'il avait faits pendant l'exercice de cette charge qui ne lui avaient pas été payés, les sommes qu'il pouvait redevoir lui-même au trésor sur les produits du sceau. Pierre fit en 1323 une transaction avec son chapitre sur la juridiction spirituelle; assista au concile de Senlis de 1326; donna, la même année, à son église de Châlons, 30 liv. de rente pour son anniversaire; bénit, en 1327, Simon, abbé de Neaufle le Vieux ou l'Aivieux, au diocèse de Chartres, et mourut aux ides de mars, c'est-à-dire le 15 de ce mois, de l'année 1327 ou 1328.

Pierre de Latilly ne paraît pas avoir eu beaucoup de rapports avec l'église de Soissons dont il était chanoine. Cependant il lui avait donné, en 1310, des ornements très-riches de toutes les couleurs, et, trois ans avant sa mort, il avait gratifié le chapitre d'une terre à Ambleny, à la charge d'une messe du Saint-Esprit pendant le reste de sa vie, et d'un anniversaire après sa mort pour lui et le roi Charles le Bel, « si, pour le malheur de la France, il venait à mourir. »

Il fut inhumé dans sa cathédrale, en une chapelle derrière le chœur, avec cette simple épitaphe sur son tombeau :

*Hic jacet D. Petrus de Latilly, episcopus catalaunensis, qui obiit anno Domini 1327 (1).*

(1) *Gall. Christ.*, t. IX. — *Hist. Généalogique*, du P. ANSEME, t. II, p. 356 — *Guillet, de Nangiac Chronie.* (*Hist. de France*, t. XX, p. 609, 612, 613) — D'ACHERY, *Spicileg.*, t. IV, p. 268, 271. — DORMAY, t. II, p. 349. — DEVISME, *Manuel historiq.*

Selon M. de Vertus, Saint-Médard vendit en 1311, pour



## DE LOUËN ,

Historien de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes ,  
prieur-curé de Latilly.

Charles-Antoine de Louën, chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes, dont nous ignorons l'origine et la patrie, fut nommé le 14 mars 1687, prieur-curé de Latilly. Il mourut le 13 juin 1714, à l'âge de 62 ans, et fut inhumé dans le chœur de son église, le lendemain de sa mort, par son confrère Delacour, chanoine de Saint-Jean et prieur de Latilly, lequel avait sans doute été nommé à ce bénéfice pendant la maladie de de Louën, ou avait exercé les fonctions de vicaire avec futur succession (1).

M. Devisme, dans son Manuel historique de

1017 liv. tourn., le village d'Epieds à Pierre de Latilly. Ce village fut donné en 817 au monastère par Charles le Chauve, sous le nom de *Spicarius*, mais il n'appartint jamais à celui de Notre-Dame de Soissons, comme il le prétend (*Hist. de Coincy*, p. 229), pour retourner ensuite à Saint-Médard. Ce qui l'a induit en erreur sur ce point, c'est que la confirmation donnée à Saint-Médard, au concile de Douzy de 871, se trouve aux preuves de l'*Histoire de Notre-Dame* (p. 432). Si D. Germain place ce privilège, qui regarde exclusivement Saint-Médard, en cet endroit qui lui est étranger, c'est, comme il le dit clairement, pour servir d'éclaircissement à la date douteuse du diplôme de 858 qui le précède (p. 431). En tout état de cause, ce ne fut qu'une portion du domaine d'Epieds qui fut vendue à Pierre de Latilly, puisque avant la Révolution le prévôt de Marizy, membre de Saint-Médard, auquel Epieds était annexé, avait encore en cette localité la seigneurie avec justice haute, moyenne et basse, une partie des dîmes et la vicouité. C'était même l'abbé de Saint-Jean qui présentait à la cure quoiqu'elle appartint à Saint-Médard. (*Etat du Diocèse de Soissons*, par Houllier). Si nos souvenirs ne nous trompent pas, nous croyons même que la partie du domaine d'Epieds vendue à Pierre de Latilly retourna ensuite au monastère.

(1) *Archives communales de Latilly.*

l'Aisne (p. 307), est porté à croire que Charles-Antoine de Louën descendait de la famille de Louën de Ribemont, qui avait produit Lambert de Louën, lieutenant-général au bailliage de cette ville, anobli en 1585, pour sa belle conduite dans une invasion de l'ennemi en cette contrée; Méry de Louën, son fils aîné, qui lui succéda dans son office et fut chargé de régler les limites de la France du côté du Cambrésis, conformément au traité de Vervins de 1598; Elie de Louën, second fils de Lambert, qui fut tué sur la brèche de la citadelle d'Arras.

Charles-Antoine de Louën est l'auteur d'une *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Jean des Vignes de Soissons* (Paris, M. D. CCX). Elle est dédiée à Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, et parut avec l'approbation de *Antoine de Wolbocq de Limez*, grand-prieur de l'abbaye, bachelier en droit, grand-vicaire de l'abbé commendataire et prieur-curé de Saint-Médard d'Epieds. L'ouvrage est suivi d'une *Lettre à un ami sur l'habit des chanoines réguliers de Saint-Jean*. L'histoire de Saint-Jean rédigée, en grande partie, sur la Chronique du P. Legris, est loin d'offrir l'intérêt que devait produire un ouvrage de ce genre et dont les Bénédictins nous ont laissé de si bons modèles. Après l'avoir lue on peut dire que l'histoire de Saint-Jean des Vignes est encore à faire.

## DÉPOUILLEMENT D'UN DOSSIER

CONCERNANT MIRABEAU.

Ce dossier provient, avons-nous dit, du cabinet de M. Simon Quinquet de Montjour, ancien procureur au Parlement de Paris, et décédé juge de paix du canton d'Oulchy le Château. Les détails qu'il fournit, sans être d'un grand intérêt, pourront être utiles à ceux qui s'occuperaient d'une biographie détaillée de l'homme célèbre qui a joué un si grand rôle au début de la Révolution.

Mais avant d'entrer dans le détail des diverses particularités qu'il renferme, il est bon de rappeler les circonstances connues de la vie de Mirabeau qui seules peuvent en donner l'intelligence.

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, naquit au Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749, de Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, et de Louise de Caraman. Celui-ci s'étant, selon le goût du temps, adonné à l'étude des questions économiques, prenait le titre d'*Ami des hommes*. Son livre de *la Théorie de l'impôt*, lui valut la prison et l'exil. On lui a beaucoup reproché la dureté de sa conduite envers son fils et l'on a oublié que les désordres du comte, la corruption de ses mœurs et la lâcheté avec laquelle il séduisait et abandonnait ses victimes ne la justifiaient que trop.

Quoi qu'il en soit, le comte de Mirabeau, après son mariage avec Emilie de Marignage, qu'il avait compromise pour l'épouser plus

sûrement , se trouva affecté d'un découvert de 160,000 liv. Son père , instruit de ce désastre , provoqua et obtint l'interdiction de ce fils dissipateur par une sentence du Châtelet de Paris. Cette sentence fut suivie d'un internement dans différentes forteresses.

Nous ne suivrons pas Mirabeau dans les vicissitudes de sa vie aventureuse. Il suffira de dire que l'interdiction n'était pas levée à la mort de son père et que celui-ci la maintint jusqu'au-delà du tombeau. Il lui fit une pension viagère et ne lui laissa que le droit à des substitutions éventuelles. Les deux pièces principales de notre dossier vont nous donner des renseignements à cet égard. En voici la teneur :

1<sup>o</sup> Exploit de M<sup>e</sup> Quinquet de Montjour , procureur au Parlement de Paris ,

« Pour M<sup>e</sup> Chevetel , médecin de MONSIEUR , frère du roi , défendeur , »

« Contre M<sup>e</sup> Louis Vignon , procureur au Châtelet , au nom et comme tuteur à l'interdiction de M. Gariel-Honoré Riquety (1), comte de Mirabeau , demandeur , aux fins des arrêt et exploit des 8 et 16 janvier 1790. »

2<sup>o</sup> Requête qui , d'après un billet de M<sup>e</sup> Quinquet , a été formulée par Gérard de Muley , son confrère , à qui il l'a demandait en communication , en faveur de M. Robert de Saint-Vincent , conseiller au Parlement , contre le même Gabriel-Louis Vignon.

(1) Nous remarquerons que le dossier porte toujours *Riquety* , au lieu de *Riquetti* qu'on lit dans les biographies et les historiens.

D'après ces pièces, qui traitent d'abord du fait et ensuite des procédures auxquelles il donna lieu, Victor de Riquety, marquis de Mirabeau, décéda au mois de juillet 1789, à Argenteuil, laissant un testament olographe et deux codiciles, en date des 27 juin, 3 juillet 1787 et 19 février 1788, déposés le 11 juillet 1789, chez M<sup>e</sup> Demontort, notaire au Châtelet, c'est-à-dire entre le 9 juillet où son fils faisait adopter par l'Assemblée nationale une adresse au roi pour le renvoi des troupes qui se concentraient sur Paris, et le 14 juillet, jour de la prise de la Bastille.

Le marquis de Mirabeau avait cinq enfants : le comte de Mirabeau, député du Tiers-Etat ; et le vicomte de Mirabeau, député de la noblesse aux Etats-Généraux ; une fille aînée qui se fit religieuse et deux autres dont l'une épousa le marquis du Saillant, et la dernière, le marquis de Cabrès. Le marquis de Mirabeau avait nommé, par son testament, le vicomte son héritier et légataire universel, substituant son héritage à l'un des enfants mâles du vicomte et, à défaut d'enfants mâles, à l'un de ceux de son frère, le comte ; à défaut d'enfants mâles légitimes de l'un et de l'autre au fils cadet de son petit-fils, le comte du Saillant, à condition qu'il joindrait le nom de Mirabeau au sien et écartellerait ses armes.

Nous donnerons quelques-unes de ses dispositions testamentaires rapportées dans les deux pièces du dossier. Il désire que l'on conserve les portraits de famille et ceux de ses livres marqués à ses armes sur la reliure et à celles

« d'illustres donateurs. » Il veut que tous ses manuscrits demeurent aux mains de son exécuteur testamentaire auquel il aura indiqué « comme ami » les distributions qu'il en devra faire. Il assure une pension viagère de 500 liv. à sa fille religieuse au cas qu'il ne la lui ait pas constituée avant son décès. Il déclare avoir doté ses filles mariées, et son fils aîné en le nommant aux biens substitués dans sa famille et en le gratifiant de 8,500 liv. lors de son mariage, ainsi que de tous les bijoux, toilettes, etc., qui étaient dans sa maison, les renvoyant les uns et les autres à leur légitime, c'est-à-dire à ce que la loi leur attribuait.

En nommant son fils cadet son légataire universel, avec les pouvoirs les plus étendus pour le règlement de sa succession, le marquis le conjurait, « avec toute la force que peut avoir la demande d'un suppliant à sa dernière heure, de ne se dénantir des pouvoirs qu'il lui donne que lorsque tout sera soldé et libéré, et le résidu de son héritage délivré sans conteste à son héritier; suppliant, disait-il, les juges de vouloir bien valider, si le cas échoit cette mienne volonté bien paternellement. »

Ensuite il désigne pour son exécuteur testamentaire M. Robert de Saint-Vincent, conseiller à la grand'chambre, étant « pénétré d'une confiance intime aux lumières de ce magistrat et à son amour pour l'ordre et la justice, » et lui donne également les pouvoirs les plus étendus pour surveiller les opérations de sa succession jusqu'à sa liquidation finale. Il le prie « de vouloir bien accepter une si rude charge

en vertu de la constante amitié dont il m'honore, disait-il, depuis longtemps, de la charité active qui le guide; je le prie de vouloir bien accepter mon tableau de la Sainte Famille, de Carrache, et de celui du martyr de saint Laurent, de l'école de Raphaël; et, en cas qu'il vienne à s'ennuyer de toutes les tracasseries que je lui lègue, je substitue à ses droits, à cet égard, Monsieur son fils, conseiller au Parlement, qui mérite et méritera chaque jour une estime particulière. »

Dans son premier codicile, le marquis déclare avoir promis au sieur Michaud de lui payer un billet de 300 liv. souscrit par son fils aîné dans le cas où celui-ci ne l'acquitterait pas.

Dans le second, il règle ses funérailles et ce qui concerne son tombeau. Ensuite, dans la crainte que les juges ne refusassent la prolongation qu'il avait demandée en son testament pour les pouvoirs de son exécuteur testamentaire, il les supplie « de se rappeler de ce que le cours des affaires doit leur avoir fait penser dans le temps de la turbulence de plusieurs de ses co-héritiers, et de considérer que la fortune et la nécessité ayant impliqué dans le débrouillement de ses affaires un grand nombre de ses créanciers, et, de plus, des amis précieux qui lui avaient confié leurs fonds, que c'est l'intérêt public en quelque sorte plutôt que son honneur et sa conscience qui le leur demande, de vouloir admettre la requête qu'il leur fait de prolonger au moins jusqu'à trois ans les pouvoirs donnés à son exécuteur par la loi. »

Enfin, il prie ce dernier de remettre les détails des diverses opérations de la liquidation de la succession au sieur Collin, son procureur au Châtelet, « pour lequel il avait eu occasion de prendre estime... »

Postérieurement à la date de ce testament et des codicilles, le marquis de Mirabeau avait marié le vicomte, son fils cadet, et l'avait encore nommé, par son contrat de mariage du 8 septembre 1788, son seul et unique héritier universel, à la charge de payer les dettes de sa succession avec les légitimes et suppléments de légitimes qui pourraient être dus à ses frères et sœurs, et que celle-ci serait grevée d'une substitution de 300,000 liv. en faveur des enfants qui pourraient naître de ce mariage.

En outre, il paraît que, par un acte du 24 février 1789, le marquis avait vendu à M. Dupont, conseiller au parlement, et qui devint si célèbre pendant la Révolution par son talent de publiciste, la terre du Bignon en Gatinais pour la somme de 306,000 liv., y compris 26,000 liv. prix du mobilier.

Le premier soin de l'exécuteur testamentaire, le conseiller Robert de Saint-Vincent, fut de faire apposer les scellés sur tous les effets, meubles et papiers du marquis à Paris et à Argenteuil, lieu de son décès, en présence des parties intéressées. Le sieur Chevetel, médecin de *Monsieur*, frère du roi, fut nommé tuteur aux substitutions du défunt. Mais lorsqu'il se fut agi de procéder aux opérations de l'inventaire et à la liquidation de la succession, des



difficultés s'élevèrent entre les intéressés , et on dut recourir à un référé auprès du lieutenant civil du Châtelet. Ce magistrat rendit , le 30 décembre 1790 , une ordonnance autorisant M. Robert de Saint-Vincent à *déléguer* par ordre de privilège et d'hypothèques le prix de la vente de la terre du Bignon faite par le marquis à M. Duport, arrêter les comptes , en fixer les reliquats , en un mot à faire tout ce qui est nécessaire en pareil cas , notamment à régler la gestion des terres de Provence avec M. Grasset , avocat à Aix , qui en avait l'administration ; à procéder incessamment à la vente du mobilier , avec injonction de rendre les comptes de cette vente à M. Robert de Saint-Vincent et d'en déposer le reliquat aux mains de M. Demontort. Celui-ci devait payer sur cette somme et avec l'argenterie déposée aussi en ses mains les dettes et charges de la succession , intérêts compris , même au comte de Mirabeau , sur quittance de M. Vignon , avec les arrérages échus et à échoir de sa pension viagère et alimentaire de 3,000 liv. , faisant partie de celle assurée par son contrat de mariage , conformément à l'arrêt qui avait condamné le marquis à la fournir , et de payer , sous la garantie du même Vignon , 6,000 liv. à titre de supplément de *provision*.

Vignon se croyant exclu par cette ordonnance du lieutenant civil des principales opérations de la succession et surtout de celles qui intéressaient le plus le comte de Mirabeau , se fit recevoir appelant de cette ordonnance par arrêt de la cour , en date du 8 janvier 1790 ,

qui l'autorisait à intimer M. de Saint-Vincent sur son appel et à assigner les autres parties intéressées aux fins de voir déclarer l'arrêt à intervenir *commun* entre eux.

L'arrêt qui admettait l'appel fut signifié au sieur Chevetel, par exploit du 26 janvier, avec assignation de comparaître. Celui-ci se présenta, et M. Vignon, voulant obliger les parties à fournir leur défense, obtint un défaut « faute de défendre » qui leur fut signifié le 26 août. C'est pour y déférer que le sieur Chevetel, *défendeur*, s'expliqua par exploit de M<sup>e</sup> Quinquet contre Vignon *demandeur*. Cet exploit, après avoir exposé les faits que nous avons signalés concernant le testament du marquis et les procédures dont il fut suivi, observe que Chevetel n'étant partie dans cette cause que comme tuteur aux substitutions du marquis de Mirabeau, il ne veut que ce qui sera conforme aux règles et que ce qui sera déterminé par la justice.

Vignon, en sa qualité de tuteur à l'interdiction du comte de Mirabeau, prétend que l'ordonnance sur référé, dont il est appellant, a le tort d'autoriser M. Robert de Saint-Vincent à procéder seul et sans assistance aux opérations de la succession, et que c'est pour cette raison que l'arrêt à intervenir, et qu'il soupçonne devoir infirmer cette ordonnance, soit déclaré *commun* avec le défendeur Chevetel. Ce dernier déclara ne vouloir élever aucune difficulté sur cette demande, disant que c'est à la cour, qui est elle-même tutrice du droit des mineurs auxquels doivent revenir les biens confiés à sa garde, à qui il appartient plus particulière-

ment d'apprécier la demande de Vignon. De son côté, le conseiller Robert de Saint-Vincent exposait également dans sa requête formulée par le procureur Gérard de Meley, après s'être étendu aussi sur le point de fait et sur les procédures concernant le testament : que, n'ayant pas provoqué l'ordonnance du lieutenant civil, il ne comprenait pas que celui-ci eût interjeté appel vis-à-vis de lui, et qu'ainsi il n'était pas possible des dépens causés par cet appel que Vignon réclamait de lui et de Chévetel.

Nous ignorons quels furent les résultats de cette affaire. Nous dirons seulement qu'elle fut bientôt suivie de la mort de deux fils du marquis de Mirabeau. Le vicomte mourut, en effet, vers la fin de 1792, en émigration, et le comte était décédé le 2 avril 1791, au moment où il voulait modérer une révolution au déchaînement de laquelle il avait tant contribué.

---

### **Dons faits au Musée.**

Siége du 2 décembre 1867.

M. Binart, jeune Soissonnais, habitant Guayaquil, république de l'Equateur, la peau d'un crocodile tué par lui, le 14 avril 1867; — un flacon renfermant trois petits crocodiles.

M. Dousset, cultivateur à la Grille (Longpont), un magnifique nid de frelons formé dans le grenier de sa ferme.

M<sup>lle</sup> Patoux, de Muret, un reliquaire en cuivre en forme de croix.

M. Leblanc , chef du service télégraphique , un sceau en bronze armorié (Jehan de Bussy).

M<sup>lle</sup> Petit, institutrice chez M. Perin, un vase en terre cuite trouvé au camp de Vermand.

M. Rochard , cultivateur à Ambleny , un style trouvé à Arlaines.

M. Montalant , serrurier à Oulchy , une clef romaine en fer très-ouvragée.

M<sup>lle</sup> Jarry de Mancy, trois pièces trouvées à Saint-Paul, deux romaines dont une argent, un jeton Louis XIV.

M. Pan , cultivateur à Soissons , quatre poissons volants (dactyloptères) , rapportés par un garçon de la ferme sortant du service de la marine.

M. Matton , archiviste départemental , quelques silex de Caumont.

M. Lemer , tapissier , fragments fossiles de Cœuvres, très-belle mâchoire de cheval.

M. Emile Deviolaine, un fer à cheval, empâté de cailloux , trouvé dans la grève à Vauxrot.

M. Creuza , gardien du Cimetière , une pièce argent, 4559, Henri IV.

M. Madeleine, extracteur de grève, une volumineuse pétrification des lignites.

M. Théry, ancien militaire au 2<sup>e</sup> escadron du train d'artillerie , un bel échantillon de dendrite recueilli par lui à Geryville (Algérie) , et rapporté exprès pour le Musée.

M. de Saint-Marceaux , propriétaire à Limé , une collection complète de minéraux et de fossiles formée et cataloguée par lui, et renfermée dans un meuble spécial.

M. Péchard, menuisier, deux bouches d'amphores en terre cuite trouvées dans les fouilles de sa maison, à l'angle de la rue des Pieds-Déchaux.

M. Henriquet, du Villé (Pommiers), un vase à large panse en terre cuite brisé.

M. Leroux, secrétaire de la Mairie, un groupe (le renard et le corbeau) préparé par le major Dormoy.

M. Baraquin, de Montigny-Lengrain, naturaliste voyageur du Musée de Rio de Janeiro, une collection de vingt oiseaux en peau des principales espèces de la rivière *Ucayalli*, grand affluent de l'Amazone.

M. P. Deviolaine, maire, un curieux échantillon de silice cristallisée lors du refroidissement d'un four à la Verrerie de Vauxrot.

M. Brismonnier, de Soissons, une vue photographiée de l'ancien jubé de la Cathédrale.

M. Richard, ouvrier chaudronnier, plusieurs fossiles des terrains jurassiques de Varennes en Argonne (Meuse).

M. Naudin, serrurier à Soissons, une paire de burettes en faïence du presbytère de Vivières, en 1790.

M. Mailly, de Bellcu, une pièce de monnaie arabe en argent.

M. Lefèvre, cultivateur à Juvigny, différentes pièces de monnaie; — un sceau en plomb de Grégoire IX.

L'Administration, portrait à l'huile de Brayer, conseiller du Roy (0,62 sur 0,52), cadre doré; — diverses médailles et monnaies anciennes,

une pièce argent Louis XV, 1716; — fragment  
d'agrafe en bronze trouvé rue des Framboisiers.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

PERIN.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé PÉCHEUR.



.

.

# LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES  
ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS.

---

1867.

---

## Bureau.

MM. PERIN, juge au tribunal de première instance de Soissons, *Président*.

SUIN, notaire, *Vice-Président*.

PÉCHEUR (l'abbé), curé de Fontenoy, *Secrétaire*.

CALLAND (Virgile), bibliothécaire à Soissons, *Vice-Secrétaire, Archiviste*.

LEROUX, secrétaire de la Mairie, *Trésorier*.

## Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BONNAIRE, ancien principal de collège.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CHORON, avoué à Soissons.

CONGNET (Henri), doyen du Chapitre de la Cathédrale de Soissons.

COURVAL (le vicomte DE), membre du Conseil général de l'Aisne, au château de Pinon.

DELAPLACE (Cyprien), aumônier de l'Institut des Sours-Muets.

DEVIE (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, à Beauvais.

DEVIOLAINE (Emile), manufacturier à Vauxrot.



MM. DILLY, professeur de physique au collège de Soissons.

DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.

DUPUY (l'abbé), supérieur du séminaire Saint-Léger.

FLEURY (Edouard) \*, ancien rédacteur-proprétaire du *Journal de l'Aisne*, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Vorges et à Paris.

FLOBERT, au Thiollet, près d'Attichy (Oise).

FOSSÉ DARCOSSE \*, directeur de l'*Argus Soissonnais*, président du Tribunal de Commerce de Soissons.

GESLIN, docteur en droit à Soissons.

LECLERCQ DE LAPRAIRIE \* (Jules), propriétaire, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments.

LAURENDEAU, ancien professeur de dessin à Soissons.

LAURENT, professeur de dessin à Soissons.

LEGRIS, avocat à Soissons.

LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.

MACÉ, architecte à Soissons.

MARTIN \*, propriétaire à Rozoy sur Serre, membre du Conseil général.

MIGNEAUX, principal du collège de Soissons.

PRIoux (Stanislas), quai des Augustins, 47, à Paris.

RIBEYRE, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*.

SIEYES (comte), propriétaire à Chevreux.

VIDALIN, docteur-médecin à Fismes.

WATELET, professeur au collège de Soissons.

WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, à Nampcelle (Aisne).

VUAFLART \*, rue St-Georges, 47, à Paris.

MM. DE VUILLEFROY \*, conseiller honoraire à  
à la cour impériale de Paris, à Sois-  
sons.

**Membres correspondants.**

- MM. ADAM, médecin à Montcornet.  
BARBEY, ancien maire de Braine.  
BARTHÉLEMY (DE), à Châlons sur Marne.  
BERTRAND (DE), à Dunkerque.  
BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, 82,  
à Paris.  
CLERGET, maître de dessin à l'Ecole d'état-  
major à Paris.  
CORBLET (l'abbé Jules), à Amiens.  
COUTANT (Lucien), président de la Société  
de sphragistique aux Riceys (Aube).  
DEMIMUID, propriétaire à Château-Thierry.  
DESTREZ, docteur en médecine.  
DOUBLEMART, statuaire à Paris.  
DUCHESNE \*, propriétaire à Vervins.  
DUQUENELLE, pharmacien, membre de  
l'Académie de Reims.  
FOURNAISE, instituteur à Roucy.  
GALLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.  
GOMART (Charles) \*, à Saint-Quentin.  
HACHETTE, ingénieur en chef à Gland ;  
Paris, boulevard Haussmann, 67.  
LANCE \*, architecte du Gouvernement pour  
les monuments historiques, à Paris.  
LEBEAU, receveur des contributions indi-  
rectes à Wormhontd (Nord).  
LECOMTE, principal clerc de notaire à la  
Ferté-Milon.  
LEFÈVRE, curé-doyen d'Oulchy le Château.  
MARVILLE, à Trosly.  
MATTON, archiviste à Laon.

- MM. MORSALINE, architecte à Château-Thierry.  
NOURRIT, artiste peintre à Paris.  
PARIZOT (l'abbé), aumônier à l'hôpital de  
Laon.  
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ours-  
camp et à Paris, rue de Cléry.  
PERSIN, curé de Bois lès Pargny.  
PETIT (Victor) ✱, correspondant du Co-  
mité des arts et monuments à Paris.  
PILLOY, à Laon.  
DE PISTOYE O. ✱, chef de division au mi-  
nistère des travaux publics, à Paris.  
POMPERY (Charles DE), au château de Sal-  
sogne.  
POQUET, chanoine, curé-doyen de Berry au  
Bac, membre du Comité historique.  
RENARD, à Château-Thierry.  
SOULIAC, correspondant du Comité histo-  
rique des arts et monuments, à Château-  
Thierry.  
TOURNEUX (Joseph), directeur au collège  
de Vervins.  
TRONCHET, à Villers-Cotterêts.  
VERTUS (DE), maire de Brécy.

**Membres honoraires.**

- MM. BOITELLE G. O. ✱, préfet de police à Paris.  
DIDRON ✱, directeur des *Annales Archéo-  
logiques*.  
QUINETTE DE ROCHEMONT O. ✱ (le baron),  
conseiller d'Etat, ancien maire de Sois-  
sons, boulevard Haussmann, 67.
-

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

(2<sup>e</sup> série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,  
HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1867.

	Pages.
PREMIÈRE SÉANCE.	
Charte de 1295 énumérant les droits d'a- mortissement payés au Roi par le chapitre de Soissons pendant les 40 dernières années. . . . .	7
Notice sur des antiquités trouvées au Mont d'Origny, par l'abbé Delaplace.	14
Rapport de M. Waddington sur le projet de publication des archives hospita- lières de Soissons par M. Matton, ar- chiviste de l'Aisne . . . . .	43
DEUXIÈME SÉANCE.	
Note sur l'étoile représentée dans les églises le jour de Noël, par M. Matton.	48
Rapport de M. l'abbé Poquet sur les tra- vaux de M. Laurendeau concernant la topographie de la ville de Soissons.	24
Inscription de la cloche de Berry, au Bac. . . . .	39
TROISIÈME SÉANCE.	
Notice sur les foires de Soissons, par M. Vuafart . . . . .	43
QUATRIÈME SÉANCE.	
Discussion sur des modifications à ap- porter au règlement . . . . .	54

CINQUIÈME SÉANCE.

Note sur deux pièces de monnaies carlovingiennes, par M. l'abbé Pécheur. . .	60
Extrait des comptes de la ville de Laon concernant le programme du cérémonial de l'entrée du roi Louis XV à Soissons . . . . .	64

SIXIÈME SÉANCE.

Eloge de M. Lecat, docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Rouen, né à Blérancourt, par M. Balthière-Delaismont. . . . .	71
---	----

SEPTIÈME SÉANCE.

Notice sur deux inscriptions trouvées à Leury, par M. de Laprairie . . . . .	404
--	-----

HUITIÈME SÉANCE.

Discussion sur une opinion émise par M. Matton dans son Dictionnaire topographique du département de l'Aisne	442
Rapport de M. Pécheur sur des renseignements concernant la commune de Fleury, envoyés par M. Berton, instituteur en cette commune . . . . .	445

NEUVIÈME SÉANCE.

<i>ivu/</i> Rapport de M. de Laprairie sur les <i>Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne</i> , de M. Perin. . . . .	420
--	-----

DIXIÈME SÉANCE.

Du canal de dérivation de la Crise, par M. Laurendeau. . . . .	428
--	-----

ONZIÈME SÉANCE.

Suite du travail précédent. . . . .	474
Compte-rendu par M. Vuaffart du 2 <sup>e</sup> volume de l'Essai historique sur Rozoy	

sur Serre, par M. Martin . . . . .	182
Rapport de M. Watelet sur la collection géologique offerte à la ville de Sois- sons par M. de Saint-Marceaux . . .	200
Troisième rapport sur les anciennes clo- ches du département de l'Aisne, par M. de Laprairie . . . . .	203
Rapport sur l'excursion du deuxième jeudi de juin 1867, par M. Pécheur (Coincy, Charme, Latilly) . . . . .	209
Notice sur Pierre de Latilly, chancelier de France et évêque de Châlons, par M. Pécheur . . . . .	218
Notice sur de Louën, historien de Saint- Jean des Vignes, par M. Pécheur. . .	230
Dépouillement d'un dossier concernant Mirabeau, par M. Pécheur. . . . .	232

---



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DU PREMIER VOLUME

(2<sup>e</sup> série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

---

## A.

Archives hospitalières, 43, 53, 57.

## B.

Belleu (Cloche de), 208.  
Berry au Bac (Cloche de), 39.  
Berzy le Sec (Cloche de), 203.  
Branges (Cloche de), 206.  
Braye sous Clamecy (Cloche de), 203.  
Bureau de la Société, 5, 48, 42, 51.

## C.

Campagne de 1814, 46.  
Chapitre de Soissons (Charte concernant le), 7.  
Charme (Note sur l'abbaye du), 212.  
Cloches (Inscriptions sur des), 39, 447, 203.  
Coincy (Note sur l'abbaye de), 240.  
Collections scientifiques (Formation de), 6.  
Collège de Soissons, 444.  
Crise (Dérivation de la), 428, 471.

## D.

Dictionnaire topographique du département de  
l'Aisne, 112.

## E.

Excursion archéologique, 209.  
Exposition universelle (Délégation à l'), 52.



**F.**

Fleury (Note sur), 445.  
Fleury (Cloche de), 447.  
Foire de Soissons, 43.

**G.**

Géologie (Collection de), 200.

**I.**

Inscriptions, 404.

**L.**

Lecat (Eloge de Claude-Nicolas), 71 et suiv.  
Latilly (Note sur la commune de), 242.  
Latilly (Notice sur Pierre de), 248.  
Leury (Inscriptions et cloches de), 403, 204.  
Longpont (Cloche de), 208.  
Louën (Note sur Charles-Antoine de), 230.  
Louis XV (Passage de) à Soissons, 64.

**M.**

Mages (Étoile des), 48.  
Manuscrits concernant le Soissonnais, 59.  
Mirabeau (Dossier concernant), 232.  
Missy aux Bois (Cloche de), 207.  
Mont d'Origny (Antiquités trouvées à), 14.  
Musée (Dons au), 54, 65, 402, 200, 240.

**N.**

Neuville sur Margival (Cloche de), 207.  
Noyant (Cloche de), 205.  
Numismatique, 60, 422, 426.

**O.**

Ouvrages offerts, 5, 42, 54, 69, 104, 111, 119,  
425, 474.

**R.**

Recherches bibliographiques, 420.  
Règlement de la Société, 54.

Rozoy sur Serre (Essai historique sur), 182.  
Rugny (Cloche de), 206.

**S.**

Saint-Jean des Vignes (Réparations à), 53.  
Saint-Léger (Cartulaire de l'abbaye de), 127.  
Saint-Yved (Cartulaire de), 17.  
Séminaire (Cloche du), 206.  
Septmonts (Cloche de), 205.

**T.**

Topographie de Soissons, 24.  
Trosly-Loire (Notes et cloches de), 39, 203,  
204.

**V.**

Vailly (Sceau de la commune de), 16.



2025 501 10 201

LES

# SIÈGES DE SOISSONS

EN 1814.



SOISSONS, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ED. LALLART

ÉDITEUR DU PROGRÈS DE L'AINY, RUE DES RATS, 8.



# LES SIÈGES DE SOISSONS

EN 1814,

ou

Dissertation sur le récit de la campagne de France,

EN CE QUI CONCERNE LA VILLE DE SOISSONS,

Publié en 1860 dans le tome XVII<sup>e</sup> de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers,

Par MAXIME LAURENDEAU.

(Complément du Tome 1<sup>er</sup> de la II<sup>e</sup> série du Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.)



EN VENTE :

A SOISSONS,

Chez l'Auteur,  
et l'Imprimeur-Éditeur,  
et  
chez tous les Libraires de la ville.

A PARIS,

à la Librairie archéologique de  
VICTOR DIDRON,  
rue Hautefeuille, 13

MDCCLXVIII.

# LES SIÈGES DE SOISSONS

EN 1814.

---

PREMIÈRE PARTIE.

---

*Du 19 Janvier 1814 au 19 Février.*

Les erreurs et les omissions se glissent si facilement dans les œuvres de l'esprit humain que les hommes les plus éminents et les plus à même d'être bien renseignés n'en sont pas toujours exempts. Le récit de la campagne de France en 1814, publié par un écrivain du premier ordre, m'offre l'occasion de prouver la justesse de cette assertion.

Quatre faits mémorables se sont accomplis à Soissons dans les mois de février et mars 1814 : 1<sup>o</sup> Le siège et la prise d'assaut de cette ville le 14 février, par l'avant-garde de l'armée du Nord sous le commandement du général (1) Winzintgerode, venant de la Belgique et se dirigeant sur Château-Thierry pour faire sa jonction avec l'armée de Silésie commandée par le maréchal

(1) Les écrivains sont en désaccord sur l'orthographe du nom de ce général russe; mais comme M. Edouard Fleury reproduit dans son histoire *Le Département de l'Aisne en 1814*, des lettres écrites et signées par ce général je crois devoir suivre l'orthographe qu'il en donne en respectant toutefois, dans les passages que je citerai des autres auteurs celle adoptée par chacun d'eux.

Blucher. 2° L'attaque de la même ville, le 2 mars, par les généraux Winzintgerode et Bulow placés, l'un sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite de l'Aisne ; plan combiné entre eux et Blucher, pour faciliter à celui-ci et à son armée se dirigeant de La Ferté-Milon sur Soissons, le passage de cette rivière ; attaque vigoureusement repoussée par une poignée de braves ; puis arrêtée, le lendemain, par la capitulation du général Moreau, commandant la place. 3° L'attaque du 5 mars par les maréchaux Marmont et Mortier. 4° Enfin le siège de dix jours (du 20 au 31 mars) et l'héroïque défense du commandant Gérard, suivis d'un blocus de quinze jours terminé par un armistice unique dans les fastes militaires.

Voici l'exposé rapide du premier de ces faits connu de tout le monde ; que les historiens de la localité et beaucoup d'autres ont raconté, et dont le *Moniteur universel* du 24 février a rendu compte par l'insertion du rapport sur la situation des armées au 21 février 1814.

L'intention de Winzintgerode en franchissant la frontière était de faire sa jonction avec Blucher. Les projets de celui-ci, après le combat de la Rothière (1<sup>er</sup> février 1814), et tandis que Schwarsenberg descendait la Seine, était de suivre avec d'York et l'armée de Silésie, les bords de la Marne dans l'espoir de rallier, vers Château-Thierry, Winzintgerode et Bulow s'avantant par le nord sur Paris.

(1) Le 1<sup>er</sup> février Winzintgerode était à Namur, attendant que les généraux russes Woronzow, Strogonoff et Tzernitscheff, se soient portés de Cologne sur Rethel pour relier leurs opérations à celles des corps prussiens agissant sur la Sarre et la Meuse. Le 4, les

(1) M. Edouard Fleury ; *Le Département de l'Aisne en 1814* ; in-8°, 1858, chap. 2, 3 et 4.

premières troupes de Strogouoff occupaient Aubenton ; le lendemain 150 cosaques d'avant-garde partaient de cette ville, traversaient rapidement le département de l'Aisne en passant par Brunehamel et Rosoy et ayant passé l'Aisne à Neufchâtel, s'emparaient de Reims (1) où ils arrivèrent le 6 vers quatre heures du soir, et où ils restèrent près de trois semaines, établissant ainsi par une marche de vingt lieues en quelques heures, les communications entre l'armée du Nord et celle de Silésie. Celle-ci, opérant sur la rive droite de la Marne, s'était emparée de Châlons d'où le général prussien d'Yorck, comptait marcher sur Paris en passant la Marne à Château-Thierry, et espérait être rejoint dans les environs de cette dernière ville par Winzintgerode et Bulow accourant à sa rencontre par Soissons.

Parti le 6 de Namur, Winzintgerode rallia le corps de Strogouoff le 9 à Avesnes laissé sans défense. Trente mille russes et quatre-vingts bouches à feu s'arrêtaient dans cette ville pendant que l'avant-garde commandée par Czernitscheff continuait sa marche. Le même jour, les premières patrouilles ennemies apparurent à Chimay et à Hirson. Le 10, à midi, la ville de Vervins était aux mains des ennemis. Cinquante cosaques s'emparaient aussi de Marle sans éprouver plus de résistance. Le 11, dans l'après-midi vers quatre heures, quelques cosaques apparurent au pied de la montagne de Laon. Le 12, ils se présentèrent en force (au nombre de 800) devant cette ville qui leur fut remise après quelques pourparlers. Le lendemain 13, au matin, ces mêmes détachements quittèrent Laon pour se diriger sur Soissons. Le même jour de bon matin, l'infanterie du général Czernitscheff prit aussi la même direction, sui-

(1) Géruzez; *Description hist. et statistiq. de la ville de Reims 1817*, t. 1<sup>er</sup>, p. 46.



vie bientôt par toute l'armée de Winzintgerode qui traversa Laon dans la journée et ne s'y arrêta que quelques instants.

Le 13, avant l'aurore, les cosaques apparaissaient sur les diverses montagnes qui, au nord, dominent Soissons ; et vers deux heures et demie de l'après-midi l'infanterie russe, partie de Laon le matin, repoussait de Crouy et de la route de Vailly les avant-postes français qu'on y avait envoyés de la ville le matin ; tandis que la cavalerie leur coupait la retraite et les enveloppait. Le 14, vers une heure et un quart de relevée, la ville de Soissons était prise d'assaut.

Cet événement important qui jeta de vives inquiétudes dans les hautes régions gouvernementales et pour lequel Napoléon, dans sa colère, ordonna que les généraux Danloup-Verdun et Berruyer fussent traduits devant un conseil d'enquête, n'est rapporté par l'historien du *Consulat et de l'Empire* qu'en quatre lignes que voici :

(1) « Soissons était une première fois tombée aux mains des Alliés, par la mort du général Rusca, et « en avait été tirée par le maréchal Mortier, lorsque « celui ci avait été mis à la poursuite des généraux « Sacken et d'York. »

Le célèbre historien ne dit absolument rien du dernier siège de Soissons, ni de l'attaque intempestive des maréchaux Marmont et Mortier. C'est sur le second siège ou plutôt sur la capitulation du 3 mars, qu'il concentre son récit. Il est pénible pour nous, Soissonnais, de voir que, à l'occasion de ce fait et au risque de commettre de regrettables erreurs, ou de faire naître d'injustes préventions, il ait, si j'ose m'exprimer ainsi, déversé le blâme sinon le déshonneur, sur une malheu-

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consu. et de l'Emp.*, t. 17, p. 444.

reuse ville victime des désastres de la guerre et sur ses défenseurs, en rejetant sur elle et sur eux la responsabilité de la chute du premier Empire.

Voici comment M. Thiers résume, dans sa conclusion de la campagne de 1814, les événements de février et de mars :

(1) « L'histoire, on peut le dire, ne présente pas deux  
« fois le spectacle extraordinaire qu'il offrit » (Napoléon)  
« pendant ces deux mois de février et de mars 1814.  
« En effet ses lieutenants assaillis par toutes les fron-  
« tières se retirent en désordre, et arrivent à Châlons  
« consternés. Il accourt, seul, sans autre renfort que  
« lui-même, les rassure, les ranime, rend la confiance à  
« ses soldats démoralisés, se précipite au-devant de  
« l'invasion à Brienne, à la Rothière, s'y bat dans la  
« proportion d'un contre quatre, et même contre cinq,  
« étonne l'ennemi par la violence de ses coups, parvient  
« à l'arrêter, profite alors de quelques jours de répit,  
« conquis à la pointe de l'épée, pour muni de forces  
« indispensables la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne,  
« conserve au centre une force suffisante pour courir au  
« point le plus menacé, et là, comme le tigre à l'affût,  
« attend une chance qu'il a entrevue dans les profon-  
« deurs de son génie, c'est que l'ennemi se divise entre  
« les rivières qui coulent vers Paris. Cette prévision  
« se trouvant justifiée, il court à Blucher séparé de  
« Schwarsenberg, l'accable en quatre jours, revient  
« ensuite sur Schwarsenberg, séparé de Blucher, le  
« met en fuite, le ramène des portes de Paris à celles  
« de Troyes, voit alors l'ennemi lui offrir une dernière  
« fois la paix, c'est-à-dire la couronne, refuse l'offre  
« parce qu'elle ne comprend pas les limites naturelles,  
« court de nouveau à Blucher, l'enferme entre la Marne

(1) M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. 17, p. 884.

« et l'Aisne, va le détruire pour jamais, relever miraculeusement sa fortune, quand Soissons ouvre ses portes! »

Dans ce résumé dont la fin rappelle ce passage de Vaulabelle : (1) « Blucher se voit perdu. Résolu de tenter un effort désespéré, il ordonne à tout hasard une démonstration contre Soissons. Ses colonnes démoralisées s'avancent prêtes à retrograder et à se dissoudre au premier coup de canon. Chose étrange ! L'artillerie des remparts reste muette, les ponts-levis s'abaissent ! Les Prussiens étonnés rentrent une seconde fois dans la ville : Blucher est sauvé! » (2). Dans ce résumé, dis-je, M. Thiers ne tient compte ni de Winzingerode ni de Bulow, commandant deux corps de l'armée du Nord. Il semblerait à l'entendre que c'est devant Blucher, seul, que Soissons ouvre ses portes ; c'est du reste ce qu'il a affirmé plus clairement dans un autre passage que voici :

(3) « Tout à coup Napoléon reçut la nouvelle la plus imprévue et la plus désolante. Soissons, qui était la clé de l'Aisne, Soissons qu'il avait mis un soin extrême à pourvoir de moyens de défense suffisants ; Soissons venait d'ouvrir ses portes à Blucher, et de lui livrer le passage de l'Aisne ! Qui donc avait pu changer si soudainement la face des choses, et convertir en grave péril pour nous, ce que quelques heures auparavant était un péril mortel pour l'en-

(1) Vaulabelle ; *Hist. des deux Restaurations* ; Paris, 1844, t. 1<sup>er</sup>, p. 200.

(2) Soissons, en 1814, n'avait point de ponts-levis ; les Prussiens n'y entrèrent qu'une seule fois ; c'est le 3 mars, en même temps que les Russes de Winzingerode qui, conjointement avec Bulow, en était devenu maître par la capitulation du général Moreau

(3) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 444.

« nemi ? Blucher, en effet, était non-seulement soustrait  
« à notre poursuite, et désormais protégé par l'Aisne  
« qui de notre ressource devenait notre obstacle, mais  
« il avait en même temps rallié Bulow et Wintzinge-  
« rode, et atteint une force de 100,000 hommes ! Qui  
« donc, nous le répétons, avait pu bouleverser ainsi les  
« rôles et les destinées ? Un homme faible, qui, sans  
« être ni un traître, ni un lâche, ni même un mauvais  
« officier, s'était laissé ébranler par les menaces des  
« généraux ennemis, et avait livré Soissons. Voici com-  
« ment s'était accompli cet événement, le plus funeste  
« de notre histoire, après celui qui devait un peu plus  
« tard s'accomplir entre Wavre et Waterloo... »

Qu'est-ce donc, demanderai-je à mon tour, qui avait attiré contre la France la coalition de l'Europe et amené l'invasion étrangère sur le sol de la patrie ? Pourquoi, depuis le commencement du siècle, la frontière de Vauban, les villes fortes du Nord avaient-elles été négligées et laissées sans défenseurs ? M. Thiers, dans le 20<sup>e</sup> volume, livre LXII de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, auquel je renvoie le lecteur, répond longuement à ces deux questions. Cette réponse, pour la première question, se résume en quelques mots : La mauvaise politique et l'ambition de Napoleon ; et pour la seconde : c'est que l'Empereur préférait la grande guerre d'invasion, les savantes manœuvres stratégiques, à la guerre d'investissement, aux combats défensifs de *bicoques* qu'il méprisait comme indignes de lui.

(1) « Ces succès prodigieux, » dit M. Thiers, « devaient  
« amener les grandes fautes d'Espagne et de Russie...  
« Au milieu de pareilles témérités, le plus grand, le  
« plus parfait des capitaines devait succomber!... Sans

(1) M. Thiers; *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. 20. p. 768 et suivantes

« doute, Napoléon ne faisait pas la guerre défensive  
« comme la plupart des généraux, en se retirant métho-  
« diquement d'une ligue à une autre ; défendant la  
« première, puis la seconde, puis la troisième, et n<sup>e</sup>  
« parvenant ainsi qu'à gagner du temps, ce qui n'es<sup>t</sup>  
« pas à dédaigner ; mais ce qui ne suffit pas pour ter-  
« miner heureusement une crise : il faisait la guerre  
« défensive comme l'offensive ; il étudiait le terrain,  
« tâchait d'y prévoir la manière d'agir de l'ennemi, de  
« le surprendre en faute et de l'accabler, ce qu'il fit  
« contre Blucher et Schwarzenbery en 1814, et ce qui  
« eût assuré son salut, si tout n'avait été usé autour de  
« lui, hommes et choses. S'il ne fut pas à proprement  
« parler l'homme des retraites, c'est qu'il pensait  
« comme Frédéric, que la meilleure défensive était  
« l'offensive. . . . et s'il succomba, ce ne fut pas, nous  
« le répétons, le militaire qui succomba en lui, ce fut le  
« politique qui avait entrepris l'impossible, en voulant  
« vaincre l'invincible nature des choses. »

Pourquoi alors assumer la responsabilité de la chute du premier Empire sur une ancienne ville dont les remparts les moins vieux dataient de 1553 ; qu'on n'avait pas jugée digne d'être mise au rang de ces bicoques du nord fortifiées par Vauban, dont le système ne lui fut pas appliqué, puisqu'elle fut déclassée sous Louis XIV ; sur une ville enfin si longtemps méprisée, oubliée même par Napoléon qui ne se la rappela que quand l'ennemi avait déjà franchi la frontière, alors qu'il n'était plus en son pouvoir de se servir utilement de cette clef de l'Aisne pour fermer aux envahisseurs le chemin de la capitale restée, elle aussi, sans défense ?

Pourquoi blâmer si sévèrement le chef d'une garnison dont la force numérique, eu égard au vaste périmètre qu'elle avait à défendre, au nombre si démesuré des

assiégeants et à l'immense supériorité de leurs moyens d'attaque, n'était rien moins que dérisoire ? « Napoléon, » dit M. Thiers, étudiait le terrain, tâchait d'y prévoir la « manière d'agir de l'ennemi, de le surprendre en faute et de l'accabler. » En janvier 1814, Napoléon avait-il étudié la position militaire de la frontière du nord, celle du département de l'Aisne et particulièrement celle de Soissons ? Avait-il prévu la manière dont l'ennemi allait agir sur ces points ? Soissons avait-il été muni de moyens suffisants de défense ? Les 1<sup>er</sup> et 2 mars, y avait-il surpris l'ennemi en faute ? Et le 3, lors même que la capitulation de Moreau n'eût pas été signée et que la garnison de Soissons se fût défendue jusqu'à extinction, était-il en mesure de l'y accabler ? L'avait-il réellement « enfermé entre la Marne et l'Aisne ? » Telles sont les questions que je vais tâcher de résoudre par l'exposé et l'examen des faits.

Ce serait une grande lâcheté, pour nous Soissonnais, qui avons été témoins oculaires des événements de 1814, de laisser passer sans les discuter des assertions erronées, quelle que soit d'ailleurs l'illustration de la plume qui les a rédigées.

A ce double titre de Soissonnais et de témoin oculaire, pour acquit de conscience, je commence par arrêter au passage celle-ci : « Soissons qui était la clef de l'Aisne, Soissons que Napoléon avait mis un soin extrême à pourvoir de moyens de défense suffisants. . . » complétée par cette autre insérée dans le bulletin sur la situation des armées au 21 février 1814, publié au *Moniteur* du 24 du même mois : « Soissons est une « place à l'abri d'un coup de main. . . Cette ville ne « devait pas être prise. »

L'inexactitude de cette assertion de M. Thiers me frappe d'autant plus qu'il n'ajoute pas, dans le résumé

que je viens de rapporter, l'Aisne, aux quatre rivières : la Marne, l'Aube, la Seine et l'Yonne, que l'Empereur aurait, dit-il, munies « de forces indispensables. » L'Aisne, dont Soissons *était la clef*, n'en avait donc pas été pourvue.

L'assertion du bulletin inséré au *Moniteur* ne me paraît pas plus exacte, puisque la ville de Soissons a été prise d'assaut le 14 février 1814.

Il ne m'est pas plus possible d'accepter ces deux assertions que de me ranger à l'opinion de ceux qui ont dit : (1) « Avant 1814, Soissons n'avait aucun moyen de défense, c'était un planimètre sans parapets avec des murs en ruines écroulés en certains endroits. . . . des remparts presque sans bastions. . . Elle était ouverte de tous côtés. . . et rien n'était plus facile que d'escalader les murs qui offraient des brèches ouvertes de toutes parts. »

Je conviens qu'avant 1814 les remparts de Soissons, transformés depuis longtemps en promenades publiques, n'étaient pas alors capables de soutenir un siège ; que les portions de murailles les plus anciennes (du XI<sup>e</sup> siècle) étaient en mauvais état et sans fondations profondes ; que quelques pans de murs étaient peut-être écroulés ; qu'en d'autres parties, des immondices jetées dans les fossés ne donnaient pas, en certains endroits, aux courtines plus de trois à quatre mètres de hauteur ; que la partie septentrionale de la ville, couverte par le contour sinueux de la rivière, entourant la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, qui en forme une espèce d'impasse à l'abri de travaux d'attaque, était restée par cette raison la plus défectueuse et n'avait point d'autres bas-

(1) M. de Bussièrès, *Bullet. de la Soc. arch. de Soissons*, t. 3, p. 14. — M. J. B. L. Brayer, *Essais hist. sur Soissons*, m. ss. in-folio page 202. — MM. Martin et Lacroix ; *Hist. de Soissons*. t. 2, append. p. 50.

tions que celui de l'Évangile et le saillant de Saint-Pierre-à-la-Saulx ou à la Chaux ; que des maisons particulières étaient bâties sur le bord des fossés, aux approches des portes et même adossées à la muraille ; mais toutes ces déficiences autorisent-elles à dire que Soissons n'avait aucun moyen de défense ; que ses remparts étaient presque sans bastions ? Des quatorze bastions existants aujourd'hui, il n'y en a que quatre nouveaux. Celui de St-Remy, reconstruit presque entièrement en 1818 existait en 1814. Le saillant de Saint-Pierre-à-la-Saux, sans être un bastion comme aujourd'hui pouvait, avec son cavalier, en tenir lieu. Soissons, à cette époque, était donc entouré de dix bastions compris les trois du faubourg Saint-Vaast, tous solidement construits à l'exception de celui de Saint-Pierre-à-la-Saulx dont une partie était défectueuse et l'autre flanquée à l'extérieur d'une maison particulière. On peut dire sans doute qu'avant 1814, la ville de Soissons n'avait ni parapets ni ponts-levis ; mais on ne peut pas ajouter, sans blesser la vérité, « qu'elle était ouverte de tous côtés et dépourvue des moyens de défense les plus essentiels, qu'elle était presque sans bastions. »

Avant 1814, la ville de Soissons dont l'administration municipale, dans l'intérêt de ses octrois, veillait de son mieux à empêcher la fraude, n'avait guère de paus de murs écroulés que la partie supérieure de l'oreillon septentrional du bastion de Myon dont les pierres détachées du parement gisaient au pied du mur ; néanmoins ce n'était pas une brèche praticable, puisque en 1814 on se contenta de la palissader ; mais il y avait en certains endroits des remparts des espèces d'échelles, que les enfants et les gens du peuple appelaient des *brèches*, qu'il ne faut pas confondre avec les éventrements de murailles appelés brèches. Ces échelles ou *brèches*



étaient formées de petits trous pratiqués dans le mur et espacés de manière convenable pour y placer alternativement les mains et les pieds, à l'aide desquels quelques habitants et surtout les enfants et les jeunes gens, pour éviter un long détour, sortaient de la ville pendant le jour et y rentraient; ce que faisaient aussi les retardataires et les fraudeurs après la fermeture des portes.

Ce n'est qu'à partir de l'hiver de 1815 que les vieux murs, construits sans talus et sans fondations profondes dont, depuis l'année précédente, on avait déraciné le pied en recreusant le fossé et surchargé le sommet par des parapets en terre, que des brèches véritables, des éventrements se manifestèrent de toutes parts. Ce n'est qu'à dater de cette époque seulement, qu'on peut dire sans erreur, avec l'historien Leroux, que (1) « l'enceinte de Soissons, d'un tracé très-défectueux et dépourvue d'ouvrages extérieurs, était ouverte sur tous les côtés. »

Quoique n'offrant pas, comme on le voit, l'aspect délabré retracé par les quelques lignes, empruntées à nos historiens, ci-dessus reproduites, la ville de Soissons n'était pas, le 21 décembre 1813, au moment même où l'ennemi franchissait nos frontières de l'Est, à l'abri d'un coup de main. En douterait-on qu'à défaut d'autres preuves dont on ne manque pas, le décret promulgué le 10 janvier 1814, ordonnant que la place de Soissons fût mise en état de défense, le prouverait suffisamment. Ce n'est donc que du jour de la signature de ce décret et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars suivant, que Napoléon aurait mis, selon les expressions de M. Thiers, « un soin extrême à pourvoir Soissons de moyens de défense suffisants. » En quoi ce soin extrême a-t-il pu consister, si ce n'est

(1) M. Leroux; *Hist. de Soiss.*, t. 2, p. 453.

(après le décret du 10 janvier) en dépêches, en prescriptions, en recommandations itératives très-pressantes adressées soit au ministre de la guerre; soit au roi Joseph ?

A moins que de partager l'opinion de M. Brayer qui, après avoir retracé la situation de la France à la fin de 1813, ajoute : (1) « Voilà quelle était la condition des Français lorsqu'un décret du 10 janvier, mit Soissons en état de défense ; » pourrait-on dire que c'est avec des décrets et des dépêches, seulement, qu'on fortifie et qu'on défend une ville ? Pour arriver au résultat désiré, ne faut-il pas que les ordres en soient donnés et exécutés en temps opportun ? Le territoire français était envahi depuis trois semaines quand apparut le décret du 10 janvier ; et par une insigne fatalité un froid intense avait, depuis le commencement de l'hiver, durci la terre jusqu'à plus de 50 centimètres de profondeur ; d'un côté les armées ennemies pouvaient s'avancer à travers champs avec autant de facilité que sur les routes pavées ; tandis que de l'autre, la pioche du terrassier se brisait sans pouvoir entamer le sol, alors converti en pierre dure (2). Les mesures ordonnées par Napoléon étaient donc tardives et de plus, en partie, inexécutables.

C'est par suite de ce décret que, le 19 janvier, le colonel du génie Prost précédant de deux jours le colonel Berruyer, promu à cette occasion général de

(1) M. J. B. L. Brayer ; *Essais hist. sur Soissons* ; mms. in-folio p. 192 (Bibliot. publ. de Soissons).

(2) « Napoléon écrivait de Montereau au roi Joseph, le 19 février : « Nous avons aujourd'hui de la neige et un temps assez dur ; » et de Nogent-sur-Seine le 20 : « L'ennemi a joui d'un rare bonheur, qui est la gelée, qui lui a permis d'aller à travers champs. Il gèle si fort que nous en sommes incommodés. » (M. Fleury ; *le Départem. de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 152.)

brigade et nommé commandant de place à Soissons, arriva dans cette ville. Des travaux réguliers commencèrent aussitôt, lentement il est vrai à cause des rigueurs de la saison et, de plus, en butte à mille difficultés. Dans la nécessité où l'on se trouvait de parer de suite aux éventualités les plus imminentes, l'invasion ne s'étant opérée jusqu'alors que par les frontières de l'Est, et les efforts de Napoléon, pour la repousser, s'exécutant au Sud-Est de Soissons, c'est par les routes de Reims et de Château-Thierry qu'on s'attendait à être attaqué d'un moment à l'autre ; c'est donc aussi sur le front sud de la place que se portèrent les efforts du génie et de la défense. Ces travaux restés inutiles au 14 février seront utilement employés au 2 mars (1) ; bref, jusqu'au 12 février, c'est-à-dire jusqu'à la veille de l'apparition des Russes sur les montagnes au Nord de Soissons, la couronne du faubourg Saint-Waast, qu'ils allaient bientôt attaquer, avait été entièrement négligée ; aucun ouvrage n'y avait été commencé. Je ne rechercherai pas sur qui doit retomber la responsabilité de cette négligence ou de cette imprévoyance ; ni à qui incombe celle de l'insuffisance de la garnison et de l'armement dont on a pu disposer au 14 février, le général Rusca qui en devint le commandant en chef. Je renvoie pour plus de détails à l'ouvrage de M. Edouard Fleury (*le Département de l'Aisne en 1814*, 1858, 2<sup>e</sup> édition), auquel je vais emprunter les quelques passages suivants qui suffiront, je crois, par les fragments de lettres qu'ils contiennent, pour apprécier la valeur de l'assertion de M. Thiers et de celle du rapport inséré au *Moniteur*.

(1) Voir pour leur armement, plus loin et pour la relation de la journée du 2 mars, *le Départ. de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 217 et suiv. ; et plus loin, deuxième partie.

(1) « Le général Berruyer, sans ressources, presque sans artillerie et sans munitions, ne sait plus quel parti prendre. Sa lettre au général Hulin, commandant des forces militaires de la division de Paris, datée du 5 février, témoigne de toutes ses anxiétés. (2) « Je suis très-disposé à défendre mon poste tant qu'il dépendra de moi de le conserver, » dit-il, « mais vous savez mieux que personne que cette ville, ouverte de toutes parts à une force qui me serait supérieure, ne peut être occupée que fort peu de temps. S. E. le ministre de la guerre, en envoyant huit pièces d'artillerie pour le service, n'a pas donné l'ordre de conserver le train d'artillerie qui a rétrogradé sur Douai. M. le sous-préfet, par suite des évacuations et des réquisitions de voitures envoyées à Châlons, désespère de pouvoir me procurer la quantité de chevaux nécessaires pour le service de cette batterie. Si j'étais forcé de me retirer de Soissons, je pense que le mieux serait de faire enclouer ces pièces, de les jeter dans l'Aisne, et d'y plonger également toutes les munitions pour ne pas les laisser au pouvoir de l'ennemi. J'ai besoin d'une prompte réponse de votre part pour être assuré que vous approuvez ma résolution. Dans le cas contraire, j'attends vos ordres que je mettrai à exécution s'ils ne peuvent dépendre que de mon zèle. »

(3) « Le général Berruyer arrêtait au passage les soldats isolés et en formait des compagnies. S'il eût pu disposer de tous ces hommes, il eût eu sous la main une garnison capable de tenir quelques jours ; mais les

(1) M. E Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 46 et 47.

(2) Archives de la guerre (*Documents sur la campagne de 1814*).

(3) M. Fleury, *le Départ. de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édition, p. 53, 54 et 55.

compagnies à peine formées, il se les voyait enlever par des ordres supérieurs et réitérés du ministère de la guerre qui, pressé lui-même par l'Empereur, dirigea d'abord sur Châlons, sur Meaux, ensuite, ces troupes cependant si nécessaires à Soissons. Berruyer dut faire partir pour Compiègne des convalescents qui eussent pu rendre quelques services en cas de besoin. Il fut même un instant question d'appeler à Meaux tout le personnel du camp de Soissons. Napoléon avait écrit au duc de Feltre que ce mouvement était indispensable et qu'un bataillon suffirait à Soissons. (Arch. du ministère de la guerre.) « Je vais laisser à Soissons un bataillon de gardes nationales et faire venir les autres à Meaux en poste. » (Lettre de Napoléon à Joseph. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814. *Mém. du roi Joseph*, t. 10.) Il fallut toute l'insistance que mit le général Berruyer, dans ses nombreuses lettres où il démontrait le danger de sa position et la nécessité de conserver le peu de troupes qu'il avait sous la main, pour déterminer le roi Joseph à enfreindre les ordres pourtant si positifs de l'Empereur, et les troupes du camp restèrent à Soissons. (« Le roi, sur les avis qu'il a reçus de Soissons, a prescrit au ministre de la guerre de suspendre jusqu'à nouvel ordre le départ des gardes nationales de Soissons pour Meaux. Son intention est qu'elles soient armées à Soissons. Il fera transmettre le présent ordre au ministre par son chef d'état-major, et il me charge de le porter verbalement à M. le duc de Feltre. — Aux Tuileries, le 8 février 1814. Le colonel Baltazar. » (Archives du ministère de la guerre.) — Berruyer fut même autorisé à garder au besoin les hommes isolés que la veille encore on lui ordonnait de diriger sur Meaux. « Et surtout gardez Soissons comme on a gardé Sens, » lui écrivait le ministre qui, enfin, comprenait toute l'importance de défendre l'Aisne

contre un ennemi qui, maître de Reims, pouvait passer la rivière à Soissons et marcher droit sur Paris. Le général Hulin insistait vigoureusement pour qu'on augmentât sur l'heure la garnison de Soissons. — « Il faut, » disait-il dans une lettre que, le 8 février, il adressait au duc de Feltre ; « il faut envoyer en poste au moins un bataillon à Soissons. J'ai écrit au général Berruyer pour lui prescrire vigilance et fermeté ; mais je crois que la présence de quelques troupes ranimerait ce point-là ; il serait surtout urgent d'envoyer des fusils à la garde nationale. » Mais ni les soldats, ni les fusils, ni les munitions n'arrivaient à Soissons. Le ministre écrivait partout pour qu'on en pressât l'envoi. — « La route de Soissons par Villers-Cotterêts est libre, » disait-il le 8 ; « il est urgent que les effets parviennent promptement aux troupes de Soissons, et je ne vois pas qu'ils seront exposés à aucun danger sur cette route, si ce mouvement s'opère dès ce moment et avec célérité. » Le roi Joseph vient encore de recevoir, le 8, une lettre plus pressante que jamais du général Rusca définitivement chargé du commandement en chef à Soissons. Ce général se plaint amèrement qu'on ne le mette point à même de pouvoir défendre la ville qui sera évidemment attaquée d'un jour à l'autre. Le général Maurice Mathieu, chef d'état-major du roi, va lui-même solliciter auprès du ministre de la guerre l'envoi en poste du bataillon promis et qui n'est point en route. Mais ce bataillon qu'on appelle du Havre a reçu cependant, le 3 février, l'ordre formel de partir. Pourquoi n'est-il pas en chemin ? Pourquoi n'est-il pas encore arrivé ? On apprend que les compagnies n'étaient pas au complet, mais que, le 8 enfin, elles partiront en poste et seront rendues à destination le 11. S'il n'arrive pas de fusils à Soissons, c'est qu'ils manquent partout (*Mémoires du roi Joseph*, t. 10) ;

on vient d'y recevoir des gibernes et quelques munitions.

« Comment se défendra-t-on dans de pareilles conditions ? Le général Rusca a senti son énergie l'abandonner. Dans le camp qu'il commande, il n'aperçoit que des soldats sans armes, sans instruction, sans discipline. D'avance il les voit fuir au premier coup de feu. Il a écrit au ministre de la guerre pour lui demander quelle sera la conduite à suivre si l'ennemi s'approche de Soissons. « Défendez la ville jusqu'à la dernière extrémité, » répond le duc de Feltre à ce vieux soldat dont il vient de prononcer l'arrêt de mort. Cet ordre est trop important pour que nous n'en citions pas les termes textuels qui sont d'ailleurs publiés pour la première fois :

« Quoiqu'il ne soit pas probable, » écrivait le duc de Feltre au général Rusca, « que des partis ennemis parviennent à pénétrer vers Soissons, il est nécessaire que cette place soit mise promptement en bon état de défense, et que vous, ainsi que le général Berruyer, commandant de place, vous vous mettiez en mesure de repousser toute attaque. Il est de la plus grande importance que la place de Soissons soit défendue jusqu'à la dernière extrémité, et si des forces majeures vous obligeaient à vous replier vers Paris, vous auriez le plus grand soin d'emmener les pièces d'artillerie qui se trouvent dans cette place. Je charge le général Berruyer de s'entendre avec les autorités civiles de Soissons, pour qu'il soit pourvu de suite à l'attelage de ces pièces. Je donne d'ailleurs des ordres pour faire parvenir les armes nécessaires aux bataillons réunis à Soissons qui en sont dépourvus. Occupez-vous sans relâche de l'instruction de ces troupes, et continuez, général, à me tenir informé de tout ce qui se passera d'important dans les environs de Soissons. »

(1) « L'artillerie consacrée à la défense de la place consistait en huit pièces de campagne qu'on avait eu beaucoup de peine à obtenir... Les artilleurs manquaient à Soissons. En vain Berruyer et Rusca en demandaient-ils avec instances à Paris, d'où tout ce qui était valide et instruit était expédié sur la grande armée. Force était cependant de pourvoir au service des canons que l'on allait installer sur les murailles.... Le général Berruyer s'attendait à recevoir de nombreux artilleurs : il lui en arriva cinq, dont deux officiers. Sur les huit qui étaient partis de Laon, trois avaient regagné leurs foyers, et tous les trois étaient décorés de la Légion-d'Honneur ! Berruyer était furieux. Rusca voulait qu'on fit un exemple sévère qui frappât les anciens militaires dont généralement l'esprit était devenu très-mauvais. (Rapport du général Rusca au ministre de la guerre. Archives du ministère de la guerre.)

« Par les soins du préfet, une compagnie de quatre-vingts hommes avait été levée parmi les maçons, pionniers, charpentiers et autres artisans des environs de Soissons. Ces ouvriers, le général Berruyer les transforma en canonnières, et nous saurons bientôt avec quel admirable courage ces artilleurs improvisés se conduiront au poste dangereux qu'on leur confiera et dont beaucoup ne sortiront pas. Heureusement, les cadres des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments d'artillerie traversèrent Soissons et le général Rusca les conserva sur un ordre exprès du duc de Valmy. Sans ce secours arrivé si à propos, la batterie de la porte de Crouy n'eût pu faire feu pendant..... le combat du 14 février où ces cadres furent à peu près anéantis.

« Les historiens ne sont point d'accord sur la force

(1) M. Fleury ; *Le Département de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édition, p. 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 68.



réelle de la garnison de Soissons. Leroux (*Histoire de Soissons*) la porte à quatre mille hommes environ, tous conscrits de la levée de 1815 appelés par anticipation, ou gardes nationales mobiles du département de l'Eure et Seine-et-Oise..... C'est aussi à ce nombre de quatre mille soldats environ que le rapport du général Dauloup-Verdun au ministre de la guerre sur la prise de Soissons porte les défenseurs de cette ville. Mais la moitié au moins d'entre eux ne pouvait être d'aucune utilité. On ne put les armer. Depuis le commencement du mois, le général Rusca écrivait lettre sur lettre pour demander des fusils. « Votre Majesté sait ce qui nous manque malheureusement. La garde nationale éprouve le même besoin. C'est le manque d'armes, sire.... » (Lettre de Joseph à Napoléon, Paris, 7 février. *Mémoires du roi Joseph*.) « Il paraît que les gardes nationales de Soissons n'ont pas de fusils. » (Lettre de Joseph à Napoléon. Paris, 8 février. *Mémoires du roi Joseph*.) ..... L'Empereur avait lui-même écrit au roi Joseph pour qu'on se hâtât de pourvoir Soissons de fusils et de cartouches, et le roi Joseph s'était plaint au duc de Feltre qu'il ne l'eût point mis en état de répondre à l'Empereur sur ce sujet « fort important. » Il n'avait fallu rien moins que cet ordre de Napoléon lui-même pour qu'enfin on voulût bien à Paris armer ces jeunes soldats que l'ennemi, s'il fût arrivé devant Soissons une seule journée plus tôt, eût trouvés sans un seul bon fusil. Le 8 février, le roi Joseph obtint qu'on fit immédiatement partir deux mille armes à feu, et le 9, le ministre la guerre annonçait enfin à Rusca qu'il venait de donner des ordres pour expédier les fusils nécessaires à l'armement de ses troupes ; ils devaient arriver à Soissons dès le lendemain, ainsi que les gibernes qu'on expédiait en poste. Mais le 11, les deux mille fusils annoncés n'étaient point encore parvenus à Soissons

où l'on n'avait reçu que les gibernes. Une lettre de Rusca les réclame à grands cris, ces armes souhaitées n'arrivèrent que le 12 au soir, juste la veille du jour où les ennemis parurent devant Soissons (Rapport du général Danloup - Verdun). . . . Deux mille hommes seulement furent donc pourvus d'armes en bon état; le reste n'avait que des fusils qui ne pouvaient pas faire feu. . . . Tout à l'heure, les généraux qui commandent à Soissons seront accusés officiellement et publiquement de n'avoir pas tenu assez longtemps dans la place après la mort du général Rusca. On ne peut donc trop insister sur les déplorables conditions où ils se trouvèrent placés, sur l'ignorance et le mauvais armement de leurs troupes. Il ne faut pas craindre d'entasser les preuves sur les preuves. Aussi sentons-nous le besoin de citer, pour en finir, un passage d'une lettre de Berruyer, non écrite pour les nécessités de sa défense; car elle porte la date du 7 février, cinq jours avant l'attaque de Soissons. Elle est adressée au ministre de la guerre, et voici ce qu'elle contient textuellement reproduit: « Le peu de gardes nationales qui sont armées couvrent la ville de Soissons par des postes avancés. La plupart de leurs armes sont en mauvais état, et la moitié ne ferait pas feu. Ces troupes sont sans instruction et commandées par de mauvais officiers, les deux tiers n'ayant jamais servi. Chaque nuit, douze ou quinze hommes de chaque poste avancé reviennent en courant aux portes de la ville, frappés de terreur, demandant qu'on les laisse entrer. » . . . Le même jour (10 février), Berruyer reçoit encore du ministre de la guerre l'ordre de défendre Soissons jusqu'à la dernière extrémité. « Il serait possible que des partis de cavalerie allassent actuellement du côté de Soissons. Je suppose que le ministre de la guerre a donné des ordres positifs pour que Soissons se défende. » (Lettre de

Napoléon à Joseph, datée de Nogent-sur-Seine, le 7 février à 4 heures du soir. *Mémoires du roi Joseph.*) « Soissons est menacé ; je viens d'ordonner au général Hulin d'y envoyer un bataillon. J'ai fait écrire au général Berruyer de s'y défendre. Je lui fais réitérer les mêmes ordres. (Réponse du roi Joseph à l'Empereur. Paris, 8 février, midi. *Mémoires du roi Joseph.*)

« Une fois de plus, l'Empereur a ordonné qu'on appelât du camp de Soissons, dans celui de Meaux, tous les bataillons de gardes nationales à l'exception d'un seul : « Les divisions de Montcreau et de Soissons qui s'exercent tous les jours, seraient d'un bon service à Meaux. » (Lettre de l'Empereur au roi Joseph du 9 février, midi. *Mémoires du roi Joseph.*) Une fois de plus, le roi Joseph ordonne au ministre de la guerre de laisser ces troupes à Soissons jusqu'à nouvel ordre. (Lettre du ministre de la guerre à l'Empereur, 9 février 1814. *Arch. du minist. de la guerre*)

« Pour en terminer enfin avec les préliminaires du siège de Soissons, disons que cette place avait à peine pour deux jours de vivres, ses magasins ayant été presque complètement épuisés au profit de ceux de Meaux et de Châlons, et à supposer qu'on pût résister à une attaque de vive force, le blocus établi par un ennemi qui s'assoierait sur les principales routes, obligerait immédiatement la ville à se rendre pour éviter la famine. Toutes les voitures, tous les chevaux de la ville et des communes environnantes avaient été mis en réquisition pour le transport des approvisionnements ; mais les campagnes, ou épuisées, ou réservées pour les besoins de l'armée active, ne pouvaient plus rien fournir. »

Telle était la triste situation où se trouvaient la ville de Soissons et sa trop faible garnison le 13 février 1814 au matin, au moment où les premiers cosaques de l'armée du Nord apparurent sur les montagnes de

Crouy et de Cuffies. On voit par ce qui précède si elle était à l'abri d'un coup de main : on verra plus tard quelle fut sa situation pendant la seconde quinzaine du même mois.

Puisqu'il n'a pas dépendu de Napoléon qu'elle fût mieux fortifiée, mieux armée et pourvue d'une meilleure et plus nombreuse garnison ; était-il juste d'imputer sa chute aux généraux qui y commandaient ? Si leurs demandes, leurs plaintes, leur incessantes réclamations ne prouvaient pas suffisamment qu'ils étaient disposés à la défendre jusqu'à la dernière extrémité ; leur défense du lendemain 14 le prouverait assez. Attaqués par une armée de vingt-cinq à trente mille hommes aguerris, ils résistent vaillamment pendant près d'une heure et demie, n'ayant pour ainsi dire que leur corps à opposer à l'ennemi qui les foudroie du haut des maisons voisines du fossé dont il s'est emparé dès le commencement de l'action. Tombé des premiers, le général Rusca est aussitôt remplacé dans son commandement par le général Danloup-Verdun. Les assiégés se défendent encore courageusement ; tous les artilleurs tombent successivement autour de leurs pièces qui restent enfin muettes faute de servants.

Pendant ce temps et tandis qu'on se bat avec acharnement à la porte Crouy, une partie des ennemis, tournant le faubourg St-Vaast, y pénètre par la petite porte de l'Echelle-St-Médard, dont on avait imprudemment négligé de détruire l'escalier et laissé ce point sans autre défense qu'un simple factionnaire qui, pour sa part, tua deux ennemis (je les ai vus sur place le lendemain au matin), avant de se replier sur le poste placé à l'entrée du pont de la ville. Se ruant sur le rempart, les Russes prennent à des Français alors obligés de fuir en se frayant un passage à travers les balles. Que voulait-on de plus de troupes sans instruc-

tion, mal armées ; de jeunes conscrits voyant le feu pour la première fois ?

Que faisait en ce moment critique, la garde nationale urbaine qui, créée par un décret du 17 décembre 1813, était entrée en exercice le 1<sup>er</sup> février 1814 ? Armée de fusils de chasse et de mauvais fusils de munition hors de service ; réunie depuis le matin pour un service d'ordre et rangée en bataille l'arme au pied sur la place d'armes, elle était restée à son poste malgré les nombreux projectiles qui tombaient autour d'elle et eût été détruite ou faite prisonnière, si le général Berruyer ne se fût souvenu d'elle ; et, accourant au galop, ne se fût écrit : « Messieurs, l'ennemi est maître de la ville ; « hâtez-vous de pourvoir à votre sûreté. » Les gardes nationaux n'eurent que le temps de jeter bien vite leurs armes et leurs fourniments et de se réfugier dans les maisons voisines ; notamment dans l'ancien couvent des Cordeliers. Tous néanmoins n'eurent pas le bonheur de trouver un abri : quelques-uns furent tués ou faits prisonniers.

(1) « Le 15 février, le roi Joseph annonça à l'Empereur que Soissons était tombé aux mains, non des ennemis qu'il avait battus à Château-Thierry, mais des Russes arrivés par la route de Laon. Sur les ordres de Napoléon, le duc de Trévise, qui avait avec lui une division d'infanterie et une de cavalerie, dut manœuvrer entre Reims et Soissons pour surveiller à la fois ces deux villes ; (Lettre de Napoléon à Joseph, de Meaux 16 février, à huit heures du matin. — Du même au même, lettre de Guignes, 16 février, six heures du soir. *Mémoires du roi Joseph*, correspondance.) Mais Joseph s'était plaint que depuis que Soissons était tombé au

(1) M. Fleury, *le Departem. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 143, 144, 145 et 146.

pouvoir de l'ennemi, la route de Paris n'était plus couverte et que Soissons était maintenant le point par où la capitale était le plus immédiatement menacée. . . . On apercevait déjà les Russes marchant sur Paris découvert et dont trois jours de marche les séparaient à peine.

« La crainte rend les hommes injustes ; et l'on ne tint compte aux généraux, qui avaient défendu la place, du peu de ressources dont on les avait pourvus, ni de leur courageuse attitude en présence de l'ennemi. Le 18 février on lisait en effet au *Moniteur*, cet article de désapprobation et de menace : « Soissons est une place à l'abri d'un coup de main. Les généraux qui se trouvaient dans la ville et devaient prendre le commandement à la place du général Rusca, seront traduits devant un conseil d'enquête, car cette ville ne devait pas être prise. » Le gouvernement était cependant en possession des rapports des généraux Danloup-Verdun et Berruyer au moment où le journal officiel publiait cette note si dure et si injuste dans sa brièveté. . . .

« Nous venons de voir le *Moniteur* annoncer que les généraux, qui ont survécu au premier désastre de Soissons, seraient traduits devant une commission d'enquête. Nous n'avons trouvé au ministère de la guerre aucune trace de cette procédure et des interrogatoires qu'ils eurent à subir. . . . Nous savons seulement que dans son rapport du 21 février 1814, la Commission d'enquête déclara que les généraux Berruyer et Danloup-Verdun ne méritaient aucun reproche, et qu'ils avaient prolongé la défense de la place, autant que leur permettaient les faibles moyens dont ils disposaient. »

Cet événement si désastreux pour Soissons, et qui, aussi, jeta l'alarme dans Paris, méritait bien, ce me semble, une place dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, ne fût-ce qu'en raison de la grande importance stratégique accordée à Soissons par l'Empereur

qui, malheureusement dans sa détresse, ne put la faire fortifier assez tôt, ni suffisamment pour être mise à l'abri d'un coup de main... L'historien n'en rend compte qu'en quatre lignes, selon moi inexactes :

M. Thiers, on l'a vu, en employant le terme générique *Alliés*, ne précise pas par qui Soissons a été pris cette première fois. Ignorait-il la présence à Soissons de l'armée du Nord au 14 février ? Si ce n'est point par le général Winzintgerode, que Soissons fut pris d'assaut, le 14 février 1814, quel est celui qui s'en rendit maître ce jour là ? Mais qu'à cela ne tienne : ne suffit-il pas que tout le monde le sache ? M. Thiers ne pourrait pas, d'ailleurs, contredire les faits que je viens de rapporter sur le premier siège de Soissons. Eût-il vécu, le général Rusca n'aurait pu sauver la ville : sa mort ne l'a donc pas mise aux mains des alliés. Après avoir été prise d'assaut, cette malheureuse cité va-t-elle être reprise de vive force par le maréchal Mortier ? Non, heureusement.

(1) Dès le 16, à la nouvelle reçue le 15 au soir des revers d'Alsuflew, de Sacken, d'York et de Blucher lui-même, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Château-Thierry et à Vauchamps, Winzintgerode avait évacué Soissons ; ses troupes avaient pris la direction des routes de Vailly et de Craonne d'un côté et celle de Braine de l'autre, et allaient faire leur jonction à Reims avec Sacken et d'York, laissant la ville de Soissons ouverte à tous venants et où arrivait, le 17, vers trois heures du matin le 10<sup>e</sup> régiment de hussards faisant partie du corps aux ordres du duc de Trévise. Ces cavaliers, qui avaient traversé la ville pour aller faire, par la porte-Crouy, une reconnaissance sur les routes de Laon et de

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., pag. 142 et 143. — Gêruzez, *Descrip. hist. et statist. de la ville de Reims*, 1817, t. 1<sup>er</sup>, p. 46.

Vailly, ne firent à Soissons qu'une courte apparition et regagnèrent Villers-Cotterêts où le maréchal duc de Trévise s'était porté la veille et où il était arrivé le 16 dans la nuit. La ville de Soissons se trouvait abandonnée par les Français, comme elle l'avait été par les Russes.

Telles étaient, dans la première quinzaine de février 1814, les vicissitudes de cette ville « la clef de l'Aisne » comme l'appelle M. Thiers ; de cette ville que « Napoléon avait mis » dit-il, « un soin extrême à pourvoir de moyens de défense suffisants » ; de cette ville enfin sur laquelle, à ses yeux, reposaient les destinées de la France, et qui va devenir, pour l'historien du *Consulat et de l'Empire*, par l'événement « le plus funeste de « notre histoire après celui de Waterloo » la pierre d'achoppement contre laquelle se brisera bientôt la fortune de Napoléon !

Les faits que je viens de rappeler en m'appuyant sur l'autorité des historiens locaux, je pourrais les affirmer aussi en partie comme témoin oculaire ; Mais M. Thiers, tout en reconnaissant, dans une note de son ouvrage (1), « La difficulté d'arriver à la vérité historique » à l'égard des opérations de la guerre, « en cherche toujours le « secret », dit-il, « dans les ordres et les correspondances « de l'Empereur, et non dans les mille récits des témoins « oculaires qui ont sans doute leur valeur légendaire, « mais très-relative, toujours bornée au fait matériel « qu'ils ont eu sous les yeux, et s'étendant rarement « jusqu'au sens véritable de ce fait. » Comme lui, c'est aussi dans les ordres et les correspondances de l'Empereur que j'ai puisé jusqu'ici et que je continuerai de puiser mes plus solides preuves contre ses assertions, car les ordres et les correspondances de Napoléon,

(1) M. Thiers, *Hist. du Consol. et de l'Emp.*, t. 17., p. 303, note.



comme on le verra par la suite, n'ont été donnés ou rédigés bien souvent que sur des rapports inexacts de ses généraux pour la rédaction desquels ceux-ci n'avaient par fois d'autres éléments que des témoignages incertains recueillis indirectement de bouche en bouche par des agents obscurs et ignorants ; par des espions ou des paysans. D'ailleurs les ordres et les correspondances de l'Empereur suffisent-ils pour établir la notoriété d'une foule de faits que l'histoire ne doit pas négliger ? Je pourrais citer plusieurs exemples tirés de ce qui s'est passé à Soissons en 1814 ; témoignages d'autant plus précieux que le nombre des témoins oculaires s'est trouvé plus restreint. Mais, des documents provenant de la correspondance impériale, des lettres de Napoléon, de son frère Joseph, du ministre de la guerre, du duc de Raguse, etc., suffiront pour prouver que les espérances de l'Empereur n'étaient malheureusement que de décevantes illusions.

(1) « Une fois encore, et ce ne sera pas la dernière, l'Empereur s'illusionnait sur la portée du mouvement des Russes. Au lieu de se les représenter, comme c'était vrai, manœuvrant pour faire leur jonction avec des corps battus, pour les recueillir et recommencer avec eux la lutte d'où leurs défaites venaient de les éloigner, Napoléon crut voir Winzintgerode s'enfuyant vers les Ardennes par la route de Soissons à Neufchâtel le long de l'Aisne et se préparant à sortir de France. Les dispositions de son esprit à prendre le change sont assez peu connues pour qu'il faille les prouver, et la meilleure de toutes les démonstrations, on la trouve dans les correspondances de l'Empereur lui-même. Ainsi, voici ce qu'il écrivait au roi Joseph, de Guignes, le 17 février (5 heures du matin), au sujet de la prétendue fuite de

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 441.

Winzintgerode : (Mémoires du roi Joseph) « Mon frère, le duc de Trévise était hier à Villers-Cotterêts. Il me mande que l'ennemi a évacué Soissons, et a fait rentrer tous les partis qu'il avait détachés du côté de Compiègne. L'effroi de la déroute est tel, que le duc de Trévise croit qu'ils gagnent en toute hâte les Ardennes. Ils ont filé sur Fismes ; ainsi vous voyez que vous êtes couvert de ce côté-là. » Et plus loin : « Les ennemis sont extrêmement fatigués. »

Ce n'est certes point dans la correspondance de l'Empereur que M. Thiers a vu Winzintgerode arriver du Luxembourg par Reims et se mettre, pour la première fois en ligne le 1<sup>er</sup> mars, comme on va le voir bientôt.

Si Napoléon I<sup>er</sup>. ne pouvant être partout à la fois et souvent trompé par des rapports inexacts, a pu commettre, dans ses correspondances, quelques erreurs ; ou s'il a pu être entraîné dans quelques fausses appréciations sur les pertes et sur la marche des ennemis, il est à cet égard à l'abri de tout reproche ; mais une telle erreur s'explique difficilement chez un historien comme M. Thiers. Le bulletin sur la situation des armées au 21 février 1814, inséré au *Moniteur* du 24, après avoir annoncé la prise de Soissons, le 14 février, par Winzintgerode, continue : « Le duc de Raguse est à Sézanne observant les mouvements du général Winzintgerode, qui, ayant quitté Soissons, s'est porté par Reims sur Châlons, pour se réunir aux débris du général Blucher. Le duc de Raguse tomberait sur son flanc, s'il s'engageait de nouveau. . . . Le duc de Trévise a occupé Soissons le 19 et en réorganise la défense. » L'auteur du bulletin n'avait pas, au sujet de la prise de Soissons, le moindre intérêt à cacher la vérité : l'insertion de ce fait au *Moniteur* le rend incontestablement un fait notoire acquis à l'histoire.

M. Thiers n'est ni le premier, ni le seul historien qui ait commis sur cet événement une erreur de ce genre. Vulabelle, par exemple, s'exprime ainsi :

(1) « Première reddition de Soissons, — Blucher, après la bataille de Vauchamps, s'était retiré en désordre, comme nous l'avons dit, sur Châlons, fort incertain du parti qu'il devait prendre et très-inquiet des deux corps de Sacken et d'York. On sait que, battus trois jours avant lui, ces deux généraux s'étaient enfuis de Château-Thierry dans la direction de l'Aisne. Arrêtés par cette rivière et poursuivis par le duc de Trévise, les régiments qu'ils avaient pu emmener auraient été achevés sous les murs de Soissons, si les portes et les ponts de cette place se fussent fermés devant eux. Mais au moment où ils se présentèrent devant la ville, elle venait de se rendre à plusieurs divisions russes et prussiennes, commandées par le général Woronzow, et qui après la conquête de la Belgique avaient à leur tour franchi la frontière et marché sur l'Aisne en suivant la route de Vervins et de Laon. Soissons n'avait que quelques soldats pour garnison. Son commandant, le général Rusca, n'hésita pourtant pas à se défendre, il fut tué dès la première attaque, sa mort livra la place aux nouveaux arrivants. Ceux-ci, quand ils aperçurent les foyards de Château-Thierry, baissèrent les ponts et recueillirent ces débris. Une fois réunis, tous ces corps se mirent en marche pour rallier Blucher qu'ils joignirent enfin à Châlons après deux jours de recherches. » Ce récit est-il conforme aux faits? On va en juger d'après des documents authentiques et le témoignage de témoins oculaires.

Voici d'abord quelques passages du bulletin sur la situation des armées au 12 février, inséré au *Moniteur*

(1) Vulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, Paris 1844, t. 1<sup>er</sup>, chap. v, § iv, p. 197.

du 16 février 1814 : « Le lendemain 12, à 9 heures du  
« matin, le duc de Trévise suivit l'ennemi sur la route  
« de Château-Thierry. . . . Le 12 au soir, l'Empereur a  
« pris son quartier-général au petit château de Nesles.  
« Le 13, dès la pointe du jour, on s'est occupé à réparer  
« les ponts de Château-Thierry. L'ennemi ne pouvant  
« se retirer ni sur la route d'Épernay qui lui était  
« coupée, ni sur celle qui passe par la ville de Soissons  
« que nous occupons a pris la traverse dans la direction  
« de Reims. »

De son côté, l'historien du département de l'Aisne en 1814, s'exprime ainsi :

(1) « L'armée française, descendue du plateau de Nesles campa dans la vallée, sur la rive gauche de la rivière. L'Empereur coucha dans le château de Nesles. C'est de là que le soir, il écrivait au roi Joseph déjà prévenu du succès de la journée par une lettre de Berthier datée de quatre heures : « Mon frère, je suis dans le faubourg de Château-Thierry. J'ai poursuivi l'arrière-garde de l'armée ennemie; lui ayant coupé le chemin de Châlons, toute l'armée a été obligée de passer la Marne pour se jeter sur la route de Soissons. . . . » « Dès onze heures du matin, on avait vu, le 12, accourir vers les ponts des rassemblements, confus et égarés par la peur, de gens de pied, de cavaliers, d'artilleurs; c'étaient les troupes de Sacken et d'York battues la veille. Elles n'offraient plus aucune apparence militaire. Entassées sur la rive gauche, elles attendaient avec impatience le moment de passer les deux ponts, que les canons et les bagages encombraient. . . . Les Russes de Sacken avaient les premiers passé la rivière. . . . Mais les Russes se mettent en retraite vers trois heures de l'après-midi

(1) M. Fleury, *le Departem. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 100, 104, 105, 107, 109 et 110, note.

pour faire place à l'armée prussienne dont les troupes, chassées des hauteurs, se présentent à leur tour pour passer la rivière. . . . Nous avons dit que l'armée de Sacken avait quitté Château-Thierry dans l'après-midi. Vers le milieu de la nuit, les Prussiens commencèrent leur retraite. Ils se dirigeaient tous sur Fère-en-Tardenois pour gagner Reims ; mais afin d'éviter l'encombrement qui se ferait nécessairement dans une ville aussi petite que Fère, s'ils y arrivaient tous à la fois, York et les Prussiens prirent la route directe de Château-Thierry, tandis que Sacken et les débris de ses troupes descendirent la route de Soissons jusqu'à Oulchy ; là, tirant à droite, ils passèrent à Cramaille, Saponay, et arrivés à Fère, suivirent les traces d'York qui marchait sur Fismes par Mareuil-en-Dôle, Bruys, Lhuys, les hauteurs de Mont-Notre-Dame, St-Thibault, Villesavoie et Mont-Saint-Martin. (Rapport du Maire de Braine au Préfet de l'Aisne sur ce qui s'est passé en 1814, à Braine et dans les environs. — Collect. de M. S. Prioux). . . . Cependant l'Empereur avait ordonné de reconnaître la ville dès le matin (13). Elle n'était plus gardée que par de faibles détachements dont la mission était de retarder le plus possible le passage de la Marne et le rétablissement des ponts, qui fut immédiatement entrepris sous une fusillade meurtrière partant de la rive gauche. . . . Napoléon préside à l'œuvre et la presse. Après sept à huit heures de travail, les tabliers sont enfin rétablis solidement. A cinq heures du soir, l'infanterie du duc de Trévise passe les ponts au pas de course. Colbert et DeFrance la suivent avec leur cavalerie. . . . Ce moment, sur lequel les écrivains militaires ne sont pas d'accord, est parfaitement précisé par cette lettre que Napoléon envoya le 14 février, quatre heures du matin, au roi Joseph : « Le duc de Trévise a passé hier le pont de Château-Thierry à cinq heures du soir

et s'est porté à la suite de l'ennemi. » (Mémoires du roi Joseph.—Correspondance.) Le 14 février, du champ de bataille de Vauchamps, Berthier écrit aussi au roi Joseph : « Le pont de Château-Thierry ayant été réparé à cinq heures du soir, le duc de Trévise s'est mis à la poursuite des deux corps de Sacken et d'York qui se sont retirés sur Reims. » (id.) »

J. B. F. Gérusez, ex-génovéfain, professeur au collège royal de Reims qui fit sur ce qui se passa à Reims en 1814 « un journal fort étendu » duquel il a extrait un récit succinct publié en 1817, nous apprend que (1) « Le 6 février, le général Rigau ayant fait assembler la garde nationale sur la place de l'Hôtel-de-Ville, annonce qu'un corps prussien de cinq mille hommes placés entre Châlons et Reims, menace la ville, et que ne pouvant la défendre, il va se retirer à Soissons avec sa petite troupe. . . . On attendait l'ennemi du côté de la porte Dieu-Lumière, et l'on avait envoyé une députation à cette porte; mais tout-à-coup, vers quatre heures du soir, on apprend que des cosaques, se disant au nombre de cinq cents se présentent à la porte de Mars au nom de l'Empereur de Russie. On parlemente quelque temps avec eux et on les laisse entrer. Ils n'étaient que cent cinquante. . . . Les cosaques bivouaquèrent sur la place de ville avec leurs chevaux pendant près de trois semaines, et contribuèrent avec la garde nationale à maintenir la tranquillité de la ville. Le 12 février, quelques soldats épars de l'armée prussienne battue à Montmirail se réfugient à Reims. Ils demandèrent à la ville dix mille rations de pain, et l'on mit en réquisition tous les fours de boulangers au nombre de soixante-six. Ces Prussiens firent des réquisitions et

(1) Gérusez, *Descript. hist. et statist. de la ville de Reims*, t. 1<sup>er</sup>, p. 46 et suiv.

obtinrent des bottes et des souliers que les bourgeois donnèrent. Le 14, il arriva beaucoup de troupes prussiennes délabrées et en désordre. A six heures du soir, le frère du roi de Prusse, en simple habit bleu, visitait la cathédrale avec quelques officiers. Le 15, à une heure après-midi, arrivèrent dix régiments russes des divisions York et Sacken dont la retraite confirmait le bruit des victoires de Montmirail et de Champaubert.... L'armée partit le lendemain par la route de Châlons.... Le 16 février, à six heures du soir, sur la route du Bac, on aperçut à la porte de Mars l'armée du général russe Wintzingerode, venant de Soissons par Vailly et Craonne. Elle bivouaqua dans les villages des environs; les chefs seuls entrèrent dans la ville... Cette armée était composée de vingt-cinq ou vingt-six mille hommes. Pendant quinze jours de suite, une partie bivouaquait hors des murs, tandis que l'autre logeait dans la ville... Deux ou trois jours avant leur départ, les Russes travaillèrent à faire des échelles. Ils se disposaient au siège de Soissons. Enfin le 1<sup>er</sup> mars, le général Wintzingerode partit avec son armée pour aller assiéger Soissons qu'il prit, renforcer Blucher et tenir tête à Bonaparte devant Craonne et Laon... »

Telle est l'exacte vérité à l'égard de cette retraite des corps d'York et de Sacken.

Peut-on comprendre que, dans un ouvrage publié en 1844, un historien fasse ouvrir les portes de Soissons, baisser les ponts-levis qui n'existaient pas, devant une armée en désordre s'enfuyant de Château-Thierry les 11 et 12 février 1814 et arrivant à Reims les 12, 13, 14 et 15; par un autre corps d'armée à qui cet écrivain donne pour chef Woronzow au lieu de Wintzingerode qui ne s'empare de Soissons que le 14 après-midi?

Comment concevoir que dans un récit publié en 1860, ce même Wintzingerode que nous avons vu, arrivant de

Belgique, s'avancer par Vervins et Laon sur Soissons qu'il prend d'assaut le 14 février 1814, qu'il abandonne dans la nuit du 15 pour se porter sur Reims, où il arrive le 16 au soir et où il séjourne jusqu'au 1<sup>er</sup> mars arrivera, à cette dernière date, du Luxembourg par Reims? Voilà pourtant ce que raconte M. Thiers, en ces termes :

(1) « Le 1<sup>er</sup> et le 2 mars, on vit apparaître deux masses ennemies, l'une par la rive droite, l'autre par la rive gauche de l'Aisne : c'étaient Bulow qui, arrivant de la Belgique et descendant du Nord, abordait Soissons par la rive droite et Winzintgerode qui, venant du Luxembourg et ayant pris par Reims, s'y présentait par la rive gauche. » Ce récit n'est vrai qu'en partie, c'est-à-dire que le 2 mars, ces deux généraux arrivèrent effectivement devant Soissons, l'un venant de Laon et l'autre de Reims ; mais Bulow « qu'à la date du 4 mars Napoléon croyait encore à Avesnes » :

(2) « L'Empereur pense que vous devez avoir des nouvelles de Bulow qu'on suppose du côté d'Avesnes. » Lettre de Berthier à Marmont du 4 mars (Mémoires du duc de Raguse) ; Bulow (3) « qui, après avoir couché le 19 février dans Avesnes, avait traversé tout le nord du département de l'Aisne en deux colonnes de marche était arrivé à Laon le 22... Dès le lendemain de son arrivée, le général prussien avait fait filer sur Soissons deux colonnes dont l'une avait poussé droit à Chavignon, et dont l'autre avait pris par Piuon et paraissaient prendre leurs dispositions de stationnement peut-être pour attendre la réunion à Laon de toutes les forces qui suivaient ; tandis que quelques-unes appartenant à Woronzow se dirigeaient de Laon sur Reims » ; Bulow,

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 416

(2) M. Fleury ; *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 205.

(3) Idem ; p. 152, 153 et 193.



dis-je, après six jours de repos partait effectivement dans la journée du 1<sup>er</sup> mars, de Laon pour Soissons. Le même jour, aussi, Winzintgerode partait de Reims pour la même ville; mais celui-ci n'arrivait pas, comme le dit M. Thiers, du Luxembourg. Parti de Namur, comme on l'a vu précédemment, dès le 6 février et passant par Avesnes et Laon, il était venu sur la rive droite de l'Aisne, prendre d'assaut la ville de Soissons le jour même que l'on y attendait l'armée en déroute d'York et de Sacken, laquelle y serait parvenue dès la veille si elle ne se fût dirigée, on vient de le voir, par Fère-en-Tardenois sur Reims. Puis, par suite des batailles de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauchamps, le général russe s'était replié sur Reims pour donner la main, d'un côté, à Blucher se repliant sur Châlons; et de l'autre à Bulow se dirigeant en ce moment de la Belgique sur Laon, ayant leurs communications établies à Neufchâtel et à Berry-aubac.

Qui donc avait dirigé, le 14 février, Winzintgerode si à propos sur Soissons pour le salut d'York et de Sacken, et lui avait inspiré l'idée de se replier sur Reims pour les y protéger? M. Thiers, on le sait, garde le silence sur la présence à Soissons de Winzintgerode le 14 février; mais il dit dans un autre endroit: (1) « Bernadote, il est vrai, avait fini par marcher sur le « Rhin, et s'était fait précéder par les corps de Bulow « et de Wintzingerode. » Je reviendrai sur cette question.

Je le répète: Napoléon a pu être trompé sur les pertes et sur la marche des ennemis; le soir de la bataille de Montmirail (11 février) il a pu croire l'armée de Silésie dans une complète déroute; le 12, il a pu

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 411.

se figurer qu'après l'avoir obligée de passer la Marne à Château-Thierry pour se jeter sur la route de Soissons, elle allait se diriger sur cette ville ; et il avait pu, dans la journée du 13, donner des ordres pour que le général Beiruyer y fit son devoir. Il lui était bien permis dans les circonstances où il se trouvait d'ignorer, le 14 au matin, l'arrivée devant Soissons de Winzintgerode que d'York et Sacken ignoraient eux-mêmes ; puisque, au lieu de se diriger directement sur Soissons, ce qu'ils auraient fait s'ils en eussent eu connaissance ; ceux-ci, d'Oulchy-le-Château, se jetèrent à droite par les chemins de traverse de Fère en-Tardenois et Fismes sur Reims.

Peut-il en être de même de l'historien du *Consulat et de l'Empire* ? M. Thiers ne dit pas un mot de cette armée du Nord accourant, le 14 février, au secours de l'armée de Silésie. Ce fait n'est pas le seul que j'aurai à signaler : une erreur en fait presque toujours naître d'autres.

Si je parcours l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* pour m'éclairer sur cette armée du Nord, j'y vois que (1)  
« Bernadotte avait reçu mission, en quittant Leipzig  
« (décembre 1813), de délivrer Hambourg, Brème et  
« Amsterdam avec l'armée du Nord, mais qu'il n'en  
« avait rien fait. Qu'il avait porté tout son corps d'armée  
« vers le Holstein pour réduire le Danemark, et lui  
« arracher la cession de la Norvège. Que sur la récla-  
« mation des agents anglais et autrichiens qui avaient  
« demandé qu'on retirât à Bernadotte les quatre-vingts  
« mille hommes qu'il détournait pour son usage par-  
« ticulier, on s'était borné à ordonner au prince suédois  
« de détacher un corps prussien et russe vers la Hollande  
« ce qui avait été exécuté vers les premiers jours de

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. 47, p. 120, 121, 122, 123 et 124.

« novembre. . . . Que le corps de Bulow, détaché par  
« Bernadotte, ayant paru sur l'Yssel, le général Molitor  
« sortit d'Amsterdam avec tout ce qu'il avait de forces  
« disponibles, et vint se placer à Utrecht pour y garder  
« la ligne de Naardin à Gorcum. . . . Que bientôt pour  
« ne pas être coupé de la Belgique, le général Molitor  
« se retira sur le Vahal. . . . Qu'à dater de ce moment  
« il n'y eut plus une ville de la Hollande qui n'accom-  
« plit sa révolution. . . . Que les Anglais y débarquèrent  
« le général Graham à la tête de six mille hommes. . . .  
« Que sur le champ on prépara des renforts destinés  
« pour la Hollande; qu'on fit donner au général  
« Graham, aux généraux prussiens et russes l'ordre de  
« marcher tous ensemble sur Anvers et qu'on adressa  
« de vives représentations à Bernadotte afin qu'il cessât  
« de s'occuper du Danemark et se portât avec toutes  
« ses forces sur les Pays-Bas, s'en fiant à la coalition  
« du soin de lui assurer la Norvège qu'on lui avait  
« promise. » Puis, plus loin, en énumérant les forces  
qui restaient aux coalisés après la campagne de 1813,  
M. Thiers revenant sur les mêmes faits ajoute : (1)  
« Bernadotte avec les Suédois, avec les Prussiens de  
« Bulow, avec les Russes de Winzintgerode, sous pré-  
« texte de faire face au maréchal Davoust, s'était  
« détourné du but principal afin d'enlever la Norvège  
« aux Danois. » On voit par ces divers passages que  
les corps des généraux Bulow et Winzintgerode faisaient  
partie de l'armée du Nord sous les ordres de Bernadotte  
et qu'en décembre 1813 ils se trouvaient l'un et l'autre  
dans le nord des Pays-Bas et que Winzintgerode  
n'était pas dans le Luxembourg.

Après avoir exposé les divers plans d'invasion pro-  
posés dans le sein de la coalition, le plan définitivement

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 130.

adopté par elle et le projet d'un double passage du Rhin vers Coblentz et Bâle, où il n'est nullement question du rôle que doit y jouer l'armée du Nord, M. Thiers fait connaître les premiers mouvements de troupes ordonnés par Napoléon en apprenant l'insurrection de la Hollande, mouvements que le passage du Rhin vers la Suisse, le 21 décembre, vint bientôt changer.

(1) « La vieille garde », dit-il, « acheminée d'abord « sur la Belgique eut ordre de rebrousser chemin vers « Châlons-sur-Marne, pour prendre position à Langres. « Napoléon ne laissa en Belgique que la division « Roguet, laquelle même ne devait y rester que le « temps nécessaire pour permettre au général Decaen « de réunir les premiers éléments d'un corps d'armée. « Le grand effort des coalisés ne se portant pas de ce « côté, Napoléon ne voulait y laisser que les forces « indispensables pour contenir et ralentir l'ennemi « qui venait du Nord. »

Plus loin, faisant le tableau de l'aspect affligeant des provinces envahies : (2) « Dans les Pays-Bas, les « choses », dit-il, « n'allaient guère mieux. » Il représente « le maréchal Macdonald débordé sur sa droite « par la colonne de Blucher qui avait passé le Rhin « entre Mayence et Coblentz, et forcé de se retirer sur « Mézières avec environ 12 mille hommes, en ne lais- « sant que de très-petites garnisons à Wesel et à « Maëstricht ; le général Decaen qui, envoyé à Anvers « où il avait réuni en marins et en conscrits une gar- « nison de 7 à 8 mille hommes, en avait de plus jeté « 3 mille à Flessingue, 2 mille à Berg-op-zoom,

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 152.

(2) *Idem.*, t. 17, p. 191.

« abandonnant Breda et Willemstadt ; et qui, ne  
« pouvant suffire qu'à une partie de sa tâche avait  
« préféré Anvers et Flessingue à tout le reste. »

Puis, rappelant les dernières dispositions prises par Napoléon en janvier 1814 à l'égard de la Belgique : (1)  
« Mécontent du général Decaen à cause de l'évacuation  
« de Willemstadt, il le remplaça, » dit-il, « par le gé-  
« ral Maison. Il laissa à ce dernier pour instruction de  
« s'établir dans un camp retranché en avant d'Anvers,  
« avec trois brigades de jeune garde, avec les batail-  
« lons du 1<sup>er</sup> corps qu'on aurait eu le temps de former,  
« et de s'attacher à retenir les ennemis sur l'Escaut  
« par la menace de se jeter sur leurs derrières s'ils  
« marchaient sur Bruxelles. Il prescrivit à Macdonald  
« de se replier sur l'Argonne, et de là sur la Marne,  
« avec les 5<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps et le 3<sup>e</sup> de cavalerie. »

L'historien termine cet exposé de notre situation en Belgique en montrant (2) « Le général Maison s'effor-  
« çant de faire face aux périls de tous genres dont il  
« était environné. Fondant sur les Anglais du général  
« Graham et sur les Prussiens du général Bulow,  
« les obligeant de s'éloigner d'Anvers. Puis bientôt  
« après, privé de la division Roguet, réduit à la division  
« Barrois et à quelques bataillons organisés à la hâte  
« dans les dépôts de l'ancien 1<sup>er</sup> corps, disposant tout  
« au plus de 7 à 8 mille hommes de troupes actives,  
« et se voyant dans l'alternative ou de rester enfermé  
« dans Anvers, ou de se détacher de cette place pour  
« essayer de couvrir la Belgique, préférant ce dernier  
« parti et laissant dans Anvers une garnison de 12  
« mille hommes avec l'illustre Carnot. Il s'était reporté  
« ensuite sur Bruxelles, puis sur Mons et sur Lille,

(1) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 207.

(2) *Idem.*, t. 17, p. 337 et 358.

« jetant çà et là dans les places du nord les vivres qu'il  
« pouvait ramasser, et les conscrits à demi-vêtus, à  
« demi-armés, qu'il parvenait à tirer de ses dépôts ;  
« tandis que Carnot supportait avec une impassible fer-  
« meté un horrible bombardement qui, du reste, n'avait  
« point atteint la flotte, objet de toutes les fureurs de  
« l'Angleterre. »

Jusqu'à la date du 20 février 1814, M. Thiers nous montre donc notre frontière du nord bien gardée, autant que les circonstances le permettent, par le général Maison contre les entreprises des Anglais du général Graham, des Prussiens de Bulow et des détachements ennemis qui se trouvaient à sa portée; mais il ne dit rien du général russe Winzintgerode qu'il avait cependant, comme on l'a vu précédemment, associé à ce dernier : omettant ainsi la première marche de Winzintgerode sur Soissons, le 14 février, couronnée par la prise d'assaut de cette ville; événement qui jeta la consternation dans Paris et que le *Moniteur* du 24 février fit connaître par un article de désapprobation et de menace.

En effet, que serait-il arrivé le 14 février 1814 si, la veille, étant parvenus à Oulchy le-Château, les généraux d'York et Sacken, poursuivis par Mortier, au lieu de converser à droite pour se replier par Père-en-Tardenois sur Reims, où leurs colonnes arrivèrent le 15 à une heure de l'après-midi, se fussent dirigés sur Soissons? Ils eussent fait, le jour même, leur jonction avec les 25 à 30 mille hommes de troupes fraîches de Winzintgerode qui, au lieu de rétrograder le 16 sur Reims, pour se joindre à eux aurait pu, après avoir repoussé Mortier trop faible pour lui résister, marcher avec eux immédiatement sur Paris par Villers-Cotterêts au moment même où Napoléon, après la journée de Vauchamps, abandonnant Blucher à Marmont pour se jeter sur

Schwarzenberg (1), « faisait partir Macdonald avec ses  
« 12 mille hommes par la route de Meaux à Fontenay  
« et l'envoyait sur l'Yères, ce petit cours d'eau où  
« allaient se concentrer toutes nos forces. »

Il n'a donc tenu qu'à la simple conversion à droite opérée à Oulchy-le-Château par les généraux d'York et Sacken, ignorant l'approche de Winzintgerode sur Soissons qu'ils savaient devoir se défendre s'ils s'y présentaient eux-mêmes, pour que la prise de cette ville par le général russe, le 14 février, ne devint peut-être pour Napoléon, par une cause tout-à fait indépendante de la volonté des généraux Berruyer et Danloup-Verdun qui la défendaient encore alors même qu'elle était déjà tombée au pouvoir des ennemis, un événement bien autrement désastreux que la capitulation du 3 mars; puisqu'alors l'armée du Nord, jointe aux corps d'York et de Sacken, se serait portée sur ses derrières entre la Marne et l'Aisne au moment même où Napoléon allait se jeter sur Schwarsenberg, et se serait approchée des portes de Paris, tandis que de son côté Blucher, replié sur Châlons où il recevait (2) des renforts assez considérables, opérant entre la Marne et la Seine une nouvelle pointe sur la capitale, en se mettant en marche, le 18, de Châlons sur Arcis, comme on le verra tout à l'heure.

Si cette conversion à droite d'York et de Sacken n'eût pas eu lieu, peut-être la ville de Soissons n'aurait-elle pas eu à subir le siège du 2 mars, terminé le 3, par la capitulation qui ne l'empêcha pas d'être livrée au pillage pendant trois nuits et deux jours; ni celui du 5 du même mois, par les Français, qui eut pour résultat

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 335

(2) *Idem*, t. 17, p. 377.

matériel, l'incendie de son Hôtel-de-Ville et l'anéantissement de ses archives municipales et présidiales, sans compter la destruction de plusieurs maisons et établissements particuliers; ni enfin celui du 20 au 31 mars, si glorieux pour les assiégés, dont M. Thiers ne parle pas. Peut-être aussi le département de l'Aisne n'eût-il pas été le théâtre des sanglantes batailles de Craonne et de Laon, et la chute de l'Empire eût-elle eu lieu vers le milieu de février; mais personne ne peut affirmer les conséquences d'un fait qui ne s'est pas réalisé: l'éventualité de la destruction de l'armée de Blucher sous les murs de Soissons, ne doit-elle pas être de ce nombre?

Quoiqu'il en soit, l'arrivée en ligne de l'armée du Nord devait avoir fatalement pour résultat le renversement du gouvernement impérial. Le corps de Winzintgerode n'était autre chose, en effet, que l'avant-garde de cette armée commandée par Bernadotte qui, de la Belgique, franchissait en ce moment notre frontière aux environs d'Avesnes. Voici ce que nous apprend le *Moniteur* du 14 mars 1814 sur la situation des armées: « Le plan de campagne de l'ennemi paraît avoir été une espèce de *hourra* général sur Paris. Négligeant toutes les places des Ardennes, Mézières, Rocroi, Philippeville, Givet, Charlemont, Montmédy, Maestricht, Vanloo, Juliers, il a passé par des chemins impraticables pour arriver sur Avesnes et Réthel. » M. Thiers paraît ignorer l'existence de ce passage d'un document émané de l'Empereur. Pour lui, la prise de Soissons, le 14 février, arrêtant Mortier lancé à la poursuite de Sacken et d'York; que Napoléon, par ses deux lettres du 13 au roi Joseph, avait recommandé avec tant d'instance d'éviter: « Expédiez un courrier à Soissons pour avoir des nouvelles de l'ennemi; que le commandant de cette ville y tienne jusqu'à extinction;



car si l'ennemi ne peut entrer à Soissons, il va se trouver bien embarrassé. » — « Je vous ai expédié ce matin mon officier d'ordonnance Gourgaud. Si Soissons tient, l'ennemi va se trouver bien embarrassé. Ils auraient voulu se retirer sur Reims : ils ont en vain cherché des chemins. Si le général Berruyer fait son devoir à Soissons, il ne sauront que devenir. A tout hasard, expédiez à Berruyer un officier pour lui recommander de tenir. » (*Mémoires du roi Joseph*, t. 10); cette prise qui provoque sa colère et lui fait ordonner de traduire les généraux Berruyer et Danloup-Verdun devant un conseil d'enquête et qui, enfin, jeta la consternation dans la capitale, cette prise de Soissons le 14 février, dis-je, paraît à M. Thiers, un fait si peu important qu'à peine s'il en parle! Ce n'est point cependant par les débris de deux corps en déroute que Soissons est pris; c'est par l'avant-garde d'une armée dont on ne soupçonnait même pas l'approche; d'une armée qui, par un houra général sur Paris, n'a pas craint de s'avancer à travers nos places fortes, et qui va puissamment contribuer au renversement de Napoléon; puisque c'est elle et non Blucher qui, une seconde fois, s'emparera de Soissons dont la capitulation paraît être, aux yeux de M. Thiers, l'unique cause qui empêchera l'Empereur de « relever miraculeusement sa fortune ! »

Nonobstant les prévisions de l'Empereur consignées dans les deux lettres qu'on vient de lire, l'ennemi en déroute qui venait d'être battu à Château-Thierry avait, grâce à la gelée, trouvé des chemins de traverse praticables depuis Oulchy-le-Château jusqu'à Fismes et s'était soustrait à la poursuite du maréchal Mortier, en gagnant Reims, sans que la prise de Soissons par Winzingerode eût contribué en quoique ce soit à son salut. L'embarras où Napoléon le voyait déjà engagé, n'était donc qu'une illusion de l'Empereur, comme celle

qui lui faisait voir Winzintgerode s'enfuyant épouvanté vers les Ardennes : pourquoi n'en serait-il pas de même de ce prétendu coupe-gorge où bientôt il croira que Blucher va se jeter en quittant l'Ourcq pour se rapprocher de l'Aisne ?

Si nous nous en rapportons à l'historien du *Département de l'Aisne en 1814*, M. Ed. Fleury, écrivain consciencieux qui s'appuie constamment sur des documents qu'il a été puiser à bonnes sources : (1) « Le 17 février, le Préfet de l'Aisne était instruit de ces mouvements et écrivait de Noyon au ministre de l'intérieur : « Les nouvelles de Laon annoncent un passage considérable de troupes et l'arrivée du prince de Suède ». Le 22, deux mille hommes de la Landwehr étaient arrivés les premiers à Laon où Bulow entra lui-même à la tête de six mille hommes, tandis que 3 à 4 mille de ses soldats se logeaient dans les communes environnantes. A chaque instant on apprenait que de nouvelles colonnes arrivaient encore par le nord du département, se dirigeant la plupart vers Laon, quelques-unes sur Reims; elles appartenaient à Woronzow. Les troupes qui avaient Laon et Soissons pour but étaient prussiennes. Cinquante ou soixante pièces d'artillerie suivaient avec beaucoup de caissons et de bagages. Cette armée que les uns portent à 22 mille hommes, d'autres de 25 à 30 mille, répandait partout sur son passage des proclamations où l'on promettait au nom de Louis XVIII (2), paix, bonheur et sûreté des biens. »

Comment concilier ce récit avec celui de M. Thiers ? De quel côté est la vérité ? M. Fleury ne se contente

(1) M. E. Fleury, *le Départem. de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 152 et 153.

(2) Rapport de Bouchard au Ministre de la guerre en date du 22 février (*Arch. du minist. de la guerre*).

pas d'annoncer l'arrivée à Laon du général Bulow et de son corps d'armée, il nous le montre encore (1) donnant ses premiers soins à l'organisation préfectorale qu'un arrêté du 19 février signé par le comte d'Auxy commissaire général désigné par Winzintgerode, n'avait constitué que provisoirement ; puis, nommant par un arrêté en date de Laon, du 25 février, M. Catineau-Laroche, préfet provisoire de l'Aisne et des Ardennes, en lui transmettant toutes les fonctions que Winzintgerode avait conférées un instant à la commission administrative. L'arrêté du général en chef prussien réglémentait aussi la recette des impositions. (2) « Bulow, continue M. Fleury, a nommé un préfet de l'Aisne et des Ardennes qui siège à Laon. Tout à l'heure Blucher créera aussi pour les deux départements un gouvernement militaire qui siègera de même à Laon où les alliés, qui ont apprécié l'importance de la position, s'organisent à la fois administrativement et militairement. »

A la date du 22 février, M. Thiers, après avoir raconté 1° la marche de Napoléon de Montereau sur Troyes ; 2° son projet de passer la Seine à Méry et de la repasser ensuite à Troyes pour venir offrir à Schwarzenberg sur sa propre ligne de retraite dont il se serait emparé, la bataille entre Troyes et Vandœuvre ; 3° l'attaque par les Français du pont de Méry défendu par l'arrière-garde du prince de Witgenstein, et 4° l'incident d'un incendie éclatant dans cette ville à laquelle les Russes avaient mis le feu qui arrêta nos progrès, la chaleur devenant tellement intense qu'il fallut regagner les bords de la Seine ; M. Thiers, dis-je, ajoute : (3) « Au

(1) M. Fleury, *le Départem. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 164.

(2) *Idem.*, p. 166.

(3) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 375.

« même instant des troupes nombreuses se montrèrent  
« en dehors de Méry et on dut renoncer à passer outre.  
« Ces troupes qu'on apercevait n'étaient ni les Russes  
« du prince de Witgenstein, ni les Bavaois du maré-  
« chal de Wrède, qu'il aurait été naturel de rencontrer  
« dans cette direction, c'étaient les Prussiens eux-  
« mêmes, que, le 15, Mortier poursuivait au-delà de la  
« Marne et qui avaient semblé hors de cause pour  
« quelque temps. En sept jours ils s'étaient donc ralliés  
« et ils étaient revenus, avec qui? Sous la conduite de  
« qui? Voilà ce qu'on avait lieu de se demander, et ce  
« que Napoléon se demanda en effet avec un juste  
« étonnement. » Voyons si ce récit concorde avec les  
faits :

Napoléon en quittant, le 14 février, le champ de bataille de Vauchamps où il venait de battre Blucher comme il avait battu, les jours précédents, Alsuwieff, Sacken et d'York, avait cru, il est vrai, avoir achevé la défaite de l'armée de Silésie; encore ce jour-là il ignorait l'arrivée de Winzintgerode et la prise de Soissons que le roi Joseph lui annonça le 15 (1). Le 17 au matin il avait appris ce fait et, induit en erreur par des rapports inexacts et exagérés, il croyait voir Winzintgerode s'enfuyant vers les Ardennes par la route de Soissons à Neufchâtel. (Voir plus haut pages 32 et 33.)

Mais le 22, en était-il ainsi que M. Thiers le dit? Les nouvelles sur la situation des armées au 21 février, insérées au *Moniteur* le 24 et rapportées plus haut (page 33), répondent à cette question. De plus, l'annonce faite par le préfet de l'Aisne au ministère de l'intérieur, le 17, de la marche sur Laon des corps de Bulow et du prince de Suède, deva i t être parvenue à l'Empereur.

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., pag. 143 (voir plus haut p. 28)

Si quelqu'un peut être surpris et se trouver dans un juste étonnement, ce sont les témoins oculaires des événements de 1814 dans le département de l'Aisne qui, pour la première fois, en lisent le récit dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. On a vu plus haut (page 31) quelle confiance l'historien leur accorde et quelle valeur il donne « à leurs mille récits »; il va bientôt les faire pénétrer dans les conseils des coalisés et les initier à leur secret : continuons de le suivre.

(1) « Marmont », dit-il, « après la terrible journée « de Vauchamps s'était arrêté à Etoges. Une pareille « interruption de poursuite de la part des Français « indiquait clairement que Napoléon... s'était rejeté « sur le prince de Schwarzenberg... Il n'y avait dès « lors pour l'armée de Silésie qu'un parti à prendre, « c'était de se reporter tout de suite de la Marne sur la « Seine. » Il ne devait donc pas être étonnant, comme le dit M. Thiers, de voir les Prussiens se présenter à Méry le 22.

« Ces résolutions prises », continue l'historien, « Blucher n'avait donné à ses troupes que deux jours « de repos et avait envoyé courriers sur courriers au « prince de Schwarzenberg pour l'informer de sa nou- « velle entreprise. L'arrivée de renforts assez considé- « rables l'avaient confirmé dans ses projets. Il n'avait « eu jusqu'ici du corps de Kleist et de celui de Langeron « qu'une moitié à peu près. Le reste de ces deux corps « rejoignait dans le moment même. Le corps de Saint- « Priez, dirigé d'abord sur Coblenz, arrivait aussi, et « le 18, en se mettant en marche de Châlons sur Arcis, « le maréchal Blucher avait reçu en cavalerie et en « infanterie 15 à 16 mille hommes de renfort de manière « que son armée tomba sous les coups de Napoléon de

(1) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 376 et 377.

« soixante et quelques mille hommes à 32 mille était  
« déjà revenue tout-à-coup à une force de 48 mille  
« combattants. »

Malgré ce passage du bulletin inséré au *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mars 1814 : « On marchait sur les derrières des restes des corps de Blucher, Saken, York et Kleist, qui avaient reçu des renforts de Soissons » ; c'est-à-dire de Winzintgerode, M. Thiers ne compte pas ici le corps de ce général qu'il remplace par celui de Saint-Priez ; car Winzintgerode que nous savons être depuis six jours à Reims est, selon lui, à la date du 22, dans les Ardennes venant du Luxembourg ; ce qui est en opposition avec cet autre passage du *Moniteur* du 12 mars 1814 : « L'armée du général Blucher composée des débris des corps des généraux Sacken, Kleist et York, se retira, après les batailles de Montmirail et de Vauchamps par Reims, sur Châlons. L'armée dite du Nord, composée de quatre divisions russes sous les ordres des généraux Witzingerode, Woronzow et Strogonow, et d'une division prussienne sous les ordres du général Bulow, remplaçait à Chalons et à Reims l'armée de Silésie. » Quant au corps de Saint-Priez que M. Thiers fait arriver en cette occasion le 18 février, il ne parut aux alentours de Reims que vers le 4 mars : (1) « Le 12 mars, un samedi, à cinq heures du matin, » dit Géroze, « la ville est canonnée et escaladée de tous côtés par l'armée du général Saint-Priez qui rôdait depuis huit jours autour de Reims avec quatorze ou seize mille hommes. » C'est du reste ce que reconnaît aussi M. Thiers :

(2) « Rentré dans Soissons » (après la bataille de Laon le 11 mars) « que l'ennemi n'avait pas osé garder, »

(1) Géroze ; *Description hist. et statistiq. de la ville de Reims*, 1817, t. 1<sup>er</sup>, p. 51.

(2) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17., p. 486.

dit-il, « il attendait » (Napoléon) « l'œil fixé sur ses  
« adversaires, lequel d'entre eux commettrait la faute  
« dont il espérait profiter. Il y était depuis 24 heures,  
« occupé à donner du pain, des souliers, quelque repos  
« à ses jeunes soldats ; lorsqu'un des nombreux enne-  
« mis attachés à sa suite vint se placer à portée de ses  
« coups. C'était le général de Saint-Priez qui amenait un  
« nouveau détachement tiré du blocus des places où il  
« avait été remplacé par des milices allemandes. Il était  
« venu des Ardennes sur Reims, et avait expulsé de  
« cette ville le détachement de Corbineau. »

(1) « Blucher s'était donc remis en route pour  
« Arcis » continue M. Thiers, « et ayant appris chemin  
« faisant que le prince de Schwarzenberg, replié sur  
« Troyes, l'attendait pour livrer bataille, il s'était dirigé  
« en ligne droite sur Méry afin d'arriver plus tôt au  
« rendez-vous, et de pouvoir tomber dans le flanc de  
« l'armée française qu'il supposait à la poursuite de  
« l'armée de Bohême. Napoléon rencontrant Blucher à  
« Méry sur la rive droite de la Seine, ne devait plus  
« songer à s'y jeter lui-même. Napoléon résolut de  
« se porter le lendemain 23 sur Troyes, mais tandis  
« qu'il recherchait cette bataille, son principal adver-  
« saire le prince de Schwarzenberg justement effrayé  
« de se trouver en présence de Napoléon qu'il croyait  
« à la tête de forces considérables, séparé de Blucher  
« qu'il ne savait pas si près, renouçait à la livrer. »

Schwarzenberg pouvait-il, le 22, ignorer la marche de Blucher qui, avant de partir le 18, lui avait envoyé, de l'aveu même de M. Thiers, courriers sur courriers pour l'avertir de son entreprise ? Non sans doute. D'ailleurs M. Thiers ne dit-il pas que Blucher, chemin faisant, avait appris que Schwarzenberg replié sur

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 378 et 379.

Troyes l'y attendait pour livrer bataille ? Il est inutile de rapporter ici les raisons (1) qui ont fait reculer ainsi le généralissime autrichien. (2) « Ces raisons furent « débattues », dit M. Thiers, « le jour même 22, dans « un conseil tenu au quartier-général de la coalition. « Alexandre, naguère si bouillant, n'osait pas devenir « tout-à-coup l'apôtre de la temporisation, mais il mon- « trait moins de hauteur de sentiment et de langage. « Le parti ardent quoique privé de Blucher et de son « état-major qui étaient à Méry, trouva cependant « quelques organes, et il fut dit pour son compte que « reculer était une faiblesse dont l'effet moral serait « certainement funeste... Quoiqu'il en soit le parti « de la modération insista... Comme l'empereur « Alexandre appuyait un peu moins le parti de Blucher, « le prince de Schwarzenberg y fit prévaloir son opi- « nion et la proposition d'un armistice fut résolue... »

M. Thiers ne faisant point connaître les motifs de ce refroidissement apparent de l'empereur Alexandre à l'égard de Blucher, je me permettrai de hasarder ici une conjecture.

Nous avons vu dès les premiers jours de février le corps de Winzintgerode franchir la frontière vers Avesnes, se diriger par Vervins et Laon sur Soissons dont il s'empara le 14 : puis le général Bulow, le suivant de près, arriver à Laon le 22 où il s'organise administrativement et militairement, et envoie des troupes vers Soissons, tandis que d'autres colonnes, celles de Woronzow, se dirigent sur Reims. Qui donc avait ainsi dirigé le général Winzintgerode sur Soissons si à propos pour le salut d'York et de Sacken et lui avait ensuite inspiré l'idée de se replier sur Reims pour les y protéger et

(1) Voyez les *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 378 et 379.

(2) M. Thiers; *idem*, p. 381 et 382.



arrêter ainsi la poursuite du maréchal Mortier ? Est-ce Bernadotte sous les ordres duquel étaient, il est vrai, les corps de Bulow et de Winzintgerode, mais qui était absent ? Ou n'est-ce pas plutôt l'empereur Alexandre présent au quartier-général de la coalition ? N'entraîtrait-il pas, en effet, dans les vues de l'empereur de Russie et des autres coalisés, tandis que l'armée de Bohême passait le Rhin vers Bale ; que celle de Silésie le traversait vers Coblenz et Mayence, de faire franchir aussi notre frontière à une partie de l'armée du nord aux ordres du prince de Suède et de la faire manœuvrer entre l'Aisne et la Marne pendant que le prince Schwarzenberg opérerait au-delà de la Seine et le maréchal Blucher entre celle-ci et la Marne ? S'emparer de Soissons qui est la clef de l'Aisne et s'assurer du pont de Berry-aux-Bac, n'était-ce pas donner à ce projet, tardivement peut-être en ce qui concerne l'armée du Nord, un commencement d'exécution auquel, vraisemblablement, n'a pas pris part Bernadotte préoccupé de la possession de la Norvège et à qui Alexandre, son protecteur, avait pu reprendre facilement le corps de Winzintgerode ? La défaite de Sacken et d'York et leur malencontreuse retraite d'Oulchy sur Reims, déjouant ainsi les espérances d'Alexandre, n'étaient-elles pas l'un des motifs de ce refroidissement de l'empereur de Russie pour les Prussiens ? En effet, ne voit-on pas le général Winzintgerode, faute d'ordres d'Alexandre sans doute, rester quatre jours immobile à Reims, tandis que Blucher se porte de Châlons sur Méry où il arrive le 22 à la rencontre de Schwarzenberg ? Ou bien serait-ce à la demande de Blucher, au moment où, après avoir franchi le Rhin le 1<sup>er</sup> janvier 1814, celui-ci ne se trouvant pas soutenu sur sa droite entre la Marne et l'Aisne, que l'empereur Alexandre, ainsi sollicité, aurait demandé à Bernadotte les corps de Winzintgerode, de Bulow et de Woronzow

pour les diriger sur Soissons et sur Reims? M. Thiers ne dit rien à ce sujet, cependant il donne à entendre, comme je vais le faire voir, qu'à l'état-major de Blucher on était accoutumé à solliciter Alexandre quand on se trouvait dans un pressant besoin.

(1) « Blucher » dit M. Thiers, « était demeuré entre  
« la Seine et l'Aube de Méry à Arcis, avec les 48 mille  
« hommes qu'il avait pu réunir, attendant impatient-  
« ment le signal de la grande bataille. Lorsqu'on apprit  
« dans son état-major que le généralissime avait aban-  
« donné l'idée de livrer cette bataille, et avait même  
« rétrogradé jusqu'à Langres, ce fut, comme on l'ima-  
« gine aisément, l'occasion d'un déchainement inouï  
« contre les Autrichiens, contre leur faiblesse, leur  
« duplicité, leurs arrière-pensées... Pourtant dans ce  
« fougueux état-major prussien, on n'avait d'autre  
« autorité pour agir que celle qu'on prenait en déso-  
« béissant au roi de Prusse, et bien qu'on fût encore  
« très-disposé à user de ce genre d'autorité, on n'était  
« pas assez audacieux pour s'aventurer sur Paris avec  
« 48 mille hommes. On eut recours au moyen accou-  
« tumé, on s'adressa à l'empereur Alexandre qu'on  
« avait la certitude d'entraîner en le flattant, et on lui  
« dépêcha des émissaires pour lui demander deux  
« choses : liberté de mouvements pour l'armée de  
« Silésie, et augmentation notable de forces, qu'il était  
« facile du reste de lui procurer. »

Par ces mots : « on eut recours au moyen accoutumé : on s'adressa à Alexandre, » M. Thiers ne fait-il pas entendre que Blucher s'était déjà adressé à l'empereur de Russie pour obtenir des renforts? Or, l'arrivée si opportune de Winzintgerode s'emparant de Soissons le 14 février, ne semble-t-elle pas être le résultat d'un

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 47, p. 410 et 411.

premier renfort envoyé sur la demande de Blucher pour appuyer la droite de l'armée de Silésie ? Néanmoins le mouvement de conversion à droite, d'Oulchy-le-Château sur Reims, de Sacken et d'York et l'immobilité, à Reims, de Winzintgerode tandis que Blucher se dirige de Châlons sur Méry, ne prouvent-ils pas que le général russe n'était pas, en ce moment, sous les ordres du général prussien (ce qui aurait eu lieu, cependant, s'il avait été précédemment envoyé à Blucher comme renfort); et qu'il avait agi par d'autres ordres : ceux de Bernadotte ou d'Alexandre ? Si, jusque-là, c'était l'empereur de Russie ou Bernadotte qui avait ordonné à Winzintgerode de marcher, est-on autorisé à penser que ce soit à la sollicitation de Blucher ? Je ne le crois pas ; car si la première demande avait été accordée et mise à exécution, la seconde aurait été inutile, puisqu'elles se seraient l'une et l'autre appliquées aux mêmes corps d'armée : ceux de Winzintgerode, de Bulow et de Woronzow que nous avons vu franchissant notre frontière dans les premiers jours de février.

Il est bon de noter ici que cette demande de liberté de mouvements pour l'armée de Silésie et d'augmentation notable de forces adressée, selon M. Thiers, à l'empereur Alexandre par Blucher, aurait été sollicitée à une date postérieure au 22 février, jour où, suivant cet historien, le conseil de la coalition s'assembla et où la proposition d'un armistice fut résolue ; postérieure conséquemment à l'arrivée à Méry du corps de Blucher qui, le 22, s'y trouve en face de l'armée française, au grand étonnement, dit M. Thiers, de Napoléon, juste au moment où l'on s'y attendait le moins. Or, on l'a vu plus haut (p. 39 et 49), le 22 février Bulow arrivait à Laon, faisait filer sur Soissons deux colonnes, l'une à Chavignon, l'autre à Pinon, tandis que quelques-unes appartenant à Woronzow se dirigeaient de Laon sur

Reims où Winzintgerode séjournait déjà depuis le 16. L'armée du Nord, sous les ordres de Bernadotte ou d'Alexandre manœuvrait donc et se disposait pour marcher sur Paris en passant par Soissons avant que Blucher songeât à faire auprès d'Alexandre, cette prétendue demande de liberté de mouvements et d'augmentation de forces. La marche de Blucher, partant de Châlons pour Arcis le 18, avait dû contrarier les projets d'Alexandre; de là un nouveau motif du refroidissement qu'il montra, selon M. Thiers, pour les Prussiens dans le conseil du 22 février. A cette dernière date, de l'aveu de M. Thiers, les généraux Winzintgerode et Bulow n'étaient pas sous les ordres de Blucher; en partant le 18 de Châlons sur Arcis celui-ci n'avait donc pu leur ordonner de suivre son mouvement.

(1) « Cette augmentation », continue M. Thiers, « pouvait consister dans l'adjonction des corps de Bulow et de Winzintgerode, l'un prussien, l'autre russe, qui après avoir laissé dans les Pays-Bas des détachements employés au blocus des places, s'avançaient à travers les Ardennes. Il fallait, il est vrai, les retirer à Bernadotte, sous les ordres duquel ils se trouvaient, mais on ne manquait pas dans ce moment de raisons contre le prince suédois. . . . La difficulté consistait uniquement à priver le jaloux et susceptible Bernadotte de deux corps qui constituaient la meilleure partie des forces placées sous son commandement. »

Il est superflu, après ce qui précède, de faire remarquer qu'à la date du 23 février qui est celle à laquelle Blucher a dû, selon M. Thiers, envoyer des émissaires à Alexandre, les corps de Bulow et de Winzintgerode ne s'avançaient pas à travers les Ardennes; qu'ils

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 411 et 413

formaient, avec ceux de Woronzow et de Strogonoff, l'armée dite du Nord alors en ligne de Laon à Châlons et qu'il était inutile de les adjoindre, sous le commandement en chef de Blucher, à l'armée de Silésie pour rendre à celle-ci la liberté de ses mouvements.

La demande de Blucher pourrait donc naturellement paraître au moins intempestive; néanmoins « Alexandre » (1) dit M. Thiers, « écouta ce qu'on lui dit avec beaucoup de satisfaction et de faveur. Quelques jours « s'étaient écoulés depuis les échecs de Nangis et de « Montereau, et sa vive imagination remise des fortes « impressions qu'elle avait éprouvées, s'enflamma de « nouveau dès qu'on lui montra la perspective d'entrer « dans Paris. Il agréa les propositions de Blucher, « et provoqua un conseil des coalisés pour la mettre en « discussion. Ce conseil auquel assistèrent outre les « trois souverains, MM. de Metternich, de Nesselrode, « de Hardenberg, Castlereagh, le prince de Schwarzenberg et les principaux généraux de la coalition, « fut fort animé. Alexandre attaqua l'armistice et le « système de la temporisation, insista sur la nécessité « de pousser vivement la guerre, et déclara que, quant « à lui, il était prêt à la continuer avec son fidèle allié « le roi de Prusse, si ses autres alliés l'abandonnaient, « à quoi l'empereur François répondit en demandant si « on ne le rangeait plus dans le nombre des alliés sur « lesquels on avait raison de compter. »

On conçoit facilement que dans ce conseil, s'il eut lieu, Alexandre dont l'armée de Bernadotte, son protégé, n'avait encore reçu aucun échec et était en ligne de Laon à Châlons s'augmentant chaque jour de nouvelles colonnes et menaçant Paris entre la Marne et l'Aisne après avoir osé franchir la frontière à travers

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 412.

nos places fortes qu'elle avait dédaignées ; on conçoit, dis-je, que dans ce conseil Alexandre, certain d'avoir Blucher et les Prussiens de son côté, ait pu avoir la voix haute ; que l'empereur d'Autriche se soit rangé à sa proposition et que « là-dessus », comme le dit M. Thiers, « on se tendit la main, et on convint de la « nécessité d'agir promptement et vigoureusement, « de manière à ne laisser aucun répit à l'ennemi commun ; qu'après quelques explications, on se trouva « plus d'accord qu'on ne l'espérait » On comprend aisément que par cet accord unanime Alexandre ait été mis à la tête du mouvement qu'on allait opérer ; mais peut-on croire que l'empereur de Russie n'aurait provoqué ce conseil que pour faire donner à l'armée de Silésie la liberté de ses mouvements et lui adjoindre, pour lui donner des forces qu'elle n'avait pas, les corps de Bulow et de Winzintgerode en mettant ceux-ci sous le commandement de Blucher qui, jusque-là n'avait éprouvé que des revers ; surtout alors que ces deux corps n'eussent pu se trouver immédiatement sous la main de ce généralissime puisque, selon M. Thiers, ils se trouvaient encore l'un en Belgique, l'autre dans le Luxembourg, où s'avançaient à travers les Ardennes ? peut-on croire, dis-je, que pour cela il fallût l'intervention de lord Cartlereagh, c'est-à-dire les subsides de l'Angleterre et qu'Alexandre eût voulu servir de marchepied à Blucher pour l'aider à prendre Paris.

Si c'est à la sollicitation de Blucher et de son état-major qu'Alexandre aurait provoqué la convocation, comme le dit M. Thiers, d'un conseil des chefs de la coalition pour attaquer l'armistice et le système de temporisation qui avaient été adoptés dans celui du 22 février ; c'est moins, selon moi, pour rendre à l'armée de Silésie la liberté de ses mouvements et pour lui adjoindre de nouvelles forces, que pour saisir l'occasion

de se mettre à la tête du mouvement que le prince de Schwarzenberg venait d'abandonner, et s'attirer ainsi l'honneur de prendre Paris. Ne vit-on pas, en effet, Alexandre jouer le premier rôle dans la prise de la capitale, et non point ni Blucher, ni le roi de Prusse?

Je ne suivrai pas M. Thiers dans les diverses considérations (1) qu'il énumère au sujet de ce conseil des chefs coalisés pour lever cette prétendue difficulté qui ne me paraît pas avoir existé, puisque Winzingerode qui avait franchi la frontière dans les premiers jours de février (2) faisait répandre à foison par ses troupes partout sur leur passage, une proclamation qu'il avait fait imprimer à Namur, annonçant aux habitants de la France l'arrivée du prince de Suède le suivant avec toute son armée; puisque dès le 14 février Winzingerode s'était trouvé en ligne pour soutenir l'armée de Silésie et que l'arrivée de Bernadotte et du corps de Bulow, signalée en outre au ministre de l'intérieur par le préfet de l'Aisne dès le 17 février, l'était aussi par des (3) proclamations du prince de Suède et du général Bulow aux Français, la première datée du quartier-général de Bernadotte à Avesnes le 23 février 1814, et la seconde du quartier-général de Bulow à Laon du lendemain 24; c'est-à-dire au moment même où la convocation de ce conseil aurait été provoquée par Alexandre à la sollicitation de Blucher.

Cette troisième armée, dite du Nord, opérant en ce moment sous les ordres de son généralissime qu'on annonçait arrivant en personne et qui, conséquemment (4) « s'il s'était déjà plaint, avait même proféré des

(1) Voyez ces considérations, t. 17, p. 411 à 416.

(2) M. Edouard Fleury; *Le Département de l'Aisne en 1814*. 2<sup>e</sup> édit., p. 77.

(3) *Idem*; 2<sup>e</sup> édit., p. 161, et suiv.

(4) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 413

« menaces », comme le dit M. Thiers, « parce qu'on ne  
« semblait pas estimer assez haut ses services, et avait  
« laissé entrevoir qu'il pourrait bien rentrer dans sa  
« tente et s'y croiser les bras » n'avait pas mis ses me-  
naces à exécution ; cette troisième armée, dis-je, n'avait  
donc pas besoin d'être disloquée pour satisfaire l'ambi-  
tion du général prussien dont les vues n'étaient pas  
plus avantageuses pour la coalition que celles attribuées,  
selon M. Thiers, par les Prussiens à Bernadotte : (1)  
« d'user toujours de ses forces dans des vues person-  
« nelles pour se faire, par exemple, empereur des  
« Français, s'il pouvait du trône de Suède s'élancer sur  
« celui de la France. » L'armée du Nord étant alors en  
ligne prête à agir de concert avec l'armée de Silésie,  
on n'avait donc rien à demander ni à Alexandre, ni  
au jaloux et susceptible Bernadotte, ni aux subsides  
de l'Angleterre.

M. Thiers vient de raconter que Blucher et son état-  
major, bien qu'ils fussent encore très-disposés à désobéir  
au roi de Prusse, n'étaient pas assez audacieux pour  
s'avancer sur Paris avec 48 mille hommes et qu'ils  
avaient eu recours à Alexandre pour qu'on leur laissât  
leur liberté d'action et qu'on les renforçât des corps de  
Bulow et de Winzintgerode ; il va maintenant dire : (2)  
« A peine Blucher et ses conseillers eurent-ils appris la  
« résolution adoptée de les laisser libres et de les ren-  
« forcer de 50 mille hommes, qu'ils conçurent de nou-  
« veau l'ambition, qui déjà leur avait été funeste,  
« d'entrer les premiers dans Paris. Ils examinèrent à  
« peine s'il ne vaudrait pas mieux, avant d'entreprendre  
« ce nouveau mouvement offensif, attendre la jonction  
« des 50 mille hommes qu'on leur destinait, et ils pri-

(1) M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. 17, p. 411.

(2) *Idem.*, t. 17, p. 423.



« sur-le-champ le parti de se porter en avant, mais en  
« obliquant légèrement à droite, c'est-à-dire en se diri-  
« geant vers la Marne, où ils devaient rejoindre un peu  
« plus promptement Bulow et Wintzingerode qui étaient  
« en marche, l'un vers Soissons, l'autre vers Reims.  
« Dans leur fiévreuse impatience, ils aimaient mieux  
« les rallier chemin faisant, quelque danger qu'il pût  
« résulter de leur marche isolée, que les attendre dans  
« le voisinage du prince Schwarzenberg, où les armées  
« de Silésie et de Bohême pouvaient se prêter un  
« secours mutuel. »

D'après l'opinion de M. Thiers qui représente les généraux Winzintgerode et Bulow encore très-éloignés, marchant à travers les Ardennes l'un sur Reims, l'autre sur Soissons; tandis qu'en réalité le premier stationne depuis le 16 à Reims (1) où l'on « faisait afficher sa proclamation avec celles de Blucher et de Bernadotte, et où « l'on montrait secrètement celle de Louis XVIII; » et que le second est arrivé à Laon depuis le 22, ce que Blucher n'ignorait pas; on comprend que notre historien critique cette entreprise du général prussien; mais il ne réfléchit sans doute pas qu'avant de le joindre les généraux Winzintgerode et Bulow (qu'ils agissent par les ordres de Blucher ou par ceux d'Alexandre ou de Bernadotte) devaient, chemin faisant, s'emparer de Soissons dont l'état de défense ne pouvait pas les arrêter plus d'un jour ou deux et qu'ils ne devaient pas laisser derrière eux au pouvoir des Français; que les attendre à Méry c'était donner aux maréchaux Marmont et Mortier la liberté de se porter sur Soissons au secours de la garnison insuffisante et à Napoléon le temps de

(1) Geruzez, *Descript. hist. et statist. de la ville de Reims*, t. 1<sup>er</sup>, p. 48.

se reporter sur Meaux pour couvrir la capitale. (1) « Quoi-  
« qu'il en soit », continue M. Thiers, « le 24 février,  
« Blucher qui s'était porté jusqu'à Méry, repassa l'Aube  
« à Anglure, et se mit en route pour Sézanne. Sentant  
« confusément le danger de cette marche, il fit dire  
« au prince de Schwarzenberg qu'il allait pour le déga-  
« ger s'exposer à bien des périls, et qu'il le priait ins-  
« tamment, aussitôt qu'il serait débarrassé de la pré-  
« sence de Napoléon, de se reporter en avant pour  
« rendre à l'armée de Silésie le service que l'armée de  
« Bohême allait en recevoir. »

Puisque Blucher sentait tout le danger de son entre-  
prise, il en avait donc pesé toutes les conséquences et  
avait dû prendre toutes ses précautions. Puisqu'il avait  
prévenu le prince Schwarzenberg, il avait donc dû aussi  
s'entendre avec les généraux Winzintgerode et Bulow;  
ce qui doit être incontestable. s'il avait réellement de-  
mandé et obtenu l'adjonction, sous son commandement,  
de ces deux corps. En effet on trouve dans un recueil  
publié par un historien prussien, en 1824 : (2) « Le  
« même jour 28 février, le général Bulow fut invité par  
« le général de Blucher de se porter en avant afin de  
« gagner la route de Soissons à Paris. » Une invitation  
n'étant pas un ordre, ce passage ne prouve-t-il pas que  
les corps de Bulow et de Winzintgerode n'étaient pas  
sous les ordres immédiats de Blucher ? D'un autre côté,  
ne voit-on pas effectivement Bulow (3) qui, dès le 23,  
avait envoyé vers Soissons deux détachements l'un à  
Chavignon, l'autre à Pinon, partir le 1<sup>er</sup> mars dans la

(1) M. Thiers ; *hist. du Cons. et de l'Emp.* t. 17 p. 424.

(2) Recueil de plans, de combats et batailles livrés par les armées  
prussiennes pendant les années 1813, 1814 et 1815. Cahier 3<sup>e</sup> 1824.  
— M. Fleury ; *le départem. de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 196.

(3) M. Fleury, *idem*, p. 193 et 205.

journée pour Soissons? A Reims, ne voit-on pas (1) les soldats de Winzintgerode, deux ou trois jours avant leur départ, travailler à faire des échelles destinées au siège de Soissons, et le 1<sup>er</sup> mars le (2) général russe s'acheminer sur Fismes prenant d'un côté par Braine la route de Soissons qu'il va assiéger conjointement avec Bulow; et de l'autre par Fère-en-Tardenois celle de La Ferté-Milon pour aller renforcer Blucher? Ils se mettaient en marche, il est vrai, quatre jours après Blucher, parti de Méry le 24 et marchant sur Sézanne où se trouvait le maréchal Marmont; mais avant de mettre l'avis de Blucher à exécution ou de se rendre à son invitation, ne fallait-il pas, — si réellement ils ne se trouvaient pas sous son commandement immédiat, — en référer au généralissime Bernadotte ou à Alexandre? C'est surtout dans ce cas qu'aurait été blâmable l'entreprise de Blucher se mettant en marche sans être certain d'être soutenu, d'un côté, par le prince Schwarzenberg et de l'autre, par les généraux Bulow et Winzintgerode. Ce qui paraît prouver que Blucher avait aussi averti ceux-ci de son projet, et qu'il comptait sur leur coopération, c'est le soin qu'il prend de se rapprocher de la Marne pour se joindre plus promptement à eux; car il savait bien, lui, que l'un était à Laon et l'autre à Reims.

Le 26 au matin Blucher voyant Marmont aller à la Ferté-sous-Jouarre de préférence à Meaux, ce qui l'éloignait de Paris, ne pût-il pas croire que Marmont, étant appelé par Mortier qui était à Château-Thierry, les deux maréchaux manœuvraient pour secourir Soissons que Bulow et Winzintgerode devaient peut-être, à ses yeux, attaquer en ce moment; ou pour couvrir la route de

(1) Gêruzez, *Descrip. hist. et statist. de la ville de Reims*, t. 1<sup>er</sup>, p. 48, voir plus haut p. 38.

(2) M. Fleury; *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 205.

Soissons à Paris, si ceux-ci s'avançaient par La Ferté-Milon sans passer par Soissons; car Bulow ne pouvait-il pas aussi bien faire sa jonction avec Winzintgerode en passant par Berry-au-Bac ou par Vailly que par Soissons? (on verra plus loin la réponse à cette question). Cette considération a pu arrêter un instant Blucher ne sachant s'il devait tomber sur leurs derrières ou se diriger sur Meaux: ce qui expliquerait les (1) grands doutes où M. Thiers dit qu'il tomba à la vue de cette marche de Marmont. Mais, le 27, ayant appris que les deux maréchaux réunis se dirigeaient sur Meaux, il se hâta, comme le dit M. Thiers, de réparer le temps perdu: (2) « Il dirigea Sacken par sa gauche « sur Meaux même et poussa Cleist droit devant lui sur « Sammeron, pour y franchir la Marne au moyen d'un « équipage de pont » (circonstance importante que j'opposerai tout à l'heure à M. Thiers) « qu'il traînait à sa « suite, pour intercepter aux maréchaux la route de « Paris sur l'une et l'autre rive de la Marne et se cou- « vrir de cette rivière dans le cas fort probable où Na- « poléon abandonnerait l'armée de Bohême pour courir « après celle de Silésie. »

Peu s'en fallut en effet que Blucher ne réussît, et la capitale avait été encore une fois gravement compromise: elle dut son salut à un quart-d'heure de retard.

Ayant échoué dans cette entreprise l'armée de Silésie, pour se garantir de Napoléon accourant sur ses pas, « n'eut d'autre parti à prendre » dit le bulletin inséré au *Moniteur* du 12 mars 1814 « que de passer la Marne. Elle jeta trois ponts » (circonstance qu'il faut noter en passant) « et se porta sur l'Ourcq. » M. Thiers, de son côté, dit que (3) « Blucher qui avait fini par entrevoir le

(1) M. Thiers, *hist. du Cons. et de l'Emp.* t. 17, p. 425.

(2) *Idem*; t. 17, p. 426.

(3) *Idem*, 2<sup>e</sup> t. 17, p. 435 et 436.

« danger de sa position, n'avait pas déployé pour s'en  
« tirer la célérité que conseillait la plus simple pru-  
« dence. Il avait d'abord voulu mettre la Marne entre  
« Napoléon et lui, avait passé cette rivière à la Ferté-  
« sous-Jouarre dont il était maître depuis la retraite de  
« Marmont et de Mortier, avait détruit le pont de cette  
« ville, et était venu s'établir le long de l'Ourcq, pour  
« essayer de forcer la position des deux maréchaux,  
« pendant que Napoléon, contenu par la Marne, serait  
« obligé de le regarder faire. C'était là une grande  
« imprudence », ajoute M. Thiers, « car la Marne, ne  
« pouvait pas arrêter Napoléon plus de trente-six heures,  
« et si, pour des tentatives infructueuses, Blucher se  
« laissait attarder sur les bords de l'Ourcq, il s'exposait  
« à être pris à revers, et acculé entre la Marne et l'Aisne  
« dans un véritable coupe-gorge... Néanmoins il  
« s'obstina, et perdit la journée entière du 2 à tâter la  
« ligne de l'Ourcq, pour voir s'il ne pourrait pas battre  
« les maréchaux sous les yeux mêmes de Napoléon  
« arrêté par l'obstacle de la Marne. Ayant rencontré une  
« vaillante résistance sur tous les points de l'Ourcq, il  
« prit enfin le parti de décamper le 3 au matin pour se  
« rapprocher de l'Aisne, et se réunir ou à Bulow qui  
« arrivait par Soissons, ou à Wintzingerode qui arrivait  
« par Reims. »

(Notons en passant que les deux dates données ici par M. Thiers sont inexactes : je le prouverai dans la deuxième partie).

J'ai rapporté sommairement ici la marche de Blucher de Méry sur Meaux et sur l'Ourcq quoique étrangère aux questions que je discute, d'abord parce qu'elle est le point de départ de celle qu'il va exécuter sur Soissons, et ensuite pour faire remarquer que l'armée de Silésie qui traînait avec elle, comme on l'a vu, un équipage de pont, ayant pu, en jetant trois ponts sur la Marne, se

soustraire aux atteintes de Napoléon et arrêter sa marche pendant trente-six heures, elle pouvait très-bien par le même moyen (abstraction faite des corps de Bulow et de Winzintgerode), s'en garantir encore sur l'Aisne sans même être en possession du pont de Soissons; et qu'en réalité, en quittant l'Ourcq, elle n'allait pas se trouver dans un coupe-gorge comme l'a cru Napoléon trompé par des rapports inexacts et comme l'ont dit des écrivains mal renseignés ou prévenus par un esprit de parti sans tenir compte des ressources qu'offraient à Blucher son équipage de pont, et la présence sur la rive gauche de l'Aisne, du corps de Winzintgerode secondé sur la rive droite de celui de Bulow, qui tous deux se portaient à sa rencontre.

Me voici arrivé à la fin de février 1814 et de la première partie de mon travail. Les développements qu'elle contient me paraissent plus que suffisants pour que l'on puisse apprécier impartialement de quel côté se trouve la vérité historique.

---



DEUXIÈME PARTIE.

*Du 19 février au 15 avril 1814.*

---

La possession d'un équipage de pont était, pour le salut de l'armée de Silésie, un point essentiel que ceux qui l'ont crue tombée dans un coupe-gorge ont trop négligé. Napoléon savait très-bien apprécier les avantages de cette ressource comme on peut le voir par la lettre qu'il écrivit de La Ferté-sous-Jouarre au roi Joseph : (1) « Le 2 mars, il annonce au roi Joseph que le passage sera libre vers minuit et qu'il se mettra sur l'heure à la poursuite de l'ennemi que tous les rapports lui présentent « comme très-embarrassé dans les boues, et dont il espère avoir un bon résultat. » Il veut qu'on lui envoie de Paris et de suite un équipage de pont : « C'est mon plus grand besoin », dit-il, « car l'armée de Schwarzenberg eût été détruite si j'avais eu un équipage à Méry ; ce matin, j'aurais détruit Blucher si j'en avais eu un. » M. Thiers le reconnaît lui-même à la date du 19 mars 1814, en parlant des manœuvres qui précédèrent la bataille d'Arcis-sur-Aube : (2) « Letort « sabra, dit-il, quelques centaines d'hommes, et opéra « une capture d'une grande valeur, celle d'un équipage « de pont appartenant à l'armée de Bohême. Si un mois « auparavant Napoléon avait eu cet instrument de « guerre, il se serait peut-être débarrassé de tous ses « ennemis. On venait de lui en envoyer un de Paris, « mais il était si lourd qu'il était impossible de s'en « servir. Il fut donc enchanté d'en acquérir un bien « construit, léger et facile à transporter. » »

(1) Mémoires du roi Joseph. — M. Fleury, *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 204.

(2) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.* t. 17, p. 522



Outre l'équipage de pont dont Blucher était en possession et le secours qu'il pouvait recevoir de la présence, sur la rive gauche de l'Aisne, du corps de Winzintgerode, il est certain que Bulow eût pu faire sa jonction avec celui-ci sans prendre Soissons et aurait pu non-seulement se joindre à Winzintgerode pour secourir l'armée de Silésie ; mais encore il a pu fournir la ressource d'un pont et même de deux sans celui de Berry-au-Bac, ni sans le bac de Vailly trop éloignés de Soissons et de son armée.

(1) « Napoléon n'eût pas eu affaire qu'aux mauvaises « troupes de pied de l'armée prussienne » dit M. Feury ; « il les eût trouvées doublées de l'armée russe de Winzintgerode, et à même de se renforcer encore des soldats de Bulow qui tenaient l'Aisne à Vailly, communiquaient librement d'une rive à l'autre et seraient accourus au bruit de la bataille. Bulow n'avait même pas besoin d'aller chercher un passage à Vailly. Il avait trouvé à Lafère un matériel de pontons à l'aide duquel il avait établi à Vénizel un pont volant, pendant la nuit du 2 au 3, peut-être même dans la journée du 2, si nous en croyons un témoin oculaire qui n'a point d'intérêt à falsifier les dates et à tromper l'histoire. Charles de Pougens, dans ses mémoires, raconte, en effet, que le 2 mars six mille cosaques envahirent et pillèrent le village de Vauxbuin qu'habitaient l'érudit aveugle et sa famille. Le comte de Woronsow s'était logé au château de Vauxbuin. . . . M. de Pougens écrivit à Woronsow pour lui demander une sauve-garde qui lui fut envoyée sur l'heure. Pour que Woronsow, arrivé le matin de Laon avec Bulow pût être campé avec ses six mille

(1) M. Fleury; *le Départ de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 207.

cosaques sur la rive gauche de l'Aisne, il fallait que le pont fut déjà construit. » (1)

J'avoue que ce témoignage de M. de Pougens ne me paraît pas décisif. Pour qu'il le fût il faudrait prouver que Woronzow arrivait effectivement de Laon avec Bulow; or, à la date du 22 février, M. Fleury nous montre, comme on l'a vu plus haut (p. 39 et 49) des colonnes appartenant à Woronzow s'acheminant de Laon sur Reims; il ne dit pas, il est vrai que Woronzow soit à leur tête. (2) Gérusez, historien de Reims, témoin oculaire ne dit pas un mot de Woronzow; il ne parle que de 150 cosaques venus du nord le 6 février séjournant à Reims pendant quinze jours, et de l'armée de Winzingerode arrivée le 16 du même mois à 6 heures du soir et repartant le 1<sup>er</sup> mars pour aller de nouveau assiéger Soissons. D'un autre côté on trouve dans le bulletin inséré au *Moniteur* le 12 mars que pendant le mois de février « l'armée dite du Nord, composée de quatre divisions russes sous les ordres des généraux Winzingerode, Woronzow et Strogonof et d'une division prussienne sous les ordres du général Bulow, remplaçant à Châlons et à Reims, l'armée de Silésie. » On a vu néanmoins que Bulow était resté à Laon: Woronzow y était-il aussi? M. Fleury le dit d'après le rapport du général Moreau sur la reddition de Soissons: (3) « Le 2 mars », dit-il, « à neuf heures du matin et à la fois par les routes de Laon, de Coucy, de Reims, de Fère-en-Tardenois, d'Oulchy et de Paris les alliés apparurent. A dix heures les Prussiens de Bulow et les Russes de Woronzow avaient envahi la plaine de Crouy. » Voici encore ce qu'on trouve dans l'histoire des victoires et

(1) M. Leroux; (*Hist. de Soiss.*, t. 2, p. 416) parle aussi d'un pont volant construit au-dessus du village de Vénizel.

(2) Gérusez; *Descript. hist. et statistiq. de la ville de Reims*, 1817, t. 1<sup>er</sup>, p. 46, 47 et 48.

(3) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 217.

conquêtes : (1) « Ce même jour (26 février), le général Bulow reçut l'ordre de Blucher d'opérer sa jonction sur l'Aisne, avec le corps de Winzintgerode, qui avait opéré la sienne à Reims, avec celui du comte Woronzow, détaché de l'armée du Nord ; et dès le lendemain, toutes ces forces réunies se portèrent sur Soissons pour s'y réunir au feld-maréchal. » D'après cette dernière version Woronzow n'aurait pas été uni à Bulow sur la rive droite de l'Aisne, mais aurait fait partie du corps de Winzintgerode et se serait trouvé avec lui sur la rive gauche.

Je ne puis assurer que des Russes fussent joints aux Prussiens de Bulow, car les ennemis placés sur la rive droite de l'Aisne n'entrèrent pas en ville. D'ailleurs porter une partie de ses troupes, au moyen d'un pont volant établi à Vénizel, de la rive droite de l'Aisne sur la rive opposée, au moment même où les têtes de colonnes de l'armée de Blucher commençaient à déboucher dans la vallée de Soissons, n'aurait-ce pas été, de la part de Bulow dont le but, en construisant des ponts, devait être de faciliter à cette armée le prompt passage de l'Aisne, agir en sens inverse de ses intentions, rendre l'encombrement sur la rive gauche plus grand, le passage plus long, se jeter enfin, sans nécessité, dans le soi-disant coupe-gorge ?

Il me paraît plus probable que partis de Reims avec le corps de Winzintgerode, ces six mille cosaques furent employés, dans la journée du 2 mars, à faire de fortes reconnaissances sur la gauche de ce corps et que, leur mission terminée, ils vinrent le soir occuper le village de Vauxbuin et ses environs.

(1) *Victoires, conquêtes revers et guerres civiles des Français de 1792 à 1815*. Par une société de militaires et de gens de lettres Paris. Pankoucke, 1821, t. 23, p. 135 et 136.

Je n'assurerai pas non plus, ne l'ayant pas vu, que Bulow eût construit un pont à Vénizel ; mais je puis affirmer qu'il en fut construit un entre Saint-Médard et le faubourg Saint-Crépin à une très-petite distance de la ville (1). Retournons à Blucher que nous avons laissé sur l'Ourcq.

On a vu à la fin de la première partie que, suivant le récit de M. Thiers, Blucher était décampé le 3 mars au matin pour se rapprocher de l'Aisne ; voici ce qu'on lit dans le bulletin inséré au *Moniteur* du 12 mars 1814 : « Le général Kleist passa l'Ourcq et se porta sur Meaux, par Varède. Le duc de Trévise le rencontra le 28 en position au village de Gué-à-Tresmes, sur la rive gauche de la Théroouanne. Il l'aborda franchement. . . . L'ennemi a été poussé l'épée dans les reins pendant plusieurs heures. . . dans le même temps, l'ennemi avait passé l'Ourcq à Lizy. Le duc de Raguse le rejeta sur

(1) « Ce pont, dont aucun auteur n'a parlé jusqu'à ce jour, était situé à 263 mètres environ au-dessous du chemin de Saint-Médard à la rivière appelé *le chemin de l'abreuvoir*. (Cette mesure est prise du milieu de la largeur du chemin au milieu de celle de la tranchée du pont.) Je dis *environ* parce que chaque année le lit de la rivière varie un peu vis-à-vis l'île de Milempart, et qu'en mesurant on peut en suivre plus ou moins la rive tortueuse. On voit encore en cet endroit des vestiges de la tranchée faite par les ennemis dans le chemin de halage pour faciliter le passage des troupes ; les mêmes vestiges existent en face sur la rive opposée. . . Pour mieux indiquer sa position : si des jardins situés entre l'église de St-Germain et les bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Crépin-le-Grand, dont ces jardins dépendaient, on traçait une ligne droite se dirigeant sur la ferme de Saint-Médard, qui est la maison la plus rapprochée du faubourg Saint-Vaast, cette ligne couperait l'Aisne à l'endroit où fut placé ce pont. » (Ces deux passages sont extraits de mes *souvenirs de 1814*, manuscrit contenant des renseignements inédits, adressés par moi à M. Ed. Fleury en avril, mai et juin 1858, destinés à recueillir sa première édition de *le Département de l'Aisne en 1814* qu'il venait de publier.)

l'autre rive. Le mouvement de retraite de l'armée de Blucher fut prononcé. Tout filait sur La Ferté-Milon et Soissons. » Ainsi, d'après la feuille officielle, l'armée de Silésie, filait le 1<sup>er</sup> mars sur La Ferté-Milon et se dirigeait sur Soissons. Si ce témoignage ne suffit pas contre l'assertion de M. Thiers, en voici encore d'autres :

(1) « C'est à Jouarre le 1<sup>er</sup> mars », dit l'historien du *département de l'Aisne en 1814*, « que l'Empereur reçoit pour la première fois des nouvelles du corps d'armée français qui défend l'Ourcq à Lizy et qu'une franche attaque de Blucher eût jeté, les jours précédents, dans de si grands dangers. Le maréchal Marmont écrit à l'Empereur que l'ennemi, après les deux combats de Gué-à-Tresmes et de Lizy, remonte l'Ourcq dans la direction de La Ferté-Milon. L'avant-garde doit avoir dépassé déjà cette ville avec une nombreuse cavalerie, mais toutes les forces ont suivi. De la position que les maréchaux occupent sur la rive gauche de l'Ourcq, ils ont vu filer toute cette armée dont le chiffre doit être considérable, surtout en cavalerie qui ne comporte pas moins de dix mille hommes, écrivait Marmont au ministre de la guerre le même jour 1<sup>er</sup> mars, en lui rendant compte des événements qui se passaient sur l'Ourcq... »

(2) Le duc de Feltre n'était pas suffisamment renseigné sur les forces de Blucher qui venaient de défil<sup>er</sup>, sous les yeux de Marmont et de Mortier... » continue le même historien ; « si Blucher a pris la traverse de La Ferté-Milon au lieu d'aller passer la Marne à Château-Thierry, écrivait le duc de Feltre à Marmont le 1<sup>er</sup> mars, il faut que son armée soit bien inférieure au nombre de 30 mille hommes qu'il accuse. Comment, s'il les possède

(1) M. Fleury, *le départem. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édition, p. 199 et 200.

(2) *Idem*, 2<sup>e</sup> édit., p. 200 et 201.

réellement, n'aurait-il pas fait face au prince de la Moskova qui le suit ? En se retirant par La Ferté-Milon, ce qui va le porter droit à Soissons, le général prussien ne doit pas ignorer que cette ville n'appartient plus à Winzingerode, qu'elle est occupée par une garnison française, que ses portes lui seront fermées.... La marche par La Ferté-Milon est donc « une étrange manœuvre, » disait le ministre, « il doit y avoir beaucoup de confusion parmi les ennemis. » Aussi suppose-t-il dans sa lettre que le général Marmont aura attaqué ce jour-là même, 1<sup>er</sup> mars, l'armée en marche et que, le dégel aidant, il lui aura fait beaucoup de mal et lui aura « enlevé tout ou partie de son artillerie. »

Puisque le général prussien s'acheminait le 1<sup>er</sup> mars sur La Ferté-Milon sans se retourner sur le prince de la Moskova, c'est qu'il savait qu'il n'avait pas de temps à perdre et que s'il attendait davantage, Napoléon ayant raccommodé le pont de La Ferté-sous-Jouarre, le couperait des corps de Winzingerode et de Bulow ; et c'eût été réellement alors qu'il aurait pu être pris dans un véritable coupe-gorge ; mais partant le 1<sup>er</sup> mars il avait encore sur Napoléon et sur ses maréchaux deux jours d'avance : c'est ce que M. Thiers n'admet pas ; voilà pourquoi il ne le fait partir des bords de l'Ourcq que le 3.

« L'Empereur partit de la Ferté sous-Jouarre le 3 » ; dit le *Moniteur* du 12 mars 1814 ; « Son avant-garde fut le même jour à Rocourt. Les ducs de Raguse et de Trévisse poussaient l'arrière-garde ennemie ; ils l'attaquèrent le 3 à Neuilly-Saint-Front. »

Après avoir retardé jusqu'au 3 mars le départ de Blucher, M. Thiers fait passer la Marne dans la nuit du 2 au 3, à Napoléon poursuivant ainsi son ennemi avant

même le moment du départ qu'il assigne à celui-ci (1). Se fiant en cette occasion au témoignage d'obscurs témoins oculaires, de paysans, il nous représente l'armée prussienne dans le plus piteux état. C'est effectivement ainsi que, sur les rapports inexacts qu'il recevait, Napoléon voyait les choses autrement qu'elles n'étaient réellement; mais cela n'oblige pas l'historien à prendre ces rapports pour vrais. (2) « Ainsi le 1<sup>er</sup> mars Napoléon écrivait de Jouarre au roi Joseph : « Toutes les conversations qui me reviennent des officiers de l'armée de Blucher blâmaient son opération et le traitaient de fou. » Evidemment la lettre qu'il écrivait le même jour, probablement au même instant au duc de Raguse pour lui donner l'ordre de se jeter sur l'ennemi en déroute, se ressent des mêmes préoccupations, des mêmes influences; car voici la réponse que Marmont lui adressait de May, elle mérite une attention sérieuse :

« May, le 1<sup>er</sup> mars 1814.

« Sire j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire.

« Les choses étant tout autres que l'Empereur les suppose, la conduite que nous avons à tenir est toute différente. Voici quelle est notre situation : l'affaire d'hier (celle de Gué-à-Tresmes) a donné un grand résultat en ce qu'elle a forcé l'ennemi à renoncer à se porter sur Meaux et au contraire à se porter sur La Ferté-Milon. Si nous n'avions pas, hier au soir, attaqué et culbuté l'ennemi, ses troupes légères seraient aujourd'hui aux barrières de Paris, et nous aurions eu une très-mauvaise affaire aux environs de Meaux. Au lieu de cela, l'ennemi a perdu toute cette journée, puisque nous l'a-

(1) Voir *l'hist. du Consul. et de l'Emp* t. 17, p. 437, 441.

(2) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 201 et 202. — Mém. du duc de Raguse.

vous constamment en vue et en présence et qu'il n'a fait que très-peu de chemin pour gagner La Ferté-Milon, quoique sa direction soit bien décidée. . . . etc. »

(1) « Evidemment, ce n'est pas là un ennemi qui fuit en désordre » ajoute l'historien auquel je viens d'emprunter ce document ; « c'est un ennemi qui se retire et qui manœuvre. Certaines circonstances de terrain et de température lui sont défavorables ; mais il n'a pas couvert les chemins de ses bagages et de ses traînards, comme l'avancent certains historiens qui se copient les uns les autres, qui acceptent sans contrôle des idées toutes faites, des traditions erronées. »

L'activité que met Napoléon à rétablir le pont de La Ferté-sous-Jouarre, l'impatience qu'il éprouve d'être arrêté et de ne pouvoir s'élancer sur son ennemi, démontrent clairement que la tentative de passer l'Ourcq n'était pas, de la part de Blucher, une aussi grande imprudence que M. Thiers le dit ; puisqu'après son échec il lui restait encore deux jours d'avance sur Napoléon et sur ses maréchaux ; et que s'il eût réussi il ne lui eût pas fallu trente-six heures pour se trouver aux portes de Paris. C'est en vain que dans sa fébrile impatience Napoléon (2), « le 2 mars annonce au roi Joseph que le passage sera libre vers minuit et qu'il se mettra sur l'heure à la poursuite de l'ennemi que tous les rapports lui représentent « comme très-embarrassé dans les boues » et dont il espère avoir « bon résultat. » C'est en vain qu'à six heures du soir dans l'ordre qu'il envoie à Marmont de se mettre de son côté à la poursuite de Blucher, Berthier lui écrit : (3) « Monsieur le duc de Raguse, je vous prévient que l'armée passera cette nuit la

(1) M. Fleury ; *le départ. de l'Aisne en 1811* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 203.

(2) *Idem*, 2<sup>e</sup> édit. p. 204.

(3) *Idem*, p. 205.



Marne. » Le pont de La Ferté-sous-Jouarre ne fut réparé que le 3 mars à dix heures du matin, moment exact où la cavalerie française commença à passer la Marne pour s'élançer à la poursuite de Blucher qui avait tant d'avance sur elle. » C'est une heure avant ce moment et après quatorze heures d'une attaque acharnée et d'une défense héroïque que la capitulation de Soissons était signée; c'est six heures après ce commencement du passage de la Marne par l'armée française que doit commencer, à quatre heures du soir, celui de l'Aisne par l'armée de Silésie qui va s'emparer de tous les plateaux de la rive droite de cette rivière depuis Soissons jusqu'à Berry-au-Bac.

(1) « Il est un document », dit encore M. Fleury, « dont personne ne contestera sans doute pas la haute valeur de démonstration. C'est une lettre écrite par le duc de Raguse le 2 mars, en réponse à celle où le ministre de la guerre lui faisait part de ses illusions sur le désordre des troupes de Blucher, sur le parti qu'on pourrait tirer de cette débandade prétendue, sur l'infériorité numérique et probable de cette armée dont le chef accomplissait une si « étrange manœuvre. » Marmont réfute chacune des idées du ministre, il lui dit ce qu'il a vu de ses propres yeux.... Cette lettre, écrite sur le théâtre même de l'action, ne l'a point été pour les besoins d'une justification..... Les événements et les faits qui s'accomplissent l'ont seule inspirée. Elle présente donc tous les caractères d'honnêteté, de vérité, d'impersonnalité qui peuvent forcer les convictions et détruire les systèmes. Elle est trop importante pour l'histoire, trop curieuse et surtout trop neuve pour que

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p.211 et 212.

nous ne la veillions point publier en entier. En voici les termes textuels :

(1) « May, le 2 mars à midi, Marmont au ministre de la guerre.

« L'armée que nous avons devant nous est une armée de 30,000 hommes qui a au moins huit mille hommes de cavalerie, et ne pas y croire, ce serait vouloir se tromper. Cette armée ne fuit pas, elle est en opération. Elle pourra se retirer plus tard, mais elle est venue en offensive. Elle n'a pas craint d'être coupée par l'Empereur, puisque la prise de Méry n'avait pas donné le passage de la Seine et qu'elle était pleinement maîtresse de tous ses mouvements. Cette armée a un bel équipage de pont et par conséquent les moyens d'opérer à volonté sur les rivières. Ses mouvements n'ont point été modifiés par ceux de l'Empereur, puisque les siens étaient exécutés, quand ceux de l'Empereur n'étaient pas commencés. Sa marche n'a pas été incertaine; elle a au contraire été méthodique et régulière. Voici ce que le général Blucher a voulu faire et le but de ses opérations : d'abord écraser mon corps et le détruire, ensuite marcher sur Paris par la rive droite de la Marne en passant cette rivière le plus promptement possible afin, 1<sup>o</sup> d'arriver à Paris sans avoir cet obstacle; 2<sup>o</sup> pour être couvert par cette rivière contre l'Empereur en changeant de ligne d'opérations; 3<sup>o</sup> pour se combiner avec d'autres corps qui arrivent sans doute par la Picardie. Le général Blucher a marché sur Jouarre, parce qu'il m'a suivi et n'a pas voulu me laisser derrière lui. Il a ensuite marché sur Meaux, parce qu'il a espéré enlever cette place par un coup de main. Lorsqu'il a vu la difficulté, il y a renoncé. Il a voulu passer au-dessus de nous pour marcher sur Meaux et Paris sans danger, et

(1) *Arch. du Minist. de la guerre.*

c'est la rapidité du mouvement du 28 et le succès que nous avons obtenu qui a arrêté complètement l'ennemi dans son mouvement, en nous donnant la ligne de l'Ourcq. Aujourd'hui notre position est complètement changée. Il nous arrive des renforts et l'Empereur nous touche. Le mouvement de l'ennemi se prononce maintenant sur La Ferté-Milon. Si l'ennemi doit faire sa jonction de ce côté avec d'autres corps, il est possible qu'il continue son mouvement sur Paris par Dammartin; mais alors nous sommes sur son flanc et ses derrières et nous en ferons justice, ou il se retira et nous le poursuivrons. P. S. Je me mets en mouvement sur La Ferté-Milon. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires : c'est le témoignage véridique d'un témoin oculaire éclairé qui ne se borne pas au fait matériel qu'il a eu sous les yeux; mais qui s'étend jusqu'au sens véritable de ce fait. (1) « Cette lettre » dit M. Fleury, « est une merveille de lucidité, de précision et de pénétration. Elle a expliqué mieux qu'aucun historien ne le pourrait faire la série d'intentions qui ont guidé, depuis le 26 février, le général prussien dans ses mouvements accomplis et ceux qu'il prépare. Elle a démontré qu'on ne pouvait l'acculer sur l'Aisne puisqu'il possédait, Marmont l'a vu et l'affirme, un magnifique équipage de pont... Comme conclusion, il faut donc admettre que Blucher, en remontant l'Ourcq, ne fuyait pas, mais qu'il était en pleine manœuvre. »

On a vu, d'après les documents officiels que je viens de rapporter, Blucher quitter les bords de l'Ourcq le 1<sup>er</sup> mars; Marmont se mettre en mouvement le 2 à midi et attaquer l'arrière-garde de l'ennemi le 3 à Neuilly-St-Front, tandis que Napoléon, parti le 3 de La

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 213.

Ferté-sous-Jouarre, avait son avant-garde le même jour à Rocourt. Si donc l'arrière-garde de Blucher était attaquée le 3 à Neuilly-St-Front, à environ 6 lieues de Soissons, son avant-garde et son corps d'armée devaient être arrivés devant cette ville le 2 au soir, et leur jonction avec Winzintgerode opérée ; de plus, au moyen de son équipage de pont, sans compter les ponts ou le pont construits par Bulow, Blucher pouvait aussi faire sa jonction avec celui-ci sans le secours du pont de Soissons, avant que Napoléon qui n'arrivait à Fismes que le 4 au soir, fût en mesure d'accomplir ses désirs. M. Thiers ne le raconte pas ainsi.

(1) « Napoléon » dit-il, « après avoir passé la Marne « dans la nuit du 2 au 3 mars s'attacha à poursuivre « Blucher qu'il fallait mettre hors de combat, ou éloi- « gner du moins, pour exécuter le plan qu'il venait d'i- « maginer. (Ce plan consistait à tirer des places une « partie des garnisons, de les réunir entre Réthel et « Nancy et d'aller les rallier à Nancy). Les rapports du « matin étaient unanimes, et représentaient Blucher « comme tombé dans les plus grands embarras. En effet « on le poussait sur l'Aisne, qu'il ne pouvait franchir « que sur le pont de Soissons, lequel nous appartenait. « Il pouvait, il est vrai, se dérober par un mouvement « sur sa droite qui le porterait vers Fère-en-Tardenois « et vers Reims, ce qui lui permettrait de se sauver en « remontant l'Aisne, et en allant la passer dans la par- « tie supérieure de son cours, où les ponts ne man- « quaient pas, et où il devait rencontrer Bulow et « Winzintgerode. »

Ce n'est là qu'une hypothèse de M. Thiers supposant Blucher ne partant des rives de l'Ourcq que le 3 au matin ; c'est-à-dire quelques heures après le départ de

(1) M. Thiers, *hist. du Cons. et de l'Emp.* t. 17, p. 441.

Napoléon à qui il fait passer la Marne dans la nuit du 2 au 3, et représente Winzintgerode et Bulow placés « dans la partie supérieure du cours de l'Aisne ». Si Blucher eût été placé dans ces conditions et se fût dirigé, comme M. Thiers l'indique, sur Reims par Fère-en-Tardenois, il se serait trouvé effectivement, je ne dis pas dans un coupe-gorge, mais dans une fausse position ; car tandis qu'il se serait engagé dans les chemins de traverse d'Oulchy-le-Château par le Grand-Rozoy et Cramaille, et de Rocourt par Coincy à Fère-en-Tardenois ; Napoléon, d'une part, prenant par Château-Thierry, Bézu-St-Germain et Beuvardes, le serrant sur son flanc droit, serait arrivé avant lui à Fère et lui aurait coupé l'ancien chemin de Reims à Paris. D'autre part, les maréchaux Marmont et Mortier le poussant, l'un en queue, par Neuilly-Saint-Front, Oulchy-le-Château, le Grand-Rozoy, etc. ; et l'autre le serrant sur son flanc gauche par Hartennes et les plateaux au sud de Soissons, il n'aurait pu faire sa jonction avec Bulow et Winzintgerode, ni se mettre, au moyen de son équipage de pont, à couvert derrière l'Aisne. C'est en partie ce qu'espérait Napoléon ; car, déjà, après la bataille de Montmirail et le combat de Château-Thierry Sacken et d'York, ignorant l'arrivée de Winzintgerode devant Soissons qu'il allait enlever de vive force dans la journée du 14 février, avaient quitté la veille de ce même jour, la grande route de Château-Thierry à Soissons, pour prendre la direction de Reims par Fère-en-Tardenois et Fismes. Mais il n'en était pas ainsi de Blucher qui n'avait pas songé à prendre cette direction et qui, du reste, en partant des bords de l'Ourcq le 1<sup>er</sup> mars, avait opéré dans cette journée et celle du 2, sa marche sur Soissons, avant que le premier soldat français eût franchi la Marne à La Ferté-sous-Jouarre.

En vain M. Thiers regarde-t-il la direction de Reims

comme la seule issue qui restât à Blucher qu'il représente comme « débordé par l'Empereur ».

(1) « Mais Napoléon », continue M. Thiers, « n'était pas homme à laisser cette ressource à son adversaire. Dans cette intention il prit lui-même à droite après avoir franchi la Marne, et la remonta par la grande route de La Ferté-sous-Jouarre à Château-Thierry. Il avait ainsi le double avantage d'aller plus vite, et de gagner la route directe de Château-Thierry à Soissons par Oulchy. Une fois sur cette route il avait débordé Blucher et il était certain de lui fermer l'issue sur Reims, la seule qui lui restât. Arrivé à Château-Thierry Napoléon cessa de remonter à droite, et marchant directement sur Soissons, il poussa vivement Blucher sur Oulchy. Au même instant les maréchaux Mortier et Marmont ayant repassé l'Ourcq sur notre gauche, et débouché de Lizy et May, se mirent de leur côté à la poursuite de l'ennemi. Une gelée subite survenue le 3 au matin rendit la retraite de Blucher un peu moins difficile. Son danger n'était pas moins grand, car la route de Reims lui allait être fermée. »

Il est vraisemblable que si l'Empereur avait connu le plan des généraux Blucher, Bulow et Winzintgerode et leur véritable position le 4 mars au matin, au lieu de s'engager dans la traversée de Rocourt et d'Oulchy-le-Château à Fère-en-Tardenois pour gagner Fismes; il aurait, au contraire, devançant ses maréchaux de quelques heures, poussé jusqu'à Hartennes et, de là, par le plateau du Mont-de-Soissons, se serait avancé jusqu'à Braine et eût ainsi coupé à l'ennemi la route de Reims. Il est vrai qu'il n'aurait pu empêcher Blucher de franchir l'Aisne, puisque celui-ci avait, ce jour-là, effectué

(1) M. Thiers; *Hist. du Consu. et de l'Emp.*, t. 17, p. 441 et 442.

ce passage ; mais il serait tombé sur la partie du corps de Winzintgerode chargée de couvrir Soissons et de le défendre, et l'aurait peut-être écrasée ou jetée dans l'Aisne. Le succès n'eût pas été complet, il est vrai : du moins nous aurait-il épargné, peut-être, la victoire de Craonne et la déroute de Laon. (1)

Si quelqu'un paraît être, en cette occasion, dans une fausse position, c'est moins le général prussien que l'historien du Consulat et de l'Empire. Non-seulement celui-ci se trompe sur les dates et sur la position de l'armée de Silésie ; mais encore sur le lieu du combat soutenu le 3 mars par l'arrière-garde de Blucher commandée par Kleist ; au sujet duquel, du reste, le bulletin inséré au *Moniteur* du 12 mars 1814 ne donne que quelques lignes d'une rédaction assez confuse que voici : « dans le même temps, l'ennemi avait passé l'Ourcq à Lizy. Le duc de Raguse le rejeta sur l'autre rive. Le mouvement de retraite de l'armée de Blucher fut prononcé. Tout filait sur La Ferté-Milon et Soissons. L'Empereur partit de La Ferté-sous-Jouarre le 3 ; son avant-garde fut le même jour à Rocourt. Les ducs de Raguse et de Trévisse poussaient l'arrière-garde ennemie ; ils l'attaquèrent vivement le 3 à Neuilly-Saint-Front. L'Empereur arriva de bonne heure le 4 à Fismes. » Laconisme et confusion auxquels le récit de M. Thiers semble devoir sa couleur locale.

(2) « A Oulchy » dit M. Thiers, « on retrouve l'Ourcq, « et Marmont y eut un engagement fort vif avec l'arrière-garde de Blucher. Il prit ou tua environ trois « mille hommes à cette arrière-garde et la jeta en « désordre au-delà de l'Ourcq. Le passage était ainsi « assuré le lendemain matin pour les maréchaux Mor-

(1) Voir un épisode de cette déroute : *Bullet. de la Soc. arch. de Soissons*, t. n° p. 97.

(2) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 442.

« tier et Marmont qui cheminaient de concert. Un  
« autre avantage était obtenu, c'était d'avoir occupé  
« Fère-en-Tardenois par notre extrême droite, et d'a-  
« voir intercepté la route de Reims. Blucher n'avait  
« plus d'autre ressource pour franchir l'Aisne que Sois-  
« sons qui était en notre pouvoir. Nous tenions donc  
« enfin cet irréconciliable ennemi et nous étions à la  
« veille de l'étouffer dans nos bras ! »

Si nous en croyons les auteurs des *Victoires et Conquêtes*, le combat de Neuilly-Saint-Front n'aurait pas eu les résultats signalés par M. Thiers ; voici leur version : (1) « Les deux maréchaux suivirent chaudement l'ennemi dont l'arrière-garde prit position à Neuilly-Saint-Front, et aurait été infailliblement enlevée si la cavalerie Doumerc avait pu assez tôt la tourner par sa gauche, pendant que l'artillerie légère la canonait en front. L'infanterie du duc de Raguse arriva également trop tard pour secourir ce mouvement. Toutefois l'ennemi perdait en se retirant près de six cents hommes et quelques bagages ; il voulut défendre quelques moulins, mais on les enleva si vivement, que presque tous les prisonniers qui y furent faits se trouvèrent atteints par la bayonnette. Le soir, les Français passèrent l'Ourcq à La Ferté-Milon, où ils bivouaquèrent. »

Pour rétrograder jusque-là, ils n'avaient donc pas enlevé la position de Neuilly ? Si M. Thiers, de son côté, était dans le vrai, les Français partis d'Oulchy le 4 au matin et qu'il fait arriver, (page 450, note) à Hartennes le 4 au soir, n'auraient fait que deux lieues en une journée. Quant à la perte éprouvée par les Prussiens, il y a loin de 3 mille hommes à 600 seulement.

(1) « Napoléon, » continue M. Thiers, « avait porté

(1) *Victoires, conquêtes, revers. etc.*, t. 23, p. 137.

(2) M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. 17, p. 442 et 443.



« son avant-garde jusqu'au village de Rocourt, tandis  
« que les troupes de Marmont étaient à Oulchy, et de sa  
« personne il vint coucher à Bézu-Saint-Germain, rem-  
« pli des plus belles espérances qu'il eût jamais conçues !  
« Le lendemain en effet, 4 mars, il se mit en marche  
« comptant sur un événement décisif dans la journée,  
« craignant toujours que Blucher ne réussit à s'échap-  
« per par sa droite, il vint lui-même prendre position à  
« Fismes seule route qui restât praticable dans la direc-  
« tion de Reims tandis que Marmont et Mortier le  
« poussaient directement sur Soissons par Oulchy et  
« Hartennes. Quelque parti qu'il adoptât, Blucher était  
« réduit à combattre avec l'Aisne à dos, et avec  
« 45 mille hommes contre 55 mille. Nous n'étions pas  
« habitués dans cette campagne à avoir la supériorité  
« du nombre, et Blucher devait être inévitablement  
« précipité dans l'Aisne. Qu'il voulût s'arrêter à Sois-  
« sons pour y livrer bataille adossé à une rivière, ou  
« qu'il voulût remonter l'Aisne, la position était la même.  
« S'il s'arrêtait à Soissons, Napoléon se réunissant par  
« sa gauche à Marmont et Mortier, tombait sur lui en  
« trois ou quatre heures de temps; s'il voulait remou-  
« ter l'Aisne pour y établir un pont ou se servir de celui  
« de Berry-au-Bac, Napoléon, de Fismes, se jetait encore  
« plus directement sur lui, et ralliant en chemin Mar-  
« mont et Mortier le surprenait dans une marche de  
« flanc, position la plus critique de toutes. La perte de  
« Blucher était donc assurée, et qu'allaient devenir  
« alors Bulow et Winzingerode errant dans le voisi-  
« nage pour le rejoindre? Que devenait Schwarzenberg  
« resté seul sur la route de Paris? Les destins de la  
« France devaient donc être changés, car quelque pût  
« être plus tard le sort de la dynastie impériale (ques-  
« tion secondaire dans une crise aussi grave) la France  
« aurait conservé ses frontières naturelles! A tout

« instant nous recevions de nouveaux présages de la  
« victoire. Le plus grand découragement régnait parmi  
« les troupes de Blucher, tandis que les nôtres étaient  
« brûlantes d'ardeur. On recueillait à chaque pas des  
« voitures abandonnées et des traivards. Onze ou douze  
« cents de ces malheureux étaient ainsi tombés dans  
« nos mains. »

Ce tableau est bien beau, bien séduisant ! C'est le récit fidèle et éloquent des espérances de Napoléon. Mais, malheureusement, pour cette brillante page de l'histoire du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers ne raconte ici que les illusions de l'Empereur et de l'armée française qui comptaient sans leur adversaire dont ils ne connaissaient ni les plans, ni même la position et encore moins la situation critique où se trouvait réduite la garnison de Soissons assiégée à la fois sur les deux rives de l'Aisne par des forces au-delà de toute proportion avec les siennes ; abandonnée seule à elle-même ; (1) sans aucune nouvelle des événements qui s'accomplissaient au sud et au sud-ouest de Soissons ; sans espoir d'aucun secours ; travaillant jour et nuit à fortifier ses trop faibles remparts.

En quittant Méry le 24 février pour se porter en avant sur Paris « sans attendre », M. Thiers nous l'a dit, (voir plus haut p. 64), « les 50 mille hommes qu'on « lui destinait, mais en obliquant à droite, c'est-à-dire « vers la Marne, où il devait rejoindre un peu plus tôt « Bulow et Winzintgerode, » Blucher avait prévu, ce qu'on doit toujours faire à la guerre, le cas où, contre toute attente, il ne réussirait pas dans son entreprise, et avait pris en conséquence ses précautions. Ayant à sa disposition le corps de Winzintgerode qui stationnait

(1) « Les lettres que j'ai écrites au général Moreau pour le tenir au courant des opérations et de l'approche de Votre Majesté, sont restées à Compiègne. (Arch. du Ministère de la guerre ; lettre du duc de Feltre à Napoléon, 4 mars 1814. — M. Fleury, p. 257.

à Reims depuis le 16 et celui de Bulow qui, depuis le 22, avait pris position à Laon, d'où il avait envoyé vers Soissons, (on l'a vu plus haut p. 39) des colonnes d'avant-garde à Pinon et à Chavignon, tandis que d'autres colonnes s'acheminaient sur Reims pour s'assurer des ponts sur l'Aisne et avoir ses communications établies avec Winzintgerode, Blucher s'était entendu avec ces deux généraux. Le 27 ou le 28, il leur envoya l'ordre de s'emparer de Soissons. A l'un, il ordonna, vraisemblablement, d'attaquer cette ville par la rive droite et de faire construire (voyez plus haut, p. 72 et suivantes) des ponts pour lui faciliter un plus prompt passage de l'Aisne; et à l'autre, de prendre, d'un côté, la route directe de Reims à Soissons, par Fismes et Braine, pour emporter Soissons de vive force et par escalade; et de l'autre, pour le couvrir sur sa droite, par Fismes et Père-en-Tardenois, tandis qu'il descendait sur Soissons par La Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front et Hartennes.

(1) « A ne lire que les historiens qui ont traité des événements de 1814, » dit M. Fleury, « il semblerait que le hasard seul a fait converger vers Soissons les trois armées qui vont s'y concentrer au même moment, en arrivant de trois points différents de l'horizon. Soissons, au contraire, fut au mois de mars, un centre indiqué d'opérations et de jonction pour les alliés, comme Avesnes l'avait été un mois plus tôt. Ils s'y étaient donné rendez-vous à un jour fixé d'avance. C'est là un point essentiel à établir et qui, une fois bien posé, doit diminuer le regret de voir la place se rendre trop tôt. On a trop dit, en effet, que Blucher eût été perdu, si Soissons eût tenu quelques heures de plus, parcequ'il

(1) M. Fleury; *le départ. de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 206 et suivantes.

se fût trouvé seul en face de Napoléon. Avant que Blucher fut en vue de la ville, Winzintgerode, qui arrivait dès le matin du 2 et à la fois par les routes de Reims et d'Oulchy, lui apportait déjà le renfort considérable d'une armée nombreuse, aguerrie, dont l'infanterie, que n'avaient encore épuisée ni les marches incessantes, ni les combats, devait bientôt montrer à Craonne ce qu'elle savait faire. . . . Le maréchal Marmont a été l'un des principaux acteurs des événements qui, dans les trois premiers jours de mars 1814, ont précédé la chute de Soissons. Il a vu et il a su. » (voir plus haut p. 81 sa lettre du 2 mars à midi au ministre de la guerre). « C'est donc avec un sentiment de vif étonnement que nous avons lu dans ses mémoires (tome 6, livre 24, page 206), le passage qui a trait aux dangers que, suivant lui, Blucher eût couru, si Soissons ne lui eût offert un sûr asile. « Toute son armée », dit le duc de Raguse, « déjà battue, fatiguée, découragée, allait être acculée à une rivière et enveloppée par des forces suffisantes pour la détruire. Napoléon arrivait avec quinze ou dix-huit mille hommes. Mortier et moi nous en réunissions environ douze mille. Le corps de Bulow et celui de Woronzow, arrivant par la rive droite de l'Aisne et n'ayant aucun moyen de communication pour se joindre à Blucher, ne pouvaient le secourir. »

« Marmont dans ses mémoires écrits cependant bien longtemps après les événements accomplis, où rien donc n'eût dû être oublié, a complètement supprimé l'armée de Winzintgerode forte au moins de vingt-cinq mille hommes. Elle n'a point existé pour lui, et cependant nous allons bientôt la voir arriver devant Soissons. Une lettre de l'Empereur, adressée à Marmont lui-même, datée du 4 mars à Fère-en-Tardenois et que le maréchal a publiée dans ses mémoires atteste que le 1<sup>er</sup> mars, Winzintgerode passait à Fère, se dirigeant avec une

partie de ses forces sur Soissons (1). Le rapport du maire de Braine au préfet de l'Aisne nous montre l'autre partie de l'armée de Winzintgerode marchant par la rive gauche de l'Aisne : « Le 1<sup>er</sup> et le 2 mars, il passa du matin au soir des troupes russes de toutes armes marchant sur Soissons où ils entrèrent. Une grande partie logea à Braine. » . . . Des lettres saisies sur un courrier ennemi nous feront voir Winzintgerode opérant sur la rive gauche, le mot y sera, à laquelle tant d'historiens veulent acculer Blucher isolé et sans ressources. Ce n'est pas seulement, encore une fois, avec l'armée en retraite de ce général que les deux maréchaux eussent eu à combattre, mais avec Winzintgerode aussi qu'on ne peut confisquer, mais qui est là en ligne, dont il faut tenir compte, que la faible garnison de Soissons, occupée d'ailleurs par Bulow, n'eût pu inquiéter par derrière pendant qu'il eût aidé et secouru Blucher.

« Ces données sont nouvelles ; elles heurtent de front des idées généralement admises. Aussi sentons-nous le besoin de les appuyer de preuves incontestables, parce qu'elles détruisent bien des hypothèses, bien des plans faits après coup, bien des raisonnements qui se fondent sur un grand, vif et louable sentiment de l'honneur national, sur un besoin bien naturel d'expliquer des revers et de s'en consoler. Mais la gloire de la campagne de 1814, le vif éclat qu'ont projeté le génie incontesté de l'Empereur et le courage de nos admirables armées, sont trop complets, trop bien admis par tous, amis et ennemis, pour qu'on soit obligé de les relever par des moyens factices. Chefs et soldats ont succombé sous la puissance irrésistible, colossale du nombre et de moyens presque surhumains, Soissons ne pouvait pas

(1) Mémoires du duc de Raguse. — Plans des batailles livrées par les armées prussiennes en 1813, 1814 et 1815.

se défendre contre des forces telles que ni l'Empereur, ni ses généraux, ni ses ministres n'en soupçonnaient l'importance, ni même la présence, nous l'avons vu tout à l'heure par l'erreur au sujet de Bulow. En supposant que Soissons eût tenu le 3 mars jusqu'à quatre heures du soir au lieu de se rendre à neuf heures du matin, cette résistance n'aurait fait que mettre les ducs de Trévise et de Raguse aux mains avec les alliés, en compromettant peut-être les Français numériquement si faibles à côté de Blucher et de Winzintgerode réunis sous les murs de la place, et l'Empereur était encore loin de là et non sur le dos des alliés comme on le pense généralement, puisque c'est le 4 mars seulement au soir et à Fismes qu'il apprendra la reddition de Soissons.

« L'existence du concert qui devait amener simultanément devant cette place les armées de Winzintgerode et de Bulow marchant perpendiculairement sur deux lignes dont le point de rencontre était indiqué sur l'Aisne à Soissons, est prouvée par deux dépêches qui furent saisies dans les environs de Villers-Cotterêts par des éclaireurs polonais sur un Cosaque en mission de courrier. Elles émanaient du major prussien Brunecki qui, faisant partie de l'avant-garde de Blucher, avait marché, le 28 février, de La Ferté-Milon sur Villers-Cotterêts et de cette ville sur Braine, en passant par Chaudun, Buzancy et les montagnes qui dominant la Vesle. De Braine Brunecki écrivait en allemand au général Kleist, le 1<sup>er</sup> mars : « J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que j'ai trouvé ici l'avant-garde du général Winzintgerode qui s'est mise en mouvement vers Soissons avec le corps de Bulow : ils doivent attaquer demain cette place. Le major Brunecki, aide-de-camp. Braine, 1<sup>er</sup> mars. » « La seconde lettre est bien autrement féconde en renseignements positifs sur le plan concerté entre les généraux alliés. Elle était adressée au général

Blucher et datée de Braine aussi le 1<sup>er</sup> mars. Elle était ainsi conçue : « Au feld-maréchal de Blucher : Ayant appris à Villers-Cotterêts que Soissons était encore occupé par les Français, je me suis dirigé par Chaudun sur Laon. J'ai rencontré ici l'avant-garde du corps de Winzintgerode qui s'est mis en mouvement de Reims sur Soissons. J'ai appris par le colonel russe Barnikow que Soissons devait être attaqué demain par les deux rives de l'Aisne, sur la droite par le corps de Bulow et sur la gauche par celui de Winzintgerode qui doit arriver aujourd'hui à Soissons. J'espère apprendre à Vailly, qui est occupé par le corps de Bulow et où j'arriverai cette nuit, que Soissons est pris. — Braine, 1<sup>er</sup> mars, le major Brunecki (1). »

« L'isolement de Blucher et les dangers que cet isolement devait lui faire courir, n'existent donc pas. Les faits historiquement et authentiquement prouvés, ayant démontré que rien ne s'opposait à sa jonction avec Winzintgerode sur la rive gauche de l'Aisne, il faut chercher maintenant s'il fuyait vraiment, comme tout le monde l'a cru, ou si, au contraire, il n'agissait pas pour obéir à une idée préconçue, à un plan sérieux, et non au hasard d'une retraite précipitée par la peur.

« Des écrivains militaires de la Prusse nous ont déjà mis à même de montrer claire et précise la pensée qu'il lui avait fait quitter les bords de la Marne pour descendre dans la direction du nord. On pourrait se défier d'un ennemi, d'un Prussien, d'un apologiste né du maréchal Blucher. Demandons donc nos preuves à un Français, à un homme à qui personne ne contestera la science de stratégie qu'il a déployée au moins dans ses écrits et dans ses livres. Il est un document... » (Voir

(1) *Arch. du Minist. de la guerre.*

plus haut, pages 81 et suivantes la suite, la lettre de Marmont du 2 mars 1814 et la conclusion de l'historien.)

Dans la description reproduite précédemment de la fausse position de Blucher dont, suivant M. Thiers, « la perte était assurée » l'illustre historien s'est demandé : « Et qu'allaient devenir alors Bulow et Wintzingerode errant dans le voisinage ? Voici la réponse qu'il se fait :

(1) « Le 1<sup>er</sup> et le 2 mars on vit apparaître » (devant Soissons) « deux masses ennemies, l'une par la rive « droite, l'autre par la rive gauche de l'Aisne : C'étaient « Bulow, qui arrivant de la Belgique et descendant du « nord, abordait Soissons par la rive droite, et Wint- « zingerode, qui venant du Luxembourg, et ayant pris « par Reims, s'y présentait par la rive gauche. Tous « deux sentaient l'importance capitale du poste qu'il « s'agissait d'enlever et pour Blucher et pour eux- « mêmes. Effectivement Soissons était pour Blucher la « seule issue par laquelle il pût franchir la barrière « de l'Aisne, et pour eux-mêmes le moyen de sortir d'un « isolement qui à chaque instant devenait plus péril- « leux. S'ils ne pouvaient s'emparer de ce pont, ils « étaient obligés de rétrograder, l'un par la rive droite « de l'Aisne, l'autre par la rive gauche pour aller « opérer leur jonction plus haut et de laisser Blucher « seul entre l'Aisne et Napoléon. Aussi après avoir dans « la journée du 2 mars canonné la ville sans grand « résultat, firent-ils dans la journée du 3 les menaces « les plus violentes au général Moreau, et cherchèrent- « ils à l'intimider en parlant de passer la garnison par « les armes. » Revenant encore une fois à la prétendue

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 446.



fausse position de Blucher et à l'impossibilité pour les généraux Bulow et Winzintgerode de faire entre eux leur jonction, M. Thiers deux pages plus loin, dit :

(1) « Quelques historiens, apologistes de Blucher ont « prétendu que le danger qu'il courait n'était pas si « grand que Napoléon s'était plu à le dire, car Blucher « eût été renforcé au moins de Winzintgerode, qui, « venant de Reims, était sur la rive gauche de l'Aisne, « ce qui aurait porté l'armée prussienne à 70 mille « hommes contre 55 mille. D'abord il n'y a pas de force « numérique qui pût racheter la fausse position de « Blucher, car arrivé le 4 devant Soissons, tandis que « Napoléon était ce même jour à Fismes, il eût été « obligé ou d'essayer de passer l'Aisne devant lui, « en jetant des ponts de chevalets, ou de remonter « l'Aisne dix lieues durant, avec l'armée française dans « le flanc. L'avantage d'être 70 mille contre 55 mille, « ce qui ne nous étonnait guère en ce moment, n'était « rien auprès d'une position militaire aussi fausse. En- « suite il est presque certain que Winzintgerode, « n'ayant pu faire par Soissons sa jonction avec Bulow « dans la journée du 3, se serait hâté de rebrousser « chemin le 4, pour aller passer l'Aisne à douze ou « quinze lieues plus haut, c'est-à-dire à Berry-au-Bac. « Blucher se serait donc trouvé, pendant toute une « journée, seul entre Napoléon et le poste fermé de « Soissons. »

Est-il nécessaire de faire remarquer ici que M. Thiers, comme on l'a vu précédemment, après avoir fait (t. 17 p. 436) « décamper Blucher le 3 mars, au matin, « des bords de l'Ourcq pour se rapprocher de l'Aisne » où, d'après cette assertion, il ne devait arriver que le 4 au matin ; et après lui avoir fait « ouvrir, le 3 mars

(1) M. Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* t. 17, p. 446.

(t. 17, p. 444) les portes de Soissons « où il constate l'arrivée de Winzintgerode et de Bulow « le 1<sup>er</sup> et le 2 mars » dit ici, (en supposant que Soissons n'eût pas été pris par eux), « qu'il est presque certain que Winzintgerode n'ayant pu faire sa jonction avec Bulow dans la « journée du 3, se serait hâté de rebrousser chemin le « 4 » ; c'est-à-dire au moment où, selon lui, Blucher (dont les premières troupes d'avant-garde passaient dès le 1<sup>er</sup> mars à Chaudun, Buzancy, Braine se dirigeant par Vailly sur Laon) serait arrivé devant Soissons ? Si dans l'hypothèse que la jonction de Winzintgerode avec Bulow ne pût être faite par Soissons, celle avec Blucher, d'après le dire même de M. Thiers, devait être faite le 4 au matin. Or, si Winzintgerode, en rebroussant chemin ce jour-là pour aller passer l'Aisne à Berry-aubac, pouvait échapper à Napoléon, Blucher le pouvait également. Il ne se serait donc pas trouvé pendant toute une journée, seul, entre le poste fermé de Soissons et Napoléon qui n'arrivait à Fismes que le 4 au soir. Du reste ce qu'on a dit de la prétendue fausse position de Blucher n'est qu'une supposition toute gratuite, puisque celui-ci, arrivé le 2 mars devant Soissons était en position, le 3 au matin, de prendre part, avec Winzintgerode et Bulow, à l'assaut de cette ville, si elle n'eût pas capitulé : et avait aussi tout le temps nécessaire pour jeter sur l'Aisne son équipage de pont. Ce ne sont pas des apologistes de Blucher qui prétendent que le danger couru par le général prussien n'était pas si grand qu'on s'est plu à le dire ; ce sont les faits accomplis et les documents officiels et authentiques qui le prouvent. Quant à ce qui s'est passé à Soissons les 2 et 3 mars 1814, M. Fleury qui a su puiser aux bonnes sources nous en donne des détails que je vais rapporter en partie :

(1) « Les premières forces coalisées qui se développèrent rapidement autour de la ville pouvaient être évaluées à quinze bataillons et à douze escadrons ; mais chaque minute leur apportait des renforts. Les routes ne cessaient de vomir des hommes, des chevaux, des bagages, de l'artillerie ; trente pièces de douze furent placées en batterie contre les divers fronts de la place.

« A ces puissants moyens d'attaque la défense n'avait à opposer que le bataillon de la Vistule, fort de huit cents hommes, cent quarante canonniers et quatre-vingts cavaliers de la garde, avec dix-huit pièces de campagne de douze et de huit, et deux obusiers.

« Cette faible troupe devait protéger l'immense pourtour de Soissons. Deux détachements, composés chacun de trois cent cinquante Polonais, furent placés l'un à la porte de Laon, l'autre à celle de Reims qui paraissaient les points les plus menacés. Les éclaireurs à cheval restèrent sur la grande place pour porter des ordres, et les postes intérieurs de la ville furent confiés à la garde nationale. » (ce dernier point est inexact.)

(2) « L'attaque commença vers dix heures et demie

(1) M. E. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 219 et suivantes.

(2) C'est de moi que M. Fleury tient ce détail ; voici ce que je lui écrivais en 1858 : « Je ne vous dirai rien de l'attaque du 2 mars, sinon qu'à peine étais-je arrivé à la pension ce jour-là qu'un grand tumulte se manifesta dans toute la ville. Ce sont les ennemis, disait-on de tous côtés ; il était environ huit heures et demie quand la générale se fit entendre ; le maître de pension nous renvoya aussitôt. En traversant le pont, je vis à gauche sur la Montagne-Neuve, comme le 14 février, une colonne considérable qui descendait par la route de Coucy ; et à droite, un grand nombre de cavaliers qui descendaient de la ferme de Sainte-Genève. Comme j'allais rentrer chez mon père, les soldats que nous logions et leurs officiers s'en allaient sur le rempart. Ceux-ci m'emmenèrent avec eux pour aller voir tirer le canon. « Il n'y a pas encore de danger,

par un coup de canon tiré du bastion de Saint-Médard sur un groupe de cavaliers qui se montraient à découvert dans la plaine de Saint-Crépin-le-Grand, aux environs de la route de Reims. L'obus, qui tomba au milieu de ce groupe, le dispersa. Un trompette se présenta en parlementaire et fut repoussé. A ce refus les alliés répondirent bientôt, sur tous les points à la fois, par une canonnade incessante. A midi, trois des pièces des remparts étaient déjà démontées, et quelques artilleurs, mal couverts par des travaux insuffisants, avaient payé de leur vie la précipitation avec laquelle on avait dû agir sur trop de points. Les fusilliers ne pouvaient se garantir que très-incomplètement du feu roulant qui partait de partout à la fois.

vous reviendrez tout de suite », me disaient-ils. Je me décidai à les suivre sur le bastion de Saint-Médard, alors garni d'un parapet armé de plusieurs pièces de canons et débarrassé des arbres du fossé. Nous montâmes sur le parapet et je vis dans la plaine de Saint-Crépin-le-Grand, au-delà de la route de Reims, un groupe de cavaliers réunis. « Envoyez donc un obus à ces Messieurs », dit l'un des officiers qui était bien aise de me donner ce spectacle, et il me dit : « regardez bien ce qu'ils vont faire. » Le coup part et nous voyons bientôt le groupe de cavaliers se disperser dans tous les sens. L'obus, que je vis éclater, alla tomber au milieu d'eux. « Très-bien » dirent les officiers. Aussitôt on entendit de ce côté une trompette parlementaire. Je n'en vis pas davantage; je revins à la maison paternelle. A mon retour, un tambour s'en allait à son poste en se frottant les mains, et disant : « Un bon petit déjeuner ! » Le déjeuner fut un peu long; la canonnade qui commença vers dix heures du matin ne cessa que vers onze heures du soir. Les habitants portèrent à manger aux soldats sur les remparts. A onze heures du soir il nous arriva deux artilleurs pour souper. Ces pauvres gens étaient tellement étourdis par le bruit du canon qu'ils en étaient devenus comme fous. Le moindre coup de fusil qu'ils entendaient était pour eux comme des coups de canon, et ils voulaient retourner sur le rempart sans se donner le temps de manger. » (*Souvenirs de 1814*, mms. contenant des renseignements inédits.)

« Cependant, la place ripostait vigoureusement au tir de l'ennemi. Brayer, dans ses *Essais* manuscrits sur Soissons, dit que parmi les artilleurs du rempart se trouvait un Soissonnais nommé François Leroux, dont l'adresse était telle que sa pièce, établie sur la butte de Saint-Pierre-à-la-Chaux, démonta plusieurs des canons de l'ennemi. Le soir approchait ; les assiégants crurent le moment venu de tenter un coup décisif. Deux bataillons prussiens s'élançèrent à l'assaut du côté du faubourg Saint-Crépin. Accueillis par un feu bien nourri, ils furent chargés par les défenseurs de la place, chassés du faubourg et poussés assez loin dans la plaine. Une seconde attaque de vive force fut repoussée avec le même courage et le même bonheur. Ces tentatives ne se renouvelèrent point, mais la canonnade continua jusqu'à dix heures du soir. Cette première journée coûtait cher à l'héroïque garnison de Soissons qui se trouvait réduite à moins de huit cents hommes : elle avait perdu cent quarante-trois soldats mis hors de combat, dont vingt-trois morts et cent vingt blessés parmi lesquels on comptait plusieurs officiers et le colonel Kosynski du régiment de la Vistule, atteint d'une balle en expulsant les assaillants du faubourg Saint-Crépin.

« Au moment où le jour tombait, il y avait devant Soissons soixante mille hommes au moins et cent pièces d'artillerie. »

Voici ce que dit M. Thiers de ces braves défenseurs de Soissons :

(1) « Comme garnison on y avait envoyé les Polonais « naguère retirés à Sedan, et dont Napoléon n'était pas « dans ce moment très-satisfait. Il est vrai qu'au déses- « poir de leur patrie perdue, se joignait chez eux une « profonde misère, et que de la belle troupe qu'ils for-

(1) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 445.

« maient jadis il ne restait plus que trois à quatre  
« mille hommes, mal armés et mal équipés. Cependant  
« en présence de l'extrême péril de la France, tout ce  
« qui parmi eux pouvait tenir un sabre ou un fusil avait  
« redemandé à servir. »

Le *Moniteur* du lundi 14 mars, nouvelles de la situation des armées au 12 mars, contient le passage suivant :  
« Soissons a beaucoup souffert : les habitants se sont conduits de la manière la plus honorable : il n'est point d'éloges qu'ils ne donnent au régiment de la Vistule qui formait leur garnison ; il n'est pas d'éloges que le régiment de la Vistule ne fasse des habitants. S. M. a accordé à ce brave corps 30 décorations de la Légion d'Honneur. »

Pour que l'on puisse apprécier quel genre de menaces firent au général Moreau Bulow et Winzingerode je vais continuer le récit de M. Fleury :

(1) « Pendant les rares moments où le bruit de la lutte cessait, des Polonais avaient cru entendre au loin, dans la direction de La Fette-Milon, comme un bruit de canonnade. Ils en avaient parlé à leurs camarades. Le courage de ces intrépides soldats ne s'en était point accru ; mais dévoués à une mort certaine si un miracle ne les tirait de cette multitude où ils se trouvaient noyés, ils avaient senti poindre en eux une lueur d'espérance et se préparaient, dans un calme sévère et résigné, aux événements du lendemain.

« La lutte finissait à peine que deux parlementaires se présentèrent à peu près en même temps de la part du général Bulow et de Winzingerode. Celui de Bulow était ce même capitaine Martens dont l'éloquence avait obtenu, tout récemment, tant de succès à La Fère.

(1) M. Edouard Fleury ; *Le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 220 et suivantes.

« Il était onze heures du soir lorsque la conférence commença. Martens exposa la situation. Il mit en comparaison la force énorme dont les alliés disposaient et qui s'accroissait encore d'instant en instant, avec la faiblesse d'une garnison dont la valcureuse défense le portait à exagérer le nombre, mais nombre évidemment mal en rapport cependant avec la multiplicité des points qu'il faudrait défendre le lendemain. Il savait que le mur d'enceinte, s'il avait été réparé, n'était point partout à l'abri de l'insulte et que son immense développement l'exposait à un coup de main dans plus d'une de ses parties. Il montra la ville menacée de toutes les conséquences terribles d'un assaut heureux par l'entêtement héroïque, c'est vrai, de ses défenseurs ; il finissait en affirmant que Soissons serait facilement enlevé le lendemain et il rendait le général commandant responsable de ce qui pouvait arriver.

« Moreau répondit qu'il était disposé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité et que d'ailleurs, il ne pouvait entendre à des propositions verbales, apportées surtout par des parlementaires dont rien ne prouvait la mission et le vrai caractère.

« Le capitaine Martens se retira assez peu convaincu de la détermination affichée par Moreau de tenir jusqu'à la mort. Il vit dans la dernière partie de sa réponse comme une sorte d'invitation à ne pas laisser finir brusquement et pour toujours ces pourparlers. Bulow pensa de même, car un peu plus tard Martens se représentait à la porte de Crouy qu'un ordre du général Moreau fit ouvrir devant lui. Il était porteur de pouvoirs en règle et de cette lettre :

« 2 mars 1814, dans la nuit.

« Le général Bulow au général Moreau, commandant  
« à Soissons.

« Votre Excellence a désiré que je lui écrive au sujet de la proposition que j'avais chargé un de mes aides-de-camp de vous faire de bouche et après avoir attendu plus longtemps que je m'en étais flatté. Je veux bien me prêter à une seconde complaisance pour prouver à Votre Excellence combien je désirerais épargner le sang inutilement versé et le sort malheureux d'une ville prise d'assaut. Je propose à Votre Excellence, de concert avec le commandant en chef de l'armée russe, de conclure une capitulation telle que les circonstances nous permettent de vous l'accorder et de l'obtenir. Je compte sur la réponse de Votre Excellence avant la pointe du jour. »

« Moreau n'avait pas attendu les démonstrations du capitaine Martens pour savoir quels étaient ses dangers, l'insuffisance de ses ressources et la difficulté de sa situation ; mais il luttait encore entre son devoir et ce sentiment d'humanité qui porte même les militaires à ne pas verser le sang inutilement. Il était parfaitement convaincu qu'il ne pouvait pas tenir longtemps ; bien qu'il habitât Soissons seulement depuis quelques jours, il en connaissait le fort et le faible, et les chances fâcheuses lui apparaissaient partout.... Au moment de prendre une résolution extrême, il s'arrêta sur le bord de l'abîme et demanda du temps, sachant cependant qu'il devait capituler. Le capitaine Martens le savait de même, lorsqu'il accorda à l'irrésolu commandant de Soissons un délai de quelques heures.... Le lendemain à l'aube, Moreau monta sur la tour de la cathédrale. Le rapport qu'il adressa, le 4, de Compiègne, au ministre de la guerre, est pour nous un sujet éminemment intéressant d'étude morale et psychologique. Nous voyons le général marchant, s'agitant, n'ayant point encore pris de parti, du moins le croit-il, interrogeant d'un regard inquiet ces grands bivouacs qui ne se sont



point encore réveillés, où règne une tranquillité immobile, mais où bientôt la vie, l'animation, l'excitation de la lutte vont reparaître terribles et menaçantes pour lui, pour la ville dont il répond, pour son honneur à lui et tout son avenir. Il se demande s'ils sont vrais ces affirmations du parlementaire Martens et ces rapports qu'on lui a faits la nuit sur l'augmentation des armées assiégeantes. A son habitude de coup-d'œil militaire, il compte anxieusement ces masses qui s'éveillent. Elles sont plus nombreuses que jamais. Les voilà qui se mettent en mouvement. Les batteries se repeuplent. Le feu reprend. Des obus éclatent et portent l'incendie dans plusieurs endroits de la ville. Sur la route de Reims, il voit circuler des voitures qui amènent, croit-il, les échelles d'assaut (1).

« Lorsque le général Moreau descendit de la tour, son parti était pris. En rentrant chez lui, il trouva un nouveau parlementaire russe qui lui remit ce billet :

« Le baron de Winzintgerode, général en chef de l'armée russe, à M. le général Moreau.

« Avant de donner l'assaut et pour sauver Soissons des horreurs du pillage et du massacre, je propose à M. le commandant de Soissons de rendre la ville à l'armée combinée du nord de l'Allemagne.

« L'honneur militaire ne commande pas une résistance contre une force aussi disproportionnée et dont les suites inmanquables resteront toujours à la responsabilité du commandant.

« Devant Soissons, le 18 février — 3 mars 1814. Le général en chef baron de Winzintgerode. »

« Le général Moreau avait réuni en conseil de défense ses principaux officiers, l'adjutant-commandant Bou-

(1) *Rapport de Moreau sur la reddition de Soissons — Arch. du Minist. de la guerre.*

chard qui était arrivé tout récemment de Compiègne et, la veille, avait été chargé du commandement de la place, le colonel d'artillerie Strolz, le colonel Kosynski des Polonais, et le lieutenant-colonel du génie Saint-Hillier.

« Un document aussi important et neuf que véridique, nous fait pénétrer au sein de cette réunion et nous permet d'en reproduire la physionomie. C'est le rapport de la commission d'enquête chargée d'examiner la conduite du général Moreau lorsqu'il fut arrêté sur les ordres de l'Empereur. La commission entendit comme témoins un certain nombre des officiers de la garnison de Soissons et entre autres, ceux qui avaient fait partie du conseil de défense. Leurs dépositions sont analysées dans le rapport écrit et déposé, le 24 mars, par le général Gassendi, président de la commission d'enquête (1). Nous nous occuperons plus amplement à sa date de ce procès dont nous n'extraierons, en ce moment, que les indications utiles à la connaissance de ce qui se passa, le 3 mars de grand matin, dans le conseil de défense de Soissons.

« Le général Moreau, qui en avait tout naturellement la présidence, raconta ce qui s'était passé la nuit entre lui et les parlementaires ennemis. Il lut les deux lettres de Winzingerode et de Bulow. Il parla des renforts que l'ennemi avait reçus depuis la veille au soir et de la force réelle desquels il venait de s'assurer par lui-même. Il fit ensuite le tableau de la situation de la place et de la garnison, l'une si immense de développement, l'autre si faible en nombre que la dixième partie des murs ne pourrait recevoir de défenseurs. Et en quel état étaient-elles, ces murailles ? On pouvait s'attendre à une attaque entre les portes de Paris et de Reims, et

(1) *Arch. du minist. de la guerre*.

l'angle du bastion des Capucins n'était pas même clos, pour ne parler que d'une seule partie de la courtine. Maintenant que les routes étaient toutes au pouvoir de l'ennemi, maître aussi des deux rives de l'Aisne, il n'était plus possible de recevoir les renforts annoncés par le ministre de la guerre. Dans cet état de choses, quelle était la conduite à tenir? Se défendrait-on plus longtemps? La résistance était-elle même possible? N'exposerait-elle pas la place aux horreurs d'un sac que la colère des assiégeants rendrait horrible?

« La parole fut donnée au lieutenant-colonel du génie Saint-Hillier qui montra dans son argumentation la plus grande énergie. La position n'était pas, selon lui, aussi désespérée qu'on venait de la présenter. La garnison après la lutte de toute une journée, n'avait point été assez diminuée pour ne pouvoir repousser des attaques semblables à celles dont elle avait eu deux fois raison la veille au soir, et depuis lors elle n'avait fait aucune perte. Il était trop vrai que la courtine était ouverte en plus d'un endroit; mais la gelée, qui avait repris sérieusement, avait durci la terre des remblais et l'avait rendue aussi solide que le meilleur mur; le canon ne l'entamerait pas de sitôt et n'y ferait pas brèche avant deux jours peut-être. Si les ressources matérielles n'avaient donc que peu changé pour la place, il s'était passé, le 2 au soir, un fait significatif, qui lui semblait heureux et dont on ne paraissait point tenir assez compte. On avait entendu gronder le canon du côté de Villers-Cotterêts suivant les uns, de La Ferté-Milon au dire des autres. C'était la lutte qui se rapprochait, peut-être le secours. En tous cas, des événements importants se passaient au sud-ouest et assez près de Soissons pour que de cette ville on pût entendre la canonnade. Quels étaient ces événements? Nul ne le pouvait savoir; mais si on rapprochait de la canonnade entendue la veille au

soir l'insistance avec laquelle les généraux alliés sollicitaient la reddition, il fallait croire qu'ils se préoccupaient de ces événements qui peut-être étaient fâcheux pour eux et les forçaient à hâter une capitulation à laquelle il ne fallait pas donner pour cause unique leur humanité et le désir d'épargner le sang..... Le lieutenant-colonel Saint-Hillier conclut donc, en terminant, à ce qu'on tint encore à Soissons vingt-quatre heures au moins, ce qui était possible à son avis.

« Le colonel d'artillerie Strolz, appelé à opiner, montra la plus insigne faiblesse. Cet officier qui avait prouvé tant d'intelligence et de résolution dans son service militaire, manqua du courage qui discute et prend sa résolution à froid. Il se prononça nettement pour la capitulation.

« Le colonel Kosynski qui, tout blessé qu'il fût, avait voulu se présenter au conseil de défense, vint énergiquement en aide au lieutenant-colonel Saint-Hillier, d'après ce qu'atteste Brayer dans ses *Essais* sur Soissons. Si nous en croyons les renseignements manuscrits recueillis par M. Périn, le brave commandant des Polonais aurait refusé, ainsi que Saint-Hillier, d'apposer sa signature sur le procès-verbal de la séance où la capitulation fut résolue.

« Les renseignements nous manquent sur l'opinion émise par l'adjutant-général Bouchard. La résolution adoptée autorise à croire qu'il se réunit au colonel Strolz et au général Moreau, puisque la majorité fut acquise à la proposition de rendre la place. Moreau fut chargé de traiter des conditions avec les généraux alliés.

« Il demanda que la garnison se retirât avec armes et bagages et dix pièces à son choix avec leurs munitions; l'ennemi occuperait immédiatement deux portes de la ville avec un bataillon à chacune, à la condition qu'un piquet en avant de chaque bataillon ne laisserait

entrer personne avant la complète évacuation de Soissons par les Français qui sortiraient à quatre heures du soir. La ville serait préservée de tout pillage.

« Voici la lettre qu'un peu plus tard il recevait de Winzingrode qui se hâta de tout accorder :

« Mon général,

« Je consens aux propositions que vous m'avez faites à condition que nos troupes occuperont sur-le-champ la porte de Reims et celle de Laon.

« Vous quitterez la ville comme vous le désirez, et deux pièces de canon, leurs *ammunitions* (sic), et les équipages qui peuvent appartenir aux troupes; mais vous vous mettez en marche pas plus tard que quatre heures après-midi, et vous vous dirigerez sur le chemin de Compiègne.

« Jusqu'à Compiègne je vous donnerai une escorte de cinquante chevaux, tant pour votre sûreté que pour m'assurer de la direction que vous aurez prise.

« Je vous donne ma parole que tout ce que j'ai l'honneur de vous dire sera exactement observé. »

« Le conseil de défense attendait cette réponse en silence. Dès qu'elle lui eut été communiquée, il prit la délibération suivante :

« Considérant,

« Qu'il y avait impossibilité évidente de résister, vu la faiblesse de la garnison et des moyens de la place, et la force de l'ennemi;

« Que les secours annoncés par Son Excellence le ministre de la guerre et qui devaient monter à plus de 4,000 hommes n'avaient point paru et ne pouvaient arriver, l'ennemi étant maître de toutes les routes;

« Que la multiplicité des points d'attaques, l'indétermination de leur choix, et surtout la nullité absolue des moyens d'exécution rendaient impossible la confection des retranchements ou réduits qu'il eût fallu pour

soutenir un assaut au corps de la place ; qu'il était impossible d'en définir le nombre en se réduisant à n'occuper que la rive gauche de l'Aisne, vu que le pont que l'on avait ordonné de faire sauter n'avait pu l'être faute de poudre, et que la barricade qui y avait été commencée pour y suppléer n'avait encore pu être achevée ;

« Que la construction des maisons des faubourgs dans laquelle il n'y avait presque pas de bois, avait rendu impossible d'en effectuer l'incendie, circonstance qui favorise les approches de l'ennemi ; que deux fois il avait fallu les chasser de ces faubourgs avec de forts détachements de grenadiers et de voltigeurs, ce qui diminuait d'autant la garniture des remparts déjà infiniment trop faible ;

« Qu'une résistance qui n'aurait pas pu durer deux heures, n'aurait mis aucun obstacle aux progrès de l'ennemi, puisqu'il était maître des deux rives de l'Aisne, de toutes les routes et par conséquent nous cernait de tous côtés ;

« Le conseil a arrêté qu'on écouterait les propositions du général Winzintgerode. »

« A neuf heures du matin et les pourparlers terminés, la capitulation fut signée. »

Telles sont les circonstances de cette capitulation dont on a fait un si grand crime au général Moreau et à son conseil de défense, et que M. Thiers, en quelques lignes, résume ainsi :

(1) « Un officier du génie, le lieutenant-colonel « Saint-Hillier fit sentir le devoir et la responsabilité « de la résistance, au moins pendant vingt-quatre heures. Néanmoins, le général Moreau, ébranlé par les

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 447.

« menaces adressées à la garnison, consentit à livrer la  
« place le 3 mars, et seulement employa la journée à  
« disputer sur les conditions. Il voulait sortir avec son  
« artillerie. Le comte Woronzow, qui était présent, dit  
« en russe à l'un des généraux : qu'il prenne son artil-  
« lerie, s'il veut et la mienne avec et qu'il nous laisse  
« passer l'Aisne ! — On se montra donc facile, et en  
« concédant au général Moreau la capitulation la plus  
« honorable, on lui fit consommer un acte qui faillit  
« lui coûter la vie, qui coûta à Napoléon l'empire, et à  
« la France sa grandeur. Le 3 au soir Bulow et Win-  
« zintgerode se donnèrent la main sur l'Aisne, et c'est  
« ainsi que le 4 mars dans la journée, Blucher trouva  
« ouverte une porte qui aurait dû être fermée, trouva  
« un renfort qui portait son armée à près de cent  
« mille hommes, et fut sauvé en un clin-d'œil de ses  
« propres fautes et du sort terrible que Napoléon lui  
« avait préparé. »

Pour rétablir l'exactitude du fait et pour ne pas laisser à la charge du général Moreau, déjà si maltraité, la responsabilité de ce que M. Thiers lui reproche « d'avoir employé la journée du 3 mars à disputer sur les conditions de la capitulation, » je vais encore faire un emprunt au récit de M. Fleury parfaitement d'accord avec la tradition locale :

(1) « A la suspension du feu, à l'apparition des parlementaires qui communiquaient incessamment de la ville au camp et du camp à la ville, les Polonais avaient compris ce qui se passait dans les régions supérieures du commandement. Résolus à s'enterrer, s'il le fallait, sous les ruines de la place, ces courageux soldats se sentaient saisis d'une colère qu'ils ne craignaient pas

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 229 et 230.

de laisser apparaître. Leurs sentiments s'exprimaient tout haut ; mais ils durent céder aux Russes les portes qu'ils avaient si bien défendues et se grouper sur la principale place de la ville en attendant l'heure du départ.

« Tout à coup, les détonations d'une canonnade lointaine firent tressaillir Français et Alliés. Cette fois, on n'en pouvait douter, on se battait à quelque distance de Soissons. Il était midi ; c'était l'heure où Marmont essayait de forcer la route à Vichel et où les vingt-quatre canons prussiens défendaient l'Oureq et couvraient la retraite de Kleist. Ce sont les Français ! c'est l'Empereur qui arrive ! s'écriait-on dans les rangs émotionnés de la petite garnison. Chaque décharge faisait bondir les cœurs. Les plus exaltés voulaient qu'on déchirât la capitulation ; on parlait de tirer sur les Russes quand ils entreraient. On savait que le général Moreau avait posé parmi ses conditions celle que dix pièces d'artillerie lui seraient laissées et que Winzintgerode n'en avaient accordé que deux. On criait qu'on était trompé, qu'on manquait au traité conclu, qu'il fallait chasser les occupants et se défendre. Woronzow, qui sentait la nécessité d'éviter un conflit inopportun, força les commissaires prussiens à céder de leurs prétentions : « donnez-leur les pièces qu'ils demandent », disait-il pressé d'en finir ; « qu'ils les emportent toutes et les miennes avec, s'ils le veulent ; mais qu'ils partent ! qu'ils partent ! » (1). On affirme aussi que, dans son empressément d'occuper Soissons, Winzintgerode entra dans la ville sur les deux heures, à la tête de quelques bataillons ; qu'en débouchant par la rue des Cordeliers, il se trouva face à face avec les Polonais, au

(1) Est-il nécessaire d'ajouter que ce fait se passa sur la place d'armes au moment du départ ?



colonel desquels il aurait dit : « Encore vous ! » Kosynski aurait répondu qu'il était deux heures à peine, que la capitulation forçait les Français à partir seulement à quatre heures et qu'on ferait feu sur les Russes s'ils ne se retiraient pas. Et Winzintgerode, tirant sa montre : « C'est juste » aurait-il dit, « Messieurs en arrière. »

« L'heure s'écoule lentement au gré de l'impatience des Alliés, mais enfin le temps a marché. Il est quatre heures du soir. La garnison de Soissons, tambour battant, l'arme au bras, défila par la porte Saint-Christophe devant les généraux ennemis qui la saluèrent, et elle prit la route de Compiègne où elle arriva vers neuf heures du soir. Elle avait été, aux termes de la convention, escortée par un piquet de cavalerie russe qui la conduisit jus qu'aux avant-postes ennemis placés à peu près à égale distance des deux villes de Compiègne et de Soissons. »

Je ne rapporterai pas ici les versions diverses des historiens sur le jour et l'heure de l'entrée à Soissons de l'armée de Blucher que M. Thiers ne fait arriver que dans la journée du 4 mars. M. Fleury, auquel je renvoie, les discute aux pages 231 et suivantes de la seconde édition de son histoire. Mais comme le témoignage d'un témoin oculaire vaut bien, selon moi, l'autorité d'historiens dont les récits sont contradictoires, je vais extraire quelques passages de mes *souvenirs de 1814, ou renseignements inédits* adressés à M. Fleury en 1858, attestant l'heure précise de l'arrivée des Prussiens dans le faubourg Saint-Waast, rive droite, et du passage de l'armée de Silésie sur le pont de Soissons.

« Le 3 mars vers cinq heures du soir des coups redoublés se font entendre de l'autre côté de la rivière ; bientôt le bruit se rapproche de nous et les maisons du faubourg les plus voisines du pont sont, à leur tour,

attaquées. Vous jugez, Monsieur, dans quelle transe nous nous trouvions : c'était l'assaut des maisons de la rue que nous habitions. La nôtre était la troisième à droite en descendant le pont... En vain on courut à la porte pour la leur ouvrir ; ils l'enfoncèrent à coups de pieds.

« Quels étaient les hôtes qui nous arrivaient si brutalement ? c'était une compagnie de Prussiens composée d'une vingtaine d'hommes peut-être, je n'en sais pas le nombre, commandée par un sergent-major. Ils commencèrent par demander à boire et à manger en s'installant dans la salle que nous habitions et dans celle d'à côté... Il y en avait heureusement parmi eux quelques-uns qui parlaient un peu français. Bientôt ils demandèrent de l'eau-de-vie : nous n'en avions pas. Ils ne se contentèrent pas des raisons qu'on put leur donner pour éviter de satisfaire ce caprice. Ils se fâchèrent et ordonnèrent qu'on en allât chercher. Aller de nuit en ville où, comme la nôtre, toutes les maisons devaient être envahies... n'était pas chose facile... Déjà l'armée défilait en colonnes serrées, et toutes les rues et le pont étaient encombrés d'hommes, de chevaux, de voitures ou de pièces d'artillerie... Il fallut pourtant se décider : ma sœur aînée, portant une cruche, accompagnée d'un Prussien qui lui donnait le bras et de mon frère qui les suivait derrière, tous trois s'acheminèrent vers la ville à travers ces masses profondes où le Prussien se faisait faire un passage... En passant dans la rue du Chat-Lié, ils virent le magasin d'épicerie du Chef-St-Denis, alors au pillage, ayant au milieu une pipe d'eau-de-vie défoncée où les soldats allaient puiser. Notre Prussien prit la cruche des mains de ma sœur et alla l'emplir, puis ils revinrent au logis. L'inquiétude de ma mère croissait à chaque instant. Qu'allait-il résulter de ces abondantes libations spiritueuses ? C'est surtout

pour ses deux filles qu'elle tremblait... (heureusement elle n'eut que la peur). En cercle autour du feu, le plus grand nombre se mirent à chanter... Tandis qu'ils chantaient, l'un d'eux tira de son havre-sac un violon, en releva le chevalet, tendit les cordes qu'il accorda et se mit à en jouer ; ce qui donna à quelques-uns de ses camarades l'envie de danser. Déjà l'orchestre était installé et plusieurs Prussiens valsaient ensemble, quand d'autres vinrent auprès de mes sœurs pour les inviter à valser. Elles n'étaient guère disposées à les satisfaire ; il le fallut néanmoins quand l'un d'eux, le sabre nu à la main, vint galamment en faire l'invitation à leur mère. On les conduisit dans la salle de bal où l'on valsa raisonnablement et avec convenance. Mes sœurs furent ensuite reconduites poliment à leurs places, où elles reçurent les remerciements de leurs cavaliers. Je vous le demande, Monsieur, qu'auraient fait de mieux, en pays conquis, nos chevaliers français ? C'étaient pourtant des Prussiens, de ces Prussiens qui, quinze jours auparavant, selon le *Moniteur* et les rapports des habitants que vous enregistrez dans votre histoire, commettaient tant d'atrocités dans Château-Thierry. » C'étaient des soldats de cette armée de Silésie que des rapports erronés et pleins d'exagération montraient à l'Empereur comme fuyant dans une véritable déroute ; comme encombrant les chemins de ses bagages et de son artillerie que la boue ne voulait plus lui rendre. Les voilà, non pas harassés de fatigue, ne songeant qu'à se reposer et à dormir ; mais gais, dispos, chantant et valsant. C'était la joie, dira-t-on peut-être, de se trouver enfin sur cette rive droite de l'Aisne qu'ils ne devaient pas franchir ; échappés par miracle de ce coupe-gorge affreux dans lequel ils étaient tombés, et sauvés en un clin d'œil du sort terrible que Napoléon leur avait préparé ! Non, ces soldats si insoucians en apparence des

maux de la guerre ne se croyaient pas hors de danger.

« Pendant ces chants et ces danses, nous avons remarqué qu'un de ces Prussiens n'avait pris aucune part aux délassements de ses compagnons d'armes. Assis dans un coin, un livre de prières à la main, il priait Dieu avec la plus grande ferveur, entremêlant ses prières de nombreux signes de croix. Ma mère, curieuse de savoir pourquoi il priait ainsi, s'adressa à l'un de ceux qui entendaient un peu le français et lui en demanda la raison. « Ah madame ! », lui répondit-il, « nous rions, nous chantons, nous dansons ce soir ; mais demain ! » Puis étendant le bras au sud-ouest et à l'ouest, vers La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts et Compiègne, il dit : « Françouses, là ; Françouses, là ; Françouses, là. Puis montrant le nord et le nord-est en prenant un air plus inquiet et appuyant d'avantage sur les mots, il répète encore : « Françouses, là ! » Ensuite montrant vaguement un point éloigné, et levant les épaules en soupirant : « Frédéric, Alexandre, là. » Enfin se tournant vers le sud et le sud-est et tracant avec la main un demi-cercle : « Napoléone, là !!! Rousses, Prousses, ici demain toutes capoutes. » Tel est littéralement l'explication qu'il donna, et que j'entendis, des prières de son dévot camarade. Effectivement, dès le matin, à la pointe du jour, le tambour battit ; ils prirent leurs armes et leurs sacs et coururent sur les remparts. Ils revinrent vers midi en se réjouissant et en répétant : « Françouses, pas venir ; Françouses, pas venir ! »

Evidemment l'armée de Silésie, jusqu'aux simples soldats, était plus au courant de la position de l'armée française et des projets de Napoléon, que l'Empereur et l'armée française ne l'étaient des plans et de la position des armées de Blucher, de Bulow et de Winzintgerode. Les Prussiens, on le voit parce que je viens de raconter, connaissaient le projet récemment conçu par l'Empereur

et les ordres qu'il avait envoyés au général Maison de quitter les villes frontières et d'inquiéter l'ennemi sur ses derrières. (1) « Parmi les dépêches que les innombrables patrouilles de cosaques saisirent, dit M. Fleury, peut-être s'en trouvait-il une qui instruisit les généraux alliés du danger qu'ils pouvaient courir du côté du nord, si Maison eût su répondre à l'attente de Napoléon. » De là cette inquiétude des Prussiens et l'empressement de Blucher à se porter sur Laon, position formidable. Cela explique aussi pourquoi Woronzow et Winzintgerode s'empressèrent tant de se rendre maîtres de Soissons, quand ils entendirent la canonnade de Neuilly-Saint-Front.

La compagnie de Prussiens dont je viens de parler nous quitta dans l'après-midi du 4 mars. L'armée prussienne avait alors, avant l'arrivée de Napoléon à Fismes, effectué son passage de l'Aisne, non-seulement sur le pont de Soissons et sur celui construit par Bulow entre Saint-Médard et le faubourg Saint-Crépin, peut-être aussi à Vénizel ; mais encore sur un autre pont établi à l'entrée du Mail au moyen de bateaux pris dans le port de Soissons ; l'équipage de pont de Blucher resta abandonné dans le faubourg en dehors de la porte Saint-Martin. Il ne restait plus guère, sur la rive gauche de l'Aisne, qu'une partie du corps de Winzintgerode pour couvrir et défendre la ville, tandis que le reste employa la nuit du 4 à se diriger sur Craonne et Berry-au-Bac.

Le lendemain 5 mars, il se passa devant Soissons un événement dont ni le *Moniteur*, ni M. Thiers ne se sont occupés ; peut-être par une raison bien simple : c'est un échec essuyé par les maréchaux Marmont et Mortier ;

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 237

événement bien désastreux pour la ville qui perdit par le feu, en cette triste circonstance, son Hôtel-de-Ville et son Tribunal civil, avec toutes les archives sans compter plusieurs maisons et établissements particuliers. Cet événement prouve péremptoirement que si la garnison de Soissons avait été suffisante, elle aurait peut-être pu, le 3 et le 4 mars, résister aux attaques des alliés, comme ceux-ci résistèrent à celle de nos maréchaux.

(1) « Nous avons dit que les ducs de Raguse et de Trévisé suivaient à peu près à une journée de marche, les corps qui couvraient la retraite de Blucher. C'est en arrivant à Hartennes et le 4 vers midi qu'ils apprirent la capitulation de Soissons et les détails quelque peu erronés de la journée du 3. On disait que la place s'était rendue sans avoir fait de résistance, sans avoir tiré un coup de fusil. Cette nouvelle sur laquelle ils ne comptaient pas, changea les dispositions des deux maréchaux et leur fit sentir le besoin d'attendre des ordres nouveaux de l'Empereur dont les plans devraient nécessairement éprouver de profondes modifications. Ils s'arrêtèrent à Hartennes pour être plus à portée de Napoléon, dans le cas où il les appellerait à lui et leur ordonnerait de marcher sur Braine ; ils poussèrent une forte reconnaissance à Buzancy qu'ils trouvèrent gardé par une avant-garde ; elle recula devant eux. Ils établirent leur armée en arrière de ce village et se bornèrent à pousser sur Soissons une colonne de cavalerie appuyée par une brigade d'infanterie. La ville était couverte à ce moment-là par une cavalerie nombreuse que soutenaient des masses d'infanterie, enfin tout ce qui n'avait point encore passé l'Aisne.

D'Hartennes, le maréchal Marmont écrivit à la fois à l'Empereur pour lui demander des ordres sans retard,

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2, édit., p. 247 et suiv.

et au ministre de la guerre pour lui apprendre que Soissons était aux mains de l'ennemi. « C'est à neuf heures du matin, hier, » disait-il, dans sa lettre au ministre, « que Soissons s'est rendu sans avoir tiré un seul coup de fusil. La garnison, qui n'est point prisonnière de guerre, est sortie pour se rendre à Villers-Cotterêts avec deux pièces de canon. C'est à ce qu'il me semble une belle occasion pour faire pendre un commandant de place (1). Winzintgerode et Tzernitscheff sont à Soissons. C'est ce dernier qui a fait prendre la ville. »

« A la fin de sa lettre, Marmont disait au ministre qu'il était extrêmement impatient de savoir comment l'Empereur voudrait qu'il opérât et qu'il attendrait ses ordres avec anxiété. Des rapports incomplets modifièrent cette première résolution. « Les nouvelles de cette nuit, » écrivait-il d'Hartennes, le 5 mars à six heures du matin, m'annoncent que l'ennemi se retire sur Laon, et que d'après cela il est assez probable qu'il n'a pas l'intention de défendre Soissons. Je m'y porte sans retard et je me mets en marche pour cette ville. Le duc de Trévise qui partage mon opinion, suit mon mouvement (2). » Marmont se trompait : Soissons, gardé par les troupes de Rudzewitch, devait se défendre vigoureusement.

« Les maréchaux descendant des hauteurs de Bazancy et de Noyant, occupèrent Belleu et attaquèrent le faubourg Saint-Crépin défendu par le général Kern avec deux régiments, tandis que leur artillerie battait la muraille du côté de Villeneuve et même échangeait quelques boulets avec les troupes ennemies qui se mouvaient de l'autre côté de la rivière. Pour détourner

(1) Arch. du minist. de la guerre.

(2) *Idem.*

l'attention des Russes, le général Christiani jeta ses tirailleurs jusqu'aux premières maisons du faubourg Saint-Christophe que gardait le colonel Durnow, tandis que Ricard s'efforçait d'enlever le faubourg St-Crépin. De ce côté les Français eurent d'abord l'avantage ; les Russes vivement assaillis furent chassés du faubourg qu'ils laissèrent rempli de leurs morts pour rentrer dans la ville. Leur perte sur ce seul point se montait à près de deux mille morts ou blessés, dit-on (1). Quelques Français pénétrèrent même, le soir, jusqu'auprès du pont, après avoir escaladé le rempart mal gardé aux environs de la Tour-du-Diable, tentative dont l'audace coûta la vie à ses auteurs tués par la mitraille ou jetés à la rivière. La réussite des maréchaux devait se borner à la prise du faubourg Saint-Crépin. Arrêtés au pied de la muraille par un feu supérieur et incessant, leurs soldats ne purent tenter l'assaut. L'artillerie française, répondant à celle des remparts, couvrit la ville de ses projectiles qui portaient partout la mort, la ruine et l'incendie... »

En attaquant Soissons par le faubourg Saint-Crépin, les maréchaux coupaient, il est vrai, la route de Reims à l'ennemi et pouvaient ainsi lui enlever la ressource des ponts volants de Vénizel et de Saint-Médard, en s'en emparant ou en les rompant ; mais ils se heurtaient fatalement contre le point le mieux fortifié de la ville... Ils échouèrent dans leur tentative.

(2) « Ce fut à Fismes », dit M. Fleury, « que Napoléon reçut la lettre par laquelle Marmont lui annonçait que Soissons avait été rendu aux alliés qui avaient passé l'Aisne. Il resta un instant écrasé par cette

(1) « La perte du général Rudzewitch fut en cette occasion, de 1056 hommes tués ou blessés. » Plans des batailles livrées par les armées prussiennes en 1813, 1814 et 1815.

(2) M. Fleury, *le Départ de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit., p. 256 et 257.



nouvelle à laquelle rien ne l'avait préparé. Quand il demanda le nom de l'officier qui commandait dans la place et qu'on lui apprit qu'il s'appelait Moreau : « Ce nom » s'écria-t-il « m'a toujours été fatal ! » Dans une lettre du duc de Feltré au duc de Tarente qui était à Nogent-sur-Marne, nous lisons ce passage : « L'Empereur était hier à Fismes, jetant un pont sur l'Aisne en avant de cette position. Sa Majesté est indignée de la capitulation de Soissons (1)... »

« L'effet produit par la chute de Soissons, ajoute le même historien, fut terrible partout. En instruisant l'Empereur de cet événement, le ministre de la guerre l'appelle « la désastreuse capitulation de Soissons. »

« La défaite du duc de Dalmatie et la reddition de Soissons ont beaucoup détérioré l'opinion aujourd'hui (2), » écrivait à Napoléon le roi Joseph en lui envoyant l'original de la capitulation, et le lendemain il dit encore dans une nouvelle lettre à l'Empereur : « Vos nouvelles sont toujours bonnes ; mais voyez combien il faut qu'elles le soient pour contrebalancer le mauvais effet produit par la retraite du duc de Dalmatie et la chute de Soissons. »

Les auteurs des *Victoires et conquêtes*, anciens militaires et hommes de lettres, disent de leur côté : (3) « Si la révolution du 31 mars sauva la tête ou l'honneur au général Moreau et aux officiers qui composaient le conseil de défense, ils n'en furent pas moins condamnés par toute l'armée française, qui ne doutait pas que, sans la reddition de Soissons, c'en était fait de l'armée de Blucher, dont la destruction devait entraîner la retraite de toutes les forces de la coalition..... »

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

(2) *Mémoires du roi Joseph.*

(3) *Victoires, conquêtes, revers*, etc. t. 23 p. 140.

Heureusement ces condamnations ne sont pas sans appel. On comprend facilement que Napoléon et les personnes de son gouvernement; que ses généraux et toute son armée; que le duc de Feltre, ministre de la guerre; que les écrivains militaires et les hommes de lettres qui ont porté un jugement sur ce fait, contemporains ou non des événements, mais étrangers à Soissons, ou absents de cette ville à cette époque; conséquemment peu aptes à juger impartialement et en connaissance de cause les événements qui s'y sont accomplis; accusent le commandant Moreau et la garnison de Soissons en rejetant sur eux la chute du premier Empire: en effet Napoléon et son armée éloignés de Soissons au 3 mars 1814; qui n'y mirent le pied qu'un instant et dans les embarras d'une déroute, après la bataille de Laou; qui n'appréciaient souvent les opérations et les marches de l'ennemi que parce qu'ils entendaient dire ou espéraient obtenir; trompés maintes fois par des rapports inexacts et exagérés, pouvaient-ils juger sainement et impartialement un événement qui trompait leurs espérances bien ou mal fondées et qui s'était accompli loin d'eux? Pouvaient-ils être juges intègres dans leur propre cause? Connaissaient-ils les projets des ennemis, leur plan d'opérations, l'état des fortifications de Soissons et de sa garnison? Evidemment non. De quel poids alors doivent peser, dans la balance de l'histoire, leurs imputations et leurs affirmations? Ce n'est point sur ces témoignages intéressés que l'histoire dira son dernier mot, mais sur des documents plus certains; aussi un Soissonnais, témoin oculaire des événements de Soissons en 1814, ne peut-il voir sans émotion et sans regrets qu'après un demi-siècle un écrivain du premier ordre, avec tout le prestige d'un style et d'une éloquence justement et universellement admirés, accuse Soissons et ses défenseurs,

sans autre appui que ces affirmations, d'être la cause de la chute du premier Empire, quand il existe pour les contredire tant de preuves officielles et authentiques.

Après quarante-six ans d'intervalle, M. Thiers semble écrire l'histoire de notre campagne de 1814, en regardant au travers du même prisme qui faisait voir à l'Empereur les choses autrement que ce qu'elles étaient réellement. (1) « On comprend donc » dit-il au sujet de la capitulation de Soissons, « que Napoléon « écrit la lettre suivante au ministre de la guerre. »

« Fismes, 5 mars 1814,

« L'ennemi était dans le plus grand embarras, et  
« nous espérions aujourd'hui recueillir le fruit de quel-  
« ques jours de fatigue, lorsque la trahison ou la bêtise  
« du commandant de Soissons leur a livré la place. Le  
« 3 mars à midi, il est sorti avec les honneurs de la  
« guerre, et a emmené quatre pièces de canon. Faites  
« arrêter ce misérable ainsi que les membres du con-  
« seil de défense ; faites-les traduire par devant une  
« commission militaire, composée de généraux, et, pour  
« Dieu ! faites en sorte qu'ils soient fusillés dans les  
« vingt-quatre heures sur la place de Grève. Il est  
« temps de faire des exemples. Que la sentence soit  
« bien motivée, imprimée, affichée partout. J'en suis  
« réduit à jeter un pont de chevalets sur l'Aisne, et cela  
« me fera perdre trente-six heures et me donne toute  
« espèce d'embarras. »

Cette lettre n'est pas la seule que Napoléon ait écrite à cette occasion ; il y en a une autre qui, quoique rédigée dans des termes à peu près identiques, fait mieux ressortir, par un seul mot, les illusions et les vaines

(1) M. Thiers; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17 p. 449,

espérances de Napoléon trompé par des rapports inexacts. Voici celle qu'il écrivit le même jour au matin au roi Joseph :

(1) « Mon frère, je croyais que le duc de Raguse avait été hier à Soissons, mais le général qui commandait dans cette place a eu l'infamie de l'évacuer sans tirer un seul coup de fusil, il s'est retiré avec tout son monde, avec les honneurs de la guerre et quatre pièces de canon; il est à Villers-Cotterêts. Je donne ordre au ministre de la guerre de le faire arrêter et juger par un conseil de guerre et passer par les armes. Il faut qu'il soit fusillé au milieu de la place de Grève, et qu'on donne beaucoup d'éclat à son exécution. Il faut faire imprimer sa sentence avec un bon considérant. Cette affaire nous fait un tort incalculable. J'aurais été à Laon, et il n'y a pas de doute que l'armée ennemie était perdue et tombait en dissolution. Actuellement il faut que je manœuvre et perde beaucoup de temps à faire des ponts. Veillez à ce qu'on fasse enfin un exemple. »

Ces deux lettres foudroyantes avaient été rédigées sous l'influence de celle que l'Empereur venait de recevoir du maréchal Marmont qui, (comme on l'a vu p. 117 et 118) d'Hartennes et mal renseigné, écrivit à Napoléon pour lui demander ses ordres. Ce n'est point comme le disait ces lettres, sans avoir tiré un seul coup de fusil, mais (on l'a vu plus haut), après quatorze heures d'une lutte acharnée et après s'être assuré par lui-même de l'accroissement considérable du nombre des assiégeants pendant la nuit, que le commandant Moreau a capitulé le 3 mars à neuf heures du matin; ce n'est point à midi, mais à quatre heures du soir qu'il s'est retiré, non pas avec tout son monde, puisqu'il « avait

(1) M. Fleury; *le départ. de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 257 et 258.

perdu 143 soldats mis hors de combat » ; ni avec quatre caouons seulement, mais avec dix pièces et quelques caissons ; ce n'est pas non plus à Villers-Cotterêts qu'il se rendit, mais à Compiègne (1) « ainsi que nous le savons et comme le prouvera péremptoirement cette lettre du général Hülliu au ministre de la guerre : « Monseigneur, le général Avice, commandant le département de l'Oise vient de m'informer que la garnison de Soissons, conduite par le général Moreau, commandant cette place, était arrivée hier à quatre heures du matin à Compiègne. Cette garnison est composée du bataillon de la Vistule, cent éclaireurs à cheval de la garde, d'une compagnie d'artillerie à pied et quelques soldats du train, plus dix pièces de canon et quelques caissons. » (arch. du minist. de la guerre). »

Les deux lettres impériales sont donc aussi inexactes que le rapport qui les a provoquées.

Que Napoléon voyant ses espérances déjouées, ses illusions détruites par le passage de Blucher sur la rive droite de l'Aisne, attribué à tort ou à raison à la capitulation de Moreau, se soit livré à la plus violente colère contre ce commandant ; que dans ce moment d'exaspération il ait écrit les deux lettres qu'on vient de lire, cela se comprend ; mais ne prouve pas que l'Empereur avait raison et que Moreau soit coupable. Ces lettres ne sont pas plus l'histoire « que les journaux et les bulletins » pour me servir des expressions de Napoléon lui-même (2) « ne sont l'histoire » ; et l'historien qui les prendrait pour base de son récit, sans tenir compte des autres circonstances et des autres documents fournis

(1) M. Fleury; *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 258, note.

(2) Lettre de Napoléon au roi Joseph du 23 février 1814. — *Memoires du roi Joseph, correspondances*, t. 10 p. 15 — M. Fleury; *le Départ. de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 403.

par les événements, s'exposerait à rester à côté de la vérité.

Sans être un apologiste de Blucher et sans fausser l'histoire, un écrivain consciencieux ne peut-il pas dire : Moreau ne fut pas aussi coupable, ni Blucher placé dans une aussi mauvaise position que Napoléon l'a cru ? Le désappointement de l'Empereur à Fismes n'est-il pas la conséquence 1<sup>o</sup> de l'échec éprouvé par lui à Méry par l'incendie de cette ville et par l'apparition de Blucher ; 2<sup>o</sup> de la rupture du pont de La Ferté-sous-Jouarre sur la Marne ; obstacle que Blucher, en rompant ce pont, mit entre Napoléon et lui et que l'Empereur ne put franchir qu'après trente-six heures d'attente ; 3<sup>o</sup> et des échecs de Blucher à Meaux et sur les rives de l'Ourcq à Gué à-Tresmes, à Lizy, plutôt que la capitulation de Moreau qui ne pouvait d'ailleurs, ni prévoir, ni deviner ces événements ? Cet écrivain ne peut-il pas ajouter que la marche de Blucher de Méry sur Sézanne avait été combinée entre le général prussien et les généraux Winzintgerode et Bulow qui, de leur côté, devaient reprendre Soissons, non-seulement pour faire leur jonction entre eux ; mais encore pour couvrir leurs derrières et ceux de Blucher et assurer leurs communications avec la Belgique ? Que si Moreau n'avait pas capitulé le 3 au matin, il est plus que probable que ce jour-là même Soissons aurait été emporté d'assaut, ou que l'équipage de pont de Blucher, conjointement avec ceux de Vénizel et de Saint-Médard construits par Bulow, auraient suffi pour transporter l'armée de Silésie et le corps de Winzintgerode de la rive gauche sur la rive droite de l'Aisne ? Qu'enfin en arrivant à Fismes le 4 mars au soir Napoléon se fût encore trouvé dans la position critique indiquée par ses lettres ?

Malgré tout, à part sa colère, l'Empereur après le coup manqué de Soissons, ne s'est pas cru perdu : n'a-

t-il pas encore tenté deux fois la fortune à Craonne, à Laon ? Au fond, dans ses deux lettres du 5 mars, Napoléon n'a exprimé que deux regrets : 1<sup>o</sup> de n'avoir pu recueillir le fruit de quelques jours de fatigue ; et 2<sup>o</sup> d'en être réduit à jeter un pont de chevalets sur l'Aisne. Il croyait si peu avoir acculé Blucher à cette rivière, qu'avant de le savoir maître de Soissons il le voyait déjà s'enfuyant par Laon sur Avesnes.

Qu'aurait-on dit de la capitulation de Soissons si la tentative de Napoléon sur Laon eût réussi et que l'ennemi eût été rejeté au-delà d'Avesnes comme il l'avait été déjà jusqu'à Troyes ? Rien probablement. Cette capitulation n'est donc pas un événement aussi grave qu'on l'a dit ; les deux chûtes de Soissons ne sont pas en effet les deux écueils contre lesquels a sombré la fortune de Napoléon. Ces deux écueils : ce sont Craonne et Laon ce Waterloo de 1814, où l'armée française tomba de Carybde en Scylla !

Au lieu de s'abandonner aux illusions de l'Empereur qui, de Fismes, croyait qu'il aurait été à Laon et que l'armée ennemie aurait été perdue et serait tombée en dissolution si Soissons ne se fût pas rendu, on pourrait, à la vue de cette grande perplexité de Napoléon, exprimer ce regret : que n'avait-il à sa disposition l'équipage de pont que Blucher, comme pour se railler de son adversaire, venait d'abandonner sans nécessité, sur la rive gauche de l'Aisne à la porte de Soissons ; équipage que les Français vont recueillir après la bataille de Craonne ? Ou cet autre regret : Pourquoi ses illusions de la veille, exprimées dans une lettre à son frère Joseph en date de Fismes le 4 mars au soir, ne sont-elles pas réalisées ?

(1) « Mon frère, je suis arrivé à Fismes » écrivait

(1) M. Fleury ; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 234.

Napoléon au roi Joseph avant d'avoir reçu la fâcheuse nouvelle ; « l'ennemi a été poussé dans toutes les directions ; on lui a ramassé deux mille prisonniers et pris cinq à six cents voitures de bagages et caissons. Le duc de Raguse doit être à Soissons et mes coureurs sont sur Reims. L'ennemi paraît se diriger sur Laon et Avesnes, il est dans le plus grand désarroi. »

Cette lettre du 4 mars rapprochée des deux autres écrites le lendemain offre avec celles-ci une contradiction manifeste : « L'ennemi a été poussé dans toutes « les directions » dit l'Empereur. Cet ennemi quel est-il ? Ce n'est ni Bulow ni Winzintgerode qui, attaquant Soissons le 2 mars, s'en rendent maîtres le 3. Ce sont 1° Blucher, parti le 1<sup>er</sup> mars des bords de l'Ourcq se dirigeant sur Soissons, dont l'arrière-garde fut suivie à une journée de marche par les ducs de Raguse et de Trévise jusqu'à Nenilly-Saint-Front où elle s'arrêta pour donner au corps d'armée de Blucher le temps de passer l'Aisne et où les maréchaux l'attaquèrent. La lutte fut longue et acharnée, mais l'ennemi put se retirer sans être poursuivi : les maréchaux s'arrêtèrent à Hartennes, le 4, en apprenant la reddition de Soissons. 2° Et (1) « un détachement prussien sous les ordres du major Falkenhausen, qui occupait Château-Thierry et que, le 3 mars, les ducs de Padoue et de Bellune attaquèrent et poursuivirent jusqu'à Fère-en-Tardenois, où des forces envoyées à leur secours les recueillirent et arrêtèrent les cavaliers français. » L'Empereur ajoute : « le duc de Raguse doit être à Soissons... L'ennemi paraît se diriger sur Laon et Avesnes. » La pensée de Napoléon en arrivant à Fismes était donc que l'ennemi avait dû passer l'Aisne, sinon sur le pont de Soissons, du moins sur d'autres, puisqu'il

(1) M. Fleury, *Le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 253.



lui semblait déjà le voir se dirigeant sur Laon et sur Avesnes et qu'il croyait le duc de Raguse, qui était à sa poursuite, devoir être arrivé à Soissons? Cette pensée est d'autant plus réelle qu'elle est confirmée par (1) « deux lettres de l'Empereur écrites de Fère-en-Tardenois, le 4 mars, à une heure après-midi, adressées l'une au roi Joseph à qui Napoléon annonce qu'il va descendre sur Fismes avec la garde et le maréchal Ney; l'autre au duc de Raguse et dans laquelle pour la première fois apparaît l'intention de l'Empereur de prendre Laon pour but de ses opérations. « M. le duc, » écrivait Berthier à Marmont: le quartier général sera ce soir à Fismes, le duc de Bellune à Fère-en-Tardenois. L'Empereur attend de vos nouvelles. Si l'ennemi a marché sur Soissons, c'est vraisemblablement pour se porter sur Laon, et si vous êtes à Soissons avec le duc de Trévise, nous pourrons, de notre côté, arriver en même temps que vous à Laon. Comme l'ennemi n'aura pas pu prendre la place de Soissons qu'on dit bien gardée, il aura sûrement quitté la route et jeté un pont sur l'Aisne. »

Cette lettre qui ne fait pressentir en aucune façon que l'Aisne soit l'obstacle contre lequel Blucher doit être acculé; (l'ennemi aura *sûrement* quitté la route et jeté un pont sur l'Aisne: cela est bien clair; ni que Soissons a pu être pris par Winzintgerode et Bulow (circonstance que l'Empereur ignorait encore); cette lettre, dis-je, démontre péremptoirement que, même aux yeux de Napoléon, Blucher n'était pas, comme l'Empereur le dit le lendemain, « dans le plus grand embarras » acculé à l'Aisne, et que l'espoir de Napoléon, exprimé dans sa lettre du 5 mars au ministre de la guerre « de recueillir le fruit de quelques jours de fatigues » était trop vague, trop incertain pour pouvoir justifier, au

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 253.

point de vue de l'histoire, ces mesures de rigueur dictées dans un moment de colère, contre le général Moreau; mesures qui auraient été méritées, si effectivement le commandant de Soissons n'avait eu affaire qu'à l'armée de Blucher et eût rendu la ville « sans tirer un seul coup de fusil. » Telle n'était pas la situation: conséquemment, ce que dit M. Thiers, me paraît insoutenable pour ce qui concerne Soissons auquel je reviens.

On a vu plus haut (p. 18) que, jusqu'à la veille de la première apparition des Russes devant Soissons, le 12 février, la couronne du faubourg Saint-Waast, qu'ils allaient bientôt attaquer, avait été entièrement négligée; qu'aucun ouvrage n'y avait été commencé: négligence qui eut pour résultat la prise d'assaut de la ville le 14.

Dès que les Français furent remis en possession de Soissons, c'est-à-dire le 20 février, sur les ordres de Napoléon de mettre la place en état de défense sérieuse et de la pourvoir d'une bonne garnison, on reprit les travaux avec vigueur. Cette fois on n'oublia pas le faubourg Saint-Waast, l'escalier de l'Echelle-Saint-Médard fut détruit; les grands arbres qui, de ce côté, formaient dans le fossé jusqu'au pied du mur un vaste quinconce, furent abattus; on creusa le sol au pied des vieilles courtines pour leur donner plus d'élévation; on démolit une petite maison appelée Sainte-Reine qui se trouvait sur le bord du fossé à la pointe du bastion de Saint-Waast, ainsi que le bureau de l'octroi à la Porte-Crouy, les bâtiments du four à plâtre qui l'avoisinaient et quelques autres maisons situées à l'angle des routes de Laon et de Coucy à l'exception de l'auberge du Point-du-Jour qui resta debout. On fit un tambour palissadé garni de chevaux de frise en avant du pont de la Porte-Crouy; on ferma d'une palissade

et d'un fossé la gorge du faubourg du côté de la rivière; on fit un barrage au pont de la Porte-Crouy et on introduisit dans le fossé qui entoure le faubourg l'eau de l'étang et du rû de Saint-Médard; ce qui le mit à l'abri de l'escalade; sur le rempart on commença à abattre les arbres qui en faisaient une magnifique promenade, et à élever des parapets en terre dont le parement fut fait avec les pierres de taille provenant de la démolition des maisons dont on vient de parler. Ces travaux exécutés en huit jours étaient loin d'être achevés le 2 mars, jour de la seconde attaque. Le faubourg fut armé de six pièces de canon : deux par bastion.

Sur le front sud de la ville où les travaux avaient été commencés dès le 19 janvier et étaient à peu près terminés depuis le bastion de l'arquebuse jusqu'à celui de la Bergerie, il y avait sur le rempart de chaque côté de la Porte Saint-Martin, deux pièces de canon; l'une à gauche, enfilant la route de Château-Thierry depuis la porte jusqu'au coude de la route; l'autre à droite, enfilant celle de Reims depuis la même porte jusqu'au coude de la route en avant du moulin Saint-Crépin; deux autres pièces se trouvaient de chaque côté au milieu des courtines : la première, à droite, enfilait le faubourg Crise à partir du coude indiqué plus haut jusqu'au-delà du pont; et la seconde à gauche enfilait le faubourg Saint-Crépin jusqu'au-delà de la rue de Pampelune. En outre de ces quatre pièces il y en avait deux autres sur chacun des deux bastions de l'Arquebuse et de la Bergerie dont aucune ne resta inactive le 2 mars. Il restait donc sur les vingt pièces dont Soissons était alors pourvu, six autres pièces pour le reste de la ville, c'est-à-dire une pièce pour chacun des bastions de la pointe Saint-Jean, de Myon, de Saint-Remy, de l'Évangile, de Saint-Pierre-à-la-Chaux et le jardin de la Sénatorerie. Voyons maintenant ce qui fut fait du 20 février

au 2 mars pour pourvoir Soissons d'une bonne garnison.

(1) « Au moment même, » dit l'historien du *Département de l'Aisne en 1814*, « où, le 4 mars, le ministre de la guerre écrivait à l'Empereur que Moreau avait promis de défendre Soissons jusqu'à toute extrémité, la triste nouvelle lui arrivait que ce général venait de capituler. » Mais à quelle date Moreau avait-il fait cette promesse ? C'est vers le 22 février, en réponse à la lettre du ministre qui l'envoie à Soissons en lui donnant des instructions et en lui promettant pour garnison des troupes qui n'arriveront pas. « Le duc de Feltré », continue l'historien, « avait reçu le matin même une lettre où l'Empereur réclamait un rapport sur la force de la garnison de Soissons. Cette garnison eût été suffisante, répondait le ministre, si on m'eût obéi ; mais elle a été imprudemment diminuée par le duc de Trévisé qui, en marchant sur Château-Thierry, a emmené trois cents fantassins de la garde qu'il avait ordre de laisser et cent chevaux du général Colbert, et l'Empereur a rappelé à lui les deux mille cinq cents gardes mobiles partis d'Orléans. Mais la ville se défendra » disait le duc de Feltré, « parce que j'en ai expédié l'ordre exprès à Moreau et il m'a accusé réception. » Il a fermé sa lettre, quand arrive la fatale nouvelle, et il la rouvre pour y ajouter ces lignes : « Au même moment on apporte au ministère de la guerre la lettre qui annonce la capitulation. Les lettres que j'ai écrites au général Moreau pour le tenir au courant des opérations et de l'approche de Votre Majesté sont restées à Compiègne. » M. Thiers qui ne cherche, dit-il, la vérité historique que dans les ordres et les correspondances de l'Empereur, a-t-il eu connais-

(1) M. Fleury ; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 236 et 237. — *Arch. du Minist. de la guerre.*

sance de cette lettre qui justifie jusqu'à un certain point le général Moreau ?

(1) « Comme Rusca et Berryer avant le premier siège », dit encore M. Fleury en un autre endroit, « le général Moreau écrivait chaque jour pour se plaindre de son abandon. Il envoyait, depuis le 27 février, courriers sur courriers à Paris, il réclamait et des officiers d'artillerie, et de la cavalerie pour éclairer la place, et des fonds pour payer des espions que jusque-là il avait soldé de ses propres deniers, et des ouvriers pour pousser les travaux. Ses derniers messages furent enlevés par l'ennemi qui, depuis le 27 février, avait jeté de la cavalerie légère dans les environs de Villers-Cotterêts, même jusqu'à Dammartin. »

Le gouverneur de Soissons avait donc été laissé sans forces suffisantes et dans la plus complète ignorance des faits qui s'étaient accomplis au sud et au sud-ouest de Soissons depuis qu'il y était arrivé, jusqu'au 2 mars qu'il fut assailli à la fois par les deux rives de l'Aisne. (Voir plus haut la note de la page 89.)

(2) « Pendant les rares moments où le bruit de la lutte cessait, des Polonais avaient cru entendre au loin, dans la direction de La Ferté-Milon, comme un bruit de canonnade. » Bruit vague dont on a reproché au général Moreau de n'avoir point écouté le rapprochement qu'en avait fait, dans le conseil de défense, le lieutenant-colonel du génie Saint-Hillier avec l'insistance, avec laquelle les généraux alliés sollicitaient la reddition. (3) « Un maire », dit encore M. Fleury, « qui avait assisté à l'entrée de Bulow dans la ville chef-lieu du département, s'était empressé d'en préve-

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 216.

(2) *Idem*; 2<sup>e</sup> édit. p. 220.

(3) *Idem*; 2<sup>e</sup> édit. p. 193.

nir Moreau ; les arrivants ne parlaient que de Soissons dont ils avaient le nom sans cesse à la bouche. » L'attention du général Moreau devait donc se porter naturellement du côté de Laon. (1) « Sa préoccupation », ajoute le même historien, « va le rendre sourd et aveugle pour les signes qui devraient l'avertir que du côté du sud il se passe aussi des faits auxquels il peut être appelé à prendre une part importante. » Néanmoins on est forcé de reconnaître que cette préoccupation ou cette sollicitude n'était pas intempestive : les événements ne la justifient que trop. C'est effectivement de Laon et de Reims, qu'arrivent les ennemis contre lesquels la garnison de Soissons se défend vaillamment. Quel espoir doit donc laisser au général Moreau ce bruit vague d'un combat lointain au sud-ouest quand, le lendemain à l'aube, n'ayant reçu aucune nouvelle, n'ayant reçu aucun secours, il voit de ce côté une nouvelle armée ennemie couvrir littéralement les plaines que, la veille, les deux autres armées n'avaient pas entièrement occupées ?

Entouré de tous côtés d'innombrables ennemis, quel parti prendre ?

(2) « Dans la situation où l'on se trouvait », répond M. Thiers, « essayer l'assaut, y succomber, y périr jusqu'au dernier homme était un devoir sacré. »

Voilà, à plus de quarante ans de distance, comment l'illustre historien, interprète le texte des deux lettres de l'Empereur du 5 mars 1814. Mais, comme on l'a vu plus haut, la situation des armées était inconnue au général Moreau laissé entièrement isolé ; et cette situation donnée aux événements n'est qu'une illusion, je le répète, qui s'est produite dans l'active imagination de

(1) M. Fleurÿ ; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 191.

(2) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 47, p. 447.

Napoléon et que l'histoire ne peut prendre pour la réalité. C'est donc à cette dernière qu'il faut s'arrêter et voir quelle était réellement la situation du général Moreau à Soissons.

M. Thiers reconnaît d'abord que (1) « la place de Soissons négligée depuis longtemps n'était pas en état d'opposer une bien grande résistance à l'ennemi, mais », dit-il, « avec de l'artillerie dont on ne manquait pas, et certains sacrifices que les circonstances autorisaient, on pouvait s'y maintenir quelques jours, et rester en possession du passage de l'Aisne. » Puis après avoir compris au nombre des moyens de défense, les prescriptions ordonnées soit par l'Empereur, soit par le ministre de la guerre, notamment l'ordre de brûler les bâtiments des faubourgs qui gênaient la défense, de miner le pont de l'Aisne, l'envoi de deux mille gardes nationaux ; il avoue que (2) « la place ne pouvait résister plus de deux à trois jours, car attaquée par cinquante mille hommes, ayant un millier d'hommes pour garnison, des ouvrages en mauvais état, une résistance tant soit peu prolongée était absolument impossible » ; que « les deux mille gardes nationaux qui devaient se joindre aux Polonais n'étaient pas venus » ; que (3) « les maisons des faubourgs qui gênaient la défense n'avaient pas été détruites » ; et que « le pont n'avait pas été miné, ce qui était la faute du gouverneur. » (4).

(1) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 445.

(2) *Idem.*, t. 17, p. 446.

(3) « Les ordres arrivés de Paris » (avant le premier siège) « portaient qu'il fallait les ménager, tout en prenant les mesures nécessaires à la défense. » Rapport du général Danloup Verdun. — M. Fleury ; *le Département de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 60.

(4) Cette opération, exécutée en partie pendant le dernier siège sous le commandant Gérard, n'était pas aussi facile qu'on pou-

Mais ce que M. Thiers paraît oublier, c'est que cette artillerie dont à l'entendre on ne manquait pas, ne se composait que de dix-huit pièces de canon et deux obusiers; c'était juste deux pièces par bastion, quand il en aurait fallu au moins quatre sans compter celles dont les courtines pouvaient avoir besoin; que les huit cents Polonais avec cent éclaireurs de la garde, une compagnie d'artillerie à pied et quelques soldats du train, composant la garnison, avaient à défendre un périmètre de quatre kilomètres, non compris celui des bastions dont le développement formait environ un total de quinze cents mètres de face; et que ce n'était plus seulement contre les cinquante mille hommes composant les corps de Bulow et de Winzintgerode qu'ils eussent eu à se défendre les 3 mars et jours

vait le croire. Il serait peut-être même douteux qu'elle eût pu être achevée pendant les quelques jours qui s'écoulèrent entre l'arrivée à Soissons du général Moreau et l'attaque du 2 mars. Voici ce qu'en 1858 j'écrivais à M. Fleury auteur de *le Département de l'Aisne en 1814* qui, je ne sais pourquoi, à la page 437 de sa seconde édition, en ne suivant pas littéralement mon texte, a commis une erreur dans sa rectification :

« Ce travail qu'on voulut exécuter sur deux arches contiguës, la marinière et celle du milieu, ne fut pas aussi facile qu'on se l'était d'abord imaginé. Des quatre fourneaux de mine qu'on ouvrit, deux seulement, ceux de l'arche marinière nouvellement reconstruite, purent être terminés; et cela parce que lors de sa reconstruction en 1809 et 1810, on avait ménagé entre les vousoirs des espaces convenables pour des éventualités de mine. Mais sur l'arche voisine il ne fut pas possible aux mineurs de creuser leurs conduits, tant le mortier était dur: ces deux fourneaux furent abandonnés. Je me rappelle que, lors de la démolition de l'arche marinière, l'ancien mortier était tellement dur qu'il fallait souvent près d'un quart d'heure pour en arracher un moëllon gros comme les deux poings. Les outils cassaient plutôt que d'entamer ce mortier. » (*Souvenirs de 1814*; manuscrit contenant des renseignements inédits.)



suiuants ; mais encore contre l'armée de Silésie qui ne comptait pas moins de trente mille hommes dont l'arrière-garde seule était occupée à maintenir, à Neuilly-Saint-Front, les maréchaux Marmont et Mortier : ce qui formait une masse d'assiégeants de près de quatre-vingts mille hommes.

Dans le résumé de sa conclusion de la campagne de 1814, que j'ai rapporté en commençant cette étude, M. Thiers exalte avec raison le courage de Napoléon qui, « se battant à Brienne, à la Rothière, dans la « proportion d'un contre quatre et même contre cinq, « étonne l'ennemi par la violence de ses coups. » Sans discuter ici quel fut le résultat de ces deux combats, je me demande dans] quels termes se serait exprimé l'historien si, au lieu de capituler le 3 mars, Moreau et ses intrépides Polonais se fussent résignés, en combattant dans la proportion d'un contre quatre-vingts avec vingt pièces de canon contre cent, « à essayer « l'assaut, à y succomber, à y périr jusqu'au dernier « homme » ; Si, malgré cet acte héroïque accompli, je suppose, dans la matinée du 3 mars, Soissons fût une seconde fois tombé au pouvoir des alliés ? A ses yeux, cet événement aurait-il été moins funeste que la capitulation ? La face des choses aurait-elle été changée ? Napoléon ne se fût-il pas trouvé précisément dans la même position critique où il se trouua, le 4 au soir, en arrivant à Fismes ? La seconde chute de Soissons n'est donc pas plus la cause de celle du premier Empire que ne le fut celle de cette même ville le 14 février.

Que ce soit par la faute du gouverneur, ou par toute autre cause que le pont de Soissons ne fut pas miné, ni les maisons des faubourgs détruites, là n'est pas la question. Dans l'hypothèse même, que cette destruction et cette mine eussent été exécutées ; que la pont même eût été rompu, la ville avec ses faibles moyens de défense

attaquée sur les deux rives de l'Aisne le 2 mars vers dix heures du matin, (attaque qui se prolongea sans discontinuer jusque vers le milieu de la nuit), pouvait-elle résister pendant les journées du 3 et du 4 et même celle du 5, contre des forces aussi formidables, sans être prise ? Car il faut bien le reconnaître et ne le point oublier : Napoléon n'arrivait à Fismes que le 4 au soir et les maréchaux à Hartennes le même jour à midi ; ce n'est donc que dans la journée du 5 que la destruction de l'armée de Blucher et du corps de Winzintgerode eût pu être, sinon exécutée, du moins tentée; en supposant toutefois qu'ils eussent été acculés à l'Aisne comme l'espérait Napoléon qui, mal renseigné, avait pu compter sans les ponts volants de Vénizel et de Saint-Médard construits par Bulow, et sans l'équipage de pont de Blucher. Les défenseurs de Soissons quelque braves et intrépides qu'ils fussent, pouvaient-ils raisonnablement espérer, dans les proportions d'un contre quatre-vingts, pouvoir encore se défendre, je ne dis pas trois jours ; ce qui eût été cependant indispensable pour la réalisation des espérances de l'Empereur ; mais seulement toute la journée du 3 mars ? Voilà la question pour ce qui concerne la responsabilité du général Moreau.

Le conseil d'enquête a opiné, le 24 mars 1814, pour l'affirmative. Pouvait-il en être autrement après le terrible réquisitoire de Napoléon ? Parmi ses motifs on remarque celui-ci : (1) « Si le général Moreau parlait dans son rapport d'échelles préparées pour l'assaut, ce n'était que sur des on dit et sur des présomptions que l'ennemi possédait un amas de ces moyens d'attaque dans ses bagages. »

Non ce n'est point sur *des on dit* que Moreau en a parlé dans son rapport adressé le 4 mars de Compiègne

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 518.  
— *Arch. du minist. de la guerre*.

au ministre de la guerre. D'où lui seraient venus ces on-dit, lui qui n'avait reçu aucune communication du dehors? Il voit sur la route de Reims circuler des voitures qui amènent des échelles d'assaut : est-ce une hallucination? Sont-ce *des présomptions* mal fondées? Non, c'est pour le général Moreau la trop désolante réalité! Voici ce que dit un historien de Reims contemporain des événements de 1814, dont l'ouvrage a été publié en 1817 : (1) « Deux ou trois jours avant leur départ » (de Reims le 1<sup>er</sup> mars) « les Russes travaillèrent à faire des échelles. Ils se disposaient au siège de Soissons. » Le général Moreau ne s'était donc pas trompé sur ce point : on ne peut trop le répéter.

Le conseil d'enquête appuya surtout sa décision d'abord sur l'insistance des parlementaires ennemis et la facilité singulière avec laquelle ils avaient admis qu'on pouvait s'entendre sur les conditions posées par le général Moreau ; ensuite sur le témoignage du lieutenant-colonel Saint-Hillier se fondant (2) « sur le bruit lointain du canon entendu de Soissons dans l'après-midi du 2 mars, qu'il avait signalé aux officiers supérieurs réunis en conseil de défense le 3 mars, à trois heures du matin et qu'il avait proposé formellement de retarder d'au moins vingt-quatre heures la reddition de la ville à laquelle ce bruit semblait annoncer un secours prochain. Tout au moins indiquait-il qu'on se battait aux environs. » L'auteur de cette opinion devait encore ignorer, à 3 heures du matin, l'arrivée devant Soissons de l'armée de Silésie qui ne commença que dans la même nuit à couvrir les plaines de l'ouest de la ville : cette connaissance eût pu peut-être le faire changer

(1) Géruzez ; *Description hist. et statistiq. de la ville de Reims*, 1817, t. 1<sup>er</sup>, p. 48.

(2) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 518

d'avis. Quant à l'insistance des parlementaires et à leur facilité d'adopter les propositions des assiégés, n'étaient-elles pas naturelles? N'est-ce pas toujours ainsi qu'ils agissent? En adoptant les conditions, d'ailleurs très-acceptables, du général Moreau qui ne voulait rendre la ville qu'à quatre heures du soir, leur empressement d'en prendre possession ne paraissait pas bien grande. Ils auraient pu en demander la remise immédiate: ce qu'ils n'auraient sans doute pas manqué de faire, s'ils eussent connu au juste la faiblesse numérique de la garnison. (1) « La commission d'enquête examina ensuite cette question subsidiaire qui résultait des événements: à supposer que le général Moreau eût su que l'Empereur était à six lieues de Soissons et que de la conservation de ce point dépendait le salut de l'ennemi, aurait-il dû et pu prolonger sa défense jusqu'à cinq heures du soir? La réponse fut que la défense était possible jusqu'à quatre heures au moins et peut-être même plus tard. »

Si cette défense désespérée n'était possible que jusqu'à quatre heures du soir (car les mots: *peut-être même plus tard* n'expriment qu'un doute bien incertain); quel avantage pouvait-elle avoir sur une capitulation qui ne livrait le passage par la ville qu'à cette même heure? Aucun. Cette possibilité de défense jusqu'à quatre heures du soir n'est elle-même qu'une hypothèse que la commission d'enquête a pu se poser le 24 mars 1814; mais était-elle alors dans une position à résoudre ce problème? Il est permis d'en douter.

Le 2 mars, pour dissimuler leur trop petit nombre à l'ennemi qui, du reste, avait concentré sa principale attaque sur la porte St-Martin, point le mieux fortifié,

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 520.  
— Archives du ministère de la guerre.

les assiégés avaient pu lui en imposer (1) à l'aide de patrouilles volantes chargées, en marchant, de tirer sur tout le périmètre de la place ; mais le 3, alors que toutes les plaines d'alentour étaient littéralement couvertes d'ennemis, dix minutes auraient suffi pour découvrir et déjouer ce stratagème de guerre. Le 3 au matin ce n'était plus un millier de fantassins, ni vingt pièces qui pouvaient défendre la ville ; car la veille plusieurs pièces furent démontées et 143 soldats mis hors de combat. Quelles eussent été leurs pertes le 3 ?

Certes le général Moreau avait à sa disposition un moyen d'empêcher les ennemis de pénétrer dans la ville et de s'emparer du pont ; moyen qu'on n'a pas songé à lui reprocher de n'avoir point exécuté : c'était

(1) J'ai entendu rapporter ce fait quelques jours après la capitulation. Des témoins oculaires racontaient aussi qu'en arrivant sur la place d'armes à la tête de son état-major le général Winzintgerode avait demandé au général Moreau où était la garnison, ne la reconnaissant pas dans le peu de troupes qui s'y trouvaient alors réunies. — « La voici général, lui répondit Moreau en lui désignant cette poignée de braves. — Eh bien ! répliqua Winzintgerode, ils méritent tous la croix d'honneur ! » — MM. Martin et Lacroix ; (*histoire de Soiss.* t. 2, append. p. 56) d'après un manuscrit de M. Fiquet font participer la garde nationale à la défense de la place conjointement avec la garnison. La garde nationale dont les armes avaient été brisées le 14 février pouvait-elle, le 2 mars, prêter son concours à la garnison ? Était-elle réorganisée ? Par qui l'aurait-elle été ? MM. Martin et Lacroix se réfutent d'eux-mêmes p. 61 : « Une foule de citoyens, disent-ils, avaient fui une cité sans cesse exposée à être mise à feu et à sang. . . . Le sous préfet était prisonnier, les autorités municipales avaient quitté la ville, et Soissons eût été livré à une anarchie complète, si de généreux citoyens, MM. Letellier, Legris et Lefebvre, ne se fussent saisis du pouvoir municipal, le 6 mars, sous les baïonnettes russes. » — La commission municipale provisoire prit, à la date du 10 mars 1814, un arrêté relatif au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans la ville. (Registre des délibérations du conseil municipal de Soissons, n° 7.)

celui de brûler la ville, comme le firent les Russes à Méry pour arrêter l'armée française ; et de s'ouvrir ensuite, l'épée à la main, un passage à travers les ennemis. Eh bien ! ce moyen suprême et désespéré n'aurait pas empêché l'armée de Silésie, ni le corps de Winzintgérode de passer l'Aisne et d'être à Laon avant l'arrivée de Napoléon à Fismes. Dans la journée du 2, outre le pont de Vénizel, les Prussiens de Bulow avaient construit, je l'ai déjà dit, un pont de chevalets en amont de la ville, entre Saint-Médard et le faubourg Saint-Crépin ; de plus, l'armée de Blucher traînait avec elle un équipage de pont : circonstance que Bulow et Winzintgerode ignoraient peut-être ; ce qui était pour eux une raison de plus de s'emparer au plus vite de Soissons ; ou plutôt le pont de Saint-Médard fut construit en attendant l'équipage qu'on pouvait d'ailleurs installer en un autre endroit de la rivière dans le cas où la ville ne tomberait pas au pouvoir des Alliés. Par la capitulation du 3 mars, la possession du pont de Soissons et des bateaux réunis dans le port, au moyen desquels un pont fut construit à l'entrée du Mail, rendit inutile l'équipage de pont de Blucher et lui facilita, il est vrai, un passage plus prompt de l'Aisne ; mais ne le sauva pas, comme on l'a dit, d'un prétendu coupe-gorge ; puisqu'avant le 4, il pouvait, sans le secours du pont de Soissons, disposer des trois ponts, de Vénizel, de Saint-Médard et de son équipage qu'il aurait pu facilement installer au bac de Pasly.

Il est très-vraisemblable que si le 3, au matin, la capitulation n'eût pas été signée, ni la ville prise d'assaut dans la matinée ; et qu'au bruit de la canonnade qui, vers midi, se fit entendre de Neuilly-Saint-Front, les assiégés se fussent défendus en désespérés ; de leur côté les assiégeants se fussent rués sur eux avec non moins de fureur et qu'avant quatre heures du soir, la ville eût été enlevée de vive force.

(1) « Un officier du génie, le lieutenant-colonel Saint-Hillier », dit M. Thiers, « fit sentir le devoir et la possibilité de la résistance, au moins pendant vingt-quatre heures. » Cette possibilité de résistance, on vient de le voir, ne doit être considérée que comme une éventualité. En l'admettant comme vraie, ce ne serait donc que de quelques heures de la nuit seulement que la capitulation du général Moreau aurait devancé la chute de Soissons ; car d'après les termes de la convention signée à 9 heures du matin, ce n'est qu'à quatre heures de l'après-midi que l'armée ennemie devait prendre possession de la ville ; et si cette capitulation n'avait pas eu lieu le 3, elle eût été inévitable le 4 avant midi. Maîtresse alors de Soissons, l'armée ennemie passait encore sur la rive droite de l'Aisne avant l'arrivée de Napoléon à Fismes et avant que les maréchaux Marmont et Mortier, qui suivaient l'arrière-garde de Blucher à une journée de distance, eussent pu s'avancer sur les hauteurs qui dominent la ville au sud et au sud-ouest. Cela est tellement vrai que ce n'est que le 4 à midi, en arrivant à Hartennes, à 14 kilomètres de Soissons, que Marmont et Mortier apprirent cette capitulation à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils s'arrêtèrent et attendirent de nouveaux ordres de l'Empereur. Si la ville ne se fût pas rendue et que les maréchaux eussent continué leur marche, il est plus que probable qu'ils n'auraient pu ce jour-là, franchir la vallée de la Crise et la gorge du Rû Gaillot, ni débusquer l'ennemi des hauteurs de Noyant et de Septmonts d'un côté ; de Berzy-le-Sec et de Courmelles de l'autre, ni franchir le défilé de Vignolles : dans tous les cas l'après-midi du 4 ne leur eût pas suffi pour cela ; c'est tout au plus s'ils eussent pu prendre leurs positions sur les hauteurs de

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consol. et de l'Emp.*, t. 17, p. 447.

Buzancy et de Villemontoir. Ils auraient donc employé la journée du 5 à s'emparer des hauteurs qui dominent Soissons de ce côté. Or, il était impossible à la ville, avec sa trop faible garnison, de soutenir un siège de quatre jours; M. Thiers, le reconnaît lui-même (1). Que serait-ce donc si les maréchaux Mortier et Marmont n'eussent connu la reddition de Soissons que le 4 au soir comme le dit M. Thiers (2); c'est-à-dire s'ils eussent eu une demi-journée de retard ?

Sous le point de vue militaire, il est incontestable que le général Moreau a commis une grande faute en n'exécutant point les ordres si pressants du ministre de la guerre de miner le pont et de détruire les maisons des faubourgs qui gênaient la défense: ce n'est point à nous, Soissonnais, de nous en plaindre; mais dire avec M. Thiers: « dans la situation où l'on se trouvait « essayer l'assaut, y succomber, y périr jusqu'au dernier homme était un devoir sacré »; ne serait-ce pas tenir un langage aussi odieux que barbare? Car encore une fois la situation n'était pas, en réalité, ce qu'elle paraît être aux yeux de M. Thiers. Si les espérances de Napoléon ne furent pas réalisées; si par leur accomplissement « les destins de la France devaient être changés »; s'il est vrai que par cet accomplissement « la France aurait conservé ses frontières naturelles »; ce n'est pas à la capitulation, seule, du général Moreau qu'il faut s'en prendre; d'autres doivent au moins en partager avec lui la responsabilité: ne serait-ce que le ministre de la guerre pour le choix qu'il fit de cet officier et pour l'abandon complet où il fut laissé. Personne ne conteste l'insuffisance de la garnison de Soissons au 2 mars 1814; M. Thiers lui-même la reconnaît; les

(1) M. Thiers; *Hist. du Consulat et de l'Emp.*, t. 17, p. 446.

(2) *Idem*, t. 17, p. 450, note.



faits et des documents nombreux le prouvent :

(1) « Le 19 février, dans la nuit », dit M. Fleury, « le duc de Trévise précédé d'un détachement des gardes d'honneur entra dans Soissons, annonçant qu'il avait reçu de l'Empereur l'ordre de mettre la place en état de défense sérieuse et de la pourvoir d'une bonne garnison..... En sortant de la ville le duc de Trévise y laissait une compagnie d'artillerie à pied composée de cent hommes, de cent canonniers garde-côtes, un bataillon de Polonais du régiment de la Vistule fort de huit cents hommes et cent-cinquante cavaliers de la division du général Colbert. Ce n'était là que le noyau de l'importante garnison que la place devait recevoir, d'après les injonctions du ministre de la guerre.... En effet on comptait à Paris que le duc de Trévise avait dû laisser à Soissons, outre le bataillon de la Vistule, trois cents hommes de la vieille garde, et que la garnison se renforcerait des deux cohortes de la légion de l'Aisne.... Mais déjà ces cohortes étaient parties pour Paris où elles allaient être armées pour servir d'escorte aux convois d'artillerie que l'on se préparait à expédier dans la direction de Meaux. Le ministre de la guerre désigne, pour remplacer les deux cohortes de l'Aisne, deux bataillons de la garde nationale mobile de Paris qui partiraient le 24 février, en attendant l'envoi des deux autres bataillons aussitôt qu'ils seraient prêts.... Pour grossir encore cette force militaire, ordre impératif fut envoyé au Havre d'avoir à faire partir sur l'heure et en poste ces deux cent quatre-vingts hommes qu'on avait si souvent promis à Rusca pendant le mois qui avait précédé le premier siège de Soissons. Le ministre avant d'envoyer un officier du génie dans cette ville voulut

(1) M. Fleury; *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 179, 180, 181.

avoir l'avis du général Berruyer » (qui avait défendu Soissons le 14 février) « sur le véritable état d'une place qu'il devait bien connaître et sur l'ensemble des travaux à y entreprendre. Berruyer ne cacha point qu'il croyait peu à la possibilité de mettre Soissons en état même passable de défense. Tout ou à peu près tout y était à faire et à défaire.... (1) Le général Berruyer signalait encore l'absence dans Soissons de tout établissement pour loger les troupes, de magasins et même d'approvisionnements et de vivres. La place pouvant être facilement tournée par tous les points et par conséquent bloquée très-sévèrement, elle ne pourrait nourrir la garnison, si elle tenait plus de vingt-quatre heures. Ce n'était pas dans le pays qu'il fallait songer à s'approvisionner; les réquisitions lui avaient enlevé tout ce qu'il possédait de vivres et de fourrages.... Les ordres correspondant exactement aux recommandations de Berruyer, seront aussi positifs que possible.... Constatons encore que, cette fois, comme au commencement de février, l'attention de l'Empereur, du gouvernement, du ministère, reste fixée sur Soissons que de nouveaux pressentiments font regarder comme le point capital de toute une situation. Du quartier-général aux Tuileries, des Tuileries à l'hôtel du ministère de la guerre, de la rue Saint-Dominique à Soissons, c'est un échange rapide de lettres, d'injonctions, de notes qui se succèdent sans interruption. « Il faut, » écrit l'Empereur à Joseph, le 21 février et de Nogent-sur-Seine, « il faut que le ministre de la guerre écrive dans Soissons qu'on y forme la garde nationale et que cette ville soit mise en état de défense (mém. du roi Joseph). » Le roi s'adresse immédiatement au ministre de la guerre en ces termes :

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 182 et 183.

« M. le duc, l'Empereur prescrit que la ville de Soissons soit mise dans le meilleur état de défense possible. J'écris au ministre de l'intérieur pour qu'il y fasse former la garde nationale. Je vous prie d'ordonner en ce qui vous concerne, tout ce qui pourra concourir à ce but. » (Mémoires du roi Joseph.) »

(1) « Le 22, vingt pièces de canon partent de Paris pour Soissons, munies seulement de leurs approvisionnements de coffret; mais les munitions vont suivre. Cette artillerie arrive le 23, et aussitôt on la distribue sur le rempart, que les canonniers percent de nombreuses embrasures... Les deux bataillons de la garde mobile de la Seine qu'on destine à Soissons, s'organisent, s'arment et s'équipent à la caserne de Babylone; le ministre se plaint qu'on n'avance point. L'Empereur les réclame pour l'armée; le roi Joseph prend sur lui de maintenir leur destination pour Soissons... Ce n'est pas tout : le duc de Feltre, qui ne peut par lui-même et de ses yeux se rendre un compte exact de la situation des choses à Soissons, y renvoie son aide-de-camp, le colonel Muller, qui devra tout voir, tout étudier... Le rapport du colonel Muller se termine ainsi : « Il est urgent d'envoyer sans le moindre délai un officier supérieur pour commander Soissons. Un commandant instruit et ferme serait ici en état de rendre d'importants services. (Arch. du ministère de la guerre). »

« Ce fut un général de brigade nommé Moreau qui fut choisi pour garder un poste et remplir une mission que le colonel Muller signalait et dont chacun comprenait la haute importance... »

« En l'envoyant à Soissons, le ministre ne voulut rien négliger pour lui faire comprendre ce qu'on atten-

{1) M. Fleury; *le départ. de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 183, 184 et 185.

dait de lui. Il rédigea une instruction très-détaillée sur tous les points dont il allait avoir à s'occuper.... Le duc de Feltre annonce d'abord au général Moreau qu'il lui destine, pour renforcer la garnison de Soissons, une brigade de garde nationale de deux mille cinq cents hommes bien armés, venant, sous les ordres du colonel Chabert, d'Orléans où ils ont combattu et repoussé une colonne autrichienne qui se présentait devant cette ville. C'est donc un corps qui peut rendre de grands services, puisqu'il a déjà vu le feu. Malheureusement, le ministre vient d'apprendre que ce puissant renfort n'a pu se mettre en route que le 26 février, parcequ'il lui manquait quelques parties de son équipement, et qu'il n'arrivera dans Soissons que le 5 mars. Mais l'Empereur appellera à lui ces milices et les fondera dans sa jeune garde, ce dont le ministre se plaindra plus tard fort amèrement. Le duc de Feltre poursuit en ces termes : « Mais en attendant l'arrivée de ce renfort, je vous recommande, général, de doubler de vigilance et d'activité pour être constamment en mesure de repousser l'ennemi, s'il venait de nouveau à se présenter devant la ville de Soissons. Vous connaissez l'importance que l'Empereur attache à la défense de cette place... » Après lui avoir ordonné de détruire les auberges et les maisons qui peuvent gêner la défense de la ville, de miner le pont et que des bois soient coupés partout pour former le plus promptement possible des palissades, il l'invite à s'entendre avec le commandant du génie à Soissons, afin d'agir de concert pour remplir à cet égard les intentions de Sa Majesté ; puis il termine ainsi : « Vous voudrez bien m'adresser chaque jour un rapport de vos opérations et sur vos moyens de défense, ainsi que sur la situation de la garnison. Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre et de m'informer de vos dispositions pour assurer

le service dans toutes ses parties. (Archiv. du ministère de la guerre). » C'est à la réponse à cette lettre que le ministre de la guerre fait allusion dans la lettre qu'il écrivit à l'Empereur, le 4 mars, comme on l'a vu plus haut.

(1) « Le colonel Muller, en mission à Soissons, écrivait, le 23 février, au ministre de la guerre, pour se plaindre très-vivement du duc de Trévise, « qui n'a agi que très-mollement », dit-il, et s'était contenté de jeter quelques hommes dans Soissons, et en avant de cette ville à Crouy sur la route de Laon, et à Billy sur celle de Reims. Aussi, depuis Berry-au-Bac, toute la rivière appartient-elle à l'ennemi; les Russes lèvent sur ces villages des réquisitions ruineuses. Ils ont jeté des bacs sur l'Aisne et sur la Vesle dont ils ravagent les deux rives. Il faudrait faire sauter le pont de Braine et celui de Quincampoix, détruire le bac de Vailly. »

(2) « Le 27 février, un premier détachement de la garde nationale mobile de Paris recut l'ordre de partir pour Soissons... Le 1<sup>er</sup> mars, il entra dans Dammartin... »

(3) « Le 2 encore, par un pressentiment étrange, le ministre de la guerre s'occupait de Soissons dans une lettre qu'il adressait à Marmont. Il lui disait que c'était avec la plus grande peine qu'il avait vu Blucher se retirer par la route de La Ferté-Milon. « J'ai des craintes pour Soissons », continuait le ministre; « quoique munie de quelque artillerie, cette place n'a pas encore reçu toute la garnison dont elle a besoin »... Mais le ministre espérait, espoir bientôt perdu, que l'ennemi ne connaîtrait pas la vraie force de Soissons et, se sen-

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 192.

(2) *Idem*, 2<sup>e</sup> édit., p. 233 et 234.

(3) *Idem*, p. 206.

tant talonné par le maréchal Marmont, pourrait peut-être se retirer sur Oulchy par Ancienville et de là sur Reims par Fère-en-Tardenois. »

(1) « Le 3 mars au matin, les gardes nationaux de Paris quittèrent Villers-Cotterêts et entrèrent dans la forêt où bientôt ils trouvèrent la route barrée par quelques cavaliers... Toujours tiraillant et faisant bonne contenance, les jeunes soldats allaient atteindre les premières pentes de la montagne vers Soissons, lorsqu'ils furent attaqués par une nuée de cavaliers au milieu desquels ils se formèrent en carré, décidés à combattre jusqu'à la mort... La petite troupe en marche se trouvait au milieu d'une armée tout entière..... Il n'y avait plus qu'à se rendre; d'ailleurs les munitions allaient faire défaut. Les gardes parisiens posèrent les armes et furent emmenés jusqu'auprès de Soissons. »

Ces détails suffiraient, seuls, pour démontrer que si quelqu'un fut placé dans un vrai coupe-gorge, c'est assurément le général Morcau ainsi abandonné avec un millier d'hommes et 20 pièces d'artillerie dans une place que tout le monde, moins les Soissonnais et leurs défenseurs qui ignoraient ce qui se passait autour d'eux, s'accordait à regarder comme très-importante en raison des mouvements stratégiques qui s'exécutaient à l'entour; mais qui, selon le témoignage du général Berruyer, lequel l'avait déjà défendue sans succès, « ne pouvait être mise en état même passable de défense. » Or, puisque le ministre de la guerre connaissait cette situation si critique, à lui revient, en premier lieu, la plus grande part de responsabilité, tant sur le choix qu'il fit de ce commandant, que sur l'abandon impardonnable où celui-ci fut laissé. Exiger qu'un millier d'hommes, avec vingt pièces de canon disséminées sur

(1) M. Fleury; *le Département de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit. p. 234.

un immense périmètre de remparts en mauvais état, se défendissent jusqu'à la mort contre quatre-vingts mille hommes et cent pièces de caanon, et se fissent égorgés jusqu'au dernier, laissant ainsi à la merci du vainqueur la population inoffensive d'une ville de sept à huit mille âmes, c'eût été de la barbarie, de la cruauté ou... de la folie !

La capitulation du général Moreau, sans être la cause unique du salut de l'armée de Silésie que lui reproche M. Thiers, a eu pour résultat matériel et immédiat d'épargner à la ville de Soissons les horreurs d'un sac ; de sauver sa garnison avec dix canons et quelques caissons et d'arrêter toute une journée l'armée ennemie ; ce qui donna à Napoléon, qui n'arrivait à Château-Thierry que le 3, dans la journée, le temps de parvenir à Fismes le 4 au soir, trop tard il est vrai, pour arriver à Laon avant Blucher, mais par des circonstances indépendantes du général Moreau à qui l'on avait eu l'incontestable tort de ne pas laisser des forces suffisantes pour défendre efficacement la place qui lui était confiée. Cette capitulation de Moreau n'empêcha pas, à la vérité, la ville d'être mise au pillage, mais serait-il juste de faire remonter jusqu'à ce général la responsabilité de ces excès odieux qui furent surtout provoqués par l'attaque intempestive et infructueuse des ducs de Raguse et de Trévisé ? Quelque désastreux que furent ces désordres, ils eussent été bien plus affreux si la ville avait été prise d'assaut. Les habitants furent pillés ; des femmes eurent à subir les outrages d'une soldatesque sauvage ; mais on n'eut pas, comme le 14 février, où plusieurs habitants furent tués et un plus grand nombre emmenés prisonniers et périrent la plupart de misère, ou par suite des coups et des mauvais traitements dont on les accabla ; on n'eut pas, dis-je, à déplorer une perte semblable et qui aurait été,

sans nul doute, bien plus affreuse encore, si la ville avait été prise d'assaut une seconde fois.

Un autre événement atteste qu'il ne faut pas tout-à-fait prendre à la lettre l'opinion du général Berruyer sur l'impossibilité où l'on se trouvait alors de mettre Soissons dans un état même passable de défense, ni de nourrir la garnison plus de vingt-quatre heures en cas de blocus ; qu'on est en droit, au contraire, de soutenir que cette ville aurait pu être mieux défendue le 3 mars, si elle eût été pourvue d'une garnison suffisante ayant à sa tête un commandant plus ferme et plus expérimenté : je veux parler du dernier siège que Soissons a subi du 20 au 31 mars 1814, et de sa glorieuse défense. M. Thiers a tout-à-fait passé sous silence cette héroïque défense de Soissons, (la preuve matérielle la plus convaincante de la coupable incurie de ceux qui, pendant les mois de janvier et de février 1814, ont été chargés de mettre cette place en état de défense et de la pourvoir d'une garnison suffisante ; responsabilité qui pèse sur d'autres que sur le général Moreau et sur les Soissonnais). Après la capitulation du 3 mars, cette malheureuse ville aurait-elle perdu à ses yeux cette grande importance qu'il lui accordait auparavant en l'appelant « *la clef de l'Aisne* » ? Ce silence ne pourrait-il faire soupçonner que, pour lui, Soissons ne jouait plus ce rôle important ? Voici les derniers passages que M. Thiers consacre à Soissons dans son récit de 1814 :

(1) « Le 12 mars, dans la nuit, Napoléon après avoir fait mettre à Soissons trente bouches à feu en batterie, derrière des sacs à terre et des tonneaux, après avoir détruit tous les obstacles qui nuisaient à la défense, après avoir laissé pour garnison quelques

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consulat et de l'Emp.*, t. 17, p. 487.



« fragments de bataillons et un bon commandant, parti  
« pour Reims avec la demi-satisfaction que devait lui  
« inspirer le succès vers lequel il marchait. . .

(1) « Il avait laissé le général Charpentier à Soissons  
« avec quelques débris suffisants pour défendre la  
« place. . .

(2) « Napoléon en quittant Reims » (le 17 mars au  
« matin) « avait laissé le général Mortier à Reims même  
« pour y servir d'appui au maréchal Marmont qui dé-  
« fendait le pont de l'Aisne à Berry-au-Bac, tandis que  
« le général Charpentier avec quelques débris défen-  
« dait à Soissons le deuxième pont de l'Aisne. . .

(3) « Blucher » (26 mars) « en se portant sur Châlons  
« pour s'y joindre à l'armée de Bohême, avait laissé  
« Bulow devant Soissons, et lancé Kleist et d'York sur  
« les traces des maréchaux. . . . (4) De son côté, le gé-  
« néral Compans » (28 mars) « recueillant sur son  
« chemin les troupes en retraite, celles du général  
« Vincent qui avaient occupé Soissons, et qui reve-  
« naient les unes et les autres poussées par les masses  
« de la coalition. . . . (5) Blucher, avec les corps de  
« Kleist et d'York confondus en un seul, avec le corps  
« de Woronzow (précédemment Wintzingerode) avec  
« celui de Langeron, comprenant 90,000 hommes à eux  
« quatre, dut se porter plus à droite et gagner la route  
« de Soissons, pour s'acheminer par Le Bourget sur  
« Saint-Denis et Montmartre. On avait confié au corps  
« de Bulow le soin de s'emparer de Soissons. »

Tels sont les derniers passages de l'*Histoire du Consulat  
et de l'Empire* où son auteur s'occupe de notre ville qui,

(1) M. Thiers ; *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 17, p. 513.

(2) *Idem*, p. 557.

(3) *Idem* ; p. 568.

(4) *Idem* ; p. 576.

(5) *Idem* ; p. 571.

cependant, n'a pas changé d'importance aux yeux de Napoléon, puisqu'avant de la quitter l'Empereur, après avoir parcouru en personne ses remparts et ordonné quelques travaux, a pourvu lui-même à sa défense.

En janvier et février 1814, Napoléon il est vrai avait ordonné à plusieurs reprises que Soissons fût mis en état de défense ; mais il n'y avait pas mis un soin extrême ; c'était au ministre de la guerre de le faire : on a vu comment ces ordres avaient été exécutés. Il n'en fut pas de même après la capitulation du 3 mars.

De Fismes, le 5 mars au matin, Napoléon (1) faisait écrire à Marmont, dont il ne connaissait point les opérations contre Soissons qu'il eût à se porter sur cette ville si l'ennemi l'avait évacuée, et il le ferait appuyer par le duc de Padoue, mais qu'au contraire il eût à revenir sur Braine si Soissons lui fermait ses portes... Cette lettre trouva le duc de Raguse encore à Villeneuve où il occupait le château du général Dulauloy, mais qui préparait son départ...

(2) « Le 6 mars, de son quartier-général de Berry-au-Bac, l'Empereur croit que les alliés ou ont déjà évacué Soissons, ou en seront chassés par les ducs de Raguse et de Trévise qui ont reçu l'ordre de rester une journée devant la ville. Il la suppose par conséquent libre ou prise. Il a donc, de son quartier-général de Berry-au-Bac, donné des ordres pour que Soissons soit fortement occupé et ravitaillé. Il regarde toujours, et surtout dans les circonstances présentes, Soissons comme la clé de toute une situation, comme un point stratégique nécessaire à un ennemi qui veut marcher sur Paris... L'Empereur veut encore qu'aussitôt que Soissons sera dégagé, on y renvoie la garnison qui a

(1) M. Fleury, *le Départ de l'Aisne en 1814*; 2<sup>e</sup> édit, p. 265.

(2) *Idem*; p. 424 et 425.

capitulé sous Moreau le 3 mars et qui s'est réfugiée à Compiègne ; qu'on porte l'armement des remparts à vingt pièces ; et qu'on y place comme commandant et sous-préfet des hommes sur lesquels il puisse enfin compter... » (1) « Dès que l'Empereur eut appris l'évacuation de Soissons, il donna des ordres pour qu'on occupât cette ville. »

(2) « Le 8 mars, à quelque distance du quartier-général de l'Ange-Gardien, et d'après les ordres de l'Empereur, le général Colbert faisait partir de Vailly un fort détachement du 13<sup>e</sup> chasseurs qui entra dans Soissons vers dix heures du matin par le pont de bateaux que les Russes avaient jeté sur l'Aisne au-dessous de la ville. Les Français accueillis avec des transports de joie, s'emparèrent de quelques canons encloués par l'ennemi et d'un équipage de pont que la promptitude de l'évacuation n'avait pas permis au général Rudzewitch d'emporter avec lui. »

(3) « Immédiatement on prit des mesures pour s'y établir solidement, ainsi que le voulaient les ordres de l'Empereur. On rappela de Compiègne à leur poste le régiment de la Vistule qui rentra dans Soissons, montrant fièrement en tête de ses lignes de marche les vingt valeureux soldats que l'Empereur venait récemment d'annoblir de la croix de la Légion d'honneur, les cent éclaireurs de la garde à cheval et les deux compagnies d'artillerie. Le colonel du génie Prost qui avait, en janvier et février précédents, préparé la défense sous le commandement de Berruyer, fut aussi renvoyé à Soissons avec les ordres les plus impérieux de mettre la ville en état, cette fois, de résister à un coup de main.

(1) M. Fleury ; *le Departem. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 326 et 327.

(2) *Idem* ; p. 331 et 332.

(3) *Idem* ; p. 425 et 426.

On approvisionna la place de vivres pour vingt jours et pour une garnison de deux mille hommes et cent chevaux. Ne se contentant pas de vingt canons, le ministre de la guerre voulut que trente autres pièces, les unes de douze, les autres obusiers de vingt-quatre, fussent mises à la disposition du commandant de la ville qui ne fut plus choisi parmi les officiers généraux.

« L'Empereur avait écrit au duc de Feltre d'envoyer à Soissons comme commandant « un jeune officier supérieur, du grade de colonel ou même de chef de bataillon, qui eût sa fortune militaire à faire, et que ce choix fût aussi bon que possible en raison de la haute importance du poste. » Le ministre désigna un simple chef de bataillon, le commandant Gérard, du 32<sup>e</sup> de ligne, officier de la Légion d'honneur, « jeune homme actif, intelligent et dévoué, » écrit le duc de Feltre à Hüllin, dans une lettre du 9 mars (1). Avant de partir de Paris, le commandant Gérard avait reçu les mêmes instructions que ses prédécesseurs (2)... L'Empereur lui-même voulut pourvoir à la vacance de la sous-préfecture de Soissons dont le titulaire, M. Devismes, était toujours prisonnier des alliés. Il choisit un jeune auditeur au conseil d'Etat nommé Harel... Harel et Gérard partirent de Paris en poste le 10 mars au matin et arrivèrent à Soissons un peu avant midi. »

(3) « L'Empereur fit lui-même son entrée dans Soissons, le 11, vers quatre heures de l'après-midi. Après quelques instants de repos, l'Empereur voulut

(1) Arch. du minist. de la guerre

(2) Voir la lettre du duc de Feltre au commandant Gérard aux Arch. du minist. de la guerre. — M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 427.

(3) M. Fleury; *Le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 431 et 432.

visiter la ville et les fortifications sur lesquelles il avait fondé tant d'espérances, espérances deux fois trompées. L'Empereur s'était fait accompagner par le commandant Gérard.... Sur les ordres de l'Empereur, Gérard indiqua les emplacements où il croyait que devaient tout d'abord se porter les efforts des ingénieurs. L'Empereur prescrivit lui-même aussi quelques nouveaux travaux à construire.

« Napoléon passa sa garde en revue le lendemain ; puis il reçut une députation de cette commission municipale qui s'était improvisée et avait pris en main au milieu du danger, les affaires de la ville abandonnée par son maire et ses adjoints... L'Empereur fit à cette commission l'accueil honorable et bienveillant qu'elle avait si bien mérité par son courage et son dévouement... « Vous êtes, » dit l'Empereur, « les membres du conseil municipal.... Je suis content des habitants de Soissons.. Vous avez beaucoup souffert. . Je ne reconnais plus votre ville. Je plains vos malheurs ; mais rassurez-vous.... Je vais pourvoir à votre défense et l'ennemi ne mettra plus les pieds chez vous... » Napoléon tint sa promesse et sa prédiction fut accomplie. Que ne vint-il à Soissons deux mois plutôt!

(1) « L'Empereur donna ensuite audience au commandant Gérard avec lequel il s'entretint longtemps... Gérard demandait une somme de trois à quatre mille francs qu'il pourrait à propos et à sa guise employer en encouragements, une garnison de trois mille hommes, trente bouches à feu, trois compagnies d'artillerie, et répondait de garder la ville. L'Empereur lui promit qu'il aurait bientôt tout ce dont il aurait besoin.... Les intentions de l'Empereur furent immédiatement communiquées au roi Joseph et au ministre de la guerre....

(1) M. Fleury ; *le Départ, de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 433 et 434.

Cette fois aucun instant ne se perd ; aucun envoi de troupes ne se retarde ; aucun détachement en marche ne s'égare. Le général Neigre, avant de suivre le mouvement de l'armée, laisse à Gérard dix pièces de rempart. Vingt-trois autres partent de Vincennes et arrivent à leur heure. Sur sept voitures de munitions que le ministre de la guerre a fait partir de Paris, six parviennent en temps utile à Soissons ; un caisson de poudre et de boulets a sauté en route avant d'entrer dans Villers-Cotterêts.

« L'Empereur assiste en personne à l'exécution de ses ordres. Mille soixante hommes du dépôt de la garde, casernés à Versailles, ont couché le 10 à Paris et entrent le 12 dans Soissons. Le ministre de la guerre écrit que le 4<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> de ligne, fort de 400 hommes, vient de partir le 12 de Paris et sera le 14 à destination, ainsi qu'une des quatre compagnies polonaises d'artillerie à pied, forte de cent vingt canonniers, amenant une batterie de six pièces. Trente-trois soldats du génie et la compagnie des sapeurs polonais, forte de cinquante-neuf hommes, sont aussi en route pour Soissons. Mais ce ne fut pas sans une peine extrême que le commandant Gérard vit partir avec le maréchal Ney ses deux bataillons de Polonais du régiment de la Vistule dont le major-général augmentait l'armée d'activité (Archiv. du minist. de la guerre). La ville entière de Soissons, qui se souvenait de l'héroïque conduite de ces braves gens, s'associa à ces regrets dans des manifestations dignes de la cité et de ses nobles défenseurs... »

(1) « Le 13, l'Empereur, précédé de sa garde, quitta Soissons vers six heures du matin, laissant au duc de Trévise le soin de couvrir l'Aisne avec sa division. »

(1) M. Fleury ; *le Département de l'Aisne en 1814* ; 2<sup>e</sup> édit. p. 139.

Ces quelques pages que j'emprunte à l'histoire : *Le Département de l'Aisne en 1814*, parceque je sais que son auteur, M. Ed. Fleury, est un écrivain cherchant à faire connaître la vérité qu'il a, du reste, puisée aux bonnes sources; font voir combien Napoléon, même après le 2 mars, attachait d'importance à ce que Soissons fût bien fortifié et pourvu d'une garnison suffisante pour une défense efficace.

Le soin que l'Empereur mit à visiter les remparts de Soissons, les encouragements, les consolations et les promesses qu'il donna aux habitants, les vingt décorations décernées aux braves Polonais qui ont si bien défendu Soissons le 2 mars et celles accordées au président de la commission administrative, M. Letellier-Capitain, et à deux autres membres, MM. Morel, avocat, et Letellier-Laurendeau, propriétaire; tous ces faits ne méritaient-ils pas que M. Thiers leur sacrifiât quelques lignes, ainsi qu'au siège que Soissons soutint du 20 au 31 mars 1814, sous le commandement du chef de bataillon Gérard? Mais l'historien du *Consulat et de l'Empire*, à l'égard de ces faits importants, se borne à dire que Napoléon partit de Soissons « après y avoir « fait mettre 30 bouches à feu en batterie derrière des « sacs à terre et des tonneaux, y avoir laissé quelques « débris suffisants et après avoir détruit les obstacles « qui gênaient la défense. » Napoléon ne resta à Soissons que trente-six heures : de quatre heures du soir (le 11), à six heures du matin (le 13). Or, malgré toute son énergie, le commandant Gérard ne parvint à détruire les maisons du faubourg Saint-Martin les plus rapprochées du fossé que dans une sortie exécutée le 23; et celles du faubourg Saint-Christophe dans une autre exécutée le 28. L'auberge du *Point du Jour* à la porte Crouy ne fut même incendiée qu'après la fin du siège qui cessa le 31 mars, la veille de la reddition de Paris,

dont la nouvelle n'arriva à Soissons que quinze jours après.

Je n'ai rien à dire ici sur ce siège de Soissons du 20 au 31 mars qui fut, pour me servir des expressions de M. Fleury, (au récit duquel et à celui de M. Letellier : *Soissons en 1814*, publié en 1850, je renvoie le lecteur), (1) « une des plus belles pages de notre histoire départementale. »

En racontant la fin de la longue résistance opposée par les armées françaises, voici comment M. Thiers s'exprime : (2) « Tandis que dans les régions les plus « éloignées nos armées défendaient encore l'Empire « dont elles ignoraient la chute, sur nos frontières, et « aux portes mêmes de Paris de braves gens combat- « taient pour le pays jusqu'au dernier moment. Le « comte Marmier, quoiqu'il n'eût jamais servi, avait « formé et équipé à ses frais une légion de gardes na- « tionaux mobiles, s'était établi dans Huningue, et « avait héroïquement défendu la place pendant cinq « mois entiers. De son côté, le brave général Daumes- « nil, si célèbre sous le nom de la *Jambe de bois*, s'était « enfermé dans Vincennes, résolu de soustraire à « l'ennemi l'immense matériel qui s'y trouvait. Menacé « des rigueurs de la guerre s'il n'ouvrait pas ses portes, « il avait répondu par la menace de se faire sauter si « on insistait et on n'avait pas osé (3) l'attaquer. Comme « tous les autres, il ne s'était rendu qu'à l'évidence de « la révolution opérée à Paris, et au gouvernement « régulier qui en était sorti. Ainsi avait fini depuis

(1) M. Fleury, *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit., p. 477.

(2) M. Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. 18, p. 29.

(3) Puisqu'on ne l'avait pas attaqué il ne combattit pas, sinon par paroles. Il n'en fut pas de même des défenseurs de Soissons sous le commandement de Gérard. Voici une attestation de celui-ci



« Anvers jusqu'à Hambourg, depuis Hambourg jusqu'à Milan, depuis Milan jusqu'à Toulouse, depuis Toulouse jusqu'à Vincennes, la résistance obstinée que nos soldats, dispersés en cent lieux, n'avaient cessé d'opposer à l'Europe coalisée. Dès lors, le nouveau gouvernement, débarrassé de la présence de Napoléon, l'était aussi de la résistance de ses lieutenants, tous disposés maintenant à reconnaître les Bourbons. »

Pour complément à ce récit, je me contenterai de rapporter le texte de l'armistice conclu le 15 avril 1814 entre le commandant prussien des troupes du blocus et le commandant de place Gérard.

(1) « En conséquence de l'armistice conclu entre les armées françaises et alliées, en date du 8 de ce mois, et dont connaissance nous a été donnée par la lettre de S. A. S. le prince major-général en date du 13 du courant, il a été conclu entre Son Excellence le lieutenant-général de Berstell, commandant la cinquième division de l'armée du Nord, pour toutes les puissances alliées d'une part, et monsieur le chef de bataillon Gérard,

donnée à l'un d'eux, natif de Soissons, et conservée dans sa famille :

PLACE DE SOISSONS.

*Soissons, ce 19 avril 1814.*

MISE EN ÉTAT DE SIÈGE.

6<sup>e</sup> Régiment de Voltigeurs.

3<sup>e</sup> Bataillon.

4<sup>e</sup> COMPAGNIE.

« Le chef de bataillon *Gérard*, officier de la Légion d'honneur, Commandant supérieur de la Place et de la Défense de la ville de Soissons,

« Atteste que le nommé *Thonneler Elie*, voltigeur audit régiment, s'est toujours bien comporté au siège de Soissons.

« A reçu une blessure très-cruelle.

« Signé GÉRARD. »

(1) M. Fleury ; *le Département de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 513 et 514.

commandant supérieur de la place et de la défense de Soissons, au nom de la garnison d'autre part, un armistice dans les conditions suivantes :

« ART. 1<sup>er</sup>. — Toute hostilité cesse entre les troupes alliées et celles de la garnison à dater du moment de la signature du présent armistice.

« ART. 2. — Les avant-postes alliés chargés jusqu'ici d'observer la garnison de Soissons se retireront dans la journée à trois lieues au moins de la place.

« ART. 3. — Les troupes alliées fourniront de cinq jours en cinq jours les vivres et fourrages nécessaires à la garnison forte de quatre mille hommes et quatre cents chevaux.

« ART. 4. — Les troupes alliées protègent les communications de la garnison de Soissons tant pour les convois que pour les courriers.

« ART. 5. — La garnison offre à l'armée alliée de lui faire établir, pour la facilité de ses communications de Paris à Laon, un pont sur l'Aisne au-dessous de la ville.

« ART. 6. — Les prisonniers seront remis de part et d'autre et le même jour, sans condition de nombre, de grade et de nation.

« ART. 7. — Les courriers, les équipages de l'armée alliée, et même son artillerie pourront passer par la ville avec une escorte de quatre hommes par voiture, ou des canonniers attachés aux pièces.

« ART. 8. — Dans aucun cas, les troupes escortant les voitures ou l'artillerie de l'armée alliée, qui passeront par la ville, ne pourront s'y arrêter ni y recevoir de vivres, fourrages, ou légumes.

« ART. 9. — Elles ne pourront également séjourner plus de vingt-quatre heures dans le rayon de trois lieues de la ville.

« ART. 10. — Les articles qui peuvent avoir été omis seront rétablis ultérieurement par une convention supplémentaire. »

(1) « Cette condition fut régularisée par une convention conclue le 22 avril. Le général de Berstell voulut donner l'exemple de l'obéissance aux lois que le courage de la garnison de Soissons lui avait imposées ; il défila le premier sur le pont provisoire que le génie de la place avait élevé en dehors des murs de Soissons. Le 22, ses dix mille hommes passèrent la rivière sur ce pont, pendant que son artillerie et ses bagages traversaient la ville pour se servir du grand pont de pierre. Avant de quitter Soissons, le général prussien, obéissant à une bonne pensée de courtoisie qui honore à la fois celui qui la conçut et celui qui en fut l'objet, fit demander pour lui l'autorisation d'entrer dans Soissons. Admis auprès de Gérard sur sa demande, il le complimenta en termes chaleureux sur sa belle défense.

« Pendant cette courte entrevue de deux hommes qui échangeaient, quoique ennemis, le gage et l'expression de leur estime réciproque, les habitants et la garnison de Soissons assistaient avec orgueil, et du haut de leurs remparts, cette fois restés français, au départ de cete armée prussienne que leur persévérance et leur courage avaient tenue à une distance honorable. »

En terminant, je m'abstiens de toute conclusion, et laisse au lecteur le soin d'y suppléer.

MAX. LAURENDEAU.

*Soissons, ce 15 Novembre 1862.*

(1) M. Fleury; *le Départ. de l'Aisne en 1814*, 2<sup>e</sup> édit. p. 528.